

Bilan de la concertation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Habitat & Déplacements (PLUi HD) de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan

Février 2026

1. Contexte

Etant donné :

- Les évolutions du contexte législatif en termes d'urbanisme, d'habitat et de mobilité, notamment depuis la Loi SRU renforcée par les Lois Grenelles, Alur, Elan,
- L'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) en date du 25 février 2020 encadrant l'aménagement du territoire et nécessitant une mise en compatibilité de l'ensemble des Plans Locaux d'Urbanisme communaux de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA),
- Le transfert de compétence concernant l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme à la 3CMA en date du 20 décembre 2017 portant obligation de prescription d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) au plus tard lors de l'engagement d'une nouvelle procédure de révision générale des Plans Locaux d'Urbanisme,
- Le Programme Local de l'Habitat de la 3CMA 2016-2022,

La 3CMA s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD) par délibération du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020.

Le plan local d'urbanisme intercommunal vise à planifier, gérer, anticiper l'aménagement du territoire sur les 14 communes de l'intercommunalité à l'horizon 2035, en transversalité sur l'ensemble des thématiques d'aménagements : habitat, transports, cadre de vie, développement économique et commerciale, transition énergétique, espaces naturels, exploitation agricole et forestière, aménagement touristique et de loisirs... Le PLUi HD remplacera à terme les documents d'urbanisme communaux en vigueur aujourd'hui.

La démarche d'élaboration de ce nouveau document d'urbanisme est réalisée de manière étroite avec les communes de la 3CMA et en concertation avec les différents partenaires du territoire et les habitants.

2. Objectifs poursuivis

La délibération complémentaire à la délibération de prescription, du 21 juillet 2021, a défini les objectifs poursuivis par le projet de PLUi HD :

1. Concernant le DÉVELOPPEMENT ET LA COHÉRENCE TERRITORIALE

- Construire un projet de territoire à l'échelle des 14 communes de la 3CMA, adapté aux spécificités et à la diversité des enjeux des différents secteurs et communes du territoire (stations de tourisme, zones rurales isolées, centralité de vallée de Saint-Jean-de-Maurienne),
- Travailler ensemble sur une armature territoriale pour définir en cohérence le développement souhaité des polarités du territoire dans un objectif de modération de consommation d'espaces naturels et agricoles,
- Assurer une synergie des politiques d'aménagement sur le territoire en intégrant le Programme Local de l'Habitat et le Plan de Déplacements Urbain au Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

2. Concernant le CADRE DE VIE, LE PATRIMOINE, LE PAYSAGE ET L'ENVIRONNEMENT

- Conserver voire revaloriser la qualité des paysages et des vues sur les villes et villages en encadrant les nouveaux aménagements, touristiques et/ou urbains,
- Encourager, inciter la rénovation et la réhabilitation du patrimoine bâti et culturel mauriennais, notamment dans le centre ancien de Saint-Jean-de-Maurienne,
- Anticiper la réhabilitation et le réaménagement des secteurs impactés par le grand chantier de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin,
- Améliorer le cadre de vie du quotidien par l'aménagement et la requalification de l'espace public.

3. Concernant L'AGRICULTURE ET LA GESTION FORESTIERE

- Favoriser le bon fonctionnement et la reprise des exploitations agricoles, notamment pour maintenir reconquérir les secteurs en voie de déprise agricole,
- Diversifier l'offre locale alimentaire en encourageant l'installation de petites productions pour développer circuits courts,
- Etudier les potentiels de mobilisation de la ressource forestière (bois d'œuvre, bois énergie) à l'échelle du territoire en accord avec les enjeux de forêt de protection, et des pratiques touristiques,
- Etudier la gestion forestière au regard des risques croissants des feux de forêt.

4. Concernant les RESSOURCES NATURELLES, LES ENERGIES RENOUVELABLES ET LA GESTION DES RISQUES

- Assurer et anticiper une bonne gestion et la préservation de la ressource en eau au regard développement souhaité et de l'incertitude de la ressource face au changement climatique notamment les ressources glacières et nivéales des communes de l'Arvan,
- Etudier les potentiels et favoriser l'exploitation des différentes sources d'énergies renouvelables du territoire (sources thermales, géothermie, solaire etc...) dans un objectif d'un PLUi HD TEPOS compatible,
- Assurer localement les apports nécessaires en matériaux liés au chantier du Lyon-Turin et chantiers en général.
- Tenir compte des risques naturels, notamment les glissements de terrain, affaissements et inondations très présents sur la Communauté de Communes et technologiques et adapter les aménagements en conséquence.

5. Concernant LES ACTIVITES TOURISTIQUES

- Développer et mettre en synergie l'offre touristique d'été à l'échelle de la 3CMA notamment au travers de l'axe d'un territoire cyclable d'excellence,
- Préserver et renforcer l'attractivité des destinations touristiques hivernales par une modernisation, une optimisation des équipements actuels, et une diversification des activités,
- Poursuivre la réhabilitation de chaque station par la rénovation des lits touristiques existants,
- Développer et diversifier l'offre d'hébergement touristique été/hiver en accord avec les objectifs du SCoT du Pays de Maurienne.

6. Concernant les ACTIVITES ECONOMIQUES, COMMERCE ET SERVICES

- Renforcer la visibilité et l'attractivité économique du territoire par la requalification et l'optimisation des secteurs existants, tant en zone d'activité que dans le tissu urbain des villes et villages de la 3CMA,
- Favoriser l'installation en cœur de villes d'activités économiques pour renforcer les dynamiques du centre-ville de Saint-Jean-de-Maurienne, en synergie avec les projets petites villes de demain,
- Assurer la vitalité des territoires de proximité, notamment en station, en termes de commerces, services et équipements afin de proposer une offre adaptée aux résidents et touristes,
- Faciliter le déploiement de l'aménagement numérique du territoire.

7. Concernant l'HABITAT

- Assurer une offre diversifiée et adaptée aux besoins en logements afin d'assurer un parcours résidentiel fluide sur l'ensemble du territoire : de l'hébergement à l'accession à la propriété,
- Lutter contre la vacance dans le centre-ville de Saint-Jean-de-Maurienne et dans les centres-bourgs en incitant à la réhabilitation et la restructuration du parc existant, dans le parc privé et public,
- Accompagner les propriétaires occupants et bailleurs dans la réhabilitation et la rénovation thermiques des logements anciens,
- Encadrer les nouveaux aménagements pour réaliser des opérations de qualité, en réponse aux besoins en logements du territoire et veillant à l'optimisation du foncier disponible,
- Anticiper l'offre d'hébergement et accompagner l'adaptation des logements au vieillissement de la population,
- Assurer une offre en logements saisonniers adaptée aux évolutions de la demande et des besoins sur le territoire.

8. Concernant les MOBILITES

- Permettre une articulation entre urbanisme et offre de mobilités dans l'objectif de réduire les besoins en déplacements,
- Approfondir les connaissances et le suivi de l'évolution des mobilités pour engager les actions appropriées au territoire,
- Encourager les alternatives à la voiture individuelle et l'autosolisme pour les déplacements sur l'ensemble du territoire et notamment vers les polarités de vie (stations, centre-bourg de Saint-Julien-Montdenis, centre-ville de Saint-Jean-de-Maurienne),
- Faciliter les liaisons entre le bas de vallée et les secteurs d'altitude, tant pour les déplacements pendulaires que pour les déplacements touristiques,
- Définir des actions pour développer les mobilités pour tous et assurer l'accès aux services et aux équipements notamment pour les personnes âgées,
- Accompagner l'intermodalité, notamment autour de la future gare internationale de Saint-Jean-de-Maurienne.

3. Modalités de la concertation

Les modalités de concertation ont été définies le 21 juillet 2021 par délibération du Conseil communautaire portant prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Habitat & Déplacements.

Il a été nécessaire d'organiser, durant toute la procédure d'élaboration du projet de PLUi HD, une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, conformément aux articles L. 103-2 et L.103-3 du code de l'urbanisme, et qu'elle suppose une information et un échange contradictoire.

Les modalités de concertation définies par délibération du 21 juillet 2021 sont les suivantes :

- **Phase 1 - Diagnostic**
 - Deux évènements de concertation territorialisés type atelier participatif ou réunion publique : l'un sur le secteur Saint-Jean-de-Maurienne et l'autre sur le secteur Stations,
 - Deux réunions thématiques avec les différentes structures publiques et autres acteurs socio-économiques du territoire, une sur le sujet de la mobilité et une sur le sujet de l'habitat,
- **Phase 2 - PADD**
 - Deux évènements de concertation territorialisés type atelier participatif ou réunion publique : l'un sur le secteur Saint-Jean-de-Maurienne et l'autre sur le secteur Stations,
- **Phase 3 - Traduction réglementaire**
 - Deux évènements de concertation territorialisés type atelier participatif ou réunion publique : l'un sur le secteur Saint-Jean-de-Maurienne et l'autre sur le secteur Stations,
 - Au moins deux réunions thématiques avec les différentes structures publiques et autres acteurs socio-économiques du territoire, une sur le sujet de la mobilité et une sur le sujet de l'habitat.

De plus, toute personne pourra **apporter ses remarques, suggestions, observations par écrit** tout au long de la démarche d'élaboration du PLUi HD :

- Par une adresse mail 3CMA dédiée : pluihd@3cma73.com
- Par courrier à Monsieur le Président de l'Intercommunalité, ancien Evêché, Place de la Cathédrale, 73300 Saint-Jean-de-Maurienne,
- Dans un registre de concertation ouvert à l'accueil de la 3CMA accessible aux heures d'ouverture habituelles.

Les évènements de concertation et l'avancement du projet du PLUi HD feront l'objet d'une **communication** spécifique :

- Information de l'avancement du projet et des différentes réunions de concertation sur le site internet et le journal communautaire de la 3CMA, des propositions d'articles seront faites aux communes pour insertion sur leurs sites internet et journaux municipaux. **Deux expositions itinérantes** seront organisées sur le territoire pour informer de l'avancement du projet (8 panneaux environ):
 - Diagnostic, enjeux et orientations du PLUi HD, pour la phase PADD,
 - Traduction réglementaire et bilan, pour la phase arrêt de projet.

4. Bilan des modalités de la concertation

4.1. Phase 1 – Diagnostic

4.1. Evénements de concertation territorialisés type atelier participatif : l'un sur le secteur Saint-Jean-de-Maurienne et l'autre sur le secteur Stations

Dans le cadre de la phase diagnostic du PLUi HD, la 3CMA a souhaité inviter les habitants à s'exprimer sur l'état des lieux du territoire au cours d'une soirée d'ateliers participatifs.

Le **premier atelier s'est tenu le mardi 31 mai 2022**, à partir de 18h00, à la salle des Chaudannes à Saint-Jean-de-Maurienne.

Une quarantaine de personnes étaient présentes.

Le **second atelier s'est tenu le 14 juin 2022** en Mairie de Fontcouverte-la-Toussuire et a réuni une vingtaine de participants.

Les deux soirées d'atelier ont été organisées autour de 4 stands :

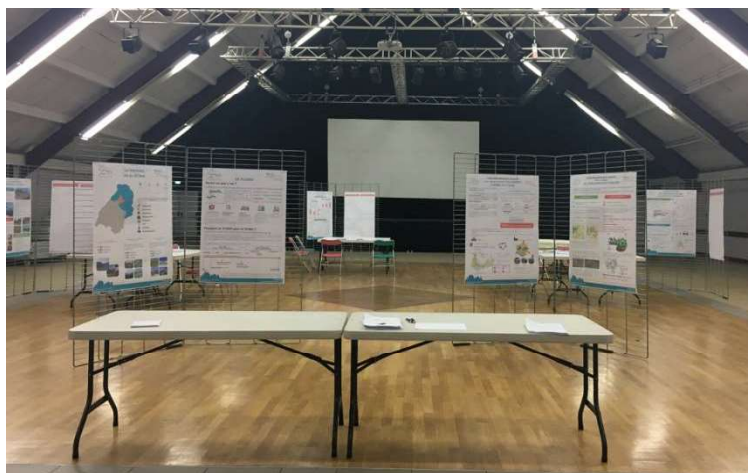
- Un point accueil permettant aux habitants de s'informer sur les éléments généraux du PLUi HD : planning ; contenu ; contexte réglementaire ; modalités de participation ...
- 3 stands thématiques :
 - Attractivité et économie (démographie, logement, économie, tourisme...)
 - Équipements et mobilité (équipements, services, déplacements...)
 - Paysage et patrimoine (environnement, patrimoine/paysage, risques, biodiversité...)

Les habitants ont été invités à déambuler sur chacun de ces stands afin de s'informer et de s'exprimer sur l'état des lieux du territoire (quelles pratiques du territoire ? quels besoins ? quelles idées pour demain ?)

Chaque stand était organisé autour de panneaux d'informations présentant les principaux chiffres et constats du territoire ; de cartes permettant aux habitants de localiser leurs constats et pistes de réflexion ; ainsi que de post-it permettant de recueillir les principales idées et notamment les atouts et faiblesses du territoire.

Des fiches contacts et fiches projets ont également été mis à disposition des habitants afin de permettre d'exprimer une idée précise ou une demande particulière.





Soirée d'ateliers participatifs

La synthèse de ces ateliers a fait l'objet d'une publication dans le 3CMAg n°14 de décembre 2022.

Elle a également été diffusée par mail aux personnes s'étant inscrites sur la liste de diffusion du PLUi-HD (voir 4.4.1)

4.2. Réunions thématiques avec les différentes structures publiques et autres acteurs socio-économiques du territoire

Deux journées ont été consacrées à des tables-rondes avec les partenaires pour la phase diagnostic, permettant d'aborder plus spécifiquement 4 thématiques du diagnostic de territoire :

Le jeudi 2 juin 2022, salle Maurice Léard à Jarrier, l'atelier s'est déroulé de la manière suivante :

- **9h30-12h30 : Atelier 1 : Habitat et formes urbaines**
 - Introduction générale aux enjeux du territoire et ceux du PLUi-HD
 - Tables rondes :
 - Une première table a permis d'aborder en deux temps les enjeux locaux du marché immobilier, puis dans un second temps ceux relatifs aux formes urbaines et la qualité architecturale du bâti
 - Une seconde table abordera plus spécifiquement les enjeux de l'hébergement notamment du logement social et ceux liés au chantier du Lyon-Turin
 - Synthèse par table.

52 personnes ont reçu une invitation pour l'atelier habitat, qui a réuni 16 participants.

■ 14h30- 17h30 : Atelier 2 : Mobilité

- Introduction générale aux enjeux du territoire et ceux du PLUi-HD
- Tables rondes :
 - Une table centrée sur la thématique des mobilités du quotidien (travail, commerces, chantier Lyon-Turin,..)
 - Une second table centrée sur les enjeux de la mobilité associés au tourisme
 - Une synthèse par table.

30 personnes ont reçu une invitation pour l'atelier Mobilité, qui a réuni 18 participants.

Le mardi 7 juin salle Maurice Léard à Jarrier, l'atelier s'est déroulé de la manière suivante :

■ 9h30-12h30 : Atelier 3 : Économie

- Introduction générale aux enjeux économiques du territoire
- 3 tables rondes :
 - une thématique industrie, artisanat
 - une thématique commerce
 - une thématique tourisme
 - Une synthèse par table conclura cet atelier.

31 personnes ont reçu une invitation pour l'atelier Economie, qui a réuni 12 participants.

■ 14h30- 17h30 : Atelier 4 : Environnement

L'atelier a regroupé les partenaires associés à la prise en compte de l'environnement sur le territoire.

Il s'est agi d'un temps d'échange sous format plénière, autour d'une présentation de l'état initial de l'environnement réalisé dans le cadre du diagnostic du PLUi-HD.

28 personnes ont reçu une invitation pour l'atelier Environnement a réuni 11 participants.

4.3.Questionnaire

Afin d'alimenter les débats sur les thèmes de l'habitat, la mobilité, l'environnement ou encore l'économie et d'aiguiller les décisions en matière de développement du territoire un questionnaire a été préparé à destination des habitants de la 3CMA. Il a été diffusé via le 3CMA Mag n°13 de 2022 et était également accessible sur le site internet de l'intercommunalité.

Questionnaire : votre pratique du territoire

Document utile
 Questionnaire PLU HD (271 Ko, pdf)

Questionnaire : votre pratique du territoire

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan élabore actuellement avec ses communes membres un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme local de l'Habitat et Plan de Déplacements (PLU-HD).

Ce document a vocation à orienter, organiser l'aménagement souhaité pour le territoire dans les années à venir et remplacera à terme tous les documents d'urbanisme existants sur le territoire.

Les études pour mener à bien ce nouveau document d'urbanisme débutent par la réalisation d'un diagnostic du territoire, et de ce diagnostic, émane le Plan de l'Urbanisme Intercommunal (PLU-HD).

La 3CMA élabore actuellement avec ses communes membres un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme local de l'Habitat et Plan de Déplacements (PLU-HD).

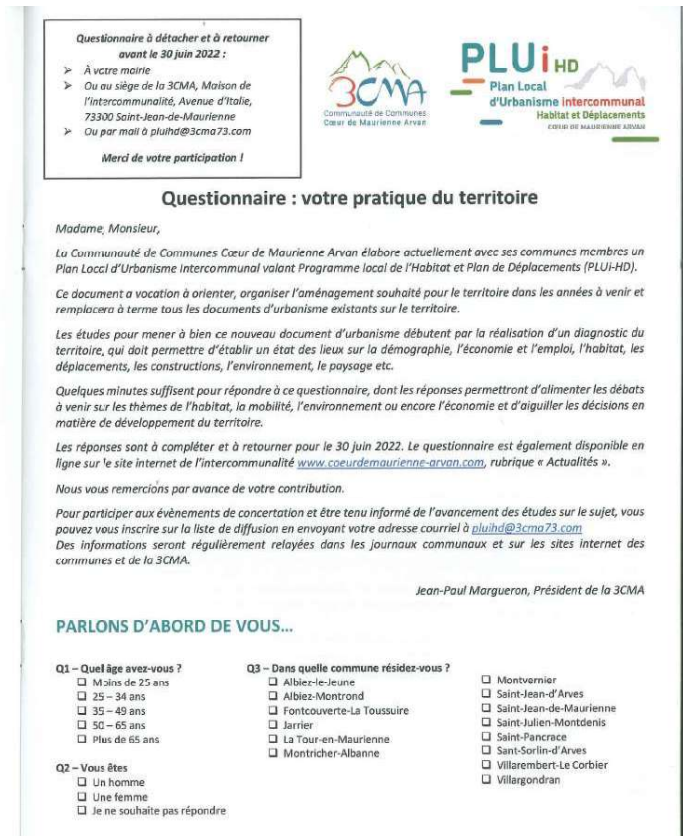
Ce document a vocation à orienter, organiser l'aménagement souhaité pour le territoire dans les années à venir et remplacera à terme tous les documents d'urbanisme existants sur le territoire.

Les études pour mener à bien ce nouveau document d'urbanisme débutent par la réalisation d'un diagnostic du territoire, et de ce diagnostic, émane le Plan de l'Urbanisme Intercommunal (PLU-HD).

Ce site utilise des traceurs pour fonctionner et obtenir des statistiques d'utilisation afin améliorer l'utilisation, vous pouvez contrôler ceux que vous souhaitez activer.

Tout accepter Tout refuser Personnaliser

Extrait du site Internet de la 3CMA



Questionnaire à détacher et à retourner avant le 30 juin 2022 :

- À votre mairie
- Ou au siège de la 3CMA, Maison de l'intercommunalité, Avenue d'Italie, 73300 Saint-Jean-de-Maurienne
- Ou par mail à pluihd@3cma73.com

Merci de votre participation !




Questionnaire : votre pratique du territoire

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan élabore actuellement avec ses communes membres un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme local de l'Habitat et Plan de Déplacements (PLUi-HD).

Ce document a vocation à orienter, organiser l'aménagement souhaité pour le territoire dans les années à venir et remplacera à terme tous les documents d'urbanisme existants sur le territoire.

Les études pour mener à bien ce nouveau document d'urbanisme débutent par la réalisation d'un diagnostic du territoire, qui doit permettre d'établir un état des lieux sur la démographie, l'économie et l'emploi, l'habitat, les déplacements, les constructions, l'environnement, le paysage etc.

Quelques minutes suffisent pour répondre à ce questionnaire, dont les réponses permettront d'alimenter les débats à venir sur les thèmes de l'habitat, la mobilité, l'environnement ou encore l'économie et d'aiguiller les décisions en matière de développement du territoire.

Les réponses sont à compléter et à retourner pour le 30 juin 2022. Le questionnaire est également disponible en ligne sur le site internet de l'intercommunalité www.coeurdemaurienne-arvan.com, rubrique « Actualités ».

Nous vous remercions par avance de votre contribution.

Pour participer aux événements de concertation et être tenu informé de l'avancement des études sur le sujet, vous pouvez vous inscrire sur la liste de diffusion en envoyant votre adresse courriel à pluihd@3cma73.com. Des informations seront régulièrement relayées dans les journaux communaux et sur les sites internet des communes et de la 3CMA.

Jean-Paul Margueron, Président de la 3CMA

PARLONS D'ABORD DE VOUS...

Q1 – Quel âge avez-vous ? ☐ Moins de 25 ans ☐ 25 – 34 ans ☐ 35 – 49 ans ☐ 50 – 65 ans ☐ Plus de 65 ans	Q3 – Dans quelle commune résidez-vous ? ☐ Albiez-le-Jeune ☐ Albiez-Montrond ☐ Fontcouverte-La Toussuire ☐ Jarrier ☐ La Tour-en-Maurienne ☐ Montricher-Albanne	☐ Montvernier ☐ Saint-Jean-d'Arves ☐ Saint-Jean-de-Maurienne ☐ Saint-Julien-Montdenis ☐ Saint-Pancrace ☐ Saint-Sorlin-d'Arves ☐ Villarembert-Le Corbier ☐ Villargondran
Q2 – Vous êtes ☐ Un homme ☐ Une femme ☐ Je ne souhaite pas répondre		

Extrait du questionnaire

Le questionnaire est reproduit en annexe. A l'issue de ce questionnaire, 89 réponses ont été reçues et analysées (analyse en annexe). La synthèse a fait l'objet d'un article dans le 3CMAg n° 14 de 2022 (voir 4.4.1)

4.4. Exposition itinérante

Voir 4.5.5

4.5. Une visite de territoire pour les élus

Afin de préparer au mieux le diagnostic du territoire, une journée de visite a également été organisée le 24 mai 2022 pour l'ensemble des élus communautaires et municipaux qui le souhaitaient. 31 personnes se sont inscrites à cette visite. Le programme de la journée était le suivant :

Matin : La Toussuire :

- Introduction présentation de la démarche, du groupement, du calendrier, des thématiques abordées, des enjeux législatifs.
- Premiers éléments de diagnostic sur le territoire – démographie – armature territoriale
 - Discussion autour des différences et enjeux de chaque station et levier du PLUi HD
 - Problématique des lits froids – renouvellement du parc – gestion des stations
 - Quels encadrements des aménagements touristiques – exemple du Hameau de la Comborsière
 - Enjeux sur la ressource en eau – manque d'enneigement sur certains secteurs, développement des canons à neige, équilibre besoin en eau potable/tourisme,

- Projets de diversification hors ski/ été/hiver.
- Enjeux énergétiques- rénovation, réseaux de chaleurs, sobriété des nouveaux projets ?

Trajet La Toussuire- Jarrier :

- Enjeux du grand paysage
- Éléments de diagnostic déplacements
- Éléments de diagnostic Habitat

11h 00 Jarrier

- Discussion autour des enjeux des villages du territoire et levier du PLUi HD
- Accès aux équipements, commerces et services,
- Encadrement des aménagements, diversification de l'offre de logement, problématique des résidences secondaires,
- Architecture, intégration paysagère des nouvelles constructions.



Après-midi : Saint-Jean-de-Maurienne

- Gare internationale, enjeux des déplacements grand territoire, vers le centre, vers les stations
- PVD centre-ville, accès et stationnement// village alentours, ambiance urbaine, enjeux de l'attractivité de la commune centre
- Habitat, réinvestissement des logements vacants
- Commerces, concurrence zone d'activités// communes périphériques.
- Zone de l'Épine : aménagement loisir (cinéma, salle de bloc, bowling ...) enjeux pour l'attractivité touristique de tout le territoire activités complémentaires aux stations.
- Valorisation du patrimoine
- Berges de l'Arvan, réaménagent des berges, développement des vélo routes et piste cyclable

Hermillon – l'échaillon

- Encadrement architectural, densité, formes urbaines, enjeux de la consommation d'espace de la diversification des logements.
- Réinvestissement des friches, projets de source thermique.

Saint-Julien

- Zone d'activité – Impact paysager – carrière, industrie, enjeux développement économique// enjeux image attractivité du territoire //Biodiversité
- Réaménagement du centre bourg, démolition îlot ancien
- Agriculture, maraichage, circuit court.

Le relevé des échanges se trouve en annexe.

4.2. Phase 2 - PADD

4.2.1. Evènements de concertation territorialisés type atelier participatif

Les orientations du PADD, préparées par des élus des 14 communes, a fait l'objet d'une concertation avec les habitants.

Ainsi, lors de deux ateliers proposés le **20 février 2024 à la salle des Chaudanne à Saint-Jean-de-Maurienne** et le **21 février 2024 à la salle de la Mairie de Fontcouverte-La Toussuire**, les habitants ont été invités à donner leur avis sur les thèmes développés dans le document. Ces échanges ont permis de consolider le projet de PADD.

Une trentaine de personnes étaient présentes entre les deux ateliers.

Les deux soirées d'atelier ont été organisées de la manière suivante :

- Un point accueil permettant aux habitants de s'informer sur les éléments généraux du PLUi HD autour des panneaux d'exposition. Un nouveau panneau a été à cette occasion ajoutée, concernant plus spécifiquement les grands axes du PADD (voir panneau en annexe)
- 4 tables thématiques :
 - Environnement
 - Agriculture
 - Habitat
 - Mobilité



Les habitants ont été invités à travailler par petits groupes qui se sont succédés sur chaque table afin de s'informer et de s'exprimer sur les axes et objectifs prévus du PADD, autour des questions : quelles propositions ? quelles précisions apporter ? quelles conditions de succès ?

Préserver et mettre en valeur la qualité, la spécificité et la diversité des paysages, supports d'identité du territoire



PROPOSITION	PRIORISATION	PRECISION	CONDITIONS DE SUCCES
Prendre en compte les structures paysagères liées au relief (sommets, cols, lignes de crête, ruptures de pente et affleurements rocheux) dans les projets d'aménagement ;			
Affirmer les continuités éco-paysagères (en lien avec la trame verte et bleue) du territoire, des espaces agricoles et naturels jusque dans les cœurs bâtis ;			
Valoriser les sites et paysages remarquables notamment par la poursuite d'aménagement qualitatifs (bords de lacs ou de zones humides, belvédères) ;			
Préserver l'ouverture des paysages et la qualité des vues ;			
Intégrer les vues paysagères dans la programmation de chaque site de projet.			

Extrait des supports de discussion par thème

Le compte-rendu de ces ateliers, en annexe, a fait l'objet d'une publication sur le site Internet de la 3CMA (voir 4.4.2 et annexe). Il a également été diffusé par mail aux personnes s'étant inscrites sur la liste de diffusion du PLUi-HD (voir 4.4.2).



Extrait du compte-rendu des ateliers participatifs PADD

PLUi-HD - Ateliers participatifs février 2024

PH A

Repondre Repondre à tous Transférer

PLUi HD

amaud.rota73@gmail.com; stephane.chedru@wanadoo.fr; thierry.goardou@outlook.com; olimary.martin@orange.fr; sbocchet@laposte.net; chtianju@orange.fr; Pascal.Laumain@scania.com; mfliversain@terranota.fr; my.pepin@free.fr; albiezrandopatrimoine@orange.fr; freddy.brunatto; benjamin.allingry@gmail.com; noelie.mauvette@gmail.com; mb.expertimo@gmail.com; michel.buffard73@orange.fr; galexandre013@gmail.com; GORRE Alfred; chrismillie@yahoo.fr; Bertrand LIDOYNE; hovelaque@gmail.com; forestraymond@neuf.fr; suzanne BOURLILLE; elodie.battard@lidl.fr; pierredarves@hotmail.fr; CM; DENEY Philippe; Wilfried Decourt; Louis BOILLLOT; Virginie vieira; mererie38@free.fr; marin.charansol@gmail.com; m.botta@expertimoneuf.com; Geoffrey Boniface;

3CMA_PLUIHD_Ateliers participatifs habitants_PADD_fevrier 2024.pdf Fichier

Bonjour à tous,

Je vous prie de trouver ci-joint le compte-rendu des ateliers habitants qui se sont déroulés les 20 et 21 février 2024. En vous en souhaitant une bonne réception et un agréable après-midi.

Cordialement,
Marie-Line GARETTAZ
Services techniques et de l'aménagement

Maison de l'intercommunalité
3CMA
125 avenue d'Italie
73300 Saint-Jean-de-Maurienne
Tél : 04 58 81 14 00

4.2.2. Deux réunions thématiques avec les différentes structures publiques et autres acteurs socio-économiques du territoire

Plusieurs rencontres ont été organisées avec les partenaires afin de présenter et de discuter les grands axes du PADD :

- **Atelier thématique « habitat », jeudi 15 juin 2023** de 8h00 à 11h00, salle de la Croix des Têtes, à Saint-Julien-Montdenis

L'atelier habitat a réuni 11 participants.

- **Atelier thématique « Mobilités », jeudi 15 juin 2023**, Salle de la Croix des Têtes, Saint-Julien-Montdenis

L'atelier a réuni 7 participants.

- **Atelier thématique « Environnement », mercredi 4 octobre** de 17h00 à 19h30, salle des fêtes du Chef-lieu, Villargondran

L'atelier a réuni 13 participants.

- **Atelier thématique « Economie - Tourisme », mardi 3 octobre** de 17h00 à 19h30, salle des fêtes (salle Echos), Hermillon

L'atelier a réuni 16 participants.



Atelier Mobilités



Atelier Habitat

Les ateliers se sont déroulés de la manière suivante :

- Rappel des principaux éléments du diagnostic territorial et des orientations du PADD relatifs au thème traité
- Relecture du PADD par groupe et propositions de corrections, compléments et approfondissements
- Discussion et synthèse

Les comptes-rendus se trouvent en annexe.



PLUi-HD **Atelier d'approfondissement des orientations du PADD : Mobilité**

Compte-rendu des principaux échanges

Jeudi 13 Juin 2023

Extrait du compte-rendu

4.3. Phase 3 – Traduction réglementaire

4.3.1. Réunions publiques

Deux réunions publiques ont été organisées le **9 décembre 2025 à la salle de la mairie de Fontcouverte-La-Toussuire** et le **10 décembre 2025 à la salle des Chaudannes à Saint-Jean-de-Maurienne**, afin de présenter en particulier le volet réglementaire du PLUi HD.

Les deux réunions publiques ont été organisées en soirée (18h00) afin de permettre au plus grand nombre d'y participer.

Les questions posées du public portaient principalement sur :

- La pertinence de l'élaboration d'un règlement commun à toutes les communes membres de la 3CMA.
- Les restrictions liées au règlement, notamment sur les pentes des toitures.
- Comment obliger à construire de la résidence principale plutôt que de la résidence secondaire ?
- Comment obliger à réhabiter des logements vacants ?
- Le Coefficient d'Occupation du Sol n'existe plus dans les PLU. Quelle en est l'incidence sur les possibilités de construire ?
- Est-il possible de reconstruire un chalet d'alpage ?
- Les périmètres de protection des monuments historiques sont-ils conservés ?
- Peut-on planter des arbres sur un terrain en zone agricole ?
- Les Unités Touristiques Nouvelles (UTN) peuvent-elles concerner des remontées mécaniques ?
- Comment les choix des sites à urbaniser sont effectués ?
- Que se passe-t-il si on achète un terrain constructible, qui avec le PLUi perd sa constructibilité ?
- Où trouver le détail concernant le zonage de parcelles ?
- Quelle est l'articulation du PLUi avec le SCoT, puisqu'il a été annulé ?
- Quand le dossier de PLUi sera-t-il rendu public ?
- Comment la commune va-t-elle voter pour approuver le PLUi ?



Réunion publique du 9 décembre à Fontcouverte-La-Toussuire

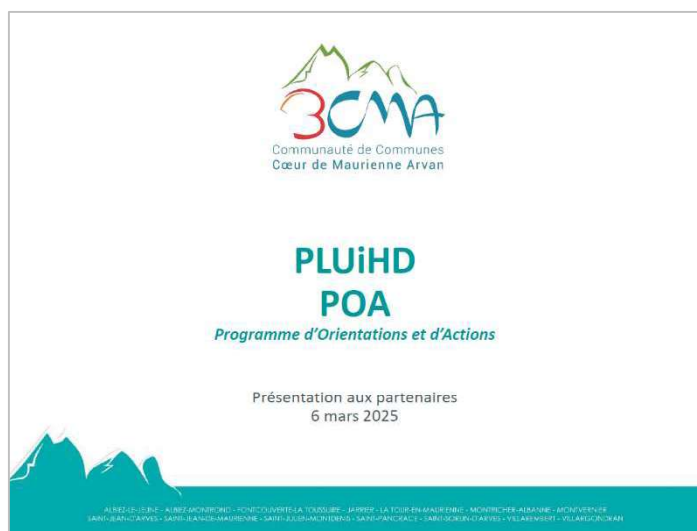


Réunion publique du 10 décembre 2025 à Saint-Jean-de-Maurienne

Le compte-rendu figure en annexe de la présente délibération. Il a fait l'objet d'une publication sur le site de la 3CMA.

4.3.2. Deux réunions thématiques avec les différentes structures publiques et autres acteurs socio-économiques du territoire

❖ Atelier Habitat



Le document de travail du POA habitat a fait l'objet d'une **présentation aux partenaires le 6 mars 2025**, à la salle Croix des Têtes à Saint-Julien-Montdenis, afin de recueillir les avis et compléments. Cette rencontre a réuni une vingtaine de participants.

Le compte-rendu se trouve en annexe.

Atelier Mobilité

L'OAP Mobilité a fait l'objet d'une présentation aux partenaires 10 décembre 2025, afin de recueillir les avis et compléments. Cette rencontre a réuni une vingtaine de participants.

Le compte-rendu se trouve en annexe.



4.4. Information préalable et subséquente aux réunions publiques et ateliers participatifs

Les réunions publiques et ateliers à destinations des habitants ont été annoncées de quelques façons, quelques jours en amont : sur le Site Internet de l'EPCI et des communes, sur la page facebook de l'EPCI, par l'exposition d'affiches dans chaque mairie et au siège de l'EPCI, par une annonce sur le journal local Le Dauphiné Libéré, et par le biais des panneaux d'information des communes (panneaux lumineux ou panneaux classiques).

4.4.1. Ateliers habitants – phase de diagnostic



Atelier participatif ouvert à tous



Participez au 1er atelier participatif dans le cadre du « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements », un projet commun pour les 10 à 15 prochaines années, une vision partagée de l'avenir du territoire sur différentes thématiques : aménagement, habitat, économie, tourisme, mobilité, agriculture, environnement...

Au programme de l'atelier : partage du diagnostic sur le territoire, vos pratiques, vos idées et vos demandes pour demain.

MARDI 31 MAI 2022 DÈS 18H00
 > SALLE DES CHAUDANNES, SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

MARDI 14 JUIN 2022 DÈS 18H00
 > SALLE DE LA MAIRIE, FONTCOUVERTE-LA TOUSSUIRE

Extrait du site internet de la 3CMA

Les comptes-rendus des ateliers ont été envoyés par mail aux participants et aux personnes qui s'étaient inscrites sur la liste de diffusion du PLUi.

Ignorer
Courrier indésirable
Supprimer
Archiver
Répondre
Répondre à tous
Transférer
Message instantané
Plus
Réunion
Déplacer
Envoyer à OneNote
Actions
Déplacer
Marquer comme non lu
Classer
Assurer un suivi
Rechercher
Associés
Sélectionner
Lecture à voix haute
Lecteur immersif
Traduction
Zoom

Supprimer Répondre Déplacer Indicateurs FS Modification Immersion Langue Zoom

PLUi HD - Phase diagnostic - Compte-rendu ateliers habitants + ateliers partenaires + séminaire élus

Répondre Répondre à tous Transférer

PH PLUi HD
À : mfliversain@terranta.fr ; my.pepin@free.fr ; mauricette.odette@yahoo.com ; amaud.rota73@gmail.com ; rose7301@hotmail.fr ; stephane.chedru@wanadoo.fr ; thierry.gardou@outlook.com ; olivier.martin@orange.fr ; abochet@aposte.net ; chianju@orange.fr ; pascal.laumain@scania.com ; guymarcott@wanadoo.fr ; albiezandopatrimoine@orange.fr ; thephotoman@hotmail.fr ; ALLINGRY Benjamin (benjamin.allingry@gmail.com) ; hodie.maurette@gmail.com ; mb.expertimo@gmail.com ; michel.buffard73@orange.fr ; galexandre013@gmail.com ; algonre73@gmail.com ; christel.millieux ; Bertrand LIDOYNE ; hoveaque@gmail.com ; forest.raymond@neuf.fr ; sbourille@yahoo.fr ; ELODIE BATTARD

CR Ateliers_habitants_2022.pdf
220607_CR_ECONOMIE_TOURISME.pdf
220602_CR_HABITAT.pdf
220607_CR_ENVIRONNEMENT.pdf
20220602_CR_MOBILITES.pdf
Atelier_Environnement.pdf
Atelier_Habitat.pdf
Atelier_mobilite.pdf
Atelier_Eco_Tourisme.pdf

Bonjour,

Vous trouverez en pièces jointes, l'ensemble des comptes-rendus des échanges qui ont lieu lors des différents ateliers de concertation de la phase diagnostic du PLUi HD.
En vous souhaitant bonne réception et restant à votre disposition,
Cordialement,

Marie-Line GARETTAZ
Services techniques et de l'aménagement

Maison de l'intercommunalité
3CMA
125 avenue d'Italie
73300 Saint-Jean-de-Maurienne
Tél : 04 58 81 14 00
www.coeurdemaurienne-arvan.com
Retrouvez la 3CMA sur Facebook et Twitter

PLUi HD - Phase diagnostic - Compte-rendu ateliers habitants + ateliers partenaires + séminaire élus

Répondre Répondre à tous Transférer

PH PLUi HD
À : mfliversain@terranta.fr ; my.pepin@free.fr ; mauricette.odette@yahoo.com ; amaud.rota73@gmail.com ; rose7301@hotmail.fr ; stephane.chedru@wanadoo.fr ; thierry.gardou@outlook.com ; olivier.martin@orange.fr ; abochet@aposte.net ; chianju@orange.fr ; pascal.laumain@scania.com ; guymarcott@wanadoo.fr ; albiezandopatrimoine@orange.fr ; thephotoman@hotmail.fr ; ALLINGRY Benjamin (benjamin.allingry@gmail.com) ; hodie.maurette@gmail.com ; mb.expertimo@gmail.com ; michel.buffard73@orange.fr ; galexandre013@gmail.com ; algonre73@gmail.com ; christel.millieux ; Bertrand LIDOYNE ; hoveaque@gmail.com ; forest.raymond@neuf.fr ; sbourille@yahoo.fr ; ELODIE BATTARD

Bonjour,

Nous mettons à votre disposition, les comptes-rendus des échanges qui ont eu lieu lors des différents ateliers de la phase diagnostic de l'élaboration du PLUi HD.
A télécharger en cliquant sur le lien suivant :

<https://ve.tl/t-rfNMWkZaz>

Restant à votre disposition,
Cordialement,

Marie-Line GARETTAZ
Services techniques et de l'aménagement

Maison de l'intercommunalité
3CMA
125 avenue d'Italie
73300 Saint-Jean-de-Maurienne
Tél : 04 58 81 14 00

Ignorer
Courrier indésirable
Supprimer
Archiver
Répondre
Répondre à tous
Transférer
Message instantané
Plus
Réunion
Déplacer
Envoyer à OneNote
Actions
Déplacer
Marquer comme non lu
Classer
Assurer un suivi
Rechercher
Associés
Sélectionner
Lecture à voix haute
Lecteur immersif
Traduction
Zoom

Supprimer Répondre Déplacer Indicateurs FS Modification Immersion Langue Zoom

PLUi HD Phase diagnostic Compte rendu ateliers habitants | ateliers partenaires | séminaire élus

Répondre Répondre à tous Transférer

PH PLUi HD
À : DOMPIER Pascal ; Stephane TRUCHET ; alexandra.manneche@cegetel.net ; hiki73@wanadoo.fr ; joel.leard@wanadoo.fr ; christelle.bat@orange.fr ; gilbertdierrier@yahoo.com ; tagh.rovaslo@architectes.org ; yvonconstable@gmail.com ; christianne.dononier@youtton.fr ; pierresrives@hotmail.fr ; pherbaute@orange.fr ; gyllebert@gmail.com ; bernardtetaz@orange.fr ; yvespasquier@free.fr ; cometto.louis@gmail.com ; carine.vernez@gmail.com ; danielle.dequier@free.fr ; 0672068046@orange.fr ; talry@gmail.com ; cloe.lespagnol@live.fr ; christian.gaden@outlook.fr ; julliard.bernard@free.fr ; agnes.gontier@live.fr ; sylvain.baudoin@yahoo.fr ; alex@marionnez-vous.fr ; corinne.chaumaz@wanadoo.fr

Bonjour,

Nous mettons à votre disposition, les comptes-rendus des échanges qui ont eu lieu lors des différents ateliers de la phase diagnostic de l'élaboration du PLUi HD.
A télécharger en cliquant sur le lien suivant :

<https://ve.tl/t-Qamm9Nalnx>

En vous souhaitant bonne réception et restant à votre disposition,
Cordialement,

Marie-Line GARETTAZ
Services techniques et de l'aménagement

Maison de l'intercommunalité
3CMA
125 avenue d'Italie
73300 Saint-Jean-de-Maurienne
Tél : 04 58 81 14 00
www.coeurdemaurienne-arvan.com
Retrouvez la 3CMA sur Facebook et Twitter

Extraits des courriels d'envoi des comptes-rendus

La synthèse des ateliers habitants a été publiée dans le 3CMag n°14 de décembre 2022.

Dossier



Synthèse des ateliers du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Durant la phase de diagnostic du PLUi HD, la 3CMA a souhaité inviter les habitants à exprimer leur vision du territoire, au cours de deux soirées d'ateliers participatifs.

Les ateliers participatifs

Deux ateliers ont été organisés, l'un à Saint-Jean-de-Maurienne et l'autre à Fontcouverte-La Toussuire. Plusieurs thématiques ont été abordées au cours de ces soirées :

- Attractivité et économie (démographie, logement, commerces, tourisme...),
- Équipements, services et mobilité,
- Paysages, patrimoine, environnement et biodiversité.

Les habitants ont été invités à s'exprimer sur l'état des lieux du territoire : Quelles pratiques du territoire ? Quels besoins ? Quelles idées pour demain ?

Chaque stand était organisé autour de panneaux d'informations présentant les principaux chiffres et constats du territoire ; des cartes permettaient aux habitants de localiser leurs constats et pistes de réflexion.



Le reportage de Maurienne TV
www.coeurdemaurienne-arvan.com/videos/ateliers-pluih

8 - 3CMAG

Synthèse des échanges sur l'attractivité et l'économie

PRINCIPAUX CONSTATS ET CHIFFRES CLÉS ISSUS DU DIAGNOSTIC RÉALISÉ PAR UN BUREAU D'ÉTUDES :

- > Une démographie en perte de vitesse.
- > Une population concentrée principalement sur la ville-centre : Saint-Jean-de-Maurienne.
- > Un vieillissement de la population.
- > Un parc de logements ancien, marqué par un taux de vacance important.
- > Une économie historique, organisée autour de trois piliers : l'agriculture, l'industrie et le tourisme.

Chiffres clés

- > 1 habitant sur 10 a plus de 75 ans
- > + de 1000 logements vacants (5,4% du parc de logements)
- > Taux de chômage faible (5%)

PROPOSITIONS DES HABITANTS SUR L'HABITAT

Constats	Pistes d'améliorations proposées
> Un parc de logements vieillissants, inadapté. > En vallée, la qualité des façades est une faiblesse. > Un manque de diversification de l'offre de logements pour les personnes âgées. > Une hausse du prix du foncier sur les communes de station. > Un manque de logements pour les saisonniers. > Un manque de marges de manœuvre sur les obligations de réduction des surfaces constructibles.	> Encourager la rénovation, maîtriser l'urbanisation et accompagner les artisans à se qualifier pour devenir RGE (Reconnu Garant de l'environnement). > Intégrer les réflexions sur l'habitat, les îlots de chaleur. > Diversifier l'offre de logements pour répondre au vieillissement de la population. > Développer des logements pour les saisonniers. > Produire des logements haut de gamme en centre-ville afin d'attirer des ménages aisés.



PROPOSITIONS DES HABITANTS SUR L'ÉCONOMIE

Constats	Pistes d'améliorations proposées
> Le dynamisme de la ville-centre est ciblé : peu de restaurants ouverts le lundi, fermeture des bars tôt en soirée. > Une économie qui repose sur deux piliers majeurs : le tourisme et l'industrie. > Des emplois spécialisés : il est difficile de trouver du travail si l'on n'appartient pas à ces branches spécifiques.	> Développer davantage le tourisme 4 saisons. > Développer des tiers-lieux, le numérique, le télétravail et le coworking en s'appuyant sur la gare et la Ligne à Grande Vitesse (attirer des urbains). > Développer les circuits-courts.

3CMAG - 9

PROPOSITIONS DES HABITANTS SUR L'ATTRACTIVITÉ

Constats	Pistes d'améliorations proposées
> Un manque d'attractivité et des commerces de proximité qui disparaissent. > Une offre culturelle qui paraît faible. > Des espaces publics peu attractifs avec un manque d'espaces verts dans la ville-centre. > Une typologie de territoire qui ne facilite pas la vie quotidienne des habitants de manière générale. > L'entraide dans les communes de montagne est un atout ; peu de gens sont isolés. > Les domaines skiables, le cadre de vie, la qualité de l'eau et de l'air, le climat, les paysages et la faune dans les communes de montagne sont un réel plus. > La Ligne à Grande Vitesse offre un potentiel d'attractivité.	> Renforcer les commerces du centre-ville. > Valoriser les jardins participatifs. > Développer des espaces verts diversifiés. > Développer des services attractifs et modernes et prendre soin des personnes âgées. > Réfléchir à l'après-chantier pour ne pas devenir qu'un lieu de passage.

Synthèse des échanges sur la mobilité et les équipements

PRINCIPAUX CONSTATS ET CHIFFRES CLÉS ISSUS DU DIAGNOSTIC :

- > Différentes dynamiques de déplacements sur le territoire.
- > Une bonne accessibilité routière et ferroviaire.
- > Une offre cyclable à développer.

PROPOSITIONS DES HABITANTS SUR LA MOBILITÉ

Constats	Chiffres clés
Aménagements > La gare internationale, un levier pour changer les mobilités. > Un manque d'aménagements cyclables et piétons des communes périphériques en direction de Saint-Jean-de-Maurienne et une forte présence de la voiture dans le centre-ville. > En montagne, des contraintes topographiques et météorologiques pour des aménagements cyclables et piétons. Transports en commun > L'aspect culturel de la voiture : s'en passer imposerait un changement radical. > Une baisse de la fréquence des trains, de la qualité du service et des tarifs excessifs. > Des navettes vallée-stations efficaces en saison hivernale, mais qui manquent de souplesse et de fréquence en saison estivale et le reste de l'année. > Un manque de communication sur le dispositif « Rézo Pouce ». > L'importance du réseau cyclotouriste qui fait la renommée du territoire, bien que les itinéraires souffrent parfois d'un manque de sécurité.	56% des déplacements sur le territoire sont réalisés pour le travail : > 35% à l'échelle communale > 21% à l'échelle de la 3CMA Parmi les 44% restants : > 32% sont des flux entrants à l'échelle de la vallée > 13% sont des flux sortants vers les communes des territoires voisins et du bassin chambérien

16 - 3CMAG



Pistes d'améliorations proposées

- > Organiser la mobilité douce des communes de vallée en direction de Saint-Jean-de-Maurienne et créer des aménagements cyclables continus et sécurisés.
- > Proposer une offre complète de solution de mobilité en gare de Saint-Jean-de-Maurienne.
- > Développer les vélos et voitures en libre-service, les bornes de recharge électrique.
- > Organiser des solutions de transport à l'année entre Saint-Jean-de-Maurienne et les stations.
- > Imaginer du transport par câble pour un usage grand public et logistique, et proposer des solutions de transport pour les personnes isolées ou non motorisées.

PROPOSITIONS DES HABITANTS SUR LES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

Constats	Pistes d'améliorations proposées
> Les équipements et services actuels permettent « de vivre au quotidien » sans avoir à se déplacer très loin. > Certains services ne sont pas ouverts aux horaires adaptés à la demande. > Un manque d'espaces de jeux qualitatifs pour les enfants, sur les communes de Saint-Jean-de-Maurienne et Hermillon notamment. > Une offre de services qualitative en station en saison hivernale. En dehors de cette période, les communes sont entièrement dépendantes de Saint-Jean-de-Maurienne.	> Améliorer les espaces publics avec des aires de jeux, du mobilier urbain ludique et la piétonisation de certains secteurs. > Simplifier les démarches administratives en numérisant davantage les services publics pour éviter les déplacements. > Adapter les horaires des services et des équipements aux besoins de la population. > Intégrer dans les réflexions des espaces qualitatifs pour les enfants. > Développer les commerces itinérants.

Synthèse des échanges sur l'environnement, le paysage et le patrimoine

PRINCIPAUX CONSTATS ET CHIFFRES CLÉS ISSUS DU DIAGNOSTIC :

- > Un territoire façonné par l'homme : pratiques agro-pastorales, industrie, tourisme et chantier du Lyon-Turin.
- > Des risques présents sur le territoire : inondation, mouvement et glissement de terrain.
- > Un patrimoine architectural diversifié et remarquable.
- > Un cadre de vie exceptionnel plébiscité, pour son paysage, son environnement ou son ensoleillement.
- > Une biodiversité riche et diversifiée avec l'omniprésence de l'eau, enjeu majeur du territoire.



3CMAG - 11



PROPOSITIONS DES HABITANTS SUR L'ENVIRONNEMENT, LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

Constats	Pistes d'améliorations proposées
> Une qualité de vie remarquable où les paysages, le cadre de vie, la qualité de l'air, de l'eau et l'ensoleillement sont de vrais facteurs d'attractivité. > Un vrai potentiel de la ville-centre, ainsi que la mise en valeur du patrimoine bâti, qui pourraient être améliorés. > Le fond de vallée est impacté par les travaux du Lyon-Turin qui donnent l'impression d'une vallée « noyée sous le béton ». > La carrière de gypse et son développement sont mal perçus. > Une coupure entre la vallée et les stations, coupure géographique mais aussi culturelle. Eau > L'eau est de qualité sur le territoire de la 3CMA. > Des progrès en matière d'enneigement artificiel pour protéger la ressource en eau. > Aménager la récupération d'eau en cas de travaux sur des bâtiments existants et interdire les nouvelles piscines individuelles. Agriculture > L'agriculture fait preuve de vitalité dans les communes de montagne, avec l'arrivée de jeunes agriculteurs. Tourisme > Une forte consommation d'espace pour de nouveaux projets immobiliers, alors que de nombreux logements sont vides pendant les périodes touristiques.	Tourisme > Développer des pistes de ski. > À La Toussuire, le développement de la luge d'été et du VTT, par le biais d'une nouvelle télécabine qui relierait le cœur de station au Corbier, puis aux sommets. > La nécessité d'un point d'eau sur le secteur de La Toussuire, voire d'un centre aqua-ludique pour attirer les clientèles estivales. > Le développement de nouveaux itinéraires cyclables bitumés reliant Fontcouverte à Saint-Sorlin-d'Arves. > Le développement de sentiers à thèmes à l'échelle de la 3CMA. Agriculture > Recenser les potentielles terres agricoles et « sanctuariser » ces secteurs. > Le fond de vallée étant concerné par des risques de pollution des sols liés aux activités industrielles historiques, un diagnostic pollution sur les secteurs à potentialité agricole serait pertinent. > Poursuivre les actions avec le monde agricole (découverte, vente, démonstration etc). > Faciliter l'installation des jeunes agriculteurs, notamment en fond de vallée.

Conclusion et poursuite de la démarche

Les ateliers participatifs ont permis aux habitants de pouvoir s'exprimer librement sur leur territoire, sur ce qu'ils souhaitent pour demain sur l'habitat, l'économie, l'attractivité, la mobilité, les services et équipements, l'environnement et le patrimoine. Autant de thématiques du quotidien, qui ont fait émerger des propositions innovantes et qui permettront la poursuite du déploiement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal dans les années à venir.

4.4.2. Ateliers habitants – phase PADD

PLUi HD
 Plan Local
 d'Urbanisme **intercommunal**
 Habitat et Déplacements
 CŒUR DE MAURIENNE ARVAN

ATELIER PARTICIPATIF

PARTAGE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Vos idées pour un nouveau territoire

Mardi 20 février à 18h
 Salle des Chaudannes
 Saint-Jean-de-Maurienne

Mercredi 21 février à 18h
 Salle de la mairie
 Fontcouverte-La Toussuire

Le PADD est l'une des pièces majeures du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il s'agit d'un document d'orientation politique exprimant le projet de la collectivité pour les dix ans à venir, en réponse aux enjeux mis en évidence par le diagnostic territorial.

Le PADD s'articule autour de 3 axes d'interventions transversaux :

- Une armature environnementale garante d'une qualité de vie
- Soutenir le développement économique et accompagner sa diversité
- Une armature territoriale en réponse aux besoins du quotidien et aux enjeux de transition

Participez à la construction du territoire de demain !

Entrée libre
www.coeurdeaurienne-arvan.com

Retour à la carte

Saint-Julien-Mont-Denis - 73870

La commune est heureuse de mettre à disposition de ses habitants l'application PanneauPocket. Par cet outil très simple, elle souhaite tenir informés en temps réel les citoyens de son actualité au quotidien, et les alerter en cas de risques majeurs. Cette solution gratuite pour les habitants, sans récolte de données personnelles et sans publicité, permet d'établir un véritable lien privilégié entre le maire et ses citoyens.

318 rue du Bourg
 73870 Saint-Julien-Mont-Denis

04 79 59 60 85
info@saint-julien-montdenis.com
<https://www.saint-julien-montdenis.com/>

Saint-Sorlin-d'Arves - 73530

La commune est heureuse de mettre à disposition de ses habitants l'application PanneauPocket. Par cet outil très simple, elle souhaite tenir informés en temps réel les citoyens de son actualité au quotidien, et les alerter en cas de risques majeurs. Cette solution gratuite pour les habitants, sans récolte de données personnelles et sans publicité, permet d'établir un véritable lien privilégié entre le maire et ses citoyens.

2080 Route du Col de la Croix de Fer
 73530 Saint-Sorlin-d'Arves

04 79 59 70 67
mairesorlindarves@wanadoo.fr
<https://www.saint-sorlin-d-arves.fr>

Plus de 11

Visuel PanneauPocket Saint-Julien-Montdenis et Saint-Sorlin-d'Arves

illiwap ● FR EN ES

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

Votre mairie Actualités Agenda Participer Contact

Votre mairie / Actualités / **ATELIER PARTICIPATIF PLU i HD**

ATELIER PARTICIPATIF PLU i HD

20/02/2024

La 3CMA organise deux sessions d'ateliers participatifs, invitant les habitants à partager leurs observations et propositions concernant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de l'élaboration du PLU i HD (plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements).

Les deux ateliers auront lieu :

- Le 20 février à 18h00 salle des Chaudannes à Saint-Jean-de-Maurienne
- Le 21 février à 18h00 en mairie de Fontcuverte

Participez à la construction du territoire de demain !



illiwap ● FR EN ES

MAIRIE D'ALBIEZ-LE-JEUNE

Votre mairie Actualités Agenda Participer Contact

Votre mairie / Actualités / **Ateliers participatifs PLU i HD**

ATELIERS PARTICIPATIFS PLU i HD

05/02/2024

Dans le cadre de l'élaboration du PLU i HD (plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements), la 3CMA organise deux ateliers participatifs avec les habitants, pour présenter et recueillir les observations et idées sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Les deux ateliers auront lieu :

- Le 20 février à 18h salle des Chaudannes à Saint-Jean-de-Maurienne
- Le 21 février à 18h00 en mairie de Fontcuverte



Extraits Illiwap Albiez-le-Jeune et Saint-Jean-de-Maurienne

Municipalités Services communaux Culture et animations Enfance Démarches administratives et urbanisme Mobilité

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Retrouvez ci-dessous les documents du Plan Local d'Urbanisme.

ATELIER PARTICIPATIF
PARTAGE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)
Vos idées pour un nouveau territoire

Extrait site Internet Jarrier

Berger
Levrault

Publié le



Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan - CCMA

Publié par Eglantine Pro - 6 j - 3

[PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPEMENT DURABLE]

ATELIERS PARTICIPATIFS

Mardi 20 février 2024 à 18h

Salle des Chaudannes, SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

Mercredi 21 février 2024 à 18h

S... En voir plus



Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Habitat et Déplacements

CŒUR DE MAURIENNE ARVAN

ATELIER PARTICIPATIF

PARTAGE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPEMENT DURABLE (PADD)

Vos idées pour un nouveau territoire



Mardi 20 février à 18h

Salle des Chaudannes
Saint-Jean-de-Maurienne



Mercredi 21 février à 18h

Salle de la mairie
Fontcouverte-La Toussuire

Le PADD est l'une des pièces majeures du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Il s'agit d'un document d'orientation politique exprimant le projet de la collectivité pour les dix ans à venir, en réponse aux enjeux mis en évidence par le diagnostic territorial.

le PADD articule autour de 3 axes d'interventions transversaux :

- Une armature environnementale garante d'une qualité de vie
- Soutenir le développement économique et accompagner sa diversité
- Une armature territoriale en réponse aux besoins du quotidien et aux enjeux de transition

Participez à la construction du territoire de demain !



Ateliers participatifs PADD

[Paramètres](#)

Informations de la campagne

- Statut de diffusion**
Diffusion en cours
- Type de campagne**
Récurrente
fréquence normale
- Période de diffusion**
Dates: 6 Février 2024 00:00 - 21 Février 2024 22:00
Diffusion : 1 fois par boucle
- Périodes d'accentuation**
Accentuation : Aucune période accentuée.
- Statut des écrans**
Total des écrans : 7
Ecrans en pause : 0
Ecrans prêts : 7
Ecrans pas prêts : 0
Ecrans sans contenu : 0
- Statut de contenu**
☒ Aucune bande noire
☐ Tous les contenus sont valides
- Audience avancée**
- Auteur**
Communication SCMA
- Historique**
Créé : 6 février 2024 11:22
Modifié : 6 février 2024 11:22
- Groupe d'écrans**
Aucun de vos groupes

Information du contenu

Copie de Copie de Ecran numérique - PADD... - [D] 161 (0.56/1) - 7 écrans (7 PRB)



Durée
9 secondes

Horaires
Hébdomadaire
• Toujours diffusé

Son
Son désactivé

Format: **HLS (56/1)**

Ecrans concernés

Tous 7 Détourage orientation 0 Détourage règle d'aspect 0 En pause 0 Pas prêt 0 [?](#)

recrds per page	Afficheur	diffusion
Écran		
Montgicrimes - SJM Centre judiciaire (NEW)	[0.56/0.56] 1080 x 1920 pixels (Ortux) ✓	Télécharge [!]
Montgicrimes - SJM Centre technique Municipal (NEW)	[0.56/0.56] 1080 x 1920 pixels (Ortux) ✓	Télécharge [!]
Montgicrimes - SJM CAS (NEW)	[0.56/0.56] 1080 x 1920 pixels (Ortux) ✓	Téléchange [!]
Montgicrimes - SJM Forum casino - NEW	[0.56/0.56] 1080 x 1920 pixels (Ortux) ✓	Téléchange [!]
Montgicrimes - SJM Mobins (NEW)	[0.56/0.56] 1080 x 1920 pixels (Ortux) ✓	Téléchange [!]
Montgicrimes - SJM Mahlen (newco (duw))	[0.56/0.56] 1080 x 1920 pixels (Ortux) ✓	Téléchange [!]

Envoyé en préfecture le 01/03/2026

Reçu en préfecture le 01/03/2026

Publié le

ID : 073-200070464-20260212-20260212_10B2-DE



Mairie de Villargondran

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, **Philippe ROSSI**, Maire de la commune de VILLARGONDRA (Savoie),

ATTESTE

Qu'il est porté à la connaissance des administrés, par voie d'affichage en Mairie, et diffusé à la population sur ILLIWAP, en date de ce jour.

- De l'affiche invitant la population à 2 ateliers participatifs dans le cadre du PLUHD.

Fait à Villargondran, le 13 février 2024.

Le Maire,
Philippe ROSSI.



73300 VILLARGONDRA Tél. 04-79-64-05-58
mairie@mairie.villargondran.fr



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, **Yves DURBET**, Maire de la commune de la Tour-en-Maurienne, certifie avoir fait afficher au lieu accoutumé en mairie d'Hermillon, les informations concernant les ateliers participatifs partage du projet de PADD.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Hermillon, la Tour-en-Maurienne,
Le 08/02/2024

Yves Durbet,
Maire



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Commune de SAINT PANCRAE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée, Monsieur **BLANC-COQUAND Roger**, Maire de la Commune de SAINT PANCRAE,

Certifie avoir affiché depuis le 5 Février 2024 sur les tableaux d'affichage disponibles à cet effet sur Saint Pancrae, l'affiche concernant les ateliers participatifs du 20 et 21 février 2024 du PLUHD

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

SAINT PANCRAE, le 13 Février 2024

Le Maire
Roger BLANC-COQUAND



COMMUNE DE ST SORLIN D'ARVES

Département de la Savoie - Arrondissement de St Jean de Maurienne

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Objet : ateliers participatifs avec les habitants, pour présenter et recueillir les observations et idées sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Je soussigné, **Fabrice BAUDRAY**, Maire de la Commune de Saint Sorlin d'Arves,

atteste que l'affiche concernant 2 ateliers participatifs - partage du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) dans le cadre du PLUHD, a bien été porté à la connaissance du public par voie d'affichage en Mairie de Saint Sorlin d'Arves, sur les 3 panneaux d'affichage communaux, ainsi que sur les différents supports d'information numérique (facebook, panneau pocket et site internet communal) à compter du 05 février 2024.

A Saint Sorlin d'Arves,
Le 5 février 2024.

Le Maire,
Fabrice BAUDRAY.



Villes et Villages Fleurs

MAIRIE - 2080 Route du Col de la Croix de Fer - 73530 ST SORLIN D'ARVES
Tél : 04 79 59 70 67 - mairie@st-sorlin-d-arves.fr
Site : <http://www.mairie-st-sorlin-d-arves.fr>

Sybelles
ski

Envoyé en préfecture le 01/03/2026

Reçu en préfecture le 01/03/2026

Publié le

ID : 073-200070464-20260212-20260212_10B2-DE



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Opération : Atelier participatif

Je soussigné, Monsieur François ROVASIO
Maire de la commune de SAINT-JULIEN-MONTDENIS,

Certifie que l'information concernant les ateliers participatifs a été diffusée sur panneau Pocket, et
le site internet de la mairie de SAINT-JULIEN-MONTDENIS à partir du 05 février 2024.

Fait à SAINT-JULIEN-MONTDENIS,
Le 14 février 2024

Le Maire
François ROVASIO



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Objet :
Ateliers participatifs – Partage du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Je soussigné, Philippe ROLLET, Maire de la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne,

CERTIFIE

Avoir procédé à l'affichage d'une information concernant deux ateliers participatifs avec
les habitants, pour présenter et recueillir les observations et idées sur le Projet
d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Ces deux ateliers auront lieu :

- Le mardi 20 février 2024 à 18h, salle des Chaudannes, à Saint-Jean-de-Maurienne,
- Le mercredi 21 février 2024 à 18h, en mairie de Fontcouverte-la Toussuire.

Fait à Saint-Jean-de-Maurienne, le 5 février 2024.

Le Maire,

Philippe ROLLET



Hôtel de Ville - BP 100 - 73302 Saint-Jean-de-Maurienne Cedex - Tél. 04 79 64 11 44 - Fax. 04 79 64 97 97
Site Internet : www.saintjeandemaurienne.fr - Mail : mairie@saintjeandemaurienne.fr



COMMUNE DE SAINT JEAN D'ARVES
7, place de la mairie
73 530 Saint Jean d'Arves
Tél : 04 79 59 72 64
Fax : 04 79 59 75 53
mairie@saintjeandarves.fr

Objet : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement (PLUi HD).

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Madame le Maire de la commune de St Jean d'Arves certifie que l'affiche concernant le
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement (PLUi HD) – Atelier participatif,
partage du PADD, a bien été mis sur le site de la mairie de Saint Jean d'Arves le 13 février
2024 et sur les panneaux d'affichage de la commune le 14 février 2024.

Pour faire valoir ce que de droit.

A Saint Jean d'Arves, le 15 février 2024

Madame Le Maire
HUSTACHE Christiane



Le Tour du Montvernier

République Française

Commune de
MONTVERNIER

Savoie

Certificat d'affichage

Je soussigné Daniel CROSAZ, Maire de la commune de MONTVERNIER certifie
que l'affiche « Atelier participatif » habitants PLUi HD transmise par la 3CMA est
affichée dans le panneau d'affichage, situé devant la Mairie de la Commune
MONTVERNIER ainsi qu'aux arrêts de bus de la commune, à compter du 12
février 2024 jusqu'au 21 février 2024 inclus.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Montvernier, le 12 février 2024

CROSAZ Daniel, Maire



CERTIFICAT D'ADRESSAGE

Je soussigné Jean DIDIER, maire de la commune d'Albiez-Montrond, certifie que l'avis d'organisation des ateliers participatifs organisés en février 2024 dans le cadre de la procédure de préparation du PADD et du PLUi est intégralement affiché sur le panneau d'affichage des documents d'urbanisme de la mairie depuis le 12 février 2024 ainsi que sur le panneau d'information générale de la commune depuis le 15 février 2024. Il restera affiché jusqu'au 21 février 2024 inclus.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

À Albiez-Montrond, le 12 février 2024

Jean DIDIER
Maire



DEPARTEMENT
de la Savoie

REPUBLICQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
de
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

MAIRIE
de
ALBIEZ LE JEUNE
Téléphone : 04.79.59.92.85

ATTESTATION

Je soussigné, Jean-Marc BLANGY, Maire de la commune d'Albiez le Jeune (Savoie), atteste que l'affiche de la 3CMA concernant les ateliers participatifs sur le PLUi HD a été apposée en mairie. Ces ateliers ont, en outre, fait l'objet d'une information sur l'application ILLIWAP auprès des 166 abonnés de la commune.

En foi de quoi, nous lui avons délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Albiez, le 13 février 2024

Jean-Marc BLANGY,
Maire



Certificats d'affichage mairies

14 | **Actu locale** Maurienne

Le Dauphiné Libéré
Samedi 10 février 2024

Saint-Jean-de-Maurienne
**Luge, de ski, crêpes, ateliers créatifs :
vivent les vacances au centre aéré**

**Cœur-de-Maurienne
Arvan •
Deux ateliers
pour préparer
le plan d'urbanisme**

Les accueils de loisirs de Cœur-de-Maurienne Arvan, au Carrousel à Saint-Pancrace et à l'école primaire des Chaudannes à Saint-Jean, seront ouverts pendant les vacances de février, du lundi au vendredi. Le nombre de places disponibles varie en fonction du nombre d'animateurs. Les enfants de la 3CMA sont prioritaires.

À Carrousel, deux directrices se succéderont, Christine Tourt la première semaine, et Émilie Royer la seconde. Aux Chaudannes, Isabelle Cliton aura la direction des deux semaines.

Destiné aux enfants de 3 à 6 ans, l'accueil de loisirs du Carrousel, c'est tous les jours des jeux, des chansons, des



Comme à l'espace jeunes pour les plus grands, où de nombreuses activités, sorties et ateliers seront proposés aux ados, les deux accueils de loisirs de la 3CMA vont animer les vacances des

La Communauté de communes Cœur-de-Maurienne Arvan poursuit l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal "Habitat et déplacement" (PLUi-HD).

Cela passe par une première étape, celle du "plan d'aménagement et de développement durable" (PADD). Ce document, politique plus que technique, exprime le projet de la collectivité pour les dix ans à venir. Il sera partagé avec la population sous la forme de deux ateliers participatifs, le premier le mardi 20 février à 18 heures, à la salle des Chaudannes à Saint-Jean-de-Maurienne, le second le mercredi 21 février, toujours à 18 heures, salle de la mairie à Fontcouverte-La Toussuire.

Saint-Jean-

Extrait annonce Dauphiné Libéré du 10 février 2024

Fontcourverte-la-Toussuire

Nouveau PLU : « Les mêmes objectifs, en respectant les particularités »

Ce mercredi 21 février, les services de la Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan (CCMA) ont organisé à Fontcourverte une réunion publique pour présenter le projet d'aménagement et de développement durable. Celui-ci est une étape importante dans la réalisation du nouveau plan local d'urbanisme de la CCMA.

La réunion s'est tenue à la mairie de Fontcourverte ce mercredi 21 février au soir. Trois chargés de mission de la Communauté de communes de Cœur de Maurienne Arvan (CCMA) étaient présents pour présenter à la quinzaine d'habitants ayant fait le déplacement, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Ce document présente les grandes lignes et objectifs de la communauté de communes en matière d'urbanisme pour les 10 à 15 prochaines années. Il a été rédigé par les services de la CCMA après un diagnostic du territoire réalisé l'année dernière. Le PADD est une partie importante d'un autre document le Plan

local d'urbanisme intercommunal - habitat et déplacements (PLU-HD), qui est en cours d'élaboration par les services de l'intercommunalité.

Derrière ce long acronyme, se cache un document d'une grande importance pour la vie des habitants de la communauté de communes. Le PLU-HD dicte les règles d'aménagement urbain pour toutes les communes de la CCMA. Il doit évidemment suivre les dispositions du Code de l'urbanisme et les différentes lois nationales régissant l'aménagement du territoire. Mais il est propre à la Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan et transcritra donc son projet de développement urbain.

Les souhaits des habitants seront pris en compte

« On fait en sorte d'avoir les mêmes objectifs tout en respectant les particularités de chaque commune », résume Céline Corneil, chargée de mission pour le PLU-HD auprès de la CCMA. La réunion de ce mercredi soir était divi-



Le futur PLU-HD dictera les règles d'urbanisme auxquelles devront se plier les communes si elles souhaitent s'entendre avec de nouvelles constructions. Archives Photo Le IX/VT

sée en trois cercles de discussions, chacun animé par un chargé de mission. C'est la deuxième réunion publique organisée par la CCMA après celle ayant pris place à Saint-Jean-de-Maurienne. Les habitants, par groupe de cinq ou six, ont pu discuter avec eux, pour prendre connaissance du PADD mais aussi pour exprimer leur demande et leur souhait concernant le futur PLU-HD.

La mobilité et le logement au cœur des discussions

Ces ateliers ont été liés par écrit par les trois chargés de mission pour être pris en compte pour la suite du processus. Une prise de température qui permet de connaître les grands axes sur lesquels il faudra travailler. « Les questions de mobilité ont beaucoup intéressé les participants. La question du logement aussi en particulier celui des saisonniers mais aussi touche ce qui touche au DPE (Diagnostic de performance énergétique) », pointe Sophie Verney, vice-présidente de la CCMA chargée de l'urbanisme, du PLU-HD et de l'habitat. Le PLU-HD devrait être finalisé à l'horizon 2026.

■ Tom Letrouille

CARRELAGE - FAÏENCE

VENEZ DÉCOUVRIR NOTRE GAMME VARIÉE
de carrelage, faïence, plastique et moquette

Ets BURROT Z.I. St-Jean-de-Maurienne
Tel. 04 79 94 16 99
www.burrot-carrelage.fr

PASTORE ST-JEAN-DE-MAURIENNE

du mardi 13 février au samedi 9 mars 2024

TOUS EN JEANS OFFRE SPÉCIALE

JEAN LUTHER-GARY SINGH	JEAN LUTHER-GARY SINGH
Jeans stretch Marquis	Jeans stretch Marquis
De 30 à 34	De 30 à 34
39€	39€
Jeans stretch Marquis	Jeans stretch Marquis
De 30 à 34	De 30 à 34
39€	39€
Jeans stretch Marquis	Jeans stretch Marquis
De 30 à 34	De 30 à 34
39€	39€

PASTORE

50 ANS VALHEINER

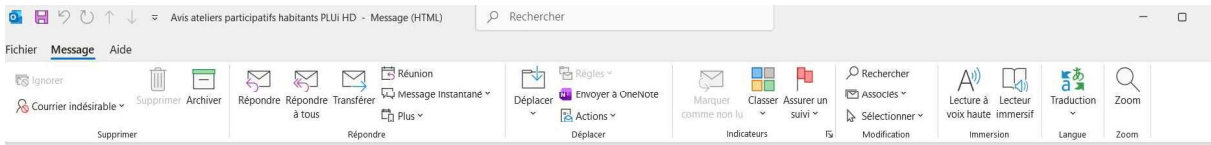
JEUDI 29 FÉVRIER 2024 SHOW LUMINEUX

Envoyé en préfecture le 01/03/2026

Reçu en préfecture le 01/03/2026

Publié le

ID : 073-200070464-20260212-20260212_10B2-DE



Avis ateliers participatifs habitants PLUI HD



A : [guy.marcotti@wanadoo.fr](#); [arnaud.rota73@gmail.com](#); [stephane.chedru@wanadoo.fr](#); [thierry.goardou@outlook.com](#); [olimary.martin@orange.fr](#); [abochet@laposte.net](#); [chtianju@orange.fr](#); [pascal.laumain@scania.com](#); [mb.expertimo@gmail.com](#); [michel.buffard73@orange.fr](#); [galeandrei13@gmail.com](#); [alagone73@gmail.com](#); [christianille@shoo.fr](#); [bertrand.LUDOVINE](#); [hovelaque@gmail.com](#); [forest.raymond@neuf.fr](#); [suzanne.BOURILLE](#); [elodie.battard@lidl.fr](#); [pierre.darves@hotmail.fr](#); [CM](#); [DENEY Philippe](#); [Wilfried Decourt](#); [Louis BOILLLOT](#); [virginie.vieira](#); [mercerie38@free.fr](#); [marin.charransol@gmail.com](#)



Bonjour à tous,

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI HD, nous organisons deux ateliers participatifs avec les habitants, pour présenter et recueillir les observations et idées sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui avait également fait l'objet d'atelier avec les élus en fin d'année dernière.

Les deux ateliers auront lieu :

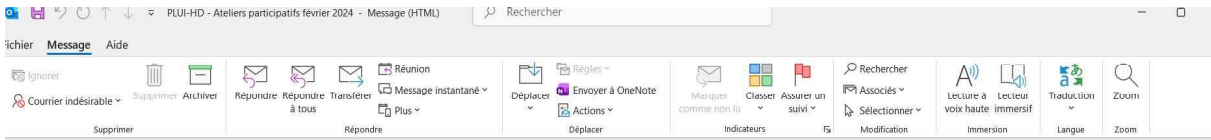
- Le 20 février à 18h00 salle des Chaudannes à Saint-Jean-de-Maurienne
- Le 21 février à 18h00 en mairie de Fontcuverte.

Nous serons heureux de vous accueillir et d'échanger avec vous sur ce projet de territoire.

Dans l'attente,

Cordialement,
Marie-Line GARETTAZ
Services techniques et de l'aménagement

Transmission mail de l'invitation, à la liste de diffusion habitants



PLUI-HD - Ateliers participatifs février 2024



A : [arnaud.rota73@gmail.com](#); [stephane.chedru@wanadoo.fr](#); [thierry.goardou@outlook.com](#); [olimary.martin@orange.fr](#); [abochet@laposte.net](#); [chtianju@orange.fr](#); [pascal.laumain@scania.com](#); [mb.expertimo@gmail.com](#); [michel.buffard73@orange.fr](#); [galeandrei13@gmail.com](#); [alagone73@gmail.com](#); [christianille@shoo.fr](#); [bertrand.LUDOVINE](#); [hovelaque@gmail.com](#); [forest.raymond@neuf.fr](#); [suzanne.BOURILLE](#); [elodie.battard@lidl.fr](#); [pierre.darves@hotmail.fr](#); [CM](#); [DENEY Philippe](#); [Wilfried Decourt](#); [Louis BOILLLOT](#); [virginie.vieira](#); [mercerie38@free.fr](#); [marin.charransol@gmail.com](#); **+ 37 autres**



Bonjour à tous,

Je vous prie de trouver ci-joint le compte-rendu des ateliers habitants qui se sont déroulés les 20 et 21 février 2024. En vous en souhaitant une bonne réception et un agréable après-midi.

Cordialement,
Marie-Line GARETTAZ
Services techniques et de l'aménagement

Maison de l'intercommunalité
3CMA

Transmission mail du compte-rendu de l'atelier, à la liste de diffusion habitants

4.4.3. Réunions publiques –phase règlementaire



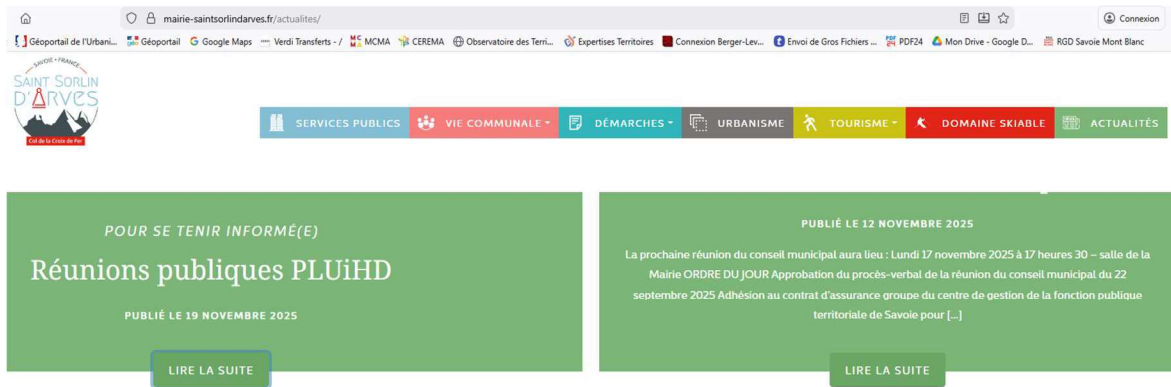
Exemple d'affiche



Extrait du site internet de Saint-Jean-de-Maurienne



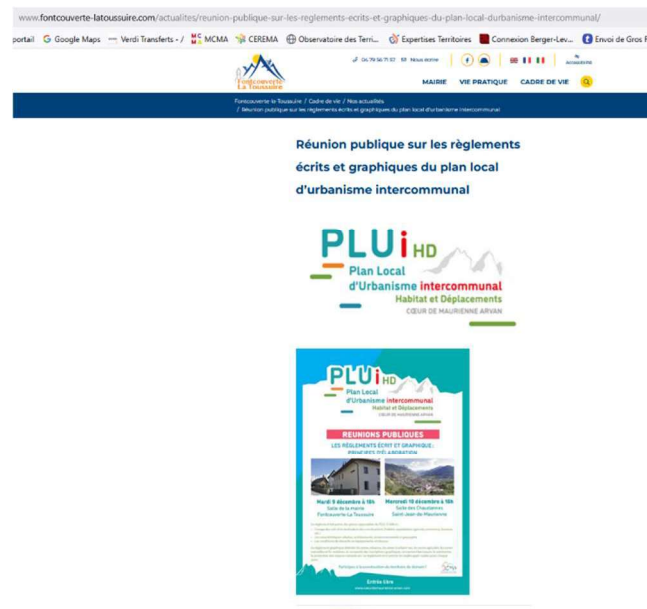
Extrait du site internet de la 3CMA



Extrait du site internet de Saint-Sorlin-d'Arves



Extrait du site internet de la Tour en Maurienne



Extrait du site internet de Fontcouverte-La Toussuire

Envoyé en préfecture le 01/03/2026

Reçu en préfecture le 01/03/2026

Publié le

ID : 073-200070464-20260212-20260212_10B2-DE



www.mairie-albiezlejeune.fr/actualites/

Géoportail Google Maps Verdi Transferts - / MCMA CEREMA Observatoire des Terri... Expertises Territoires Connexion Berger-Lev... Envoi de Gros Fichiers ... PDF24 Mon Driv



Lettre d'information municipale
Evénements à venir
Evénements à proximité
Petites Annonces

Albiez le Jeune



Extrait du site internet de Albiez-le-Jeune

ilwarp

FR EN ES

MAIRIE D'ALBIEZ-LE-JEUNE

Votre mairie Actualités Agenda Participer Contact

Votre mairie / Actualités / **Ateliers participatifs PLU i HD**

ATELIERS PARTICIPATIFS PLU i HD

05/02/2024

Dans le cadre de l'élaboration du PLU i HD (plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements), la 3CMA organise deux ateliers participatifs avec les habitants, pour présenter et recueillir les observations et idées sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Les deux ateliers auront lieu :

- Le 20 février à 18h salle des Chaudannes à Saint-Jean-de-Maurienne
- Le 21 février à 18h00 en mairie de Fontcouverte



MAIRIE DE VILLARGONDRAN

Votre mairie

Actualités

Agenda

Participer

Contact

Votre mairie / Actualités / **PLUi HD - Réunions publiques**

PLUi HD - RÉUNIONS PUBLIQUES

19/11/2025

Venez participer à la construction du territoire de demain !!



MAIRIE DE LA TOUR EN MAURIENNE

Votre mairie

Actualités

Agenda

Participer

Contact

Votre mairie / Actualités / **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

19/11/2025

Réunions publiques



MAIRIE D'ALBIEZ MONTROND

Votre mairie

Actualités

Agenda

Participer

Services

Contact

[LIRE LA SUITE](#)

[LIRE LA SUITE](#)

[LIRE LA SUITE](#)

Not en cours, venez à l'emploi

Justificatifs à fournir :
1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, téléphone fixe, avis d'impôt pour les habitants à l'année)
SCI : il faut être le gérant, décision de nomination et document prouvant l'inscription de la société au rôle des impôts de la commune depuis 2 ans

Résidences principales : 6 mois sur la commune

Résidences secondaires : avis d'impôts fonciers 2024 et 2025

Date limite d'inscription le vendredi 06/02/2026

inscription listes électorales

20/11/2025

[LIRE LA SUITE](#)

RÉUNIONS PUBLIQUES

LES RÈGLEMENTS ÉCRIT ET GRAPHIQUE : PRINCIPES D'ÉLABORATION



réunions d'informations PLUi

20/11/2025

[LIRE LA SUITE](#)

avaires et porcine.



INFLUENZA ET GRIPPE - QUELLE DIFFÉRENCE ?

l'influenza saisonnière et l'influenza porcine sont deux maladies respiratoires graves qui peuvent entraîner des complications graves, voire mortelles.

informations influenza aviaire

12/11/2025

[LIRE LA SUITE](#)

FR EN ES

MAIRIE DE SAINT-PANCRACE

Votre mairie

Actualités

Agenda

Participer

Contact

ACTUALITÉS

Annulation corvée citoyenne de bûcheronnage

21/11/2025

LIRE LA SUITE >

REUNIONS PUBLIQUES

LES RÈGLEMENTS ÉCRIT ET GRAPHIQUE : PRINCIPES D'ÉLABORATION

Mardi 9 décembre à 18h

Mercredi 10 décembre à 18h

Salle de la mairie

Salle des Chaudannes

PLUi HD

20/11/2025

LIRE LA SUITE >

Restrictions de circulation du 1^{er} au 5 décembre 2025

Le Département de la Savoie réalise des travaux de réflexion de la Pénalisée sur la RD 901 de l'axe de l'Alpe de Saint-Pancrace jusqu'à l'Alpe de Saint-Pancrace.

La circulation sera totalement interrompue du lundi 1^{er} au vendredi 5 décembre de 8h à 18h.

Une déviation pour rejoindre les Bâtiments sera mise en place par Pontcouverte (RD 901) et l'Alpe de Saint-Pancrace.

En cas de conditions météorologiques, ces travaux pourront être décalés sur les jours suivants.

INFO ROUTES

18/11/2025

LIRE LA SUITE >

Extraits d'illiwap Villargondran, La Tour en Maurienne, Albiez-le-Jeune, Albiez-Montrond, saint-Pancrace

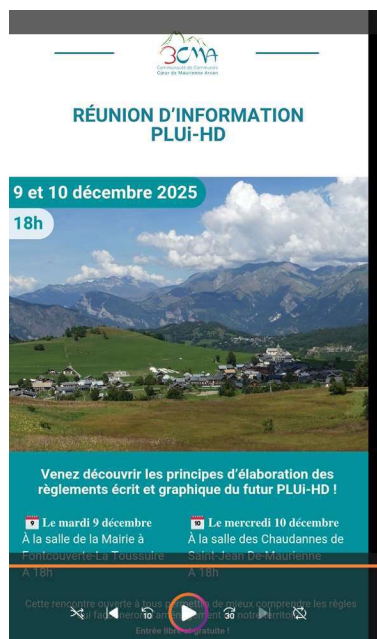
Extraits PanneauPocket Villarembert et Saint-Julien-Montdenis

Envoyé en préfecture le 01/03/2026

Reçu en préfecture le 01/03/2026

Publié le

ID : 073-200070464-20260212-20260212_10B2-DE



Extrait Facebook 3CMA



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le soussigné(e), Bernard COVAREL, maire de la commune de FONTCOUVERTE-LA TOUSSUIRE certifie avoir procédé à l’affichage de :

L’affiche relative aux réunions publiques concernant les règlements écrit et graphique du PLUI HD

Cet affichage a eu lieu du 18/11/2025 au 10/12/2025.

Fait à FONTCOUVERTE-LA TOUSSUIRE le 18/11/2025

Le Maire,

Bernard COVAREL



Mairie - Chef-Lieu – 10 rue de la Salette
73300 Fontcouverte-La Toussuire
04 79 56 71 57
mairie@fontcouverte-latoussuire.com



Certificat d’Affichage

Je soussigné, Alain MOLLARET, Maire de la Commune d’Albiez-Montrond certifie que l’information des réunions publiques PLUI a été affichée à partir du 20/11/2025 sur les 2 panneaux d’affichage des mairies d’Albiez et Montrond, sur le site de la commune et sur le site illiwap.

Fait pour valoir ce que de droit,
à ALBIEZ MONTROND, le 21/11/2025

Le Maire,
Alain MOLLARET

Alain MOLLARET
MAIRE
D’ALBIEZ-MONTROND



Mairie d’Albiez-Montrond – 73 Rue de l’église Saint-Michel - 73300 Albiez-Montrond
Tel. : 04 79 59 30 93 Courriel : mairie@albiez-montrond.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Objet :
Réunions publiques – PLUIHD – Les règlements écrit et graphique : principes d'élaboration

Je soussigné, Philippe ROLLET, Maire de la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne,

CERTIFIE

Avoir procédé à l'affichage d'une information à la population concernant l'organisation de deux réunions publiques sur le PLUIHD – Les règlements écrit et graphique : principes d'élaboration, du 18 novembre 2025 au 10 décembre 2025.

Fait à Saint-Jean-de-Maurienne, le 18 novembre 2025.

Le Maire,

Philippe ROLLET



Hôtel de Ville - BP 100 - 73302 Saint-Jean-de-Maurienne Cedex - Tél. 04 79 64 11 44
E-mail : mairie@stjeandmaurienne.fr - www.stjeandmaurienne.fr



COMMUNE DE ST SORLIN D'ARVES
Département de la Savoie – Arrondissement de St Jean de Maurienne

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Objet : PLUIHD – réunions publiques 9 et 10 décembre 2025.

Je soussigné, Fabrice BAUDRAY, Maire de la Commune de Saint Sorlin d'Arves,

atteste que l'affiche concernant les dates de deux réunions publiques portant sur « les règlements écrits et graphique : principes d'élaboration » dans le cadre du PLUIHD a bien été diffusée et portée à la connaissance du public par voie d'affichage en Mairie de Saint Sorlin d'Arves à compter du 19 novembre 2025.

A Saint Sorlin d'Arves,
Le 19 novembre 2025.

Le Maire,
Fabrice BAUDRAY.



MAIRIE – 2080 Route du Col de la Croix de Fer
73330 ST SORLIN D'ARVES
Tél : 04 79 59 70 67
Courriel : info@mairie-saintsorlinarves.fr
Site : <http://www.mairie-saintsorlinarves.fr>



COMMUNE DE SAINT JEAN D'ARVES
7, place de la mairie
73 530 Saint Jean d'Arves
Tél : 04 79 59 72 84
Fax : 04 79 59 75 53
mairie@stjeandarves.fr

Objet : PLUi HD.

Envoyé en préfecture le 01/03/2026

Reçu en préfecture le 01/03/2026

Publié le

ID : 073-200070464-20260212-20260212_10B2-DE

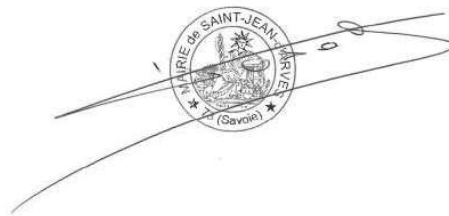


CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Madame le Maire de la commune de St Jean d'Arves certifie que l'affiche concernant les informations sur les deux réunions publiques a bien été affichée en mairie de St Jean d'Arves le 19 novembre 2025 ainsi que sur facebook et sur le site internet de la mairie.

A Saint Jean d'Arves, le 24 novembre 2025

Madame le Maire,
HUSTACHE Christiane



www.saintjeandarves.fr
www.facebook.com/MairieSJA



Mairie de Villargondran

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Philippe ROSSI, Maire de la commune de VILLARGONDRA (Savoie),

ATTESTE

Qu'il est porté à la connaissance des administrés, par voie d'affichage en Mairie, et diffusé à la population sur ILLIWAP et panneaux lumineux, en date du jour,

- L'affiche invitant la population à participer à deux réunions publiques dans le cadre du PLUi HD.

Fait à Villargondran, le 19 novembre 2025

Le Maire,
Philippe ROSSI.



73300 VILLARGONDRA - Tél. 04-79-64-05-58
mairie@mairie-villargondran.fr



Extrait du Dauphiné Libéré du 12 décembre 2025

Publication du compte-rendu des réunions publiques :

www.coeurdemaurence-aran.com/actualites/
90 %

l'Urban...
 Géoportail
 Google Maps
 Verdi Iransters - / M
 MCMA
 CEREMA
 Observatoire des Terr...
 Expertises Territoires
 Connexion Berger-Lev...
 PDF 24
 M

Vos services
 Sonde de Résonance Visuelle pour le développement
 au cœur de St Jean de Maurienne

intro Gouter
 Tourisme et loisirs

Actualités

Programme d'accompagnement
 La 3CMA - Vacances
 Les 14 communes

Eau

Gestion de l'eau et enneigement de culture sur le domaine des Sybelles : mise au point

Urbanisme

PLUi HD : un nouveau compte-rendu à consulter en ligne

Economie

Allo, Docteur ? Préférez les chaussures de ski aux bottes de pluie !



4.5. Informations sur l'avancement de la procédure de PLUi-HD

4.5.1. Site Internet de la 3CMA

Accueil > Vos services > Urbanisme > La planification du territoire de la 3CMA > Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements

La 3CMA s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD).

Le plan local d'urbanisme intercommunal vise à planifier, gérer, anticiper l'aménagement du territoire sur les 14 communes de l'intercommunalité à l'horizon 2035, en transversalité sur l'ensemble des thématiques d'aménagements : habitat, transports, cadre de vie, développement économique et commerciale, transition énergétique, espaces naturels, exploitation agricole et forestière, aménagement touristique et de loisirs... Le PLUi HD remplacera à terme les documents d'urbanisme communaux en vigueur aujourd'hui.

La démarche d'élaboration de ce nouveau document d'urbanisme est réalisée de manière étroite avec les communes de la 3CMA et en concertation avec les différents partenaires du territoires et les habitants.

Un diagnostic du territoire a été réalisé en 2022, basé sur les données existantes, des analyses de terrain mais aussi par des consultations avec les différents acteurs du territoire.

- Deux soirées d'ateliers participatifs ont ainsi été organisées, le 31 mai à Saint-Jean-de-Maurienne et le 14 juin à Fontcouverte-La Toussuire, au cours desquelles les habitants étaient invités à exprimer leur vision du territoire (compte-rendu consultable dans la rubrique « Documents utiles» ci-contre)
- Une exposition itinérante, présentant une synthèse de ce diagnostic s'est tenue de juin 2023 à janvier 2024 (Panneaux de l'exposition consultables dans la rubrique « Documents utiles» ci-contre)

Contact

Service Urbanisme de la 3CMA
321 rue Henri Sainte-Claire Deville
73300 Saint-Jean-de-Maurienne
Tél : 04 79 64 47 44

ENVOYER UN E-MAIL

Documents utiles

Compte-rendu réunions publiques 9/12/25
Fontcouverte-La Toussuire / 10/12/25 St-Jean-de-Maurienne (291,21 Ko, pdf)

PADD_version_travail (2,63 Mo, pdf)

3CMA_PLUiHD_Ateliers participatifs habitants_PADD_février 2024 (1,47 Mo, pdf)

CR Ateliers_habitants_2022 (1,15 Mo, pdf)

Délibération complémentaire – précision des objectifs poursuivis et des modalités de concertation (242,79 Ko, pdf)

Délibération d'engagement du PLUi HD du 30 juillet 2020 (98,48 Ko, pdf)

Cadre réglementaire (2,01 Mo, pdf)

Economie et attractivité (1,64 Mo, pdf)

Equipements et mobilités (12,54 Mo, pdf)

Loi Montagne et ZAN (11,50 Mo, pdf)

Patrimoine et paysage (3,45 Mo, pdf)

PLUiHD (1,47 Mo, pdf)

Présentation territoire (11,16 Mo, pdf)

Extraits du site internet de la 3CMA (décembre 2025)



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements

La 3CMA s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD).

Le plan local d'urbanisme intercommunal vise à planifier, gérer, anticiper l'aménagement du territoire sur les 14 communes de l'intercommunalité à l'horizon 2035, en transversalité sur l'ensemble des thématiques d'aménagements : habitat, transports, cadre de vie, développement économique et commerciale, transition énergétique, espaces naturels, exploitation agricole et forestière, aménagement touristique et de loisirs... Le PLUi HD remplacera à terme les documents d'urbanisme communaux en vigueur aujourd'hui.

La démarche d'élaboration de ce nouveau document d'urbanisme est réalisée de manière étroite avec les communes de la 3CMA et en concertation avec les différents partenaires du territoires et les habitants.

Un **diagnostic du territoire** a été réalisé en 2022, basé sur les données existantes, des analyses de terrain mais aussi par des consultations avec les différents acteurs du territoire.

- Deux soirées d'ateliers participatifs ont ainsi été organisées, le 31 mai à Saint-Jean-de-Maurienne et le 14 juin à Fontcouverte-La Toussuire, au cours desquelles les habitants étaient invités à exprimer leur vision du territoire (compte-rendu consultable dans la rubrique « Documents utiles» ci-contre)
- Une exposition itinérante, présentant une synthèse de ce diagnostic s'est tenue de juin 2023 à janvier 2024 (Panneaux de l'exposition consultables dans la rubrique « Documents utiles» ci-contre)

L'élaboration du PLUi HD s'est poursuivie avec l'une de ses pièces majeures, le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**. Il s'agit du document d'orientation politique exprimant le projet de la collectivité pour les dix ans à venir, en réponse aux enjeux mis en évidence par le diagnostic.

- Les orientations du PADD, préparées par des élus des 14 communes, a fait l'objet d'une concertation avec les habitants. Ainsi, lors de deux ateliers proposés les 20 et 21 février dernier à Saint-Jean-de-Maurienne et à Fontcouverte-La Toussuire, les habitants ont été invités à donner leur avis sur les thèmes développés dans le document (compte-rendu consultable dans la rubrique « Documents utiles» ci-contre)

Ces échanges ont permis de consolider un projet formulé selon **trois grands axes** :

- La préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel comprend en particulier des objectifs de gestion et de préservation de la ressource en eau, des fonctionnalités écologiques du territoire et le maintien et la mise en valeur de la qualité des paysages, qu'ils soient naturels ou architecturaux.
- Le soutien d'un développement économique respectueux de l'identité historique du territoire doit renforcer l'attractivité de ce dernier, garantir les vocations économiques de sites identifiés comme stratégiques ou encore dynamiser le commerce des centres-bourgs. Le PADD vise également à renforcer l'attractivité des destinations touristiques hivernales, à accompagner les efforts de développement du tourisme d'été et à diversifier l'offre d'hébergement. Enfin, il promeut la préservation du foncier agricole, la reprise des exploitations, la diversification de l'offre locale alimentaire et le développement de circuits courts.
- La réponse aux besoins en services et équipements des habitants du territoire a plusieurs dimensions : en matière d'habitat, le PADD vise à assurer une offre adaptée aux besoins diversifiés des ménages, tout en accompagnant la transition énergétique, et à renforcer l'attractivité résidentielle des centres-bourgs. Sur le volet mobilité, il promeut le déploiement d'équipements et services liés la multimodalité (vélo, marche, transports collectifs) afin d'encourager les alternatives à la voiture individuelle. Enfin, le PADD vise à conforter les pôles d'équipements et de services existants, ainsi que les fonctions commerciales, qui doivent contribuer à la vitalité du territoire et proposer une offre de proximité, adaptée aux habitants et aux touristes.

Le PADD doit également fixer le cap en matière de modération de consommation d'espace, dans une logique de lutte contre l'étalement urbain. Pour cela, un bilan chiffré de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers a été réalisé, qui rend compte du processus d'urbanisation du territoire depuis 2011 (année de référence au regard de la Loi Climat et Résilience de 2021). Les objectifs, encadrés par la réglementation, sont de réduire de moitié cette consommation d'espace par rapport à la décennie précédente.

Avec ce bilan, les élus du territoire pourront plus facilement piloter leurs projets d'aménagement, qui soient cohérents avec un **urbanisme sobre en foncier**. Parmi les conditions de mise en œuvre, il s'agira d'aménager et de construire en priorité dans les espaces déjà urbanisés, de promouvoir des formes architecturales plus économes en foncier, de mobiliser les locaux vacants et les friches, et d'accompagner la rénovation des logements existants. Le nouveau plan de zonage conforme à ces objectifs est en cours de réflexion.

Viendra ensuite la définition des règles d'urbanisme applicables sur le territoire et des actions à mettre en œuvre afin de réaliser ce projet.

Contact

Service Urbanisme de la 3CMA
321 rue Henri Sainte-Claire Deville
73300 Saint-Jean-de-Maurienne
Tél : 04 79 64 47 44

ENVOYER UN E-MAIL

Documents utiles

PADD_version_travail (2,63 Mo, pdf)

Délibération d'engagement du PLUi HD du 30 juillet 2020 (98,48 Ko, pdf)

Délibération complémentaire – précision des objectifs poursuivis et des modalités de concertation (242,79 Ko, pdf)

3CMA_PLUiHD_Ateliers participatifs habitants_PADD_février 2024 (1,47 Mo, pdf)

CR Ateliers_habitants_2022 (1,15 Mo, pdf)

Cadre réglementaire (2,01 Mo, pdf)

Economie et attractivité (1,64 Mo, pdf)

Equipements et mobilités (12,54 Mo, pdf)

Loi Montagne et ZAN (11,50 Mo, pdf)

Patrimoine et paysage (3,45 Mo, pdf)

PLUiHD (1,47 Mo, pdf)

Présentation territoire (11,16 Mo, pdf)

Des temps d'échanges et des ateliers seront mis en place à chaque phase de l'élaboration du PLUi HD, ainsi qu'une enquête publique une fois le document arrêté.

Dans le cadre de la phase de concertation relative à l'élaboration du document d'urbanisme, toutes vos observations peuvent être transmises à l'adresse pluihd@3cma73.com

Extraits du site internet de la 3CMA (mars 2023)

4.5.2. Rapports d'activités

Des articles concernant l'avancée du PLUi HD paraissent dans les rapports d'activités de la 3CMA depuis 2021. Ces derniers sont consultables en lignes sur le site internet de la communauté de communes.

URBANISME



TEMPS FORTS 2021

- Délibérations fixant les objectifs et les modalités de concertation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD).
- Délibération fixant les modalités de collaboration entre les communes et la 3CMA tout au long de l'élaboration du PLUi HD.
- Recrutement d'une chargée de mission PLUi HD.
- Démarrage du diagnostic.
- Mise en place et formation pour la dématérialisation des autorisations d'urbanisme.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD)

La 3CMA et ses communes travaillent à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD).

Le PLUi HD remplacera à terme les Plans Locaux d'Urbanisme et les cartes communales des communes de la 3CMA. Il viendra encadrer les règles d'urbanisme sur l'ensemble du territoire et deviendra la référence pour l'instruction des futures demandes d'autorisation d'urbanisme.

Les habitants de la 3CMA seront invités à participer tout au long de l'élaboration de ce nouveau document d'urbanisme. **Des informations, des temps d'échanges et des ateliers seront mis en place**

Vous pouvez dès à présent **faire part de vos remarques, observations, suggestions** à pluihd@3cma73.com ou par courrier à l'attention du Président de la 3CMA.

PROJETS 2022

- Dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour la commune de Saint-Jean-de-Maurienne, facultative pour les autres communes.
- Mise en place d'une plateforme de demande d'autorisation d'urbanisme par voie dématérialisée.
- Travail sur le PLUi HD : ateliers thématiques avec les acteurs socio-professionnels et les élus, concertation auprès de la population.
- Evolution des PLU communaux pour répondre aux projets de territoire.

→ LE PLUi HD C'EST QUOI ?

- Un document qui fixe des objectifs pour les 10 à 15 prochaines années.
- Sur les thématiques suivantes :
 - Démographie
 - Habitat
 - Développement économique et commercial
 - Développement touristique
 - Mobilité
 - Agriculture
 - Gestion des ressources et des déchets
- Un travail partagé : ateliers thématiques avec les acteurs socio-professionnels, les élus et les habitants.

Autorisations d'urbanisme en 2021

Le service urbanisme procède à l'instruction des autorisations d'urbanisme, pour le compte des communes.

En 2021, les actions suivantes ont été réalisées :

- Approbation de la révision générale du PLU de Montricher-Albanne.
- Approbation de la modification simplifiée du PLU de Saint-Julien-Montdenis.
- Approbation de la révision simplifiée du PLU de Saint-Jean-d'Arves.
- Approbation de la modification simplifiée du PLU de Villargondran.

Autorisations d'urbanisme instruites par le service commun ADS en 2021

COMMUNES	Déclaration préalable	Permis de construire	Permis d'aménager	Permis de démolir	Cub	TOTAL
Albiez-le-Jeune	4	4	0	0	0	9
Albiez-Montond	18	14	2	1	3	38
Fontcouverte La Toussaine	-	16	1	0	-	17
La Tour-en-Maurienne	27	21	1	0	1	50
Jamier	28	7	2	2	3	42
Montricher-Albanne	19	4	0	0	1	24
Montvernier	12	1	0	0	-	13
Saint-Jean-d'Arves	18	11	0	0	1	30
Saint-Jean-de-Maurienne	60	16	1	1	5	83
Saint-Julien-Montdenis	-	10	0	0	-	10
Saint-Pancrace	15	4	2	0	2	23
Saint-Sorlin-d'Arves	16	19	1	0	1	37
Villarembert-Le-Corbier	13	12	1	1	0	27
Villargondran	10	2	0	0	1	13
TOTAL	240	141	11	5	19	416

A titre d'information : 357 dossiers en 2020

Déclaration d'intention d'aliéner instruites par le service planification en 2021

COMMUNES	Nombre de dossiers déposés
Albiez-le-Jeune	7
Albiez-Montond	23
Fontcouverte La Toussaine	31
La Tour-en-Maurienne	37
Jamier	26
Montricher-Albanne	11
Montvernier	14
Saint-Jean-d'Arves	26
Saint-Jean-de-Maurienne	89
Saint-Julien-Montdenis	31
Saint-Pancrace	5
Saint-Sorlin-d'Arves	17
Villarembert-Le-Corbier	130
Villargondran	11
TOTAL	454

A titre d'information : 447 dossiers en 2020

Extrait du rapport d'activités de 2021 de la 3CMA

URBANISME



Ateliers participatifs du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

TEMPS FORTS 2022

- Mise en place d'une plateforme de demande d'autorisation d'urbanisme par voie dématérialisée.
- Travail sur le PLU HD : ateliers thématiques avec les acteurs socio-professionnels et les élus, concertation auprès de la population.

PROJETS 2023

- Définition d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable provisoire (document définissant les objectifs architecturaux et économiques du territoire) tenant compte des particularités locales.
- Travail de concertation avec les communes pour la démarche « Zéro Artificialisation Nette ».

Ateliers participatifs du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLU HD)

Durant la phase de diagnostic du PLU HD, la 3CMA a invité les habitants à exprimer leur vision du territoire, au cours de deux soirées d'ateliers participatifs, à Saint-Jean-de-Maurienne et à Fontcuverte-La Toussuire.

Suivant les thèmes abordés, différents constats et pistes de réflexion ont été mis en avant lors des ateliers :

- Habitat** : un parc de logements vieillissant et une offre réduite, notamment pour les saisonniers et les personnes âgées. La nécessité de rénover le parc existant.
- Economie** : une économie historique, organisée autour de trois piliers : l'agriculture, l'industrie et le tourisme. Tendre vers le développement de tiers lieux, vers le numérique et les circuits courts.
- Attractivité** : un cadre de vie agréable et une Ligne à Grande Vitesse qui offre un fort potentiel d'attractivité. Le besoin de renforcer les communes de centre-ville et les espaces verts.
- Mobilité** : développer les transports en commun de la vallée aux villages d'altitude, aménager des voies cyclables et piétonnes pour favoriser la mobilité douce.
- Services et équipements** : une offre de services complète qui pourrait être davantage adaptée aux besoins de la population. Un manque d'espaces publics, avec des aires de jeux, du mobilier urbain ludique.
- Environnement** : un cadre de vie exceptionnel, plébiscité pour son paysage, son environnement ou son ensoleillement. Développer l'offre d'activités sur le territoire, tout en préservant la biodiversité et la ressource en eau.



Rapport d'activités 2022 | 24

Autorisations d'urbanisme instruites par le service commun ADS du 01/12/2021 au 30/11/2022

Le Service Urbanisme procède à l'instruction des autorisations d'urbanisme, pour le compte des communes.

COMMUNES	Déclaration préalable	Permis de construire	Permis d'aménager	Permis de démolir	Certificat d'urbanisme	TOTAL
Albiez-le-Jeune	2	6	0	0	1	9
Albiez-Montrond	22	10	1	0	0	33
Fontcuverte La Toussuire	31*	48	2	0	0	81
La Tour-en-Maurienne	30	27	1	0	4	62
Jarrier	19	10	0	0	4	33
Montricher-Albanne	21	9	1	0	0	31
Montvernier	5	3	0	0	-	8
Saint-Jean-d'Arves	20	7	1	0	1	29
Saint-Jean-de-Maurienne	82	22	0	2	3	109
Saint-Julien-Montdenis	-	12	0	0	1	13
Saint-Pancrace	14	11	0	0	2	27
Saint-Sorlin-d'Arves	8	9	0	0	2	27
Villarembert-Le Corbier	15	10	0	1	4	30
Villargondran	7	2	0	0	0	9
TOTAL	276	186	6	3	21	493

A titre d'information :
- du 01/12/2020 au 30/11/2021 : 479 dossiers
- du 01/12/2019 au 30/11/2020 : 392 dossiers
- du 01/12/2018 au 30/11/2019 : 321 dossiers

* L'instruction des Déclarations Préalables de Fontcuverte-La Toussuire a été confiée au service commun ADS à partir du 1^{er} Janvier 2022

Déclarations d'intention d'aliéner instruites par le service planification du 01/12/2021 au 30/11/2022

COMMUNES	Nombre de dossiers déposés
Albiez-le-Jeune	12
Albiez-Montrond	24
Fontcuverte La Toussuire	43
La Tour-en-Maurienne	31
Jarrier	24
Montricher-Albanne	18
Montvernier	10
Saint-Jean-d'Arves	25
Saint-Jean-de-Maurienne	96
Saint-Julien-Montdenis	25
Saint-Pancrace	13
Saint-Sorlin-d'Arves	46
Villarembert-Le Corbier	176
Villargondran	8
TOTAL	551

A titre d'information :
- du 01/12/2020 au 30/11/2021 : 539 DA
- du 01/12/2019 au 30/11/2020 : 453 DA
- du 01/12/2018 au 30/11/2019 : 475 DA

Rapport d'activités 2022 | 25

Extrait du rapport d'activités de 2022 de la 3CMA

URBANISME



Ateliers participatifs du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

TEMPS FORTS 2023

- Engagement d'évolutions de PLU communales pour répondre aux projets de territoire.
- Travail sur le PLU HD : débat sur le PADD en conseil communautaire et dans les conseils municipaux; ateliers d'approfondissement du PADD avec les élus.
- Forte augmentation du nombre de demandes d'autorisation d'urbanisme et de DIA instruits.

PROJETS 2024

- Poursuivre l'élaboration du PLU HD, pour une approbation en 2025.



Les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements.

En réponse aux enjeux identifiés par le diagnostic de territoire réalisé en 2022, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document exprimant les grandes orientations politiques du PLU HD, a été élaboré. Il présente ainsi trois grands axes :

- 1. La préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel** comprend en particulier des objectifs de gestion et de préservation de la ressource en eau, des fonctionnalités écologiques du territoire et le maintien et la mise en valeur de la qualité des paysages, qu'ils soient naturels ou architecturaux.
- 2. Le soutien d'un développement économique respectueux de l'identité historique du territoire** doit renforcer l'attractivité de ce dernier, garantir les vocations économiques de sites identifiés comme stratégiques ou encore dynamiser le commerce des centres-bourgs. Le PADD vise également à renforcer l'attractivité des destinations touristiques hivernales, à accompagner les efforts de développement du tourisme d'été et à développer et diversifier l'offre d'hébergement touristique. Enfin, il promeut la préservation du foncier agricole, la reprise des exploitations, la diversification de l'offre locale alimentaire et le développement de circuits courts.
- 3. La réponse aux besoins en services et équipements des habitants du territoire** à plusieurs dimensions : en matière d'habitat, le PADD vise à assurer une offre adaptée aux besoins diversifiés des ménages, tout en accompagnant la transition énergétique, et à renforcer l'attractivité résidentielle des centres-bourgs. Sur le volet mobilité, il promeut le déploiement d'équipements et services liés à la multimodalité (vélo, marche, transports collectifs), afin d'encourager les alternatives à la voiture individuelle. Enfin, le PADD vise à conforter les pôles d'équipements et de services existants, ainsi que les fonctions commerciales, qui doivent contribuer à la vitalité du territoire et proposer une offre de proximité, adaptée aux habitants et aux touristes.

Rapport d'activités 2023 | 24

Autorisations d'urbanisme instruites par le service commun ADS du 01/11/2022 au 01/11/2023

Le Service Urbanisme procède à l'instruction des autorisations d'urbanisme, pour le compte des communes.

COMMUNES	Déclaration préalable	Permis de construire	Permis d'aménager	Permis de démolir	Certificat d'urbanisme	TOTAL
Albiez-le-Jeune	7	4	0	0	1	12
Albiez-Montrond	28	10	0	0	2	40
Fontcuverte La Toussuire	31*	36	2	0	2	71
La Tour-en-Maurienne	34	21	0	0	0	55
Jarrier	18	15	0	0	2	35
Montricher-Albanne	18	7	1	0	1	27
Montvernier	13	6	0	0	0	19
Saint-Jean-d'Arves	17	4	1	0	6	28
Saint-Jean-de-Maurienne	129	36	2	5	4	176
Saint-Julien-Montdenis	-	13	0	0	1	14
Saint-Pancrace	12	7	0	0	2	21
Saint-Sorlin-d'Arves	18	17	1	0	1	37
Villarembert-Le Corbier	23	15	2	1	1	42
Villargondran	5	2	2	0	0	9
TOTAL	353	193	11	6	23	586

A titre d'information :
- du 01/12/2021 au 30/11/2022 : 493 dossiers
- du 01/12/2020 au 30/11/2021 : 479 dossiers
- du 01/12/2019 au 30/11/2020 : 392 dossiers

* L'instruction des Déclarations Préalables de Fontcuverte-La Toussuire a été confiée au service commun ADS à partir du 1^{er} Janvier 2022

Déclarations d'intention d'aliéner instruites par le service planification du 01/12/2021 au 30/11/2022

COMMUNES	Nombre de dossiers déposés
Albiez-le-Jeune	12
Albiez-Montrond	40
Fontcuverte La Toussuire	71
La Tour-en-Maurienne	55
Jarrier	35
Montricher-Albanne	27
Montvernier	19
Saint-Jean-d'Arves	28
Saint-Jean-de-Maurienne	176
Saint-Julien-Montdenis	14
Saint-Pancrace	21
Saint-Sorlin-d'Arves	37
Villarembert-Le Corbier	42
Villargondran	9
TOTAL	586

A titre d'information :
- du 01/12/2021 au 30/11/2022 : 561 DA
- du 01/12/2020 au 30/11/2021 : 539 DA
- du 01/12/2019 au 30/11/2020 : 453 DA

LE MOT DE SOPHIE VERNEY

Vice-présidente chargée de l'habitat, de l'urbanisme ainsi que du PLU HD.

Le rôle central de l'intercommunalité dans la politique locale de l'habitat n'est plus à démontrer : l'habitat collectif, intermédiaire ou individuel, principal, secondaire ou saisonnier, il se doit d'être aujourd'hui la tête de pont de l'économie d'énergie en termes d'isolation ou de chauffage et la Maison de l'habitat vous permet d'y voir plus clair sur les aides concernant vos rénovations (Ma prime rénov' qui va évoluer en 2024, Mon logement Lyon-Turin...). Si le plan local de l'habitat (PLH) est poursuivi jusqu'à l'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements (PLU HD) qui se construit pierre après pierre, d'autres conventions se dessinent comme l'étude sur le logement des saisonniers, comme le dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) visant à la réhabilitation des logements anciens situés dans un périmètre défini, ou se renouant comme celle passée avec l'Association départementale d'Informations sur le Logement (ADIL) apportant de multiples conseils sur les copropriétés, sur comment louer son bien... Bien d'autres actions sont en place à la 3CMA pour permettre de répondre au mieux à tout ce qui touche de près à votre logement. Au sujet de l'urbanisme, votre collectivité reste la porte d'entrée concernant les déclarations préalables, les permis de construire... mais la 3CMA, « l'on de l'été des châteaux en Espagne », est le service instructeur qui aide le maître dans ses prises de décisions. Si la construction d'une terre habitable pour tous sera le défi de la fin du millénaire « l'après Vincent COSMAQ », redonnez que la zéro artificialisation nette des sols (ZAN) va nous occuper très rapidement en 2021 et dans une deuxième phase en 2025.

Habituellement votre ?

Rapport d'activités 2023 | 25

Extrait du rapport d'activités de 2023 de la 3CMA



TEMPS FORTS 2024

- Présentation et discussion du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur PLUi-HD lors d'ateliers avec les habitants.
- Inventaire des chalets d'alpage sur l'ensemble du territoire de la 3CMA.
- Mise en place des outils de suivi de la consommation d'espaces naturels et agricoles dans le cadre de la loi «Zéro artificialisation Nette».

PROJETS 2025

- Poursuivre l'élaboration du PLUi HD, finaliser le projet pour une approbation en fin d'année.



Le PLUi HD et le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Comme tous les documents d'urbanisme, le **PLUi HD** doit fixer un cap en matière de modération de l'utilisation de l'espace, dans une logique de **lutte contre l'étalement urbain** et de **maintien des fonctionnalités écologiques** du territoire. Ces obligations ne sont pas nouvelles, mais elles ont été renforcées par la **Loi Climat et Résilience de 2021**, avec l'objectif d'atteindre le « **Zéro Artificialisation Nette** » en 2050.

Pour cela, un bilan chiffré de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2011 et 2021 a été réalisé, qui rend compte du processus d'urbanisation du territoire. Il s'agit ensuite de **réduire de moitié cette consommation d'espaces d'ici 2031**.

Avec ce bilan, les élus peuvent plus facilement piloter leurs projets, en cohérence avec un urbanisme sobre en foncier : **aménager et construire au maximum dans les espaces déjà urbanisés**, promouvoir des **formes architecturales adaptées**, mobiliser les locaux vacants et les friches et **accompagner la rénovation des logements existants**.

Recensement des chalets d'alpage

Emblème du patrimoine montagnard et destiné à abriter l'homme et le bétail dans un habitat minimal, le chalet d'alpage représente notre héritage d'une société agropastorale. La **Loi Montagne** vise à **préserver les terres agricoles et pastorales**, mais elle reconnaît la **valeur patrimoniale des anciens chalets d'alpage**, dont elle **permet, de manière dérogatoire, la restauration**. Pour cela, les porteurs de projet doivent obtenir deux autorisations : de la Préfecture, qui s'assure de la protection et de la mise en valeur du patrimoine, et d'urbanisme pour la réalisation des travaux. Les ruines d'anciennes constructions, dont l'état ne permet plus de valider leur intérêt patrimonial ne sont généralement exclues. Un **inventaire a été réalisé sur le territoire de la 3CMA** par quatre étudiants entre mai et juillet, permettant une meilleure connaissance de ce patrimoine. Plus de **580 chalets d'alpage** ont ainsi été décrits, qu'ils soient encore en bon état, rénovés ou en ruine. L'ensemble sera annexé au futur PLUi.

Rapport d'activités 2024 | 24

Autorisations d'urbanisme instruites par le service commun ADS du 24/11/2023 au 26/11/2024
Le Service Urbanisme procède à l'instruction des autorisations d'urbanisme, pour le compte des communes.

COMMUNES	Déclaration préalable	Permis de construire	Permis d'aménager	Permis de démolir	Certificat d'urbanisme systématique	TOTAL
Albiez-le-Jeune	10	6	0	0	0	16
Albiez-Montrond	19	10	0	0	0	29
Fontcouverte La Toussuire	26	38	0	0	0	64
La Tour-en-Maurienne	19	18	1	0	0	38
Jamier	19	10	2	0	7	38
Montricher-Albanne	7	12	0	0	0	19
Montvernier	8	1	0	0	0	9
Saint-Jean-d'Arves	19	15	0	0	3	37
Saint-Jean-de-Maurienne	102	32	1	1	2	138
Saint-Julien-Montdenis	Instruction communale	9	0	0	3	12
Saint-Pancrace	16	3	0	1	2	22
Saint-Sorlin-d'Arves	20	34	0	0	4	58
Villarembert Le Corbier	25	8	1	0	0	34
Villargondran	11	3	1	0	6	21
TOTAL	301	199	6	2	27	535

A titre d'information :
- du 01/12/2022 au 30/11/2023 : 586 dossiers
- du 01/12/2021 au 30/11/2022 : 483 dossiers
- du 01/12/2020 au 30/11/2021 : 479 dossiers

Déclarations d'Intention d'Aliéner du 24/11/2023 au 26/11/2024

COMMUNES	Nombre de demandes déposées
Albiez-le-Jeune	4
Albiez-Montrond	20
Fontcouverte La Toussuire	51
La Tour-en-Maurienne	12
Jamier	15
Montricher-Albanne	17
Montvernier	11
Saint-Jean-d'Arves	15
Saint-Jean-de-Maurienne	74
Saint-Julien-Montdenis	28
Saint-Pancrace	10
Saint-Sorlin-d'Arves	28
Villarembert Le Corbier	126
Villargondran	9
TOTAL	429

A titre d'information :
- du 01/12/2022 au 30/11/2023 : 586 DAI
- du 01/12/2021 au 30/11/2022 : 581 DAI
- du 01/12/2020 au 30/11/2021 : 639 DAI

LE MOT DE SOPHIE VERNEY

Vice-présidente chargée de l'Habitat, de l'Urbanisme ainsi que du PLUi HD.

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite **Loi ALUR**, promulguée en mars 2014, permet de grandes améliorations pour faciliter la régulation des marchés immobiliers et encadrer les pratiques abusives, favoriser l'accès au logement des ménages ainsi que développer l'innovation et la transparence. Pour autant, nous devons au niveau local essayer de compléter par de nouvelles actions ce qui est inscrit dans la loi.

Ainsi, l'étude et la convention entre la 3CMA, les communes, l'Action Logement et l'Etat, en cours de finalisation, tendent à apporter quelques solutions en la matière. Trouver des logements, trouver la vacance n'est pas chose aisée malgré les avancées en termes d'aides et de subventions. Il en va de même au sujet de la rénovation énergétique puisque la 3CMA vient en appui de la Prime Rénov' qui a débuté.

Concernant l'urbanisme, c'est la loi ZAN qui, même si elle doit être assouplie, contraint les communes de manière parfois drastique à réduire la consommation du foncier et évidemment oblige à rendre « non constructible » quelques parcelles. Si on comprend la volonté de ne plus faire d'étalement urbain, la manière de comptabiliser est rude et pour le particulier, cela rend plus parfois que construire un chalet de suite ! Le PLUi HD va cependant pouvoir permettre de discuter sur le règlement, le zonage, les OAP, afin d'harmoniser et de déterminer les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols.

Si « la part du rêve est indispensable pour construire le réel », la 3CMA, elle, veut en soutien de manière tangible pour faciliter l'accès au logement.

A construire et à suivre !

Rapport d'activités 2024 | 25

Extrait du rapport d'activités de 2024 de la 3CMA



TEMPS FORTS 2025

- Définition du programme d'orientations et d'actions (volet habitat) du PLUiHD.
- Démarrage de l'OPAH-RU sur le centre ancien de Saint-Jean-de-Maurienne.

PROJETS 2026

- Démarrage des actions relatives au logement des saisonniers.
- Mise en œuvre de l'OPAH-RU.

Définition du Programme d'Orientations et d'Actions (POA)

Le POA du PLUiHD correspond au **volet habitat du document**. Il définit les **moyens opérationnels** pour mettre en œuvre les orientations énoncées en la matière dans le **PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et accompagner la **réalisation des objectifs de production de logements** définis : ingénierie, aides financières, dispositifs opérationnels, mesures réglementaires. Cette feuille de route, qui sera **validée avec l'ensemble du PLUiHD**, est construite autour des axes suivants :

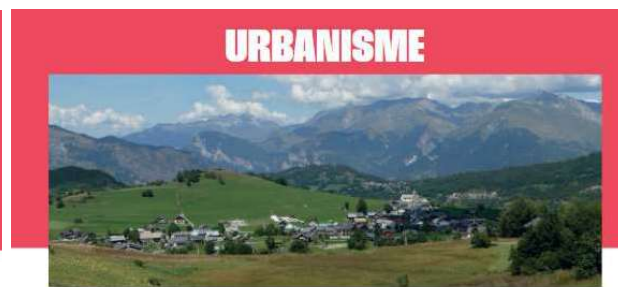
- Maîtriser le développement de l'habitat et accompagner la transition environnementale du territoire
- Faciliter les parcours résidentiels en s'appuyant sur la diversité et la complémentarité de l'offre d'habitat
- Améliorer le parc de logements existant pour conserver son attractivité et garantir sa qualité énergétique
- Répondre aux besoins des publics les plus en difficultés.

Des nouvelles de la Maison de l'habitat

Avec **767 contacts** (au 15 oct), soit en moyenne **79 contacts par mois**, la fréquentation de la Maison de l'habitat se stabilise, après une baisse observée entre 2023 et 2024. Cette année, les **propriétaires bailleurs étaient plus nombreux que les propriétaires occupants** à solliciter des conseils auprès de ce service. C'est une bonne nouvelle puisque c'est un des objectifs principaux.



Extrait du rapport d'activités de 2025 de la 3CMA



TEMPS FORTS 2025

- Poursuite de l'élaboration du PLUi HD, avec des avancées sur le règlement graphique (plan de zonage) et écrit, ainsi que sur les volets Habitat et Mobilités.
- Accueil d'étudiantes en Master 2 « Géographie et Aménagement de la Montagne » de l'Université Savoie Mont Blanc.
- Engagement d'une modification simplifiée du PLU de Jamier, afin de permettre l'installation d'un jeune éleveur.
- Engagement d'une modification simplifiée du PLU de Fontcouverte-La Toussuire, afin de permettre des opérations de rénovation énergétique dans l'immobilier de loisir de la station.

PROJETS 2026

- Approbation du PLUi HD.



PLUi HD : zoom sur les Orientations d'Aménagement et de

Après le **diagnostic territorial** et la **définition des grandes orientations** (habitat, mobilités, économie, équipements, environnement), l'élaboration du PLUi-HD s'est poursuivie cette année avec **d'autres pièces majeures** : le règlement écrit et graphique, et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Ces derniers correspondent à un « zoom » porté sur une thématique ou un secteur, permettant de préciser et compléter les intentions d'urbanisme et le règlement. Des OAP sectorielles pour définir les principes d'aménagement d'un terrain.

Les OAP « sectorielles » sont **obligatoires** pour les secteurs indiqués comme « à urbaniser » dans le plan de zonage, c'est-à-dire des **espaces d'au moins 1500 m2** qui ne portent pas encore de constructions. Ces OAP souvent sous forme de schémas, présentent les principales caractéristiques d'organisation du secteur. Elles définissent la vocation attendue des constructions (habitat, économie ou tourisme par exemple). Elles fixent des **objectifs en termes de densité** (maisons individuelles ou logements collectifs) et de **mixité sociale**. Elles doivent également formuler des prescriptions sur la qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère des constructions. Il peut y en avoir une centaine à définir sur le territoire.

Une OAP thématique pour préciser la politique de la 3CMA sur la mobilité.

L'OAP « Mobilité » est un exemple d'OAP thématique que peut élaborer un PLU. En cohérence avec les **grands axes définis dans le projet de territoire**, cette OAP précise les actions à mener pour déployer une **politique de mobilité** à l'échelle du territoire. Celle-ci se décline autour de plusieurs axes, par exemple développer la pratique des modes actifs ou adapter l'offre de transport public à la diversité de la demande et du territoire.

Rapport d'activités 2025 | 24

4.5.3. Journal communautaire de la 3CMA

Des articles concernant l'avancée du PLUi HD paraissent également dans le magazine de la 3CMA (3CMAG) depuis 2021. Ces derniers sont consultables en lignes sur le site internet de la communauté de communes.

Dans le cadre de l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**, un **inventaire des chalets d'alpages** a été réalisé sur le territoire de la 3CMA. Ce travail a été mené dans la période du **15 mai au 30 juillet 2024** par quatre étudiants.

La **Loi Montagne** vise à préserver les terres nécessaires aux activités agricoles, pastorales et forestières. Mais elle reconnaît en même temps la **valeur patrimoniale des anciens chalets d'alpages**, dont elle permet, de manière dérogatoire, la **restauration**.

Les étudiants ont ainsi décrit plus de **580 chalets** pour ensuite élaborer des **fiches annexées au futur PLUi**.

3CMAG - 3

Extrait de la revue 3CMAG N°19 (Date de parution : lundi 14 octobre 2024)

Actualités

URBANISME

L'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD)** se poursuit avec l'une de ses pièces majeures, le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**. Il s'agit du document d'orientation politique exprimant le projet de la collectivité pour les dix ans à venir, en réponse aux enjeux mis en évidence par le **diagnostic territorial**. Il fixe les orientations générales dans plusieurs domaines (habitat, mobilités, économie, équipements, environnement...).

Le contenu du PADD, préparé par des élus des 14 communes, a fait l'objet d'un travail de **concertation avec les habitants**. Ainsi, lors de deux ateliers proposés les 20 et 21 février dernier à Saint-Jean-de-Maurienne et à Fontcouverte-la Toussuire, les habitants ont été invités à donner leur avis sur les thèmes développés dans le document. Ces échanges ont permis de consolider un projet formulé selon **trois grands axes** :

- La préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel** comprennent en particulier des objectifs de gestion et de préservation de la ressource en eau, des fonctionnalités écologiques du territoire et le maintien et la mise en valeur de la qualité des paysages, qu'ils soient naturels ou architecturaux.
- Le soutien d'un développement économique respectueux de l'identité historique du territoire** doit renforcer l'attractivité de ce dernier, garantir les vocations économiques de sites identifiés comme stratégiques ou encore dynamiser le commerce des centres-bourgs. Le PADD vise également à renforcer l'attractivité des destinations touristiques hivernales, à accompagner les efforts de développement du tourisme d'été et à diversifier l'offre d'hébergement. Enfin, il promeut la préservation du foncier agricole, la reprise des exploitations, la diversification de l'offre locale alimentaire et le développement de circuits courts.
- La réponse aux besoins en services et équipements des habitants du territoire à plusieurs dimensions** : en matière d'habitat, le PADD vise à assurer une offre adaptée aux besoins diversifiés des ménages, tout en accompagnant la transition énergétique, et à renforcer l'attractivité résidentielle des centres-bourgs. Sur le volet mobilité, il promeut le déploiement d'équipements et services liés à la multimodalité (vélo, marche, transports collectifs) afin d'encourager les alternatives à la voiture individuelle. Enfin, le PADD vise à conforter les pôles d'équipements et de services existants, ainsi que les fonctions commerciales, qui doivent contribuer à la vitalité du territoire et proposer une offre de proximité, adaptée aux habitants et aux touristes.

Le PADD doit également fixer le cap en matière de **modération de la consommation d'espaces**, dans une logique de **lutte contre l'étalement urbain**. Pour cela, un bilan chiffré de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est en cours de réalisation, qui rend compte du processus d'urbanisation du territoire depuis 2011 (année de référence au regard de la Loi Climat et Résilience de 2021). Les objectifs, encadrés par la réglementation, sont ambitieux, puisqu'il s'agit de **réduire de moitié cette consommation d'espaces** par rapport à la décennie précédente.

Avec ce bilan, les élus du territoire pourront plus facilement piloter leurs projets d'aménagement, qu'ils soient cohérents avec un urbanisme sobre en foncier. Parmi les conditions de mise en œuvre, il s'agira d'**aménager et de construire au maximum dans les espaces déjà urbanisés**, de promouvoir des **formes architecturales plus économes en foncier**, de mobiliser les **locaux vacants et les friches**, et d'accompagner la **rénovation des logements existants**.

3CMAG - 3

Extrait de la revue 3CMAG N°18 (Date de parution : lundi 15 juillet 2024)



Extrait de la revue 3CMAG N°14 (Date de parution : mardi 06 décembre 2022)

Dossier



Synthèse des ateliers du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Durant la phase de diagnostic du PLUi HD, la 3CMA a souhaité inviter les habitants à exprimer leur vision du territoire, au cours de deux soirées d'ateliers participatifs.

Les ateliers participatifs

Deux ateliers ont été organisés, l'un à Saint-Jean-de-Maurienne et l'autre à Fontcouverte-La Toussuire. Plusieurs thématiques ont été abordées au cours de ces soirées :

- Attractivité et économie (démographie, logement, commerces, tourisme...).
- Équipements, services et mobilité.
- Paysages, patrimoine, environnement et biodiversité.

Les habitants ont été invités à s'exprimer sur l'état des lieux du territoire : Quelles pratiques du territoire ? Quels besoins ? Quelles idées pour demain ?

Chaque stand était organisé autour de panneaux d'informations présentant les principaux chiffres et constats du territoire ; des cartes permettaient aux habitants de localiser leurs constats et pistes de réflexion.

Le reportage de Maurienne TV
www.coeurdemaurienne-arvan.com/videos/ateliers-pluihd



Synthèse des échanges sur l'attractivité et l'économie

PRINCIPAUX CONSTATS ET CHIFFRES CLÉS ISSUS DU DIAGNOSTIC RÉALISÉ PAR UN BUREAU D'ÉTUDES :

- > Une démographie en perte de vitesse.
- > Une population concentrée principalement sur la ville centre : Saint-Jean-de-Maurienne.
- > Un vieillissement de la population.
- > Un parc de logements ancien, marqué par un taux de vacance important.
- > Une économie historique, organisée autour de trois piliers : l'agriculture, l'industrie et le tourisme.

Chiffres clés

- > 1 habitant sur 10 a plus de 75 ans
- > + de 1000 logements vacants (5,4% du parc de logements)
- > Taux de chômage faible (5%)

PROPOSITIONS DES HABITANTS SUR L'HABITAT

Constats	Pistes d'améliorations proposées
> Un parc de logements vieillissants, inadapté. > En vallée, la qualité des façades est une faiblesse. > Un manque de diversification de l'offre de logements pour les personnes âgées. > Une hausse du prix du foncier sur les communes de station. > Un manque de logements pour les saisonniers. > Un manque de marges de manœuvre sur les obligations de réduction des surfaces constructibles.	> Encourager la rénovation, maîtriser l'urbanisation et accompagner les artisans à se qualifier pour devenir RGE (Reconnu garant de l'environnement). > Intégrer les réflexions sur l'habitat, les îlots de chaleur. > Diversifier l'offre de logements pour répondre au vieillissement de la population. > Développer des logements pour les saisonniers. > Produire des logements haut de gamme en centre-ville afin d'attirer des ménages aisés.



PROPOSITIONS DES HABITANTS SUR L'ÉCONOMIE

Constats	Pistes d'améliorations proposées
> Le dynamisme de la ville-centre est ciblé : peu de restaurants ouverts le lundi, fermeture des bars tôt en soirée. > Une économie qui repose sur deux piliers majeurs : le tourisme et l'industrie. > Des emplois spécialisés : il est difficile de trouver du travail si l'on n'appartient pas à ces branches spécifiques.	> Développer davantage le tourisme 4 saisons. > Développer des tiers-lieux, le numérique, le télétravail et le coworking en s'appuyant sur la gare et la Ligne à Grande Vitesse (attirer des urbains). > Développer les circuits-courts.

Extrait de la revue 3CMAG N°14 (Date de parution : mardi 06 décembre 2022)



Agenda du territoire

ATELIER PARTICIPATIF

MARDI 31 MAI 2022 À 18H00

SALLE DES CHAUDANNES, SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

MARDI 14 JUIN 2022 À 18H00

SALLE DE LA MAIRIE, FONTCOUVERTE-LA TOUSSUIRE

Participez au 1^{er} atelier participatif dans le cadre « Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements », un projet commun pour les 10 à 15 prochaines années, une vision partagée de l'avenir du territoire sur différentes thématiques : aménagement, habitat, économie, tourisme, mobilité, agriculture, environnement...

Au programme de l'atelier : partage du diagnostic sur le territoire, vos pratiques, vos idées et vos demandes pour demain.

Entrée libre ! Venez nombreux.

12 - 3CMAG



Extrait de la revue 3CMAG N°14 (Date de parution : dimanche 15 mai 2022)



Infos pratiques

URBANISME

Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal

La 3CMA et ses communes travaillent à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD).

Ce document vise à définir le cap souhaité pour les 10 à 15 prochaines années, tant à l'échelle intercommunale que pour chaque commune, sur l'ensemble des thématiques d'aménagement :

- Démographie
- Habitat
- Développement économique et commercial
- Développement touristique
- Mobilité
- Agriculture
- Gestion des ressources et des déchets



Le PLUi intercommunal remplacera à terme les Plans Locaux d'Urbanisme et les cartes communales des communes de la 3CMA. Il viendra encadrer les règles d'urbanisme sur l'ensemble du territoire et deviendra la référence pour l'instruction des futures demandes d'autorisation d'urbanisme.

Le choix des zones ouvertes à l'urbanisation sera étudié très précisément et justifié au regard du projet de la collectivité.

Le PLUi HD répondra également aux objectifs et aux orientations fixés par le Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat du Pays de Maurienne.

LA 3CMA ET LES COMMUNES SERONT ACCOMPAGNÉES PAR DES BUREAUX D'ÉTUDES POUR L'ÉLABORATION DU PLUi HD, AVEC UNE FINALISATION PRÉVUE POUR FIN 2024. LES ÉTAPES SONT LES SUIVANTES :



1. Un diagnostic approfondi du territoire, basé sur les données existantes, des analyses de terrain et des consultations avec les différents acteurs du territoire (élus, techniciens, habitants).



3. La définition des orientations d'aménagement, des réglementations applicables sur le territoire et des actions à mettre en œuvre.



2. La construction d'un projet de territoire partagé entre les communes et la 3CMA sur l'ensemble des sujets d'aménagement.



4. La validation du projet une fois finalisé auprès de la Région, du Département, de la Chambre d'Agriculture et des habitants.

Un projet partagé par l'ensemble des habitants

Les habitants de la 3CMA seront invités à participer tout au long de l'élaboration de ce nouveau document d'urbanisme. Des temps d'échanges et des ateliers seront mis en place et des informations sur l'avancée du dossier seront transmises.

Vous pouvez dès à présent faire part de vos remarques, observations, suggestions à : pluihd@3cma73.com ou par courrier à l'attention du Président de la 3CMA.

Extrait de la revue 3CMAG N°12 (Date de parution : lundi 01 novembre 2021)

4.5.4. Sites communes

The screenshot shows the Jarrier website with a navigation bar at the top. The main content area features three large yellow boxes, each containing an article preview. The first article is 'Bulletin Municipal N°17- Disponible' with a date of 23 octobre 2025. The second is 'ARTICLE AVANCEMENT PLUi HD' with a date of 23 octobre 2025. The third is 'BUS Jarrier – Saint Jean de Maurienne' with a date of 27 mars 2025. The background of the website is dark blue with white text.

Extrait du site Internet de Jarrier (octobre 2025)

The screenshot shows the Saint-Jean-de-Maurienne website. The navigation bar includes 'NOTRE VILLE', 'NOTRE MAIRIE', and 'VIVRE ICI'. The main section is titled 'ACTUALITÉS' with 202 résultats. There are three article cards: 1. 'ETAT D'AVANCEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT ET DÉPLACEMENTS (PLUi HD)' with a PLUi HD logo. 2. 'REPAS DES AÎNÉS, LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES DÈS LE LUNDI 10 NOVEMBRE !' with a photo of a table setting. 3. 'EXPOSITION : « PLANTU ESQUISSE LE DÉBAT »' with a drawing of a person and a plant.

Extrait du site Internet de Saint-Jean-de-Maurienne (octobre 2026)

The screenshot shows the Saint-Sorlin-d'Arves website. The navigation bar includes 'SERVICES PUBLICS', 'VIE COMMUNALE', 'DEMARCHES', 'URBANISME', 'TOURISME', and 'DOMAINE SKIABLE'. The main section is titled 'ACTUALITÉS'. There are two article cards: 1. 'Etat d'avancement du PLUiHD' with a date of 'PUBLIÉ LE 23 OCTOBRE 2025'. 2. 'Avis d'enquête publique : projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Maurienne' with a date of 'PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2025'. Both cards have a 'LIRE LA SUITE' button.

Extrait du site Internet de Saint-Sorlin-d'Arves (octobre 2025)



Extrait du site Internet de Saint-Jean-d'Arves (octobre 2025)

illwip

FR EN ES



MAIRIE D'ALBIEZ-LE-JEUNE

Votre mairie

Actualités

Agenda

Participer

Contact

Votre mairie / Actualités / Etat d'avancement du PLU intercommunal

ETAT D'AVANCEMENT DU PLU INTERCOMMUNAL

23/10/2025

Le plan local d'urbanisme intercommunal vise à planifier, gérer, anticiper l'aménagement du territoire sur les 14 communes de l'intercommunalité à l'horizon 2035, en transversalité sur l'ensemble des thématiques d'aménagements : habitat, transports, cadre de vie, développement économique et commercial, transition énergétique, espaces naturels, exploitation agricole et forestière, aménagement touristique et de loisirs. Le PLUi HD remplacera à terme les documents d'urbanisme communaux en vigueur aujourd'hui.

La démarche d'élaboration de ce nouveau document d'urbanisme est réalisée de manière étroite avec les communes de la 3CMA et en concertation avec les différents partenaires du territoire et les habitants.

Un diagnostic du territoire a été réalisé en 2022, basé sur les données existantes, des analyses de terrain mais aussi par des consultations avec les différents acteurs du territoire. Deux soirées d'ateliers participatifs ont ainsi été organisées, le 31 mai à Saint-Jean-de-Maurienne et le 14 juin à Fontcouverte-La Toussuire, au cours desquelles les habitants étaient invités à exprimer leur vision du territoire.

L'élaboration du PLUi HD s'est poursuivie avec l'une de ses pièces majeures, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Il s'agit du document d'orientation politique exprimant le projet de la collectivité pour les dix ans à venir, en réponse aux enjeux mis en évidence par le diagnostic.

Les orientations du PADD, préparées par des élus des 14 communes, a fait l'objet d'une concertation avec les habitants. Ainsi, lors de deux ateliers proposés les 20 et 21 février 2024 à Saint-Jean-de-Maurienne et à Fontcouverte-La Toussuire, les habitants ont été invités à donner leur avis sur les thèmes développés dans le document. Ces échanges ont permis de consolider un projet formulé selon trois grands axes :

- 1. La préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel** comprend en particulier des objectifs de gestion et de préservation de la ressource en eau, des fonctionnalités écologiques du territoire et le maintien et la mise en valeur de la qualité des paysages, qu'ils soient naturels ou architecturaux.
- 2. Le soutien d'un développement économique** respectueux de l'identité historique du territoire doit renforcer l'attractivité de ce dernier, garantir les vocations économiques de sites identifiés comme stratégiques ou encore dynamiser le commerce des centres-bourgs. Le PADD vise également à renforcer l'attractivité des destinations touristiques hivernales, à accompagner les efforts de développement du tourisme d'été et à diversifier l'offre locale alimentaire et le développement de circuits courts.
- 3. La réponse aux besoins en services et équipements des habitants du territoire** a plusieurs dimensions : en matière d'habitat, le PADD vise à assurer une offre adaptée aux besoins diversifiés des ménages, tout en accompagnant la transition énergétique, et à renforcer l'attractivité résidentielle des centres-bourgs. Sur le volet mobilité, il promeut le déploiement d'équipements et services liés la multimodalité (vélo, marche, transports collectifs) afin d'encourager les alternatives à la voiture individuelle. Enfin, le PADD vise à conforter les pôles d'équipements et de services existants, ainsi que les fonctions commerciales, qui doivent contribuer à la vitalité du territoire et proposer une offre de proximité, adaptée aux habitants et aux touristes.

Le PADD doit également fixer le cap en matière de modération de consommation d'espace, dans une logique de lutte contre l'étalement urbain. Pour cela, un bilan chiffré de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers a été réalisé, qui rend compte du processus d'urbanisation du territoire depuis 2011 (année de référence au regard de la Loi Climat et Résilience de 2021). Les objectifs, encadrés par la réglementation, sont de réduire de moitié cette consommation d'espace par rapport à la décennie précédente.

Avec ce bilan, les élus du territoire peuvent plus facilement piloter leurs projets d'aménagement, qui soient cohérents avec un urbanisme sobre en foncier. Parmi les conditions de mise en œuvre, il s'agit d'aménager et de construire au maximum dans les espaces déjà urbanisés, de promouvoir des formes architecturales plus économes en foncier, de mobiliser les locaux vacants et les friches, et d'accompagner la rénovation des logements existants.

Extrait Illiwap Albiez-le-jeune (octobre 2025)

station.illiwap.com/fr/public/73013/actu/avancement-de-lelaboration-du-plui

Google Maps Verdi Transferts - / MCMA CEREMA Observatoire des Terri... Expertises Territoires Connexion Berger-Lev... Envoi de Gros Fichiers ... PDF24 Mon Driv

illiwap FR EN ES

MAIRIE D'ALBIEZ MONTROND

Votre mairie Actualités Agenda Participer Services Contact

Votre mairie / Actualités / **avancement de l'élaboration du PLUi**

AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU PLUI

23/10/2025

Bonjour,
vous trouverez en pièce jointe une communication de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan concernant l'avancement de l'élaboration du PLUi.



Extrait Illiwap Albiez-Montrond (octobre 2025)

illiwap

MAIRIE DE LA TOUR EN MAURIENNE

Votre mairie Actualités Agenda Participer Contact

Votre mairie / Actualités / **Information PLUi**

INFORMATION PLUI

24/10/2025

Information sur l'avancement de la procédure



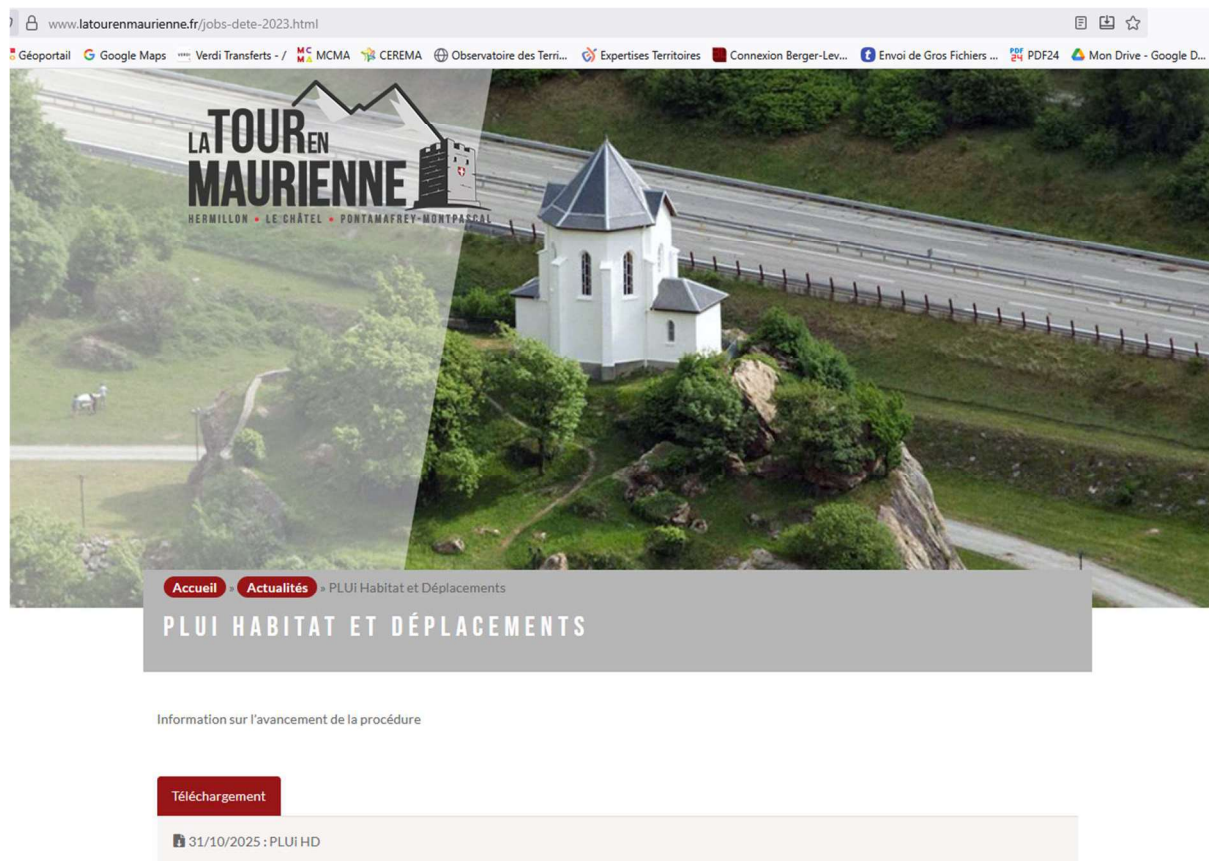
Extrait Illiwap la Tour-en-Maurienne (octobre 2025)

Envoyé en préfecture le 01/03/2026

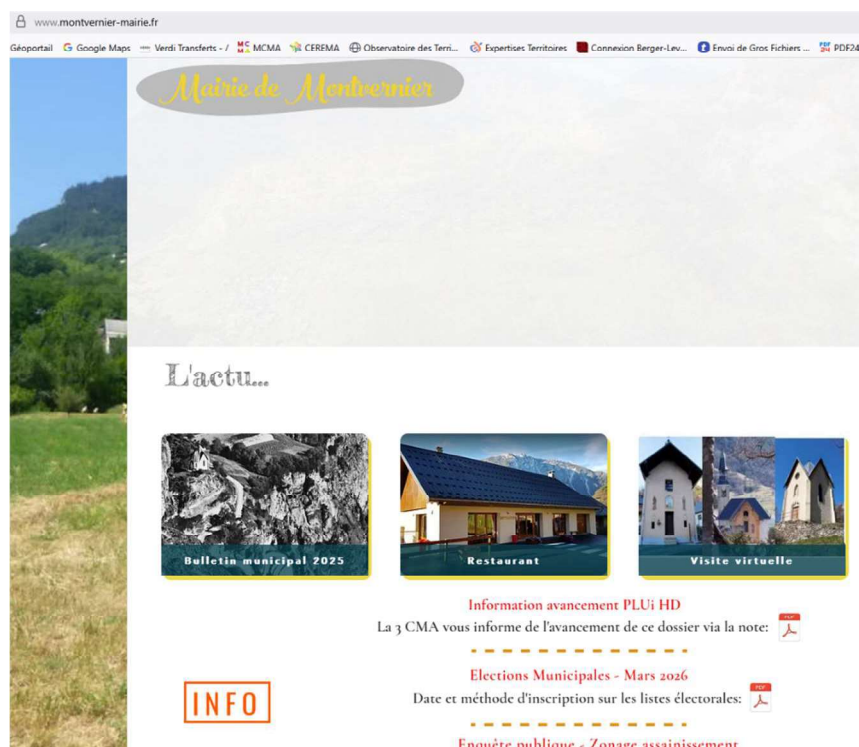
Reçu en préfecture le 01/03/2026

Publié le

ID : 073-200070464-20260212-20260212_10B2-DE



Extrait du site Internet de la Tour en Maurienne (octobre 2025)



Extrait du site Internet de Montvernier (octobre 2025)



Extrait du site Internet de Saint-Pancrace (octobre 2025)



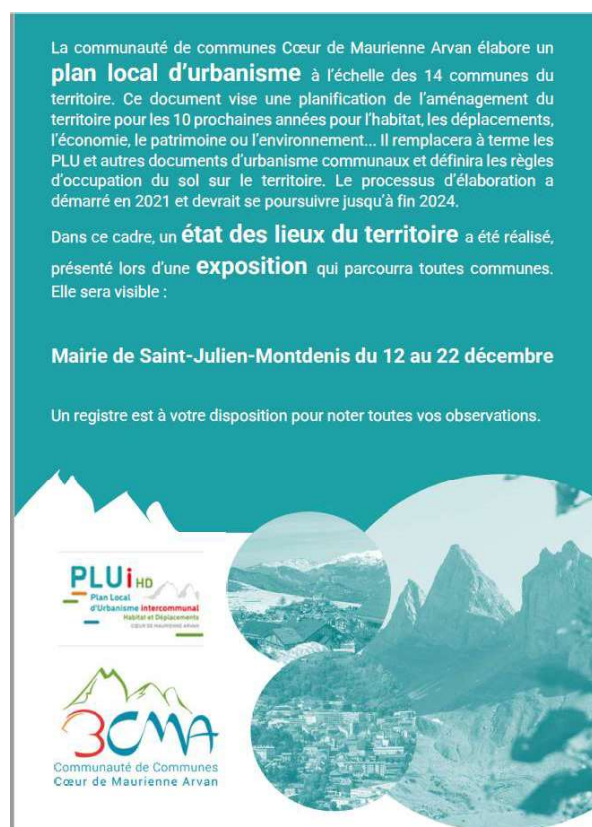
Extrait Illiwap Fontcouverte-la Toussuire (octobre 2025)

4.5.5. Exposition itinérante

Une exposition itinérante, présentant une synthèse de ce diagnostic s'est tenue de juin 2023 à janvier 2024, pour en moyenne deux semaines par commune. Les panneaux étaient installés dans l'entrée de la mairie ou dans la salle polyvalente attenante.

Une communication a été faite sur les sites internet des mairies et par voie d'affichage devant les mairies.

Exemple d'affichage à Saint-Julien-Montdenis



Les dates d'exposition sont les suivantes :

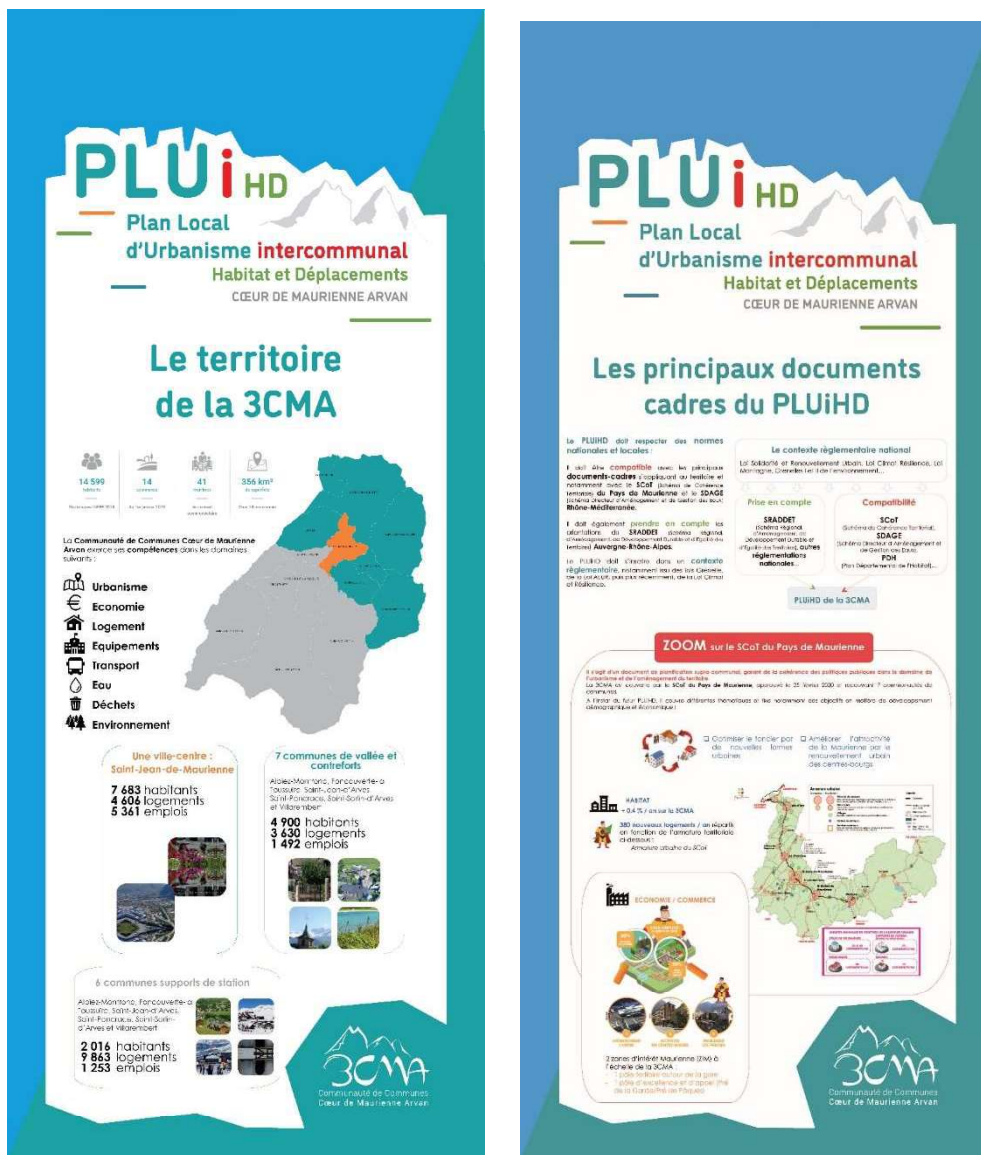
Commune	Dates d'exposition
3CMA	19 juin – 3 juillet
VILLARGONDRAN	3 juillet – 17 juillet
MONTRICHER-ALBANNE	17 juillet – 11 août
SAINT-SORLIN-D'ARVES	11 août – 29 août
SAINT-JEAN-D'ARVES	29-août – 12 septembre
VILLAREMBERT	12 septembre – 26 septembre
FONTCOUVERTE-LA TOUSSUIRE	26 septembre – 9 octobre
SAINT-PANCRACE	9 octobre – 24 octobre
JARRIER	24 octobre – 20 novembre
MONTVERNIER	20 novembre – 11 décembre
SAINT-JULIEN-MONTDENIS	12 décembre – 22 décembre
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	22 décembre – 9 janvier
LA TOUR EN MAURIENNE	9 janvier – 5 février
ALBIEZ-LE-JEUNE	5 février – 19 février

Un registre a été mis à disposition du public pour noter questions et observations. Une observation a été consignée dans ce registre : cette contribution regrettait que « l'anticipation de la loi « ZAN » conduise à un surcroît de constructions dans les stations de ski, que les promoteurs sont peu incités à réhabiliter les centres anciens, avec un déséquilibre entre l'offre localisée dans les stations et celle du bas de vallée. Concernant la mobilité, la contribution insistait sur la priorité à donner à l'entretien des routes et au transport en commun.



Exemples de présentation de l'exposition à la 3CMA, à Montricher-Albanne et à Villarembert – Le Corbier

L'ensemble de l'exposition se trouve en annexe.



Extraits de l'exposition itinérante

4.6. Registres mis à disposition du public

Le public avait la possibilité de faire part de ses observations tout au long de la procédure via la mise à disposition des registres, d'une adresse postale et d'une adresse mail spécifique

4.6.1. Transmission des observations du public via le registre papier

Un registre a été mis à disposition au siège de la 3CMA dès 2021. Celui-ci ne comporte aucune observation.

4.6.2. Transmission des observations du public par courriel et courrier postal

Le public avait la possibilité d'adresser ses observations via le site internet de la collectivité, par l'adresse mail de la 3CMA dédiée (pluihd@3cma73.com), par courrier à l'attention de Monsieur le Président de l'Intercommunalité, ancien Evêché, Place de la Cathédrale, 73300 Saint-Jean-de-Maurienne.

Depuis la prescription du PLUi HD (30 juillet 2020), 52 courriers ou courriels ont été adressés : la totalité des remarques portent sur des demandes particulières visant la constructibilité des terrains. Ce sont ainsi des demandes relatives au zonage et en particulier, de l'évolution – ou du maintien – du zonage A ou N en faveur de zones constructibles.

4.7. Association des Personnes Publiques Associées et des partenaires

Les Personnes Publiques Associées du PLUi HD ont été conviées lors des ateliers prévus à chaque grande étape de la procédure. Des partenaires tels que les acteurs de l'habitat, de la mobilité, de l'environnement, de l'économie et du tourisme (bailleurs sociaux, organismes spécialisés, services de l'État et du Département par exemple) ont été invités à ces réunions.

La DDT a été conviée à toutes les réunions du Comité de Pilotage (COPIL), soit 17 réunions entre 2021 et 2025.

Une réunion de présentation du projet à l'ensemble des PPA a été organisée le 12 janvier 2026. Le compte-rendu est en annexe.

4.8. Collaboration entre les 14 communes et la 3CMA

Dans le cadre de la collaboration entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et les 14 communes, les élus municipaux ont été sollicités pour participer aux travaux d'élaboration du PLUIH et rendre compte de leur activité et du degré d'avancement du PLUIH auprès de leur commune.

Ainsi, de nombreuses réunions de travail se sont tenues dans les mairies avec les maires et les élus municipaux depuis 2021, afin en particulier de :

- Présenter le cadre réglementaire du PLUi et notamment les enjeux relatifs à la modération du foncier (Loi Climat et Résilience) ; échanger sur les différents projets de la commune (logements, économie, tourisme) ; comprendre les différentes problématiques rencontrées par la Commune (avril-mai 2022) ;
- Présenter et discuter les grandes orientations du PADD ; préparer les débats sur le PADD en amont des conseils municipaux (mars-avril 2023) ;
- Travailler sur l'analyse foncière et le futur zonage (en continu entre 2022 et 2025) ; faire converger les projets avec les objectifs du ZAN ;
- Présenter, discuter et amender des propositions d'OAP sectorielles (octobre-décembre 2025) ;
- Présenter, discuter et amender une propositions de POA habitat (février-mars 2025).

En complément, les maires ont été conviés à la plupart des réunions de la Commission Habitat Urbanisme PLUIHD de la 3CMA, soit :

- 17 juin 2021 : gouvernance et étapes d'élaboration ;
- 5 octobre 2021 : Cadre réglementaire, et porter à connaissance sur le SCoT (élargi aux maires) ;
- 7 avril 2023 : Bilan du Programme Local de l'Habitat, PLUIHD : point d'avancement ;
- 26 septembre 2023 : : point d'avancement ;
- 21 décembre 2023 : méthode pour le bilan de consommation d'ENAF (conjointement avec le Syndicat de Pays de Maurienne et élargi aux maires) ;
- 14 février 2024 : scénario démo et consommation d'ENAF (élargi aux maires) ;
- 10 avril 2024 : scénario de croissance, besoins en logements et territorialisation (élargi aux maires) ;
- 11 juin 2024 : objectifs relatifs aux lits touristiques (scénarios combinant rénovation et création), les objectifs relatifs à l'optimisation et l'aménagement des ZAE. (élargi aux maires) ;

- 4 juillet 2024 : phase réglementaire (outils, méthode et plan de travail) (élargi aux maires) ;
- 7 janvier 2025 : Programme d'Orientations et d'Actions (POA) Habitat (élargi aux maires) ;
- 4 février 2025 : règlement graphique et écrit (élargi aux maires) ;
- 15 septembre 2025 : point d'avancement (élargi aux maires) ;
- 16 décembre 2025 : Traduction règlementaire (élargi aux maires).

Ils ont également été conviés aux réunions de la Commission Mobilités de la 3CMA, notamment celle du 5 juin 2025 concernant l'OAP Mobilités.

Parallèlement, plusieurs Conférences des Maires, réunissant l'ensemble des Maires du territoire, ont été organisés afin de présenter, pour avis et observations éventuelles, les principales étapes de l'avancement de la procédure d'élaboration.

Envoyé en préfecture le 01/03/2026

Reçu en préfecture le 01/03/2026

Publié le

ID : 073-200070464-20260212-20260212_10B2-DE



ANNEXES

Annexe 1 : Délibération prescrivant l'élaboration du PLUi-H et définissant les modalités de concertation

République Française

Liberté-Égalité-Fraternité

Département de la Savoie

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juillet 2020

Le TRENTE JUILLET DEUX MILLE VINGT, à 18h00, le conseil communautaire s'est réuni à la salle polyvalente des Chaudannes à Saint-Jean-de-Maurienne, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON, Président.

Membres présents : Philippe ROLLET, Jean-Paul MARGUERON, Françoise COSTA, Félicia AZZARITI, Nathalie VARNIER, Daniel DA COSTA, Marie-Paule GRANGE, Alain MOREAU, Josiane VIGIER, Dominique JACON, Nadine CECILLE, Christian FRAISSARD, Eric FAUJOUR, Marie DAUCHY, Marie LAURENT, François ROVASIO, Martine MASSON, José VARESANO, Franck LEFEVRE, Yves DURBET, Danielle BOCHET, Pascal JAMEN, Sophie VERNEY, Marielle EDMOND, Bernard COVAREL, Colette CHARVIN, Eric VAILLAUT, Jean DIDIER, Fabrice BAUDRAY, Sophie MONNOIS, Patrice FONTAINE, Florian PERNET.

Membres absents : Jean-Marc DUFRENEY, Chiraze MZATI (procuration Philippe ROLLET), Pierre-Marie CHARVOZ, Mario MANGANO, Alain NORAZ (procuration Danielle BOCHET), Hélène BOIS (procuration Pascal JAMEN), Pascal DOMPNIER (procuration Bernard COVAREL), Christiane HUSTACHE, Daniel CROSAZ.

Secrétaire de séance : Bernard COVAREL

Date convocation : 24 juillet 2020

Conseillers en exercice : 41

Présents : 32

Votants : 36

Délibération n° 20200730_07

PRESCRIPTION DE L'ÉLABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT DÉPLACEMENT (PLUi-HD)

Vu les articles L 5211-1 à L 5211-6-3 et L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 103-2 à L 103-6, L 111-3, L 132-7, L 132-9, L 153-8 et L 153-11,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 décembre 2016 ayant créé l'établissement public de coopération intercommunale Cœur de Maurienne Arvan,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 octobre 2018 ayant approuvé la modification des statuts consolidés de la 3CMA,

Vu la délibération communautaire en date du 20 décembre 2017, reçue en Sous-préfecture le 2 janvier 2018 relative au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » des communes membres à la 3CMA,

Vu la délibération communautaire en date du 3 février 2020, reçue en sous-préfecture le 7 février 2020 engageant la phase préparatoire à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement,

Considérant la nécessité de disposer d'un document de planification homogène et unique sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan afin de décliner une politique cohérente d'urbanisme, d'habitat et de mobilité.

Considérant l'approbation du SCOT du Syndicat du Pays de Maurienne en date du 25 février 2020 et nécessitant la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes membres,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan,

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil communautaire par 36 voix pour,

– **DÉCIDE** de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement portant sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan,

– **APPROUVE** les objectifs poursuivis par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan :

- Mise en compatibilité avec le SCOT Maurienne approuvé le 25 février 2020,
- Mise en compatibilité avec le PLH de la 3CMA approuvé le 22 septembre 2016 et modifié le 28 mars 2019,



Envoyé en préfecture le 04/08/2020

Reçu en préfecture le 04/08/2020

Affiché le



ID : 073-200070464-20200730-20200730_07-DE

– **DIT** que la collaboration avec les communes membres de la 3CMA s'effectuera, conformément aux conclusions de la Conférence Intercommunale des Maires. Une délibération complémentaire à la présente sera prise après cette conférence afin de valider les modalités prévues pour la collaboration entre la 3CMA et les communes membres pendant toute l'élaboration du PLUi-HD.

- Une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Déplacement, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, sera organisée selon les modalités suivantes :

- réunions d'information sur la procédure et le contenu du PLUi-HD au fur et à mesure de l'avancement,
- information sur le site internet de la 3CMA.

Ces modalités pourront être complétées en tant que de besoin tout le long de la procédure.

– **AUTORISE** le Président à signer tout contrat, avenant, convention concernant l'élaboration du PLUi-HD et à solliciter une dotation de l'État pour les dépenses liées à cette procédure, conformément à l'article L.132-15 du code de l'Urbanisme.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la 3CMA et dans la mairie de chacune des communes membres. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. Elle sera, en outre, publiée au Recueil des Actes Administratifs de la 3CMA.

Conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, elle sera notifiée :

- au Préfet,
- au Président du Conseil régional,
- au Président du Conseil départemental,
- au Président du Parc National,
- au Président du Syndicat du Pays de Maurienne,
- au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- au Président de la Chambre des Métiers,
- au Président de la Chambre d'Agriculture,
- aux EPCI voisins.

Le Président,
Jean-Paul MARGUERON





23 JUL 2021

République Française

Liberté-Egalité-Fraternité

REÇU

Département de la Savoie

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du 21 juillet 2021**

Le VINGT ET UN JUILLET DEUX MILLE VINGT ET UN, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle du Bochet, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

Membres présents : ROLLET Philippe, MARGUERON Jean-Paul, COSTA Françoise, AZZARITI Félicia, VARNIER Nathalie, DA COSTA Daniel, GRANGE Marie-Paule, MOREAU Alain, VIGIER Josiane, JACON Dominique, FRAISSARD Christian, MZATI Chiraze, FAUJOUR Eric, BONARD Michel, DAUCHY Marie, ROVASIO François, MASSON Marlène, VARESANO José, LEFEVRE Franck, BOCHET Danielle, NORAZ Alain, BOIS Hélène, VERNEY Sophie, EDMOND Marielle, COVAREL Bernard, DOMPNIER Pascal, CHARVIN Colette, VAILLAUT Eric, DIDIER Jean, BAUDRAY Fabrice, FONTAINE Patrice, CROSAZ Daniel, PERNET Florian.

Membres absents : DUFRENEY Jean-Marc, CECILLE Nadine (procuration COSTA Françoise), SPAGNOI, Clarisse, MANGANO Mario, DURBET Yves (Procuration BOCHET Danielle), JAMEN Pascal (procuration BOIS Hélène), MONNOIS Sophie (procuration PERNET Florian), HUSTACHE Kristiane (Procuration FONTAINE Patrice).

Secrétaire de séance : Félicia AZZARITI

Date convocation : 15 juillet 2021

Conseillers en exercice : 41

Présents : 33

Votants : 38

Délibération n° 20210721_6A

URBANISME – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT ET DÉPLACEMENTS (PLUI HD) – DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE À LA DÉLIBÉRATION DE PRESCRIPTION – PRÉCISIONS DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITÉS DE CONCERTATION

Etant donné :

- Les évolutions du contexte législatif en termes d'urbanisme, d'habitat et de mobilité, notamment depuis la Loi SRU renforcée par les Lois Grenelles, Alur, Elan,
- L'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) en date du 25 février 2020 encadrant l'aménagement du territoire et nécessitant une mise en compatibilité de l'ensemble des Plans Locaux d'Urbanisme communaux de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA),
- Le transfert de compétence concernant l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme à la 3CMA en date du 20 décembre 2017 portant obligation de prescription d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) au plus tard lors de l'engagement d'une nouvelle procédure de révision générale des Plans Locaux d'Urbanisme,
- Le Programme Local de l'Habitat de la 3CMA 2016-2022,

Vu les objectifs fixés par le code de l'urbanisme à l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme,

Vu les articles L. 103-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs à la concertation à laquelle est notamment soumise l'élaboration du PLUI,

Vu les articles L. 153-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'élaboration du PLU et notamment l'article L. 153-11,

Vu la délibération communautaire en date du 3 février 2020 engageant la phase préparatoire à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbain,

Vu la délibération communautaire en date du 30 juillet 2020 portant prescription de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbain,

Vu la conférence des maires du 8 juillet 2021 avec présentation des objectifs suivants,

Monsieur le Président souligne qu'il apparaît aujourd'hui nécessaire de compléter la délibération du 30 juillet 2020 portant prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUI HD) afin de préciser les objectifs communs poursuivis en matière notamment d'aménagement de l'espace, d'économie, d'habitat, d'environnement, de mobilités, d'énergie, d'aménagement numérique, de cohérence territoriale.

Il apparaît également nécessaire de compléter cette délibération afin de préciser les modalités de concertation qui seront mises en œuvre tout au long de l'élaboration du projet de PLUI. Le bilan de la concertation sera alors tiré préalablement ou concomitamment à l'arrêt du projet de PLUI.

Le président rappelle, qu'au travers de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan de Déplacements Urbain, la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan souhaite construire un projet commun de territoire pour les 10 à 15 prochaines années tout en prenant compte des spécificités et la diversité des enjeux des différents secteurs et communes du territoire.

Le Président propose au Conseil Communautaire de compléter les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal portant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbain par les objectifs suivants :

1- Concernant le DÉVELOPPEMENT ET LA COHÉRENCE TERRITORIALE

- Construire un projet de territoire à l'échelle des 14 communes de la 3CMA, adapté aux spécificités et à la diversité des enjeux des différents secteurs et communes du territoire (stations de tourisme, zones rurales isolées, centralité de vallée de Saint-Jean-de-Maurienne),
- Travailler ensemble sur une armature territoriale pour définir en cohérence le développement souhaité des polarités du territoire dans un objectif de modération de consommation d'espaces naturels et agricoles,
- Assurer une synergie des politiques d'aménagement sur le territoire en intégrant le Programme Local de l'Habitat et le Plan de Déplacements Urbain au Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

2- Concernant le CADRE DE VIE, LE PATRIMOINE, LE PAYSAGE ET L'ENVIRONNEMENT

- Conserver voire revaloriser la qualité des paysages et des vues sur les villes et villages en encadrant les nouveaux aménagements, touristiques et/ou urbains,
- Encourager, inciter la rénovation et la réhabilitation du patrimoine bâti et culturel mauriennais, notamment dans le centre ancien de Saint-Jean-de-Maurienne,
- Anticiper la réhabilitation et le réaménagement des secteurs impactés par le grand chantier de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin,
- Améliorer le cadre de vie du quotidien par l'aménagement et la requalification de l'espace public.

3- Concernant L'AGRICULTURE ET LA GESTION FORESTIERE

- Favoriser le bon fonctionnement et la reprise des exploitations agricoles, notamment pour maintenir et reconquérir les secteurs en voie de déprise agricole,
- Diversifier l'offre locale alimentaire en encourageant l'installation de petites productions pour développer les circuits courts,
- Etudier les potentiels de mobilisation de la ressource forestière (bois d'œuvre, bois énergie) à l'échelle du territoire en accord avec les enjeux de forêt de protection, et des pratiques touristiques,
- Etudier la gestion forestière au regard des risques croissants des feux de forêt.

4- Concernant les RESSOURCES NATURELLES, LES ENERGIES RENOUVELABLES ET LA GESTION DES RISQUES

- Assurer et anticiper une bonne gestion et la préservation de la ressource en eau au regard du développement souhaité et de l'incertitude de la ressource face au changement climatique notamment les ressources glacières et nivéales des communes de l'Arvan,
- Etudier les potentiels et favoriser l'exploitation des différentes sources d'énergies renouvelables du territoire (sources thermales, géothermie, solaire etc...) dans un objectif d'un PLUI HD TEPOS compatible,
- Assurer localement les apports nécessaires en matériaux liés au chantier du Lyon-Turin et chantiers en général,
- Tenir compte des risques naturels, notamment les glissements de terrain, affaissements et inondations très présents sur la Communauté de Communes et technologiques et adapter les aménagements en conséquence.

5- Concernant LES ACTIVITES TOURISTIQUES

- Développer et mettre en synergie l'offre touristique d'été à l'échelle de la 3CMA notamment au travers de l'axe d'un territoire cyclable d'excellence,
- Préserver et renforcer l'attractivité des destinations touristiques hivernales par une modernisation, une optimisation des équipements actuels, et une diversification des activités,
- Poursuivre la réhabilitation de chaque station par la rénovation des lits touristiques existants,
- Développer et diversifier l'offre d'hébergement touristique été/hiver en accord avec les objectifs du SCoT du Pays de Maurienne.

6- Concernant les ACTIVITES ECONOMIQUES, COMMERCE ET SERVICES

- Renforcer la visibilité et l'attractivité économique du territoire par la requalification et l'optimisation des secteurs existants, tant en zone d'activité que dans le tissu urbain des villes et villages de la 3CMA,
- Favoriser l'installation en cœur de villes d'activités économiques pour renforcer les dynamiques du centre-ville de Saint-Jean-de-Maurienne, en synergie avec les projets petites villes de demain,
- Assurer la vitalité des territoires de proximité, notamment en station, en termes de commerces, services et équipements afin de proposer une offre adaptée aux résidents et touristes,
- Faciliter le déploiement de l'aménagement numérique du territoire.

7- Concernant l'HABITAT

- Assurer une offre diversifiée et adaptée aux besoins en logements afin d'assurer un parcours résidentiel fluide sur l'ensemble du territoire : de l'hébergement à l'accession à la propriété,
- Lutter contre la vacance dans le centre-ville de Saint-Jean-de-Maurienne et dans les centres-bourgs en incitant à la réhabilitation et la restructuration du parc existant, dans le parc privé et public,
- Accompagner les propriétaires occupants et bailleurs dans la réhabilitation et la rénovation thermique des logements anciens,
- Encadrer les nouveaux aménagements pour réaliser des opérations de qualité, en réponse aux besoins en logements du territoire et veillant à l'optimisation du foncier disponible,
- Anticiper l'offre d'hébergement et accompagner l'adaptation des logements au vieillissement de la population,
- Assurer une offre en logements saisonniers adaptée aux évolutions de la demande et des besoins sur le territoire.

8- Concernant les MOBILITES

- Permettre une articulation entre urbanisme et offre de mobilités dans l'objectif de réduire les besoins en déplacements,
- Approfondir les connaissances et le suivi de l'évolution des mobilités pour engager les actions appropriées au territoire,
- Encourager les alternatives à la voiture individuelle et l'autosolisme pour les déplacements sur l'ensemble du territoire et notamment vers les polarités de vie (stations, centre-bourg de Saint-Julien-Montdenis, centre-ville de Saint-Jean-de-Maurienne),
- Faciliter les liaisons entre le bas de vallée et les secteurs d'altitude, tant pour les déplacements pendulaires que pour les déplacements touristiques,
- Définir des actions pour développer les mobilités pour tous et assurer l'accès aux services et aux équipements notamment pour les personnes âgées,
- Accompagner l'intermodalité, notamment autour de la future gare internationale de Saint-Jean-de-Maurienne.

Le Président propose au Conseil Communautaire de préciser les modalités de concertation qui seront mises en place dans le cadre de l'élaboration du PLUi HD de la manière suivante, étant rappelé que la concertation cesse à l'arrêt du projet de PLUi HD, qui est alors soumis à enquête publique :

Phase 1- Diagnostic

- Deux événements de concertation territorialisés type atelier participatif ou réunion publique : l'un sur le secteur Saint-Jean-de-Maurienne et l'autre sur le secteur Stations,
- Deux réunions thématiques avec les différentes structures publiques et autres acteurs socio-économiques du territoire, une sur le sujet de la mobilité et une sur le sujet de l'habitat,

Phase 2 - PADD

- Deux événements de concertation territorialisés type atelier participatif ou réunion publique : l'un sur le secteur Saint-Jean-de-Maurienne et l'autre sur le secteur Stations,

Phase 3 - Traduction réglementaire

- Deux événements de concertation territorialisés type atelier participatif ou réunion publique : l'un sur le secteur Saint-Jean-de-Maurienne et l'autre sur le secteur Stations,
- Au moins deux réunions thématiques avec les différentes structures publiques et autres acteurs socio-économiques du territoire, une sur le sujet de la mobilité et une sur le sujet de l'habitat.

De plus, toute personne pourra apporter ses remarques, suggestions, observations par écrit tout au long de la démarche d'élaboration du PLUi HD :

- Par une adresse mail 3CMA dédiée : pluihd@3cma73.com,
- Par courrier à Monsieur le Président de l'intercommunalité, ancien Evêché, Place de la Cathédrale, 73300 Saint-Jean-de-Maurienne,
- Dans un registre de concertation ouvert à l'accueil de la 3CMA accessible aux heures d'ouverture habituelles.

Les événements de concertation et l'avancement du projet du PLUi HD feront l'objet d'une communication spécifique :

- Information de l'avancement du projet et des différentes réunions de concertation sur le site internet et le journal communautaire de la 3CMA, des propositions d'articles seront faites aux communes pour insertion sur leurs sites internet et journaux municipaux. Deux expositions itinérantes seront organisées sur le territoire pour informer de l'avancement du projet (8 panneaux environ) :
 - o Diagnostic, enjeux et orientations du PLUi HD, pour la phase PADD,
 - o Traduction réglementaire et bilan, pour la phase arrêt de projet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les objectifs complémentaires présentés dans la délibération, poursuivis dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements prescrit le 30 juillet 2020 ;
- **SOUMET** l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements à la concertation locale selon les modalités précisées dans la présente délibération ;
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à ce dossier ;

PRECISE que la présente délibération sera notifiée :

Au Préfet,
Au Président du Conseil Régional,
Au Président du Conseil Départemental,
Au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
Au Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
Au Président de la Chambre d'Agriculture,
Au Président du Syndicat du Pays de Maurienne,
À l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO),
Au Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) ;

PRECISE que la présente délibération sera transmise pour information :

Aux communes membres de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan,
Aux communes et Communauté de Communes limitrophes de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan ;

PRECISE que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la 3CMA et dans les mairies des communes membres concernées. Mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

Chacune de ces formalités de publicité mentionne le ou les lieux où la délibération peut être consultée.

Le Président,
Jean-Paul MARGUERON



Annexe 2 : Compte-rendu des ateliers participatifs - phase diagnostic

Objet de la réunion :	Ateliers participatifs avec les habitants – phase diagnostic		Ateliers n°1 et 2
Date & lieu :	31/05/2022 14/06/2022	Salle des Chaudannes - Saint Jean de Maurienne Mairie de Fontcouverte la Toussuire	
Rédacteur :	C. VINCENT – G. DALMASSO – G. TEMPELAERE (Verdi) ; A-E LEYGNAC (URBANIS) B. BIANCO – C. TOSI (INDDIGO)	Nbr de page :	11



Dans le cadre de la phase diagnostic du PLUiHD, la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan a souhaité inviter les habitants à s'exprimer sur l'état des lieux du territoire au cours d'une soirée d'ateliers participatifs.

Le premier atelier s'est tenu le mardi 31-05-2022, à partir de 18h00, à la salle des Chaudannes sur la commune de Saint-Jean de Maurienne.

Une quarantaine de personnes étaient présentes.

Le second atelier s'est tenu le 14 Juin en Mairie de Fontcouverte la Toussuire et a réuni une vingtaine de participants.

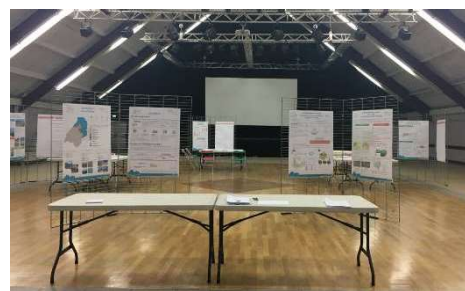
Les soirées d'ateliers ont été organisées autour de 4 stands :

- Un point accueil permettant aux habitants de s'informer sur les éléments généraux du PLUiHD : planning ; contenu ; contexte réglementaire ; modalités de participation ...
- 3 stands thématiques :
 - o Attractivité et économie (démographie, logement, économie, tourisme...)
 - o Équipements et mobilité (équipements, services, déplacements)
 - o Paysage et patrimoine (environnement, patrimoine/paysage, risques, biodiversité...)

Les habitants ont été invités à déambuler sur chacun de ces stands afin de s'informer et de s'exprimer sur l'état des lieux du territoire (quelles pratiques du territoire ? quels besoins ? quelles idées pour demain ?)

Chaque stand était organisé autour de panneaux d'informations présentant les principaux chiffres et constats du territoire ; de cartes permettant aux habitants de localiser leurs constats et pistes de réflexion ; ainsi que de post-it permettant de recueillir les principales idées et notamment les atouts et faiblesses du territoire.

Des fiches contacts et fiches projets ont également été mis à disposition des habitants afin de permettre d'exprimer une idée précise ou une demande particulière.



❖ Synthèse des échanges du stand « at

■ Principaux constats et chiffres clés issus du diagnostic :

Une démographie en perte de vitesse :

- Un territoire qui perd globalement des habitants → rythme négatif depuis plusieurs années (-0,7%/an sur la période 2013-2018)
- Certaines communes qui restent toutefois dynamiques et présentent une croissance positive sur la période 2013-2018 : Jarrier ; La Tour-en-Maurienne, Saint-Pancrace, Montvernier ou encore Albiez-le-Jeune.

Une population concentrée principalement sur la ville-centre : Saint-Jean de Maurienne

- 14 600 habitants recensés d'après les données INSEE 2018 dont :
 - 53% sur la ville-centre (Saint-Jean de Maurienne)
 - 34% sur les communes de vallées et les contreforts (Jarrier ; La Tour en Maurienne ; Saint-Julien Montdenis ; Montvernier ; Villargondran et Montricher-Albanne)
 - 14% sur les communes de station (Saint-Pancrace ; Fontcouverte-La Toussuire ; Saint-Jean d'Arves ; Saint-Sorlin d'Arves ; Albiez-Montrond et Villarembert Le Corbier)

Un vieillissement de la population

- un habitant sur 10 a plus de 75 ans
- une diminution de la taille des ménages (de 3,4 personnes en 1968 à 2 personnes aujourd'hui) qui s'explique par le vieillissement de la population ; les phénomènes de décohabitation...

Un parc de logements anciens marqués par un taux de vacance important

- Un parc de logements anciens et occupés par leurs propriétaires (61% des résidences principales occupées par leurs propriétaires)
- Un parc énergivore → 58% des logements construits avant 1975 et les premières réglemmentations thermiques
- Près de 1000 logements vacants recensés (5,4% du parc de logements) → une forte concentration sur Saint-Jean de Maurienne (13% de logements vacants recensés sur la ville-centre)

Une économie forte et historique organisée autour de trois piliers : l'agriculture ; l'industrie et le tourisme

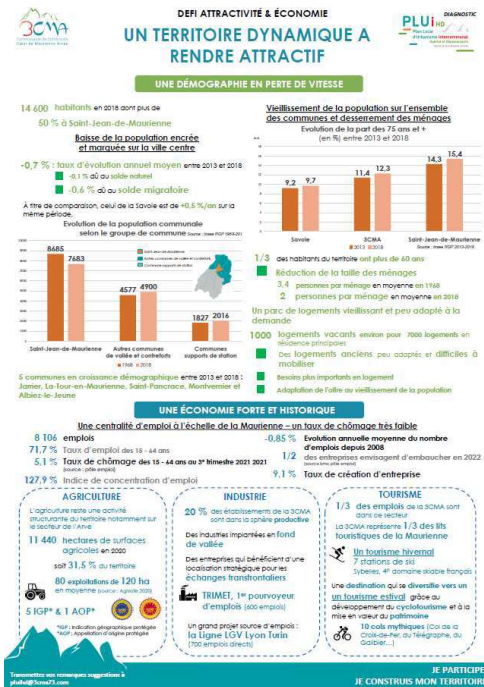
- 8106 emplois → 44% dans le domaine du commerce, transport, services divers et 17% dans l'industrie
- Une forte concentration des emplois sur la ville-centre : 66%
- Un territoire attractif → indice de concentration d'emplois de 128 en 2018
- Un taux de chômage faible (5%)

■ Ressentis des habitants :

Habitat :

Le constat d'un parc de logements vieillissants et inadaptés à la demande est partagé par l'ensemble des habitants : « *parc de logements vieillissants et inadaptés* » ; « *logements existants pas adaptés sur le centre de Saint-Jean de Maurienne (pas de garage ; isolation, peu de luminosité...), concourant à des départs vers les communes périphériques* » ; « *logements existants trop cher au regard des biens proposés* », « *immeubles vieillissants et non confortable = les propriétaires sont contraints de baisser le prix des loyers face aux locataires qui deviennent plus exigeants* ». Certains habitants ont évoqué une problématique de logement indigne/indécent sur Saint Jean de Maurienne « *il y a des logements presque insalubres et très dégradés sur la commune* », tandis que d'autres appellent à la vigilance « *on met tout et n'importe quoi avec le terme insalubrité* ». Un diagnostic plus approfondi est à mener pour voir si cela relève bien de l'insalubrité.

Face au vieillissement de la population, les habitants ont exprimé un manque de diversification de l'offre de logements pour personnes âgées : « *il n'y a que des EHPAD, il manque des structures intermédiaires de type foyers résidences* ».



L'incidence du tourisme sur le parc de logements est également évoquée par les habitants : « beaucoup de résidences secondaires et beaucoup de résidences de tourisme qui font augmenter le prix du foncier et des logements sur les communes de station » ; « absence de locations à l'année dans les communes de station alors qu'il y a plein de logements vides » ; « prix du foncier et des logements inaccessibles » , « difficultés à loger les saisonniers, il manque des logements pour les accueillir en station ».

Concernant les obligations réglementaires de modération de la consommation d'espaces et de réduction des surfaces constructibles, certains habitants ont exprimé leur inquiétude sur le devenir des petites communes et sur la nécessité de « disposer de marge de manœuvre » pour permettre un petit développement. Ils ont aussi exprimé des difficultés de réhabilitation des logements en lien avec les réglementations/contraintes patrimoniales et architecturales à respecter, la difficulté à trouver des artisans et les coûts des matériaux « les artisans sont saturés ou pas intéressés, les coûts flambent.. il est difficile de se lancer sereinement »



Au regard de ces constats, les habitants ont insisté sur la nécessité de :

- « mobiliser le parc existant » / « encourager la rénovation par des outils fiscaux » / « maîtriser l'urbanisation »
- « planifier les nouvelles façons d'habiter » et « intégrer les réflexions sur l'habitat/ les déplacements/ les îlots de chaleur »
- « diversifier l'offre de logements pour répondre au vieillissement de la population (foyers résidences) »
- « empêcher toute nouvelle construction si un certain niveau de rénovation n'a pas été fait dans chaque commune »
- « créer des logements communaux en location » (maîtriser les résidences principales/secondaires)
- « développer des petits logements pour répondre aux besoins des saisonniers »
- « accompagner les entreprises / artisans à se qualifier pour devenir RGE »

Économie :

Plusieurs habitants ont souhaité nuancer le terme de « territoire dynamique » en précisant que l'économie reste fragile du fait qu'elle repose sur deux piliers majeurs : le tourisme et notamment le tourisme d'hiver (les questions de réchauffement climatique et du devenir des stations ont été évoquées) ainsi que sur l'industrie (et notamment avec un employeur principal : Trimet).

Ils ont aussi évoqué la fermeture d'usines sur Saint Jean de Maurienne (anciennement porteuses d'emploi) qui s'est accompagnée d'une baisse de la population « on a loupé le coche sur le développement de la commune avec ces fermetures ».

A contrario, l'agriculture résiste et fait preuve d'une vitalité selon les habitants dans les communes de montagne avec « l'arrivée de jeunes agriculteurs », mais « il y a peu de maraîchage, il est difficile de s'installer »

Termes utilisés par les habitants :

« Trop d'emplois similaires et spécialisés » ; « difficulté à trouver du travail si on n'appartient pas à ces branches spécifiques/historiques » ; « fibre à développer »

Enjeux pour le territoire et pistes de réflexions :

Au regard de ces constats, les habitants ont insisté sur la nécessité de :

- « diversifier les emplois »
- « développer davantage le tourisme 4 saisons »
- « développer le numérique » / « développer le télétravail ; le co-working en s'appuyant sur la gare et la LGV (attirer des urbains) »
- « réfléchir à l'après-chantier » / « ne pas devenir qu'un lieu de passage »
- « développer des tiers-lieux ; des incubateurs »
- « développer l'autonomie alimentaire, développer les circuits-courts »

Attractivité :

Selon les habitants, le manque d'attractivité du territoire peut s'expliquer par :

- « l'image négative de la vallée (usine, pollution...) » ;
- Le manque de dynamisme commerciale : « des commerces de proximité qui disparaissent du centre-ville de Saint-Jean de Maurienne »/ « le centre-ville s'est déplacé » (concurrence avec les zones commerciales périphériques).. Certains habitants se rendent sur Annecy, Chambéry, Grenoble.. pour certains achats occasionnels (type vêtement, décoration...)
- La « faible offre culturelle » d'une manière générale sur le territoire », « difficulté pour certaines associations de s'implanter... mais il y a aussi peut être peu de demande des habitants eux-mêmes »,
- L'« absence de logements haut de gamme en centre-ville »
- Des espaces publics peu attractifs « manque de trottoirs et d'espaces verts sur Saint-Jean » ; « de plus en plus de goudron sur Saint-Jean » ; « manque de lieux d'innovation sociale », « certaines zones inexploitées sont devenues des friches » ...
- la typologie du territoire (avec des communes de montagne) qui « ne facilite pas la vie quotidienne des habitants d'une manière générale, « les jeunes ne restent pas » ...

Pour autant, selon les habitants, il y a un gros potentiel d'attractivité à conforter de part :

- La LGV
- L'entraide relevée dans les petites communes ou communes de montagne « *tout le monde se connaît, peu de gens sont seuls /isolés* »
- « *Les domaines skiable, le cadre de vie, la qualité de l'eau et de l'air, la bonne météo, les paysages, la faune...* » dans les communes de montagne.

Au regard de ces constats, les habitants ont insisté sur la nécessité de :

- « Produire des logements haut de gamme en centre-ville afin d'attirer des ménages aisés »
- « Garder des espaces verts/agricoles » et « développer des espaces verts diversifiés »
- « travailler les espaces publics » → la création de parkings à l'extérieur de Saint-Jean de Maurienne et une piétonisation de certains secteurs a été exprimé (cf. atelier mobilité)
 - « valoriser les jardins ouvriers et les développer »
 - « développer des services attractifs et modernes » / « prendre soin des personnes âgées » en proposant des services diversifiés
 - « renforcer les commerces du centre-ville et arrêter le développement des zones commerciales »
 - « rester des stations familiales »

❖ Synthèse des échanges du stand « éco-citoyen »

■ Principaux constats et chiffres clés issus du diagnostic :

Différentes dynamiques de déplacements sur le territoire :

- Une population locale qui réalise la majorité de ses déplacements à l'échelle de la vallée de la Maurienne, avec Saint-Jean-de-Maurienne comme centralité
- Une population exogène qui traverse la vallée (transport de marchandise)
- Une population exogène qui se déplace vers les stations en saison hivernale, et sur les grands itinéraires cyclo en période estivale

Des déplacements pendulaires réalisés à l'échelle communale ou centrés sur la ville-centre

- Les déplacements pour le travail sont réalisés pour 56% à l'échelle du territoire :
 - o 35% à l'échelle communale
 - o 21% à l'échelle de la 3CMA
- Parmi les 44% restants :
 - o 32% sont des flux entrants, principalement à l'échelle de la vallée
 - o 13% sont des flux sortants vers les communes des territoires voisins et du bassin chambérien

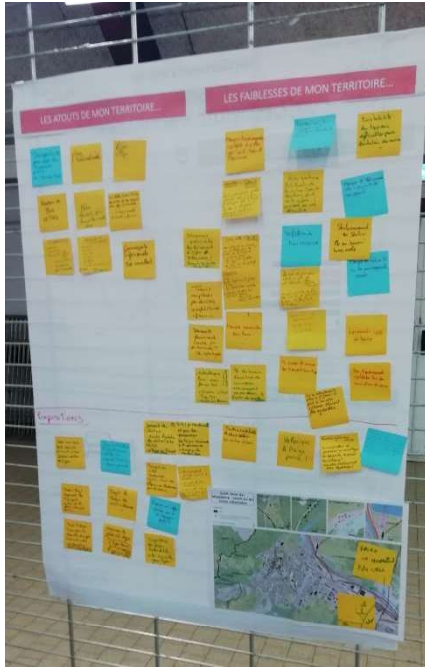
Une bonne accessibilité routière et ferroviaire

- Une gare TGV et une gare routière, permettant de se déplacer à l'échelle locale (TER et car) et à l'échelle nationale. Le chantier du TELT aboutissant à la création d'une nouvelle gare internationale.
- Un réseau de transport en commun et de Transport à la Demande (TAD) sur le pôle urbain de Saint-Jean-de-Maurienne
- Un réseau saisonnier vers les stations
- Un réseau scolaire organisé à l'échelle du Pays
- Un réseau routier concentré sur la vallée
- Une facilité de stationnement et de circulation sur tout le territoire
- Un développement du covoiturage de proximité via Rezo Pouce, et des initiatives locales (Kiki Descend)

Une offre cyclable à développer

- Des infrastructures dédiées au vélo peu développées, avec des discontinuités marquées, posant des problèmes de sécurité
- Une orientation plus marquée sur le tourisme que sur les déplacements du quotidien
- L'aménagement de la V67, qui doit constituer un axe structurant et traversant le territoire, mais pas une réponse à tous les besoins de déplacements
- Des services associés à la pratique insuffisants pour un usage utilitaire :
 - Peu de stationnement vélo à proximité des commerces
 - Peu de stationnement vélo sécurisé pour de la longue durée

- Un dispositif d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique, mis en place par la 3CMA



■ Ressentis des habitants :

Mobilité :

Les habitants ont évoqué les opportunités du territoire sur lesquelles s'appuyer pour mener une politique de mobilité ambitieuse :

⇒ **Modes actifs**

- Des opportunités (foncier et réseau viaire) pour développer des itinéraires piétons et cyclables entre Saint Jean de Maurienne et Saint Julien Montdenis (**Cf. carte de synthèse**).
- Des conditions climatiques et une topographie qui favorisent la pratique des modes actifs, principalement d'avril à octobre en vallée.

⇒ **Transports en commun et intermodalité**

- La présence d'une « gare internationale à Saint-Jean-de-Maurienne », levier pour changer les mobilités.
- La présence de réseau de transport urbain et à la demande en vallée.

Toutefois malgré ses atouts, les habitants relèvent plusieurs manques pour se déplacer autrement qu'en voiture individuelle.

⇒ **Modes actifs**

D'une manière générale, il est relevé « un manque d'aménagements cyclables et piétons vers Saint Jean de Maurienne » :

- La liaison entre les lotissements situés sur les hauteurs de Saint-Jean-de-Maurienne, la commune de Saint Pancrace et le centre-ville de Saint-Jean-Maurienne est difficilement praticable à pied (beaucoup de points durs liés à la circulation). Cette situation est également présente sur d'autres lieux en périphérie de la ville-centre.
- La liaison entre Hermillon et le centre-ville de Saint-Jean-de-Maurienne ne dispose d'aucun aménagement cyclable sécurisé alors qu'il existe trois axes permettant de réaliser ce trajet. Il y a donc des possibilités de cheminement cyclables sur des voiries secondaires.
- Peu de place laissée pour les piétons, des cheminements peu confortables et non-sécurisés : « On se baladerait plus à Saint-Jean à pied si les voies piétonnes étaient plus agréables », « domination de la voiture, peu de place pour les piétons dans le centre-ville de Saint Jean de Maurienne ».
- Des aménagements cyclables réalisés par opportunité récemment mais sans vision globale d'ensemble. Il y a beaucoup de discontinuités (arrêt subite de l'aménagement et obstacles).
- Il y a un manque de stationnements vélos sur l'espace public à proximité des équipements et des commerces.

La seconde session d'ateliers organisée sur la commune de Fontcouverte-La Toussuire a mis en avant les éléments suivants :

- Des déplacements vélos essentiellement liés au tourisme
- Les contraintes topographiques et météorologiques ne permettent pas un développement des modes actifs (vélos + piétons) pour répondre aux besoins quotidiens (mode non adapté à la configuration des communes de station)
- Une sécurisation de toutes les routes de col est à envisager

Il a également été évoqué un projet de voie verte entre le Corbier et La Toussuire (étude de faisabilité en cours).

⇒ **Transports en commun et intermodalité**

- Sur le transport ferroviaire, il est noté une baisse de la fréquence des trains qui sont alors remplacés par des cars. L'offre est alors moins attractive avec un déplacement plus long et moins confortable.
- La desserte ferroviaire pour les trajets domicile-travail est jugée insuffisante avec des tarifs excessifs.
- Un constat sur la baisse du niveau de services de la desserte touristique vers les stations qui ne semble pas adaptée aux besoins de la population locale (besoin de plus de souplesse dans les trajets, des déplacements qui ne se font pas forcément à la journée).
- Les communes de station ont souligné l'efficacité des navettes mises en place en saison hivernale

⇒ **Usage de la voiture partagée**

- Un manque de communication sur le dispositif Rézo Pouce « les gens voient les arrêts mais ne savent pas à quoi ça sert ».

Au-delà des modes alternatifs, des **problématiques ont été soulevées vis-à-vis de la circulation et du stationnement automobile** :

- « Rien n'entrave l'utilisation de la voiture, pas de bouchon, pas de route coupée, cela n'encourage pas aux alternatives ».
- Il y a des gros soucis d'instabilité de terrain qui génère un entretien coûteux des voiries.
- Le stationnement automobile est particulièrement difficile en station en période hivernale, beaucoup de touristes viennent en station en voiture.
- Les travaux du chantier Lyon-Turin génèrent et généreront des perturbations sur les circulations automobiles (par exemple avec un report de la circulation sur la RD81 qui dessert des hameaux et espaces normalement peu circulés, comme le hameau des Resses)
- Des situations d'insécurité ont également été constatées sur les communes de station : « traversée de Fontcouverte très accidentogène » ; « les routes ne sont pas assez larges »

Au regard de ces constats, les habitants ont insisté sur la nécessité de :

- Organiser la mobilité douce en rabattement sur Saint Jean de Maurienne depuis Hermillon, Saint-Michel-de-Maurienne (hors territoire d'étude)
- « Créer des aménagements cyclables continus et sécurisés »
 - « Un centre-ville de Saint Jean de Maurienne avec de la place pour les vélos et les piétons »
 - « Aménager des places publiques sans voiture avec des végétaux, des aires de jeux et du mobilier urbain ludique »
 - Assurer une accessibilité pour les piétons et les cycles vers la nouvelle gare de Saint-Jean-de-Maurienne
- Proposer une offre complète de solution de mobilité en gare de Saint-Jean-de-Maurienne
 - « développer des parkings extérieurs à St Jean de Maurienne afin d'apaiser le centre-ville »
 - « développer les vélos et voitures en libre-service »
 - « développer les bornes de recharge électrique »
 - « aménager des cheminements agréables, végétalisés »
 - « Développer l'accès ferroviaire pour la clientèle étrangère, comme la liaison entre l'Angleterre et la Tarentaise »
 - « Développer le train de nuit à l'année »
- Imaginer du transport par câble pour un usage grand public et logistique (liaison Saint Julien Mont-Denis - Montricher pour le transport de marchandises et une liaison avec les principales stations pour du transport de personne et de marchandises)
 - o Concernant les propositions de transport par câble, il a été envisagé de s'appuyer sur l'ouverture de la carrière et de la mise en place d'un transport par câble pour les matériaux pour étendre ce mode aux autres usages.
 - Proposer une offre globale TC + forfait de ski
 - Remettre en service la halte de Pontamafrey
 - « Valoriser le Rézo Pouce »
 - Officialiser et rendre visible les aires de covoiturage
 - Imaginer des solutions de transports à l'année entre Saint-Jean-de-Maurienne et les stations pour les personnes non motorisées
 - Proposer des solutions de transports pour les personnes isolées non motorisées

Ainsi, il ressort de ces ateliers une prépondérance des discussions liées au développement des modes actifs, avec en premier lieu les aménagements cyclables. Les services associés à la pratique, et notamment les possibilités d'intermodalité ont également été l'un des principaux sujets.

Les transports collectifs ont été mis en avant principalement pour les déplacements de moyenne à longue distance et le chantier du TELT. Les réactions sur le réseau de transport urbain et à la demande ont été mineures, cela étant dû dans certains cas à une méconnaissance du réseau.

La seconde session d'ateliers ayant rassemblé des habitants des communes de station, de nombreuses discussions ont porté sur les enjeux de connexion entre la future gare internationale et les stations. Le développement d'un transport par câble a été, à de nombreuses reprises, été évoqué. Les modes actifs ont été appréhendés sous l'angle touristique ; les contraintes topographiques et météorologiques ne permettant pas une mise en pratique quotidienne.

Equipements :

Les habitants considèrent que le territoire dispose d'un nombre d'équipements et de services suffisant permettant « de vivre au quotidien sans avoir à se déplacer très loin, on a tout à Saint-Jean-de-Maurienne ». On retrouve une offre fournie à savoir :

- Une offre commerciale : « un beau marché du samedi à valoriser », fromagerie, boulangerie, boucherie, magasin de vêtements...
- Une offre culturelle : théâtre, cinéma, médiathèque
- Santé et sociale : Hôpital, espace jeune, PMI, centre de planification, mission locale, mission consultation jeunes consommateurs,
- Education : collège et lycée, ...

Les habitants soulignent que « les commerçants et professionnels de Saint-Jean sont très accueillants ».

Il y a effectivement des services et équipements mais les horaires ne sont pas adaptés aux besoins, « la médiathèque ferme trop tôt et la dernière séance de cinéma est à 17h30 ». Les commerces ne sont pas ouverts aux horaires adaptés à la demande, la population se dirige donc vers les centres commerciaux.

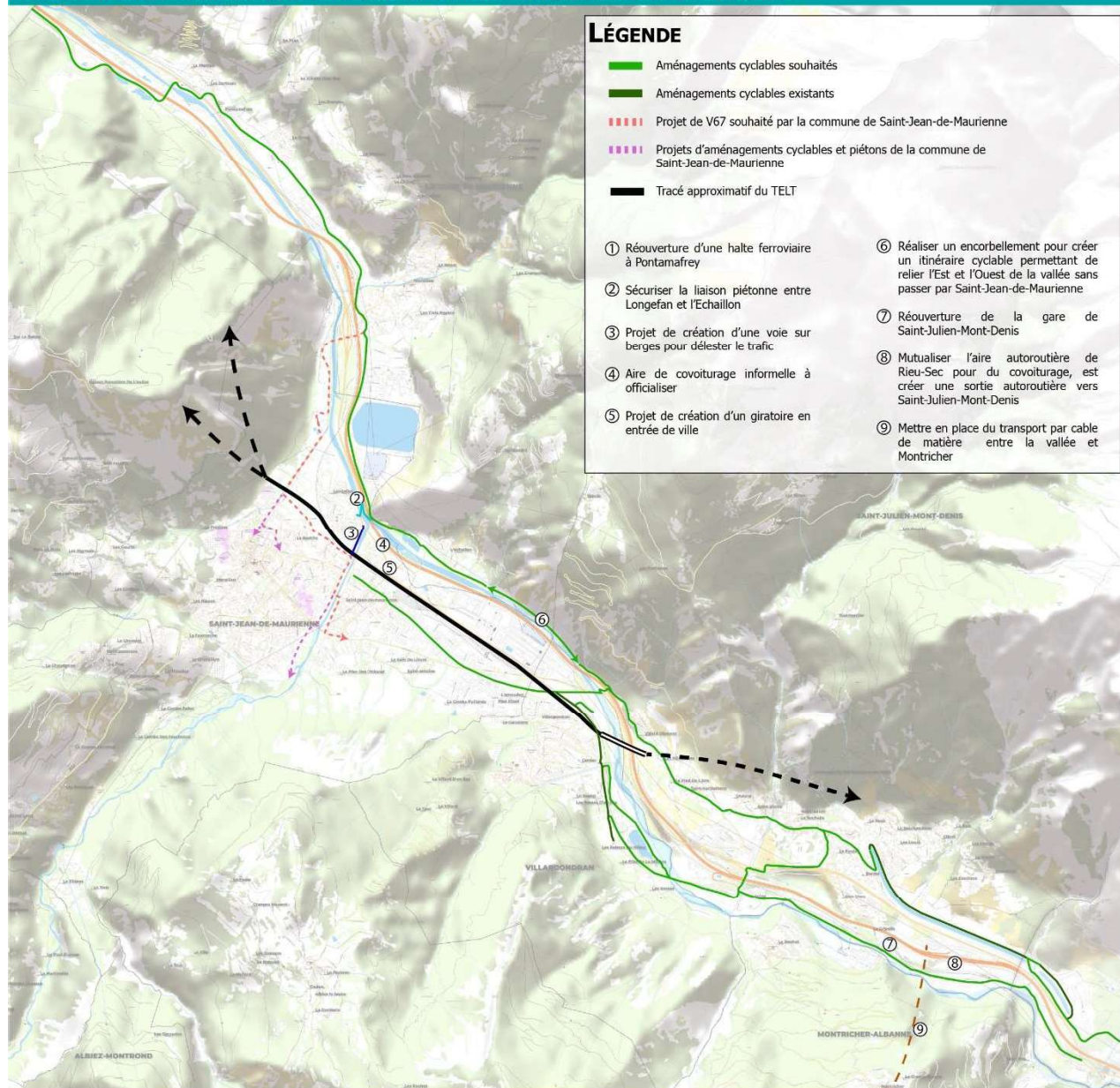
Il y a un manque d'espaces de jeux qualitatifs pour les enfants, sur les communes de Saint-Jean-de-Maurienne et Hermillon notamment.

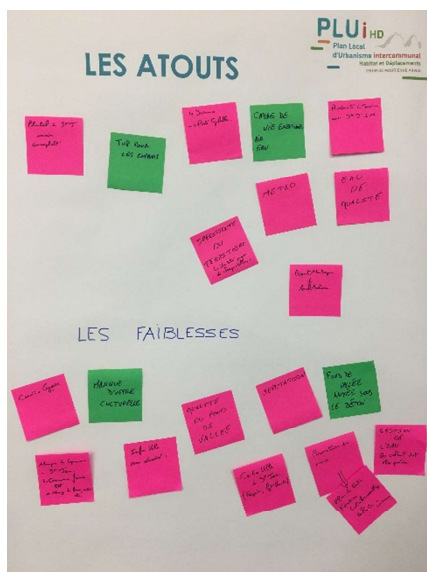
Lors de la seconde session d'ateliers (commune de stations), les habitants ont souligné la bonne couverture en équipements/services lors de la saison hivernale. Toutefois, en dehors de cette période, les communes sont entièrement dépendantes de St Jean-de-Maurienne. ,

Au regard de ces constats, les habitants ont insisté sur la nécessité de :

- « Simplifier les démarches administratives en numérisant davantage les services publics pour éviter les déplacements »
- « Adapter les horaires des services et équipements aux besoins de la population »
- « Intégrer dans les réflexions des espaces qualitatifs pour les enfants »
- « difficulté de vieillir à la montagne »
- « développer des commerces itinérants »

>> COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE MAURIENNE ARVAN - ATELIERS MOBILITÉ DU 31/05/2022





❖ Synthèse des échanges du stand « environnement, paysage et patrimoine »

■ Principaux constats et chiffres clés issus du diagnostic :

Un territoire largement façonné par l'homme :

- Des pratiques agro-pastorales à l'industrie en passant par le développement des stations de skis, toutes ces actions ont contribué à façonner le territoire ;
- Des paysages qui se referment en altitude notamment par l'abandon de pratiques agro-pastorales
- Une vallée fortement marquée par le chantier

Des risques largement présents sur le territoire

- Inondation, mouvement et glissements de terrains, l'aménagement doit forcément tenir compte de ces facteurs et anticiper leur évolution dans le temps

Un patrimoine bâti, architecturale diversifié et remarquable

- Un bâti traditionnel (colonne à Jarrier, chalet d'alpage), moderne (Corbier, les Karellis), économique (bâti industriels, maison bourgeoises,...) tous incitent à prendre en compte des spécificités locales marquées sur le plan urbain et architectural

Un cadre de vie exceptionnel

- Une vallée très impactée par l'industrie, les infrastructures et le chantier
- Une construction géographique qui offre de la diversité e points de vue et des perspectives remarquables
- Un cadre de vie globale largement plébiscitée, pour son paysage, son environnement ou son ensoleillement

Une biodiversité particulièrement riche et diversifié

- Une biodiversité riche associée à une variété de milieux importants
- L'omniprésence de l'eau, enjeu majeur du territoire
- Des milieux et espèces de forte valeur en fond de vallée (vallée de l'Arc)

■ Ressentis des habitants :

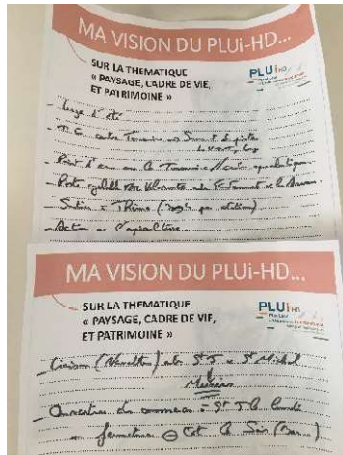
Lors de l'atelier en station, la majorité des participants se sont retrouvés sur les points suivants :

- Une qualité de vie remarquable, en particulier sur les hauteurs de Saint Jean de Maurienne où **les vues, le cadre de vie, la qualité de l'air, de l'eau et l'ensoleillement** sont de vrais facteurs d'attractivité. Certains territoires comme Jarrier bénéficient à la fois de ces atouts et d'une proximité à la ville centre et ses commerces.
- Un fond de vallée particulièrement dégradée en particulier la ville centre et son centre-ville. La question de la pollution de l'air en fond de vallée est également posée.

Sur ce second point, la qualité des façades (logements vides, bâtiments dégradés) constituent une vraie faiblesse. Au-delà de Saint Jean c'est la qualité du fond de vallée qui est citée, largement impactée par les travaux et qui donnent l'impression d'une vallée « noyée sous le béton ».

Cela contribue par ailleurs à entretenir la réputation de la Maurienne, territoire d'industrie, d'usines, peu qualitatif.

Cette image de marque est difficile à faire évoluer.



Le **dynamisme de la ville centre** est également un point pas de restaurant ouvert le lundi, fermeture tôt en soirée de commerce (bars notamment) qui contribue normalement à l'animation et au dynamisme d'une ville. En parallèle, les participants notent le **vrai potentiel de la ville centre** largement sous exploité ainsi que la mise en valeur du patrimoine bâti qui pourrait être améliorée, notamment en étant vigilant dans la cohérence entre les différents projets.

Sur le **grand paysage**, sont relevés :

- la présence de la carrière de Gypse et son développement qui sont mis en avant comme une vraie faiblesse
- la fermeture des vues sur les hauteurs en lien avec des exploitations moins nombreuses et des entretiens moins assurés. Des plans de gestion forestier, incluant le débroussaillage devrait être déclinée.

Le **débat sur l'eau** et son importance, sur la nécessité d'une ressource suffisante met en avant plusieurs éléments :

- la grande qualité de l'eau sur la 3CMA
- les difficultés rencontrées sur certaines parties du territoire
- la suffisance de la ressource sur d'autres secteurs tels que celui de Fontcouverte
- l'imprécision de certains calculs de ressources qui tiennent compte de l'ensemble des lits touristiques en occupations à 100%
- les progrès en matière d'enneigement artificiel notamment au vu de la rareté de la ressource qui impose aux constructeurs d'être plus économiques. Le point limitatif sera plutôt la température dans les prochaines années.
- Les gaspillages d'eau notamment dans la vallée (canalisation béton depuis la chambre vers Saint Julien qu'il faut régulièrement purger).

Certains pointent l'obligation d'aménager la récupération d'eau en cas de travaux sur des bâtiments existants ou bien d'interdire les piscines individuelles.

Le sujet de la **mobilité** est également abordé, celle-ci étant un levier de réduction des gaz à effet de serre ou simplement d'économie d'énergie. Sont évoqués :

- La non connaissance du Rézo Pouce récemment déployée sur le territoire
- L'aspect culturel de la voiture : s'en passer impose un changement radical de mode de penser.
- L'absence de liaison (navettes) entre Saint Jean et Saint Michel notamment pour relier les musées qui y sont présent et intéressent les touristes.
- En revanche, il est souligné l'importance du réseau cyclotouriste qui fait la renommée du territoire bien que ces itinéraires souffrent parfois d'un manque de sécurité.

La question **agricole** est posée par certains habitants :

- Il convient de trouver les leviers pour faciliter l'installation de jeunes agriculteurs, notamment en fond de vallée. Le développement et la structuration d'une filière courte sont des priorités afin d'œuvrer à une autonomie alimentaire sur le territoire.
- Il serait pertinent d'effectuer un recensement des terres potentielles agricoles et de « sanctuariser » ces secteurs. Le fond de vallée étant concerné par des risques de pollution des sols liés aux activités industrielles historiques, un diagnostic pollution sur les secteurs à potentialité agricole serait pertinent.

Sur le volet **touristique**, les différents groupes mettent en avant l'enjeu plusieurs constats et enjeux :

- Les stations ont fortement grossi mais les pistes de ski sont restés équivalentes en nombre : leur développement serait nécessaire
- La diversification du tourisme est nécessaire mais interroge sur les bonnes activités à déployer.
- Certains habitants pointent la consommation d'espace pour des nouveaux projets immobiliers alors que de nombreux logements sont vides pendant les périodes touristiques.

Sur ce sujet de la **diversification**, l'un des groupes s'est projeté sur ce que pourrait être la diversification à Fontcouverte :

- Le développement de la luge d'été et du VTT par le biais d'une nouvelle télécabine qui relierait le cœur de station au Corbier puis aux sommets
- La nécessité d'un point d'eau voire d'un centre aqua-ludique. Les participants relèvent que les communes qui se sont dotés de plan d'eau (Albiez Montrond) connaissent une fréquentation importante en période estivale.

- Le développement de nouveaux itinéraires cyclables bitumés (pas VTT) reliant Fontcouverte à Saint Sorlin) : les cols du territoire attirent beaucoup de touristes l'été, Fontcouverte état en dehors de ces tracés elle n'en bénéficie pas.
- Le développement de sentier à thèmes, cette fois à l'échelle de la 3CMA à raison de 3-4 par station
- La poursuite des actions avec le monde agricole (découverte, vente, démonstration etc).

Enfin, il est plusieurs éléments ayant traités aux spécificités, à l'identifié du territoire :

- L'identifié montagnarde qui caractérise en particulier une architecture et qui doit être préservé : « on vient en montagne pour voir des chalets pas des mas provençaux ». A ce titre, les toitures terrasses n'auraient pas leur place dans les stations mais elles l'ont en vallée.
 - L'identité de chaque village qui doit aussi être prise en compte
-
- Un participant souligne enfin, la coupure forte qui existe entre vallée et station, coupure géographique mais aussi culturelle.

Annexe 3 : Compte-rendu des ateliers partenaires - phase diagnostic

Atelier habitat

1 Table ronde - Amélioration du parc existant

Participants de la table ronde :

Florian Pernet - Vice Président 3CMA
Cécile Hirsoux - Chargée de mission PVD Ville de Saint Jean de Maurienne
Florence Fombonne-Rouvier- CAUE
Magalie Dupont – DDT
Adèle Vallée – Architecte
Romaric André – 3CMA DST
Catherine MAS – cheffe de projet PLUi HD 3CMA

Temps 1 / Où en sommes-nous ? (constats partagés)

Les actions engagées qui ont le plus de sens et d'intérêt pour notre territoire :

- La maison de l'habitat : lieu unique d'info/conseil.
- L'impact des aides et de l'accompagnement (qui est essentiel) du PIG Grand Chantier pour la remise sur le marché de logements locatifs rénovés

Les limites des actions engagées et les manques identifiés sur le territoire :

- Maison de l'habitat pas encore assez connue de tous
- Manque de visites de chantiers rénovation réalisés
- Les points durs ne sont pas touchés par les actions de conseil de maison de l'habitat (copropriétés en voie de dégradation, parc vacant), qui touche plus l'amélioration énergétique simple de la maison individuelle.
- PIG grand chantier stoppé (mi 2022 pour les nouveaux contacts PB) au moment où il commence à porter ses fruits..
- Pas d'aide sur l'habitat touristique
- pas d'action de transformation urbaine des centres bourgs
- Pas de consensus politique sur le ménages à cibler pour développer l'offre sur Saint-Jean de M et le parcours résidentiel au sein la commune centre.
- On n'accueille pas assez les jeunes ménages sur la ville centre (et ils sont repoussés sur la périphérie)
- Actions de rénovation de l'habitat existant déconnectées d'une politique de requalification des espaces publics. Les espaces publics sont seulement fonctionnels et ne répondent pas à l'attente des nouveaux habitants (paysage, tranquillité, verdure, espaces récréatifs, embellissement des façades...)

Temps 2 / Quels objectifs prioritaires ?

- Poursuivre l'amélioration de l'habitat en veillant à ne pas chasser les ménages modestes
- Donner un suite au PIG Grand Chantier sur la 3CMA, car il y a une demande croissante de bailleurs qui souhaitent investir.
- Une stratégie foncière à définir sur les îlots les plus dégradés de la ville centre
- plan d'ensemble pour améliorer l'espace public et les façades
- Mettre fin aux passoires thermiques des logements locatifs

- Répondre aux besoins croissants des personnes âgées (adaptation des logements)
- Transformer certains lits froids en offre nouvelle (gîte, habitat insolite) pour contribuer au développement sur 4 saisons.

Temps 3 / Quelles préconisations ?

- Expérimentation de coopératives d'habitants / de l'habitat participatif
- La rénovation énergétique accompagnée
- La reconversion des secteurs en friche sur le centre-ville
- Poursuivre sur le long terme les programmes qui sont été lancés (conseil, aides à la rénovation, PIG Grand chantier sur la 3CMA visant les bailleurs)
- L'amélioration de l'espace public (à partir d'une stratégie d'ensemble, d'une charte paysage, etc..)
- Inciter (financièrement) les bailleurs à rénover le parc énergivore qu'ils souhaitent vendre afin d'éviter de créer des copropriétés sociales fragiles.

2 Table ronde - Développement de l'offre nouvelle

Comment mieux orienter la construction neuve ?

Comment impulser une offre économe en foncier, abordable et attractive ?

Comment favoriser le renouvellement urbain et la mobilisation des friches ?

Participants de la table ronde :

Jean Paul Margueron - Président 3CMA

Sophie Verney - Vice-Présidente 3CMA en charge du PLUiHD

Philippe Bouche - Architecte conseil 3CMA

Véronique Jacon - Architecte

Myriam Leberre - instructrice droit des sols 3CMA

Lisa-Marine Caterino - CAUE

Jean Philippe Hatier - DDT

Temps 1 / Où en sommes-nous ? (constats partagés)

- Une forte demande dans le contexte post Covid + chantier Lyon-Turin
- Attractivité de St Jean de Maurienne vis à vis d'un public sénior qui ne trouve pas d'offre adaptée (plain-pied en proximité des services et commerces)
- Faible disponibilités foncières et immobilières à l'échelle 3CMA qui ne permet pas aux jeunes ménages de s'installer sur le territoire
- Pénurie foncière liée à deux facteurs : cadre réglementaire + rétention foncière des propriétaires
- Prendre en compte les attentes d'un "profil rural" => la maison individuelle semble être le produit spontanément recherché par les ménages actifs en parcours d'accession à la propriété
- Le collectif peut être une réponse aux seniors
- Les coteaux et station font l'objet d'acquisitions de clientèles séniors aisées de maisons historiquement à vocation secondaires
- Des promoteurs s'intéressent au territoire mais ne parviennent pas à concrétiser leurs programmes compte-tenu des contraintes réglementaires et du coût de la construction eu égard au niveau de prix du marché immobilier
- La qualité architecturale questionne également, de plus en plus de projet standardisés toiture terrasse grise qui interpellent sur leur intégration paysagère

Temps 2 / Quels objectifs prioritaires ?

- Défendre une vision de territoire : viser une harmonisation réglementaire tout en conservant les spécificités de chaque site
- Economiser/rationaliser le foncier tout en apportant une réponse aux besoins réels des habitants. Que de parler souhaitent vraiment les habitants ? Ne pas réfléchir sur le territoire sans identifier les paramètres de l'attractivité .
- Partager la vision du territoire et les enjeux (pédagogie) pour que les propriétaires fonciers puissent percevoir l'intérêt commun

Temps 3 / Quelles préconisations ?

- Expérimenter le Bail Réel Solidaire (BRS) en station pour développer une offre résidentielle permanente non concurrencée par le marché touristique, ou s'inspirer du bail à construction
- Traduire les objectifs de maîtrise des formes architecturales dans les OAP tout en s'inscrivant dans une démarche de souplesse pour ne pas bloquer les porteurs de projets
- "Qui maîtrise le foncier, maîtrise l'aménagement" : quid d'une politique foncière sur la 3CMA ? Des partenariats à développer avec l'EPFL73 ? Encourager les communes à prévoir des périmètres de ZAD, ZAC, voire de DUP réserve foncière ?

3 Table ronde - Publics spécifiques

Participants de la table ronde :

Martine MASSON - Elu 3CMA.

Célia CHOMAZ - Instructrice 3CMA.

Marielle BOURGOIN - Responsable service habitat 3CMA.

Eric VAILLAUT - VP 3CMA.

Marie-Pierre CLEVY - Transport 3CMA

Jean-Luc LANGAIN - Maison de l'habitat 3CMA

Delphine MILAZZO - SPM Grand Chantier Lyon Turin

Anne Chevalier - Directrice ADIL 73

Aude LEYGNAC - Chargée de missions Urbanis

Temps 1 / Où en sommes nous ? (constats partagés)

- Concernant la maison de l'habitat :
- 40% de l'activité concerne le Grand chantier Lyon Turin / 60% les autres thématiques
- Un bon relai pour conseiller / informer / renvoyer vers les opérateurs...
- Pour les personnes âgées :
- Tendance des personnes âgées à vouloir rester chez soi.. En parallèle, elles ont souvent des revenus bas.
- Équipement sur le territoire : 1 foyer logement
- Des personnels de santé sollicités mais des difficultés de recrutement de personnels (= tensions).
- La maison de l'habitat est sollicitée par les familles sur les aides - souvent en cas d'urgence ou quand la personne a eu un accident / est tombée et que le logement devient inadapté. Constat de la maison de l'habitat : peu de personnes ont connaissance des aides autonomie + peu de prévention.
- Pour tous : les personnes âgées ont des difficultés à se projeter
- Pour les jeunes :

- Equipement : un foyer avec des places disponibles (gros turnover). Il sert aussi comme logement pour du public spécifique (exemple : pour les médecins à raison de 2 à 3 jours /semaine).
- La majorité occupe du logement dans le parc privé et vit seul.
- Des besoins identifiés pour du petit logement avec de faibles loyers.
- Une portion de jeunes primo-accédant, en capacité de s'implanter sur le territoire et qui bénéficient d'aide pour investir.
- Frilosité des bailleurs pour louer à des jeunes (préfère louer aux salariés).
- Pour les plus démunis : des difficultés à mettre en place l'IML. Échec du partenariat avec la Sasson.
- Pour les gens du voyage : Une aire d'accueil à réaliser mais des difficultés à trouver un terrain. Recherche en cours mais de forts risques inondation sur les 2 terrains repérés.
- Les saisonniers :
 - Forte demande en petits logements (offre insuffisante en face)
 - Des freins identifiés : coût / temps entre le trajet domicile/travail sont pris en compte par ce public. Souvent ils optent pour du logement en station mais l'offre n'est pas très adaptée. Ils prennent donc souvent des logements en urgence en attendant de trouver mieux.
- Les salariés du grand chantier Lyon Turin :
 - profils observés par la maison de l'habitat :
 - les cadres avec de bons moyens financiers qui ont des projets d'achat et qui sont exigeants sur leur habitat.
 - Les célibataires qui viennent à la semaine (moins exigeant)
 - Les autres où il y a de tout et qui recherchent aussi bien des petits et grands logements.

Les points de vigilance générale :

- L'état du parc du logement social : déperditif pour certains, en rénovation pour d'autres. Image négative du parc social qui ne donne généralement pas envie aux gens d'y habiter.
- Bien articuler les thématiques Habitat et mobilités : assurer un bon accès aux services de santé et de soins, au travail, aux commerces et équipements. Double enjeux complexe sur le territoire au vu de son profil. Penser à développer une application locale pour du covoiturage ?
- Attention aux cercles vicieux liés aux nouvelles réglementations
- Occupation de logement énergivores sans travaux > potentielle baisse des loyers > Attire les ménages les plus démunis... mais avec une qualité de logement plus médiocre.. leurs charges pourraient augmenter > Hausse de fragilités financières ?
- Nouvelles règles > Travaux à réaliser > Sollicitation des entreprises > Surcharge de travail > Carnet de commandes plein > Difficultés à trouver des entreprises > Non réalisation de travaux ?

Remarques générales :

- Pour les saisonniers et salariés du grand chantier : forte tension observée pour se loger. Au niveau des DIA : explosion des ventes (passage de 167 à 450 cette année). Des acheteurs de la Région, des lyonnais.. mais aussi des belges et des suisses..
- La majorité des gens ignorent leur possibilité à pouvoir accéder à un logement social.

Temps 2 / Quels objectifs prioritaires ?

Objectif 1 : Poursuivre et renforcer la communication et les partenariats

- Sur les aides mobilisables

- Sur la réglementation et les nouvelles règles qui entrent en vigueur
- Sur les droits du locataire
- Sur les conditions pour bénéficier d'un logement social

>> Des dispositifs méconnus par certains sur lesquels communiquer : Louer pour l'emploi, Aides d'Action logement, garantie Visale...

>> Formations possibles au niveau des collectivités et acteurs (notaires, agences immobilières, banques...). Jugé non pertinent auprès des propriétaires (constat qu'un bailleur qui ne veut pas faire de travaux pour rendre décent son logement ne sera pas intéressé pour être formé)

>> la maison de l'habitat est un bon relai

>> Enjeux :

- communiquer pour faire plus de préventif
- Avoir un message claire et rassurant auprès des habitants (
- Trouver les bons vecteurs de communication selon les profils : aller chercher le public là où il est
- Savoir qui fait quoi ? qui est qui au niveau des acteurs.

Objectif 2 : Réfléchir au développement d'une offre de logement modulable dans le temps

- Répondre en priorité aux besoins en petits logements.
- Réfléchir à de nouvelles formes d'habitat

>> Des logements comprenant des espaces extérieurs communs, Répondre aux parcours des gens actuels et penser aux besoins de demain / à l'évolution du parc : aujourd'hui, besoins importants de logements adaptés pour les personnes âgées.. pour les salariés du Grand Chantier Lyon Turin à moyen terme.. Sur le long terme : des besoins permanents pour les saisonniers/ les nouveaux habitants, les touristes..

Objectif 3 : Articuler l'offre de logements des saisonniers et des salariés du Lyon Turin

- Mettre en relation les propriétaires et occupants
- Repenser l'habitat pour les besoins de court/moyen terme des salariés et besoins à long terme des saisonniers. Repenser à de la colocation entre salariés (comment mettre en relation l'offre et la demande ? les colocataires?..), offre avec le bail réel solidaire, créer des lotissements de petite taille avec des règles précises (exemple : logement réservé pour les saisonniers..)

Temps 3 / Quelles préconisations ?

- Innover / proposer des petits logements modulables avec des espaces extérieurs
- Développer une application de mise en relation pour les déplacements
- Développer une application pour mettre en relation propriétaire et locataire
- Mobiliser les aides et outils disponibles (louer pour l'emploi..)
- Communiquer via différents moyens sur les aides / droits...
- Mobiliser le logement vacant de petite taille
- Poursuivre le travail de la maison de l'habitat
- Enquêter pour recueillir les besoins en logements
- Renforcer les partenariats entre acteurs via des réunions / rencontres / formations
- Ne pas développer des logements pour personnes âgées qui ne répondent pas aux attentes

Atelier Mobilité

1 – Rappel des principaux éléments et enjeux du diagnostic

Une version synthétique des premiers éléments de diagnostic est présentée. Un certain nombre de remarques ont été formulées :

- Vérifier le nombre de courses indiqué pour la desserte ferroviaire en gare de Saint Jean de Maurienne
- Ne plus parler de projet mais bien de chantier pour le Lyon-Turin. Les travaux sont en cours, ce n'est plus un projet.
- La tarification du TER est une faiblesse et n'incite pas à emprunter le réseau ferroviaire.
- Les horaires des trains en gare de Saint Jean de Maurienne ne sont pas adaptés pour la population étudiante qui doit quitter le territoire pour suivre leurs études.
- Volonté d'avoir une vision prospective d'ensemble à l'échelle du grand territoire pour rendre le territoire attractif et inciter à d'autres mobilités.
- La question de la gestion des tours opérateurs et des vingtaines de cars qui pratiquent du stationnement ventouse à la semaine en station et quai de l'Arvan doit être traitée.
- Concernant le volet cyclable, le CD38 travaille actuellement sur l'implantation de bandes cyclables montantes sur son réseau de voiries en direction des cols.

2 Table ronde – Mobilités du quotidien

Participants de la table ronde :

- Ingrid LAURENT
- Isabelle KISIELEWICZ
- Martine MASSON
- Philippe GIRARD
- Romaric ANDRE
- Cécile HIRSOUX
- Eric VALLA
- Jocelyn ZOELLER
- Sandrine PELLICIER
- Maryline ROLAND
- Karim TALLEC
- Florian PERNET
- Guillaume TEMPELAERE
- Basil BIANCO

Sur les modes actifs

Les constats :

- La pratique est fortement liée à la topographie du territoire. Elle est réalisable en vallée, mais difficilement possible sur les communes situées en altitude.
- La pratique est fortement liée à la sécurité du déplacement. Aujourd'hui, les déplacements à vélo sur le territoire sont difficiles car il y a de nombreuses discontinuités et peu d'espaces sécurisés, notamment pour les insertions dans les giratoires.
- La pratique de la marche sur Saint-Jean-de-Maurienne présente un potentiel intéressant mais est aujourd'hui peu confortable. La place de la voiture est encore forte, y compris en centre-ville, avec des espaces publics de cœur de ville dédiés au stationnement des voitures.
- Peu de services associés à la pratique pour un trajet complet, notamment le stationnement vélo

Les perspectives de développement :

- Le développement du VAE constitue l'une des solutions pour faire face à la topographie du territoire. Une aide à l'achat d'un VAE a été mise en place par la 3CMA en 2022 pour une certaine catégorie d'usagers. Une réflexion sur les conditions d'attribution de l'aide pourrait être menée. Il faudrait également avoir une réflexion sur le déploiement des bornes de recharges pour ces vélos. Il a été relevé dans le diagnostic un potentiel de développement d'itinéraires cyclables sur des axes secondaires. Des aménagements légers sur certaines voiries pourraient s'avérer peu coûteux pour la collectivité tout en étant efficace. Les déplacements à vélo ne doivent pas se reposer uniquement sur la V67 mais bien sur des itinéraires qui viendraient se raccorder en complément.
- La pratique de la marche est possible mais il y a peu d'informations sur les déplacements possibles. Il faudrait donner plus de visibilité pour avoir une meilleure « lecture de la ville », par des plans globaux et de la signalétique spécifique aux piétons (distance et durée des trajets, centralités...). Cette piste de développement est plébiscitée principalement pour Saint-Jean-de-Maurienne et les hameaux périphériques.
- Deux axes généraux de développement s'opposent lors des discussions entre :
 - Contraindre la circulation et « embêter » l'automobiliste, afin d'avoir une action dissuasive d'utilisation de la voiture et inciter de ce fait au report modal
 - Rendre « enviable » la pratique du vélo en développant un panel de solutions augmentant l'attractivité du vélo
- Afin de pouvoir concurrencer la voiture, il faut des services à minima aussi attractifs. En ce sens, le développement du stationnement au plus près des commerces et services est un axe important de développement.
- Il est rappelé que les possibles actions réglementaires applicables dans un PLUiHD en termes de mobilités figureront dans le règlement écrit, via une possible régulation du nombre de places de stationnement sur un projet immobilier par exemple.

Sur les transports collectifs et l'intermodalité

Les constats :

- L'offre en train a diminué sur le territoire. Le nombre de passages de TGV est en baisse, tout comme le nombre de passages de TER qui sont remplacés par des cars
- Le maintien/l'augmentation de l'offre en transport ferroviaire dans la vallée est un enjeu fort du territoire, car elle permettrait de subvenir aux besoins des locaux, qui utilisent cette ligne pour les déplacements pendulaires. Cette offre est également très importante dans une vision court-termisme, puisque le train pourrait être utilisé par le personnel du chantier du TELT qui ne logeraient pas à proximité des zones de travaux. Enfin, c'est une ligne qui a un fort enjeu d'utilisation en périodes touristiques (été comme hiver), avec une intermodalité en gare qui doit être possible.
- Il est regretté l'absence de la Région à cet atelier, qui exerce la compétence mobilité sur le territoire.
- A l'échelle de la vallée, il y a une méconnaissance de l'offre de transport existante, que ce soit à l'échelle de la 3CMA que des EPCI voisines. Le réseau de bus urbain est assez méconnu.
- L'intermodalité vélo – gare de Saint-Jean-de-Maurienne est aujourd'hui difficile. Un point de vigilance devra être apporté dans le cadre de la réalisation de l'aménagement de la nouvelle gare.

Les perspectives de développement :

- Lobbying et échanges avec la Région pour maintenir une offre en train fournie sur le territoire.
- Clarifier l'offre existante, en mettant en place un calculateur d'itinéraires.
- Proposer une offre globale, qui pourrait s'étendre à l'échelle du Pays de Maurienne par exemple, pour savoir comment « se déplacer en Maurienne ». L'idée serait, par exemple de bénéficier d'un abonnement mensuel permettant d'utiliser tous les modes de transports de la vallée de la Maurienne. Toutefois, ces souhaits doivent absolument être discutés avec la Région.

- Communiquer sur la possibilité du grand public d'utiliser les lignes de transports scolaires du territoire.
- Bien prendre en compte les accès vélos et piétons dans l'aménagement de la future gare.

Sur le chantier du TELT

Les constats :

- Environ 1600 personnes sont attendues sur les deux chantiers du TELT à proximité de Modane
- Enjeu de mobilité en très fort lien avec les enjeux de logement et de stationnement du personnel. Il est aujourd'hui difficile de trouver des logements pour les ouvriers, où même des emprises foncières permettant d'installer des logements provisoires.
- La mobilité joue un rôle très important dans le sens où les logements ne seront pas en proximité directe de la zone de chantier. L'offre en TER ou en car pourrait alors être utilisée par le personnel du chantier.
- L'entreprise TRIMET dispose d'une ligne urbaine.

Les perspectives de développement :

- Développer un service de navettes pour se rendre sur les différents sites
- Lobbying et échanges avec la Région pour maintenir une offre en train fournie sur le territoire.

Autres sujets

Les constats :

- Les principales actions proposées sont en lien direct avec la partie du territoire située en vallée.
- L'association La Fourmière s'est associée à France Services et se déplace sur les communes du territoire. Les différents échanges avec les demandeurs n'ont pas fait ressortir de besoins particuliers pour avoir des services supplémentaires dans les communes isolées.
- Il existe également d'autres associations permettant d'accompagner les populations : la mission locale jeune, l'AVF, etc.
- Le service RezoPouce présente un potentiel intéressant, mais est encore peu connu
- Le TAD, qui fonctionne actuellement uniquement sur les communes de la vallée, ne semble constituer une solution pour les territoires ruraux dans un souci d'empreinte environnementale. Le covoiturage ou l'autopartage sont des solutions jugées plus adaptées.

Les perspectives de développement :

- Communiquer davantage autour de RezoPouce, afin de faciliter sa compréhension et le lien entre le site et les arrêts matérialisés sur la 3CMA.
- Réfléchir au développement de l'autopartage, notamment pour les territoires isolés. Ce développement pourrait se faire par le biais de la flotte de véhicules des collectivités, mais aussi par le biais du prestataire Citiz, réseau d'autopartage déjà bien implanté dans le département et la Région.
- Il ressort de ces échanges un enjeu fort de connaissance de l'offre. En effet, il existe aujourd'hui un bouquet d'offre de mobilité qui est assez fournie, mais qui n'est que peu connue. Il y a donc un fort enjeu d'homogénéisation de l'offre, qui pourrait se faire à une échelle plus large que la 3CMA.

3 – Table ronde – Mobilités touristiques

Participants de la table ronde :

- Eric VAILLAUT
- Geraldine DOMPNIER
- Alexane DUVEAU
- Jean Philippe HATIER

- Mathilde BOIS
- Sophie Verney
- Catherine MAS
- Marie-Pierre CLEVY
- Cyrielle TOSI

Sur les transports et l'intermodalité

Les constats :

- Le système de navettes ne fonctionne plus en lien avec les besoins de la clientèle. La clientèle ne veut plus rester 5 jours dans une même station. En hiver, elle souhaite visiter différents lieux. Il y a une demande d'hébergements en vallée pour pouvoir se déplacer facilement. La clientèle se déplace souvent une journée à Turin durant son séjour.
- Il y a actuellement une demande forte des courts séjours et le système de transports ne répond pas parfaitement à la demande.
- Une partie de la clientèle ne souhaite pas utiliser sa voiture pour monter en station. Ils ont des besoins de stationnement en vallée à Saint Jean de Maurienne mais également besoin d'un réseau de transports efficace.
- Il est évoqué des problèmes de tarification pour se rendre en station. Les tarifs sont perçus comme trop excessifs. C'est moins cher pour une famille de prendre un taxi que d'emprunter les transports en commun. Les tarifs vont évoluer la saison prochaine (à la baisse).
- Il y a un manque de services en gare de Saint Jean de Maurienne pour la clientèle touristique.
- Il est soulevé des problèmes de correspondance entre l'arrivées/départs des trains en gare de Saint Jean de Maurienne et les cars en direction des stations.
- En été, la clientèle utilise en grande majorité la voiture et peut parcourir jusqu'à 100 km par jour, ce sont des flux diffus.

Les perspectives d'évolution :

- Identifier et cerner les besoins actuels de la clientèle touristique, quantifier et proposer une offre adaptée à la demande
- Travailler sur la gestion du stationnement des véhicules en période hivernal à Saint-Jean de Maurienne.
- Envisager des parkings relais pour les cars longue distance en vallée mais également en station
- De manière générale, identifier des actions permettant de favoriser l'accès par le ferroviaire.
- Proposer des services aux usagers en gare comme : une bagagerie, un guidage vers le centre-ville lors des attentes de correspondances, ... Mutualiser des services pour les cyclotouristes qui emprunteront le V67. Créer par exemple une bagagerie l'hiver qui muterait en vélo station l'été.
- Anticiper les projets d'aménagement avec la mobilité et l'accessibilité.

Sur les modes actifs :

Les constats :

- Il n'y a pas d'enjeux spécifiques pour la marche en station.
- L'ensemble des cars sont équipés de portes vélos pour faciliter l'intermodalité.
- Des itinéraires Gravel bike ont été créés pour pallier le manque d'aménagement.
- Il y a une demande des cycloportifs empruntant des cols d'être rapatriés à leur hébergement en fin de journée.
- En été, la clientèle familiale aurait besoin d'aménagements cyclables et d'itinéraires simples pour déambuler.

Les perspectives d'évolution :

- Travailler les cheminements piétons entre Saint Jean de Maurienne et les hameaux et autres communes. Renforcer le fait que Saint Jean de Maurienne depuis la gare est un point de départ de randonnées. Donner l'image d'une ville à la Montagne.
- Assurer le lien entre le PEM et le centre-ville de Saint Jean de Maurienne. Donner une meilleure image, travailler sur la signalétique piétonne et cyclable.
- Valoriser la V67 et le patrimoine présent autour.

Autres sujets :

- Il est relevé des problèmes de stationnement sur l'espace public en station en saison hivernale. Des stationnements en ouvrage déjà utilisés ne sont pas loués aux locataires et ce qui les oblige à stationner sur l'espace public.
- Pas de problème de circulation identifié sur le territoire.
- Il est important de retravailler sur la signalisation routière pour indiquer au usagers les différentes stations et lieux touristiques. Actuellement, les indications ne sont pas claires et la clientèle se perd.

Atelier économie

1 Table ronde - Volet « Tourisme »

Participants de la table ronde :

Mme Verney (3CMA / Maire de Montricher-Albanne)

M. Margueron (3CMA / Président)

Mme Mas (3CMA)

M. Baudot (Directeur des Karellis)

M. Bonnaffous (SCoT)

M. Soyer (3CMA)

M. Fatouak (3CMA)

L'approche touristique se concentre sur les problématiques induisant potentiellement des aménagements et équipements, qui sont celles relevant de l'élaboration d'un PLUi.

Ainsi la table ronde a été abordée sous les angles suivants :

- Les activités
- Les hébergements

En préambule, Mme Verney informe le bureau d'études que le SIVU qui était en cours de construction ne parvient pas à être finalisé.

1. Les activités

- L'offre hivernale

Le diagnostic partagé n'appelle pas de correction particulière, mais plutôt les compléments ci-dessous.

Mme Mas souhaite insister sur la problématique de l'eau qui est prégnante sur le territoire et potentiellement problématique pour le développement touristique en termes d'hébergements mais également en termes d'activités (notamment eu égard à l'enneigement de culture).

M. Baudot déplore un énorme déséquilibre dans l'analyse des projets touristique entre le volet environnemental et le volet social du développement durable. Tous les projets visant le maintien de l'attractivité des domaines skiables sont condamnés sous le joug de l'environnement (actuellement

difficulté à remplacer une RM sur un tracé identique). La mise à niveau des domaines skiables n'est donc même plus possible.

Il évoque une étude enneigement à l'échelle des Alpes qui a démontré que si l'on développe l'enneigement de culture les stations ont encore 20 ans de ski devant elles. Cela justifie de privilégier le social pour maintenir l'attractivité et donc l'emploi sur les stations.

Cela a amené plusieurs remarques des participants :

- o Les situations fluctuent en fonction des sites (altitude, orientation etc). Or il n'y a pas d'étude enneigement sur la 3CMA qui pourrait venir appuyer le discours (l'étude des alpes peut-elle suffire ?).
- o Cela peut permettre d'utiliser l'échelle temporelle qui entre dans celle du PLUi (20 ans) : se laisser le temps du PLUi pour construire la « transition » et permettre le maintien de l'attractivité en attendant.

M. Bonnaffous évoque l'importance d'avoir les moyens de bâtir une argumentation solide si l'on veut autoriser des aménagements sur les domaines et hébergements : avoir des données d'enneigement, avoir des données de fréquentation etc. Or ces données ne sont pas disponibles sur la 3 CMA (pas d'observatoire ou d'études spécifiques). Donc la difficulté, mais qui reste l'objectif crucial, sera de trouver autant que possible des études/arguments venant étayer et justifier les orientations choisies en amont afin de désamorcer les critiques : démontrer la réflexion pointue menée entre impacts environnementaux analysés, impacts sociaux, tendances de fréquentation/consommation, etc.

- L'offre estivale

Le diagnostic partagé n'appelle pas de correction particulière, mais plutôt les compléments ci-dessous.

M. Baudot insiste sur la très forte concurrence « indirecte » liée à la plage sur la période estivale, en opposition au tourisme hivernale qui est naturellement tourné vers la montagne et le ski.

Il évoque également avec Mme Verney la problématique des volumes de touristes à parvenir à faire venir sur le territoire pour justifier / permettre des investissements sur l'été. Cette saison n'est pas bénéficiaire. Et l'attractivité nécessaire pour faire venir les gens est difficile à mettre en place par manque de ressources et manque de visibilité/mise en avant.

Les pratiques touristiques sont différentes de l'hiver : excursionnistes, itinérances, mobilité plus grande.

Les participants constatent que l'offre d'activités et de loisirs est déjà conséquente, les prix sont déjà très attractifs (le tourisme estival en montagne touche beaucoup une clientèle « sociale ») mais persistent des difficultés à créer des complémentarités entre sites touristiques, chacun voulant ses propres équipements. Le problème vient donc plutôt de la mise en réseau entre sites, de la visibilité (promotion) et des canaux de vente des produits.

On peut noter également l'avantage de la fraîcheur l'été à mettre en avant eu égard aux inquiétudes climatiques.

Mme Verney précise qu'une étude sur la stratégie touristique est en cours, notamment sur le cyclo qui est un vrai positionnement.

Des orientations sont dégagées suite à cette analyse :

- Sortir de la notion de station
- Continuer la diversification
- Avoir une offre globale sur le territoire
- Travailler les niches de clientèle mais pas que
- Travailler la complémentarité des sites
- Affirmer l'offre cyclo

Des pistes d'action sont évoquées telles :

à Faire des itinéraires cyclables (dédiés au cyclo route et non ouverts à la circulation) sur les pistes existantes l'une vers le col d'Arves et l'autre entre Karelis et Montricher-Albanne. A ce jour les projets sont en réflexion mais non acceptés par les Institutions.

à En cours de réflexion sur St Jean de Maurienne une « résidence sportive avec centre » qui correspond au programme proposé dans l'UTNs du SCoT (centre sportif dédié au vélo et eaux thermales).

La cible de clientèle correspond à celle recherchant une préparation au haut niveau notamment (pas uniquement cyclo), à l'accueil des coureurs du tour etc.

Se pose ici le problème de la compatibilité avec le SCoT qui positionne l'UTNs ailleurs que les réflexions de la commune à ce jour. Il conviendra donc de réinterroger le projet dans le cadre du PLUi.

A noter également que l'hôtel en cours de construction sur St Jean de Maurienne (Best western), agrémenté de services dédiés au vélo s'adresse à une population plus « loisir », et constitue donc une complémentarité au projet de centre sportif.

2. Les hébergements

Le diagnostic peut être complété par le fait que les lits sont détenus en grande partie par 2 opérateurs (notamment sur les Sybelles à St Jean d'Arves et St Sorlin d'Arves) ce qui reste un danger si l'un d'eux venait à partir.

Il n'y a pas de retour particulier sur la qualité des hébergements.

Il n'y a pas d'enjeu particulier à relever sur les actions envers les propriétaires : maisons de propriétaires généralement existantes, conciergerie aussi ou via les agences etc. Donc n'est pas dégagé un manque de structures de nature à travailler auprès des propriétaires.

M. Baudot mentionne que la typologie des lits nouveaux, les récentes constructions, ne sont pas de nature à sécuriser la viabilité des domaines skiables (chalets individuels). Ils constituent

M. Bonnaffous évoque la forte pression des opérateurs sur les collectivités qui ne parviennent pas forcément à imposer des conditions de pérennisation (acquisitions en bloc ne fonctionnent pas, beaucoup de conventionnement loi montagne mais difficile d'imposer des règles fermes etc).

Comme pour les investissements sur les domaines skiables, il faut travailler fortement la justification des projets d'hébergements (justifier les besoins, expliciter les difficultés de remise en marché, démontrer la volonté existante de le faire etc.).

Le problème du recueil des données réapparaît ici : il manque par exemple une suivi de la fréquentation des hébergements / sites pouvant appuyer et alimenter les justifications.

L'objectif de Zéro Artificialisation Nette va entraîner nécessairement des choix politiques.

Quelques orientations sont évoquées telles :

- Penser la réhabilitation des lits mais également des espaces communs (copro) et des espaces publics (collectivité)
- Appuyer le renouvellement urbain
- Revoir et rejustifier les lits qui vont être prévus au PLUi versus les objectifs du SCoT.

2 Table ronde - Volet « Industrie, artisanat »

Participants de la table ronde :

Mme Verney (Auvergne Rhône Alpes Entreprise)

M. Klersch (CCI)

M. VAILLAUT (élu à Jarrier)

M. Bonnard (élu à ST Jean de Maurienne / CCI)

M. Pernet (3CMA)

M. André (3CMA)

La table a permis d'échanger autour des thèmes suivants :

- Commerce
- Industrie
- Artisanat
- Agriculture
- Chantier Lyon-Turin

1) Commerce

Les participants s'interrogent sur les chiffres présentés en introduction et notamment la valeur du panier moyen (étude PVD) des achats en centre-ville de Saint Jean de Maurienne. Les 25€ semblent élevés et recourent peut-être en réalité des achats en dehors du centre.

Il est évoqué l'extension de l'Intermarché à Cuines qui va comporter 1800m² de surface supplémentaire et deviendra un hypermarché. L'incidence de ce type de structure sur le commerce de Saint Jean de Maurienne est largement questionnée.

Il semble peu probable que des personnes résidant sur le 3CMA et y travaillant se déplacent sur cet hyper. En revanche il attirera sûrement des pendulaires qui travaillent sur Chambéry.

Il est noté que l'hyper proposer des bornes de recharge sur ces espaces de stationnement, a priori gratuites. Cela peut constituer un facteur d'attractivité.

Les inquiétudes sur le commerce de proximité portent plutôt sur du commerce « haut de gamme » et la difficulté de trouver des locaux adaptés (en surface et/ou fonctionnalité).

Quelques segments commerciaux manquent à Saint Jean de Maurienne : le textile et les loisirs. Sur ce dernier, un participant évoque notamment le projet de pôle loisirs (cinéma, bowling) et d'être vigilant à ce que le tènement identifié serve pleinement au développement de ce type de structure et non à un projet autre type logement ou équipement public.

A l'échelle de la 3CMA il est noté plusieurs projets (LIDL, Aldi) et la nécessité d'une réflexion stratégique quant au développement commercial souhaité.

Les participants s'entendent sur la nécessité de mobiliser les outils disponibles au sein du PLUi pour traduire les enjeux commerciaux. Il faut notamment s'appuyer sur les vrais parcours marchands du territoire.

En parallèle, un travail hors PLUi doit être entrepris sur la qualité de l'espace public ou plus simplement la signalétique.

Enfin, l'enjeu des loyers et de la vacance est également souligné : quels moyens d'actions sur des locaux vides que les propriétaires n'entendent pas remettre sur le marché ? Des pistes telles qu'une taxe sur les locaux vacants sont discutées.

2) Artisanat

M. Vaillaut indique que les communes sont souvent concernées par de nombreuses demandes d'artisans qui cherchent des locaux pour s'installer et rester dans leurs communes.

Le parcours artisanal semble en effet difficile à réaliser sur le territoire : certains initient leur activité chez eux mais ensuite il existe peu d'offres leur permettant d'évoluer. Des bâtis relais situés à côté des locaux de la 3CMA ont bien fonctionné et permis d'accueillir des artisans mais faute de locaux plus grands, tous sont restés sur place et le lieu ne joue pas son rôle de relais.

Il est noté qu'un foncière important est en train de se libérer à côté de la gare (menuisier, environ 1000m²).

M. André fait remarquer qu'il serait nécessaire de mieux identifier l'écosystème économique du territoire notamment afin de flécher le devenir de certains sites à forts enjeux. L'entrée Nord de St Jean de Maurienne en fait partie, or aujourd'hui il est difficile d'y préciser l'activité la plus pertinente.

3) Industrie

La CCI confirme l'intérêt d'industriel pour du foncier ou des locaux. Il s'agit en revanche principalement de demandes endogènes, visant des fonciers de l'ordre de 500 à 1000m².

Le principal problème du développement économique réside dans le peu de disponibilité foncière (incluant des locaux à des prix trop élevés) et la difficulté de recrutement constaté dans l'étude main d'œuvre du bassin maurienais.

Sur ce sujet il est pointé le manque d'attractivité du territoire en particulier en matière d'offre de logement, de services (notamment vers l'enfance) et une connotation négative associée au territoire maurienais.

4) Agriculture

Quelques demandes ponctuelles sont relayées davantage tournée vers l'herboristerie ou les aromates. Des circuits courts sont mis en place et permettent ainsi un relais commercial (panier de Maurienne). Il est relevé que certaines enseignes ont l'obligation d'inclure une part de production locale (Biocoop, So'Bio).

Plusieurs exploitants essayent de mettre en place leur propre point de vente. L'enjeu réside sur les tensions existantes entre les différents usages du foncier : agricole, résidentiel, économique.

5) Chantier Lyon-Turin

Il est évoqué les demandes et besoins importants de TELT en matière de foncier pour y implanter les zones de préfa- béton. Cette demande se démarque par son caractère temporaire. Il peut s'agir de zone d'activité en cours de réalisation où le temps de l'aménagement global voire d'une vente de lots, TELT s'installe sur un site (2-3 ans).

Atelier Environnement

1 Table ronde - Volet « Développement des énergies renouvelables, agriculture et alimentation, forêt »

Participants de la table ronde :

Jean-Philippe Hatier – DDT- Chargé de mission planification

Audrick Petellaz – 3CMA service agriculture et sentiers

Jérôme Wante – OPALE énergie

Annie Collombet – Vivre et agir en Maurienne

Florian Pernet – Vice-président environnement et mobilités 3CMA

Catherine MAS – Cheffe de projet PLUi HD 3CMA

Préambule : Le territoire de la Maurienne est engagé dans un objectif TEPOS – territoire à énergie positive porté par le Syndicat de Pays de Maurienne et retranscrit comme un objectif du SCoT du pays de Maurienne. Le PLUi HD devra inciter le développement des énergies renouvelables et la sobriété énergétique.

Relevé des échanges en table ronde :

Il est prioritaire de rechercher en premier lieu la sobriété énergétique, rechercher comment consommer moins d'énergie localement -> quels pourraient être les outils du PLUi HD sur ce point ? L'exploitation de nouvelles énergies renouvelables pose, d'autant plus aujourd'hui au regard du contexte géopolitique, la question de l'indépendance des territoires.

1- Energie renouvelable

Energie solaire :

Le territoire de la Maurienne est très ensoleillé, c'est un des premiers arguments d'attraction du territoire. Le potentiel de développement du solaire est très important. Il y a ponctuellement quelques exemples, mais cela représente encore ponctuel.

Concernant le développement du solaire, il faut privilégier le développement en toiture, ne pas installer de parc sur des terrains naturels ou agricoles. Les rendements du solaire ont été optimisés ces dernières années.

La réflexion pourrait cependant être menée sur des terrains déjà artificialisés qui n'ont aujourd'hui plus d'usage.

Attention les terrains de délaissés du chantier TELT par exemple peuvent également être « renaturés ». Deux friches polluées ont en revanche été identifiées dans le diagnostic – un ancien terrain de Pechiney de 4,5ha pollué par l'activité d'aluminium et un terrain de 2.5 ha pollué par des ordures ménagères. Il pourrait être intéressant d'approfondir une réflexion pour l'implantation de parc solaire sur ces terrains

Ce sont de plus des aménagements réversibles d'une durée de vie de 30 ans. Ces implantations n'ont pas d'emprise au sol, et sont à 1.5 m du sol. Ils n'empêchent pas le cycle naturel du sol, une revégétalisations etc. A terme des trente ans la réflexion sur la renaturation du site pourra être reposée.

De nombreux bâtiments commerciaux et artisanaux ne sont structurellement pas adaptés pour l'installation de panneaux solaires. Il faudra être vigilant et obliger via le règlement que les nouveaux bâtiments de ce type puissent supporter des installations. De même, il y a beaucoup d'actions simples qui permettent un moindre besoin en énergie ou un meilleur rendement des ENR, l'orientation des toitures, des bâtiments, la végétalisation du site, il faudra mettre des prescriptions de bio-climatisme dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation pour les nouveaux terrains urbanisés.

De nombreux centres commerciaux installent des ombrières solaires sur leur stationnement, permettant d'apporter un service supplémentaire à leur clientèle qui peuvent garer leur voiture à l'ombre.

Obliger l'installation d'énergie renouvelable pour toute nouvelle opération ou construction n'est pas très contraignant aujourd'hui. Les nouveaux bâtiments beaucoup mieux isolés et nécessitent peu d'énergie.

Energie éolienne :

Certaines stations Suisses ont installé des éoliennes de taille moyenne : 80 à 100m de hauteurs. Ces dernières ont un rendement très important et permettent de fournir l'énergie nécessaire pour le

fonctionnement des remontées mécaniques. Le rendement équivaut à un parc de 2ha d'énergie solaire. De plus l'éolien est une des sources énergétiques les plus rentable en hiver.

Il faudrait analyser plus précisément le potentiel éolien pour chaque station, les données peuvent être facilement regardées, un anémomètre existe sur chaque remonté mécanique.

La question paysagère se pose mais l'impact paysager peut-être réfléchi, atténué en intégration avec le relief.

Energie hydraulique :

Les microcentrales se sont beaucoup développées, toutes les rivières, ruisseaux de Maurienne sont étudiés. Il faut être vigilant, ces centrales ont un impact important sur le fonctionnement des écosystèmes.

La question du rendement à long terme se pose également avec le changement climatique. Il est probable que les débits soient modifiés, incertains.

Energie biomasse :

La méthanisation pour les agriculteurs pourrait être intéressante pour utiliser les lisiers, mais cette méthanisation nécessite l'épandage des digestats, épandage interdit en zone AOP Beaufort.

L'utilisation des boues de STEP pour la création de biogaz pourrait être réfléchi pour des stations de GNV pour les BUS et les gros transporteurs ou alimenter le réseau de gaz de ville, ou les grosses industries.

Concernant l'exploitation du bois, la filière est peu développée sur le territoire pour de l'énergie bois. En revanche de nombreuses communes permettent aux particuliers habitants un affouage des forêts communales. Cette utilisation de l'énergie bois est locale et efficace.

Conclusions, actions possibles du PLUi HD :

- Viser à une moindre consommation énergétique du territoire -> rechercher à limiter les besoins en déplacements des biens et habitants -> circuits courts, services et équipements de proximités, numérique, implantation des nouvelles habitations proche des centralités du quotidien.
- Obliger des principes de bio-climatisme pour toute nouvelles constructions, opération pour limiter les besoins en énergie.
- Inciter/obliger l'intégration d'énergie renouvelable pour toutes les nouvelles constructions, opération,
- Cibler des secteurs, délaissés, friches qui pourraient accueillir des parcs photovoltaïques – avec une grande vigilance sur l'usage du foncier ne doit pas entrer en concurrence avec une autre activité du territoire ou des espaces naturelles et agricoles.

2-Agriculture et alimentation

Il y a deux maraichers sur le territoire tous deux en installation bio, il est important de faciliter leur exploitation, en permettant le développement de leurs activités sur les terrains agricoles : serres, bâtiments, etc. C'est une activité extrêmement difficile qui rapporte peu, c'est une chance d'avoir ces deux activités. Peu de personnes se présentent pour de nouvelles installations.

Pour pérenniser les installations locales, et inciter de nouvelles installations, il faudrait les accompagner, leur assurer des débouchés, fournir les cantines et restauration de la collectivité par des produits locaux.

Ces points sortent du champ du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Les PLU ne peuvent pas agir sur l'usage des terrains agricoles ou des actions de politique publiques dans ce domaine. Un diagnostic approfondi des exploitations agricoles du territoire est en cours, il permettra d'identifier :

- L'enjeu des différents terrains pour les exploitations agricoles et de préserver au mieux les terres à fort enjeux,

- Les besoins en termes de bâti, installation des différents exploitants du territoire,

Cette thématique peut être réfléchi au travers d'un Plan Alimentation territorial, document de planification et de développement des circuits alimentaires sur le territoire.

Les PAT visent à identifier les besoins du territoire, les potentiels existants, et à proposer des actions des développements, soutien des productions alimentaires du territoire.

Il semble plus pertinent de réaliser une PAT à l'échelle du territoire Maurienne.

Le département de la Savoie a mis en place un PAT à l'échelle départementale et agit beaucoup sur cette question.

2 Table ronde - Volet « Aménagement, biodiversité et risques »

Participants de la table ronde :

Sophie Verney – VP Urbanisme – 3CMA

Martin THORIS – DDT- Chargé de mission urbanisme / environnement

Zélie GAHON – SPM Chargée de mission GEMAPI

Jérôme Wante – OPALE énergie

Martine Noraz – Vivre et agir en Maurienne

Delorme Dominique – UNICEM

Patrick Soyer – Chargé de développement 3CMA

Romarc André – DST 3CMA

1) Carrières

Il est rappelé l'importance de la carrière de Gypse qui bénéficie d'un classement comme ressource d'intérêt national. Ce classement impose une traduction dans le document d'urbanisme afin d'assurer la capacité d'exploitation du gisement.

L'UNICEM rappelle également le contexte particulier du territoire avec la présence du chantier fort demandeur de matériaux. Il sera toutefois nécessaire pour les carrières de maintenir un équilibre entre approvisionnement du chantier et d'autres sources d'exportations.

La présence de carrière est aussi un atout pour un territoire qui se retrouve autosuffisant en matériaux de constructions. Aujourd'hui l'Auvergne Rhône Alpes est autosuffisante pour le ciment par exemple.

L'enjeu associé à la carrière de gypse reste celui associé aux nuisances en particulier la traversée de Saint Jean de Maurienne. Des solutions adaptées doivent être réfléchies (transports doux localement sur la carrière par exemple).

L'intérêt national du gisement appelle aussi à trouver une solution (financer ?) à une échelle plus vaste que la seule 3CMA.

Enfin, l'enjeu des nuisances reste d'abord conditionné à la sobriété et au recyclage qui permettront de réduire les besoins et donc les développements de carrière.

2) Risques

Le SPM par le biais de la compétence GEMAPI porte de nombreuses études relatives aux risques :

- Etude de risque depuis Saint Martin de la Porte jusqu'à Pontamafrey notamment au regard des enjeux de sédimentation de l'Arc qui relèvent les niveaux de crues
- Etude de danger relative au niveau réel de protection des digues. Cette étude est en lien avec le RTM sur certains tronçons de cours d'eau.
- Etude spécifique sur le ruisseau de la Cure notamment en matière de lave torrentielle
- Etude spécifique sur Saint Sorlin d'Arves également concerné par un enjeu de glissement de terrain qui devrait être approfondi
- Etude de vulnérabilité du territoire (SPM) dans le cadre du programme d'action de prévention des inondations (2023)

L'attention des participants est attirée sur l'ancienneté des documents (PPR ,Plz) dans un contexte climatique évolutif. La pertinence de ces documents est à questionner. Le grand chantier interroge également les conditions d'écoulement.

La 3CMA souhaite qu'une révision du PPRI de l'Arc soit menée pour tenir compte de ces nouveaux facteurs.

Verdi rappelle que le PLUi ne pourra pas être moins contraignant qu'un PPR ou un Piz en vigueur par contre il pourra proposer un classement de secteurs concernés par un risque nouveau (issu des études de danger par exemple) et non visé par les documents cadres.

IL est également évoqué l'enjeu du débordement de la Thorne qui peut impacter fortement l'aménagement de St Jean de Maurienne. Une étude de danger est aussi en cours.

3) Eau et zones humides

La DDT et le bureau d'études rappelle l'enjeu lié à la ressource en eau sur le territoire.

Le SPM prote également un plan de gestion stratégique des zones humides à l'échelle de la vallée pour prioriser les actions sur les zones (2023). Une concertation avec les élus sera menée à l'automne 2022 pour prioriser les sites.

La DDT insiste sur l'enjeu relatif aux zones humides et leur prise en compte en amont dans la démarche d'aménagement.

Il est rappelé le triptyque : Eviter / réduire / compenser étant entendu que la compensation reste particulièrement difficile à mettre en place. Si elle venait à être déployée, le PLUi HD aurait la responsabilité d'identifier les sites et de les encadrer règlementairement.

Le SPM indique que sur la zone du Chalmieu une démarche d'association des exploitants agricoles est menée afin d'étudier l'incidence de leur pratique sur la zone humide.

La DDT indique que la question du bilan/ressource en eau est cruciale pour le territoire. Un regard spécifique sur les eaux pluviales est également à prévoir afin de disposer de règlements de PLUi plus précis (règle de débit).

4) Aménagement du territoire : tourisme et artificialisation des sols

Vivre en Maurienne interroge les participants sur trois thématiques fortes de l'aménagement du territoire :

- La question des lits froids : les participants ont tous en tête l'enjeu relatif à leur développement mais rappellent les difficultés règlementaires à encadrer/empêcher le changement d'un lit chaud vers un lit froid. La question de la fiscalisation des résidences secondaires est également évoquée. L'association appelle à une amélioration du tourisme pour éviter le phénomène de friche touristique tout en soulignant l'exception que constituent les Karellis.
- Le développement de l'UTN Albiez – Les Karellis : il est rappelé que le sujet est en contentieux, le jugement tranchera la question.
- L'artificialisation : le débat porte sur l'équilibre à trouver à l'échelle du PLUi entre communes mais également entre vocation. Vivre en Maurienne reconnaît d'ailleurs que le PLUi HD constitue une bonne chose afin d'avoir une vision globale cohérente.

5) Agriculture

Il est relevé deux enjeux spécifiques quant à la qualité des productions :

- l'épandage qui tend à mettre à mal la qualité des AOP présentes sur le territoire en diminuant la qualité de la flore des alpages.
- L'enfouissement de matériaux de constructions notamment sur des pistes de ski qui altèrent la qualité de sols pâturés. Le SPM indique que cela rejoint l'enjeu global de l'évacuation des matériaux de construction.

Une réflexion doit aussi être menée sur l'usage de la surface agricole notamment afin d'y favoriser l'installation de circuits courts : des projets de maraichage sont à l'étude et des sujets de diversification seront également à permettre.

6) Biodiversité

Le sujet est abordé sous l'angle de la nature en ville. M. Soyer indique que le lien avec le commerce peut être intéressant : une végétalisation de l'espace public peut permettre une valorisation du parcours marchant jusqu'à présent très minéral. Verdi indique que certaines études portées par ses équipes visent à redynamiser des cœurs de ville par l'amélioration des conditions d'accueil en particulier l'enjeu des îlots de chaleur.

Annexe 4 : Enquête auprès des habitants de la 3CMA

Questionnaire

Questionnaire à détacher et à retourner
avant le 30 juin 2022 :

- À votre mairie
- Ou au siège de la 3CMA, Maison de l'intercommunalité, Avenue d'Italie, 73300 Saint-Jean-de-Maurienne
- Ou par mail à pluihd@3cma73.com

Merci de votre participation !



Questionnaire : votre pratique du territoire

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan élabore actuellement avec ses communes membres un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme local de l'Habitat et Plan de Déplacements (PLUi-HD).

Ce document a vocation à orienter, organiser l'aménagement souhaité pour le territoire dans les années à venir et remplacera à terme tous les documents d'urbanisme existants sur le territoire.

Les études pour mener à bien ce nouveau document d'urbanisme débutent par la réalisation d'un diagnostic du territoire, qui doit permettre d'établir un état des lieux sur la démographie, l'économie et l'emploi, l'habitat, les déplacements, les constructions, l'environnement, le paysage etc.

Quelques minutes suffisent pour répondre à ce questionnaire, dont les réponses permettront d'alimenter les débats à venir sur les thèmes de l'habitat, la mobilité, l'environnement ou encore l'économie et d'aiguiller les décisions en matière de développement du territoire.

Les réponses sont à compléter et à retourner pour le 30 juin 2022. Le questionnaire est également disponible en ligne sur le site internet de l'intercommunalité www.coeurdemaurienne-arvan.com, rubrique « Actualités ».

Nous vous remercions par avance de votre contribution.

Pour participer aux événements de concertation et être tenu informé de l'avancement des études sur le sujet, vous pouvez vous inscrire sur la liste de diffusion en envoyant votre adresse courriel à pluihd@3cma73.com. Des informations seront régulièrement relayées dans les journaux communaux et sur les sites internet des communes et de la 3CMA.

Jean-Paul Margueron, Président de la 3CMA

PARLONS D'ABORD DE VOUS...

Q1 – Quel âge avez-vous ?

- ☐ Moins de 25 ans
- ☐ 25 – 34 ans
- ☐ 35 – 49 ans
- ☐ 50 – 65 ans
- ☐ Plus de 65 ans

Q2 – Vous êtes

- ☐ Un homme
- ☐ Une femme
- ☐ Je ne souhaite pas répondre

Q3 – Dans quelle commune résidez-vous ?

- ☐ Albiez-le-Jeune
- ☐ Albiez-Montrond
- ☐ Fontcouverte-La Toussuire
- ☐ Jarrier
- ☐ La Tour-en-Maurienne
- ☐ Montricher-Albanne
- ☐ Montvernier
- ☐ Saint-Jean-d'Arves
- ☐ Saint-Jean-de-Maurienne
- ☐ Saint-Julien-Montdenis
- ☐ Saint-Pancrace
- ☐ Sant-Sorlin-d'Arves
- ☐ Villarembert-Le Corbier
- ☐ Villargondran

Q4 – Depuis combien de temps y vivez-vous ?

- ☐ Moins d'1 an
☐ Entre 1 et 5 ans
☐ Entre 6 et 10 ans
☐ Depuis plus de 10 ans

Q5 – Où travaillez / étudiez-vous ?

- ☐ Sur le territoire de la 3CMA
☐ En Maurienne
☐ Sur le bassin chambérien
☐ Sur Albertville
☐ Sans activité professionnelle
☐ Autre :

MOBILITES ET DEPLACEMENTS

Q6 – Votre foyer dispose de ?

- ☐ Une ou plusieurs voitures ou véhicules motorisés (si plusieurs voitures, pouvez-vous préciser le nombre :)
☐ Un ou plusieurs vélos ou trottinettes électriques ☐ Un ou plusieurs vélos ou trottinettes non électriques
☐ Un autre moyen de transport : pouvez-vous préciser..... ☐ Aucun moyen de transport

Q7 – Comment vous déplacez-vous ?

	Véhicule ou voiture motorisé	Transports en commun (bus, lignes scolaires, TAD*)	Vélo/vélo électrique	Marche à pied	En train	Autre	Non concerné
Pour aller au travail							
Pour réaliser des achats (alimentaires ou non alimentaires)							
Pour faire vos démarches administratives							
Pour aller à l'école							
Pour vos loisirs ou rejoindre vos lieux de loisirs							

(*) Transport à la Demande

Si vous avez répondu "Autre", pouvez-vous préciser ?

Q8 – Comment décririez-vous l'utilisation de ces modes de déplacements sur le territoire ?

	Véhicule ou voiture motorisé	Transports en commun (bus, lignes scolaires, TAD)	Vélo/vélo électrique	Marche à pied	En train	Autre
Systématique car fiable et rapide						
Pratique pour certains motifs						
Utile mais seulement quand il n'y a pas le choix						
Inadapté / peu pratique						
Je n'utilise jamais ce mode de déplacement						

Si vous avez répondu "Autre", pouvez-vous préciser ?

Q9 – Parmi ces affirmations, lesquelles caractérisent le mieux le territoire ?

- ☐ Les moyens de se déplacer sont variés ☐ Il est facile de se passer de la voiture
☐ Les communes sont bien connectées entre elles grâce aux axes routiers
☐ Le réseau de transports en commun est adapté aux besoins des habitants
☐ Pratiquer du vélo en ville est sécurisé et rassurant ☐ L'offre de stationnement est satisfaisante
☐ Autre :

Q10 - Seriez-vous prêt à réduire votre usage de la voiture si d'autres moyens de transport sont développés sur le territoire (transport en commun, véhicule ou vélo en libre-service, co-voiturage, piste cyclable, cheminement piéton...) ?

- ☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

Q11 – De 1 à 10, quels sont pour vous les pistes d'actions à prioriser pour faciliter vos déplacements sur le territoire ?

Notation : 1 pour le plus prioritaire et 10 pour le moins prioritaire.

Développer davantage le Transport urbain	Développer davantage le Transport à la Demande (TAD)	Développer / sécuriser les voies pour les vélos, trottinettes	Développer / Améliorer les cheminements piétons	Développer le Covoiturage	Développer les services de véhicules partagés (ex : Autolib, Vélib)
Favoriser / Faciliter l'usage des Nouvelles Technologies pour éviter des déplacements (ex : télétravail)	Limiter l'accès des centres bourgs aux voitures	Développer davantage les transports en communs routiers Vallée / Stations	Développer le transport par câbles Vallée / Stations	Faciliter les connexions avec le Train	Autre, précisez :

HABITAT - LOGEMENT

Q12 - Êtes-vous satisfait de votre logement ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Plus ou moins

Q13 - Qu'est-ce qui mériterait d'être amélioré dans votre logement (plusieurs réponses possibles) ?

- ☐ L'isolation thermique (murs, combles, fenêtres) ☐ L'isolation phonique
☐ Le système de chauffage ☐ Installations énergies renouvelables (photovoltaïque, solaire thermique ou autre...)
☐ Les sanitaires, la salle de bains ou la cuisine ☐ La ventilation, l'humidité
☐ L'adaptation à l'âge ou à la perte de mobilité ☐ La taille du logement (extension) ☐ La taille du logement (division)
☐ La distribution et l'organisation des pièces ☐ Avoir un extérieur ☐ Une possibilité de stationnement
☐ Avoir un garage, un local annexe ☐ L'embellissement intérieur
☐ L'embellissement extérieur (façade, portail, clôture...) ☐ Mon jardin / terrain est trop difficile à entretenir
☐ Rien

Q14 - Quels sont vos projets par rapport à votre logement ?

- ☐ Je souhaite rester le plus longtemps possible dans ce logement
☐ Pour l'instant, je reste dans mon logement mais je n'exclus pas de déménager un jour
☐ J'envisage de faire des travaux
☐ J'ai l'intention de déménager pour changer de quartier ☐ J'ai l'intention de déménager pour changer de commune
☐ J'ai l'intention de déménager pour trouver un logement qui me convient mieux
☐ Je ne sais pas

Q15 - Qu'est-ce qui pourrait vous conduire à habiter le centre-ville ou les centres-bourgs ?

- ☐ La proximité de commerces ☐ La proximité des services
☐ Un logement suffisamment spacieux ☐ Un logement accessible ☐ Un logement de plain-pied
☐ Un logement avec un espace extérieur privatif (terrasse ou jardinet)
☐ Un logement dans un immeuble avec des espaces partagés ☐ Des places de stationnement
☐ Un loyer abordable ☐ Un coût d'achat moins élevé ☐ Des aides pour rénover
☐ Autre :

Q16 - Selon vous, qu'est-ce qui manque le plus en matière de logements sur le territoire, priorisez de 1 à 10 ?

Notation : 1 pour le plus prioritaire et 10 pour le moins prioritaire.

- ☐ Des terrains à bâtir ☐ Des petits logements pour des jeunes ou des personnes âgées
☐ Des logements familiaux confortables et au goût du jour ☐ Des logements de plain-pied
☐ Des logements anciens à réhabiliter ☐ Du locatif abordable ☐ Du locatif confortable

- ☐ Des logements individuels neufs ☐ Des logements collectifs neufs
☐ Des appartements avec de grands balcons ou terrasses
☐ Des nouvelles formes d'habitat (habitat intergénérationnel, habitat partagé etc.)

USAGES DU QUOTIDIEN ET PERCEPTION DU TERRITOIRE

Q17 – Où se situent principalement vos activités du quotidien ?

	Travail	Ecole, stage, formation	Achats alimentaires	Autres achats	Sorties et divertissements, loisirs
Dans la commune où j'habite					
Dans une commune de l'intercommunalité					
Hors de l'intercommunalité					
En ligne (internet)					
Je ne suis pas dans cette situation					

Q18 – Que pensez-vous des équipements et services du territoire ?

	Services et équipements publics (mairie, santé, poste, etc.)	Commerces de proximité notamment alimentaires	Autres commerces	Culture, sorties, divertissements
Très satisfaisants et diversifiés				
Suffisant mais à diversifier				
Peu adaptés voire inexistants				
Je ne sais pas				

Commentaire :

Q19 – Selon vous, que faudrait-il améliorer, valoriser sur le territoire ?

- ☐ Son potentiel en termes d'emplois notamment industriels ☐ Son potentiel touristique ☐ Sa desserte multimodale
☐ Sa taille humaine ☐ Son attractivité, son image ☐ Son patrimoine urbain, naturel et paysager
☐ Sa vie associative et culturelle ☐ Son offre d'équipements et de commerces (socio-culturels, sportifs, services publics, santé ...) ☐ Son cadre de vie ☐ Autres :
☐ Commentaire :

Q20 – Nous aimerions avoir votre avis sur le cœur de ville de Saint-Jean-de-Maurienne.

	C'est parfait	C'est satisfaisant	Cela laisse à désirer	C'est un problème	Je n'ai pas d'avis
Les rues					
Les places et espaces publics					
Les commerces					
Les équipements publics et services					
La végétation					
Les habitations					
Les façades					
La sécurité					
Le stationnement					
La propreté					
La beauté					

Commentaire :

Analyse

89 réponses ont été reçues.

Votre pratique du territoire

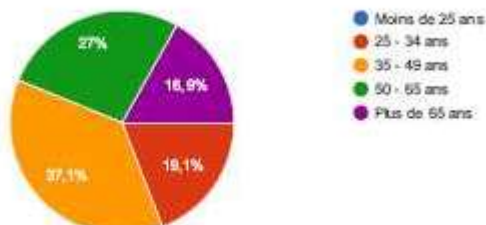
89 réponses

[Publier les données analytiques](#)

Parlons d'abord de vous...

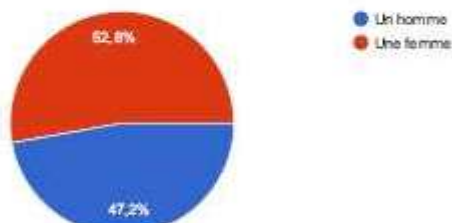
Quel âge avez-vous ?

89 réponses



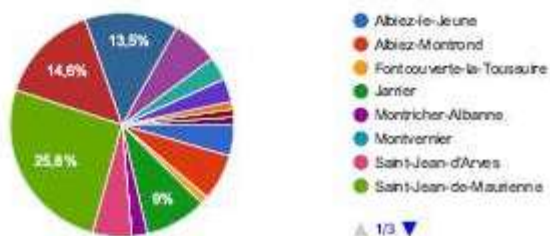
Vous êtes

89 réponses



Dans quelle commune résidez-vous ?

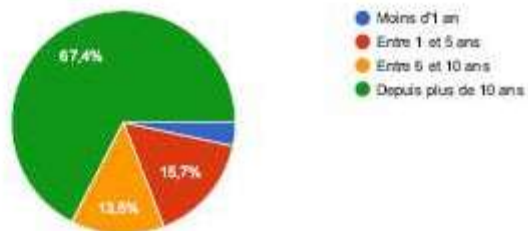
89 réponses



1/3 ▼

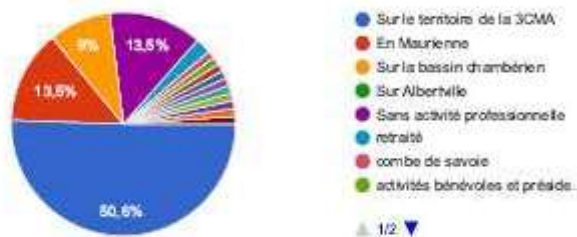
Depuis combien de temps y vivez-vous ?

89 réponses



Où travaillez / étudiez-vous ?

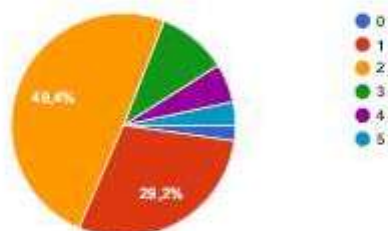
89 réponses



Mobilité et déplacements

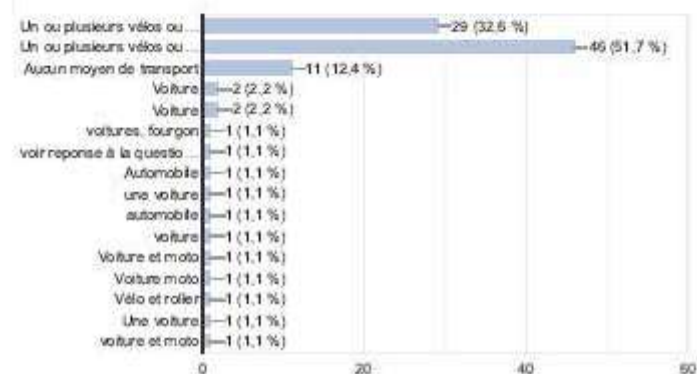
De combien de voitures ou véhicules motorisés dispose votre foyer ?

89 réponses



Votre foyer dispose de

89 réponses



Mobilités et déplacements (suite)

Comment vous déplacez-vous ?

[Copier](#)



Si vous avez répondu "autres", pouvez-vous préciser ?

10 réponses

RETRAITEE

Marche

Démarches administratives par Internet

Les démarches administratives sont pratiquement toutes dématérialisés de nos jours malheureusement.

Il n'y a plus de guichet nul part !! Demarches en ligne...

Je n'y vais pas

Livraison à domicile

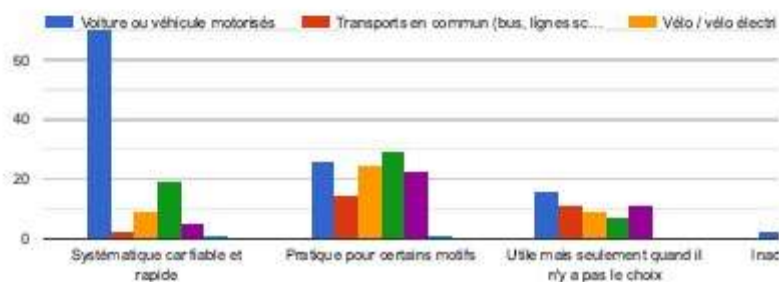
Pas d'enfants scolarisés et habite sur le lieux de travail

Je n'ai pas encore d'enfants

Covoiturage de voisinage

Comment décririez-vous l'utilisation de ces modes de déplacements sur le territoire ?

[Copier](#)



Si vous avez répondu "autres", pouvez-vous préciser ?

3 réponses

Le vélo électrique et la marche à pieds sont utilisés à des fins de loisirs.

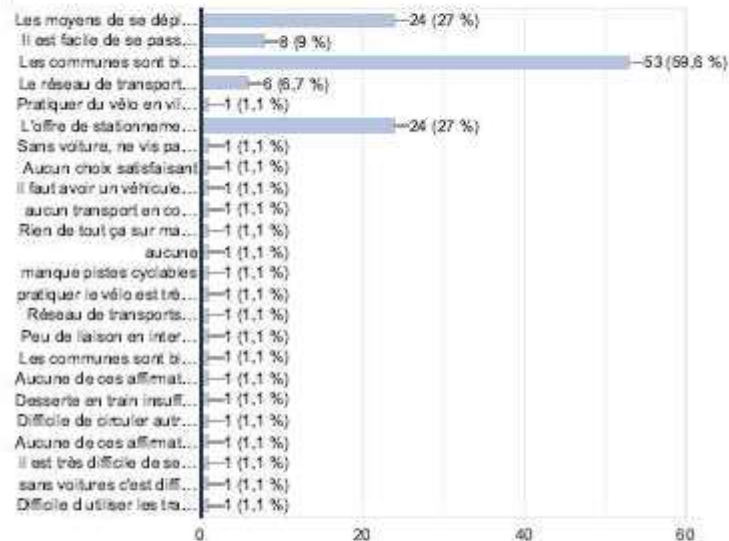
Covoiturage

Covoiturage _ et je n'utilise PRESQUE jamais train et bus car trop de contraintes horaires

Parmi ces affirmations, lesquelles caractérisent le mieux le territoire ?

[Copier](#)

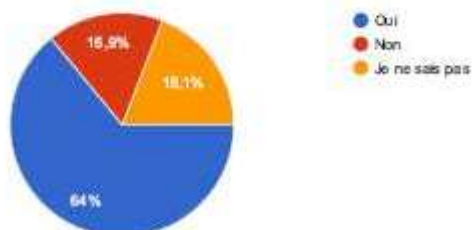
89 réponses



Seriez-vous prêt à réduire votre usage de la voiture si d'autres moyens de transport sont développés sur le territoire (transport en commun, véhicule ou vélo en libre-service, co-voiturage, piste cyclable, cheminement piéton...) ?

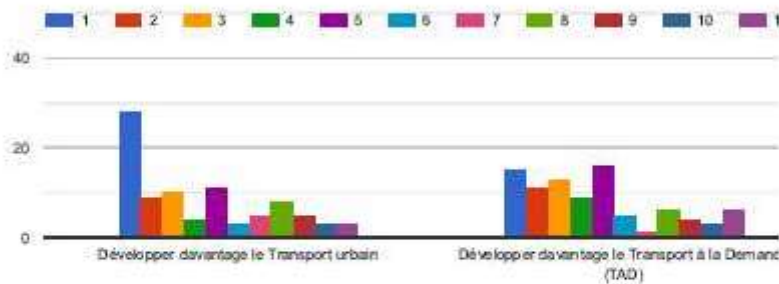
[Copier](#)

89 réponses



De 1 à 11, quelles sont pour vous les pistes d'actions à prioriser pour faciliter vos déplacements sur le territoire ? (1 étant le plus prioritaire et 11 le moins prioritaire)

[Copier](#)

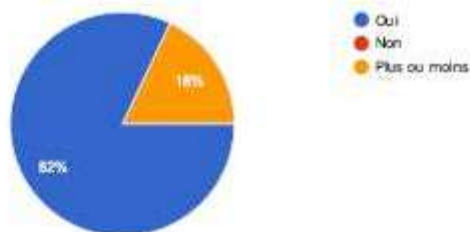


Habitat - Logement

Etes-vous satisfait de votre logement ?

[Copier](#)

89 réponses



Qu'est ce qui mériterait d'être amélioré dans votre logement ?

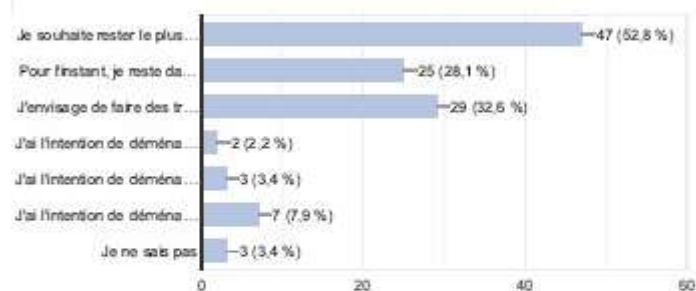
[Copier](#)

89 réponses



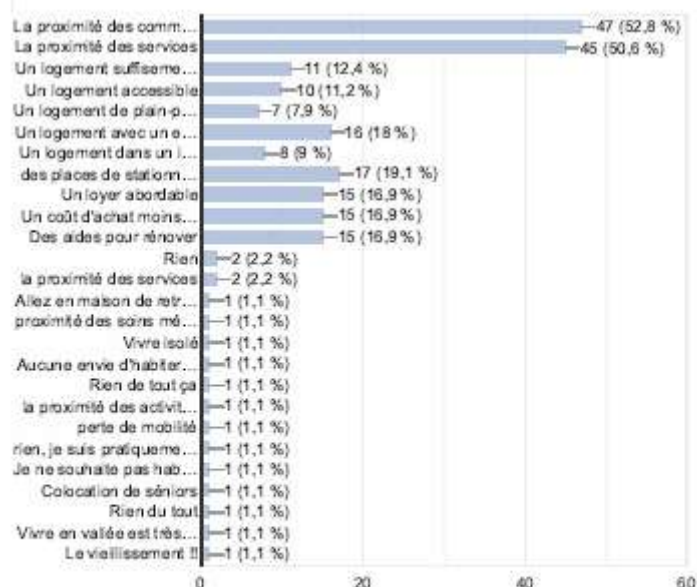
Quels sont vos projets par rapport à votre logement ?

89 réponses



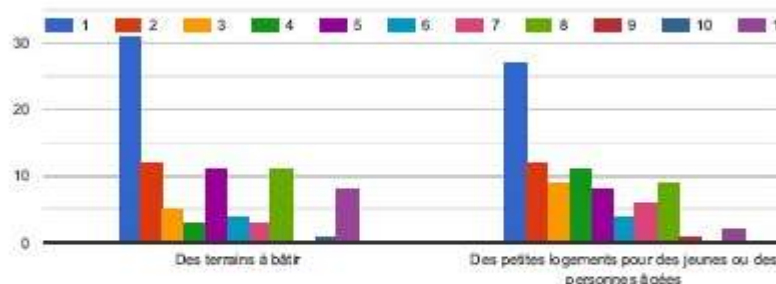
Qu'est ce qui pourrait vous conduire à habiter dans le centre-ville ou les centres-bourgs ?

89 réponses



Selon vous, qu'est-ce qui manque le plus en matière de logements sur le territoire, priorisez de 1 à 11 ? (1 étant le plus prioritaire et 11 étant le moins prioritaire)

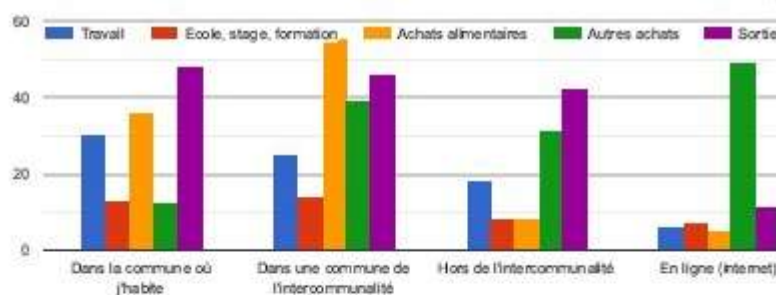
[Copier](#)



Les usages du quotidien et perception du territoire

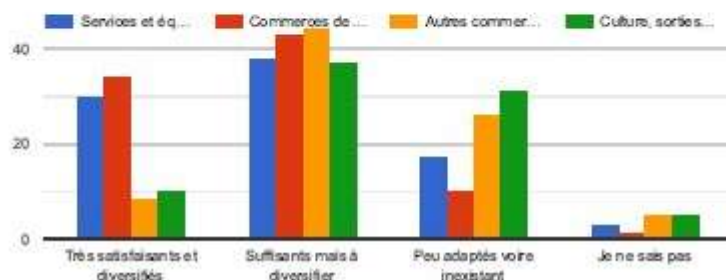
Où se situent principalement vos activités du quotidien ?

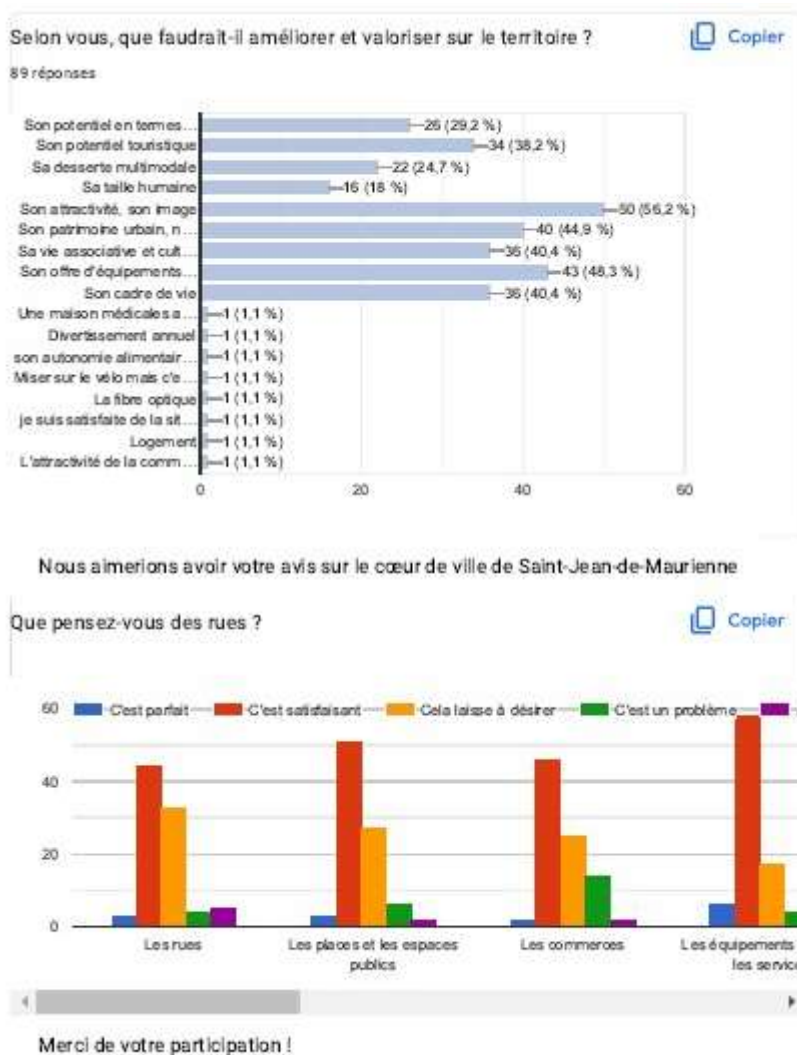
[Copier](#)



Que pensez vous des équipements et services du territoire ?

[Copier](#)





Sur la Mobilité :

Les données issues de l'enquête réalisée auprès des habitants de la 3CMA permettent de qualifier les pratiques de mobilité du quotidien.

Ainsi, les déplacements non pendulaires sur le territoire sont principalement réalisés en voiture, quelle que soit la raison du déplacement. C'est particulièrement le cas pour les achats et les démarches administratives. La marche constituerait un moyen de déplacement non-négligeable, avec une part modale généralement de l'ordre de 20 %, hormis pour les déplacements pendulaires (tableau 5).

Part modale selon le type de déplacement, juillet 2022

	Pour réaliser des achats (alimentaires ou non alimentaires)	Pour faire vos démarches administratives	Pour vos loisirs ou rejoindre vos lieux de loisirs
Voiture ou 2 roues motorisé	73 %	67 %	53 %
Marche à pied	17 %	21 %	25 %
Vélo / vélo électrique	6 %	3 %	13 %
En train	1 %	3 %	3 %

Transports en commun (bus, lignes scolaires, TAD)	3 %	2 %	3 %
---	-----	-----	-----

Source : enquête 3CMA

Cette mobilité très dépendante de l'automobile est associée à une forte motorisation : près de 88 % des ménages possèdent au moins une voiture (figure 8). Ils sont près de 38 % à en posséder deux.

L'enquête réalisée permet en outre de hiérarchiser les **attentes des habitants** ; elles concernent en majorité la sécurisation des déplacements non motorisés, puis le développement des solutions de transport collectif.

Principales attentes des habitants,

Attente	Score
Développer / sécuriser les voies pour les vélos	58
Développer / Améliorer les cheminements piétons	49
Développer les transports en communs routiers vallée / stations	48
Développer le transport urbain	42
Développer le covoiturage	36
Favoriser l'usage des Nouvelles Technologies pour éviter des déplacements (ex : télétravail)	34
Développer davantage le Transport à la Demande (TAD)	33
Développer le Transport par câbles vallée / stations	30
Développer les services de véhicules partagés	30
Limiter l'accès des centres-bourgs aux voitures	28

Source : juillet 2022, enquête 3CMA

Annexe 5 : Visite du territoire pour les élus



Visite du territoire - Séminaire élus - 24 mai



Relevé des échanges

La Toussuire : Arrêt au Hameau de la Comboisère

Maîtrise des aménagements :

Les 6 stations du territoire de la 3CMA ont des typologies bâties et des modes de gestion très différentes les unes des autres. Le PLU de la commune de La Toussuire comprend encore de nombreuses zones constructibles et la station connaît une très forte augmentation des projets touristiques. 40% des lits touristiques existant du territoire de la 3CMA sont des lits froids en résidence secondaires, très peu utilisés et peu impactant pour la station. Les tendances montrent un fort report des lits touristiques vers des lits froids chaque année. Un travail est à faire pour remobiliser ces lits secondaires afin de limiter constructions neuves.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation permettent d'encadrer les nouveaux aménagements et permettre des projets d'ensemble : voiries communes, gestion des eaux pluviales, limitation du nombre d'accès.

L'encadrement des aménagements par le PLU est essentiel pour inciter la création de lits chauds et limiter la réalisation de résidence secondaire en station.

Jarrier : Arrêt secteur de projet d'habitat

Encadrement des projets d'aménagement habitat :

Présentation du projet par M. Le Maire : Travail anticipé de l'ensemble du conseil accompagné du CAUE (financement au travers du PLH) pour définir les choix d'aménagements de cette zone, choix traduit dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation au PLU qui s'appliquera aux aménageurs :

- Travail sur l'orientation et les volumes des bâtiments dans l'objectif de préserver les vues,
- Réflexion sur les accès et les aménagements des espaces extérieurs : espaces prévus pour des jardins, espaces paysagers partagés
- Réflexion sur la typologie d'habitat pour permettre un meilleur parcours résidentiel sur la commune : petits collectifs R+L+C du studio au T4 avec principalement des T2 et T3 pour répondre aux demandes des personnes seules, saisonniers, jeunes ménages + quelques habitats individuels.
- Exigence de 50% d'énergie renouvelable sur l'ensemble du projet

Ce secteur a été choisi par les élus pour renforcer le chef-lieu de Jarrier et créer une centralité autour de la mairie et de l'école. L'encadrement des aménagements par les élus est important il permet de s'assurer d'une réflexion globale et insérée dans le village pour le développement de la commune. (voir fiche OAP jointe).

Législations contraignantes :

Avec la nouvelle loi Climat et Résilience, et l'intégration de l'objectif de zéro artificialisation nette, les communes devront réduire par deux les zones ouvertes à l'urbanisation d'ici 2030 pour un objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2050. Les choix limités des secteurs qui pourront être ouverts à l'urbanisation dans le cadre du PLU incitent également à bien choisir et bien encadrer les nouveaux secteurs d'urbanisation.

Les élus présents et de la 3CMA s'inquiètent de l'application de cette loi, de la difficulté de mise en œuvre et de l'impact négatif qu'il pourrait avoir sur les territoires ruraux en perte démographique.



Saint-Jean-de-Maurienne : Place Fodéré / place de la Cathédrale

Cadre de vie, attractivité du centre-ville :

Déclin de la démographie de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne depuis plus de 10 ans. Ce déclin est inquiétant pour le maintien des services et équipements structurants et nécessaires pour l'ensemble des habitants de la 3CMA et de la vallée de la Maurienne (Hôpital, sous-préfecture, lycée etc.). Attirer des habitants et développer les logements au centre de Saint-Jean-de-Maurienne vient en complémentarité de l'offre en logement des communes périphériques et vient répondre à une autre demande du parcours résidentiel : logements pour les jeunes ménage, personnes âgées personnes souhaitant rester proche des commerces et service en milieu urbain.

Echange sur la qualité des espaces publics dans Saint-Jean-de-Maurienne, place de la voiture importante et non sécurisante pour les déplacements piétons sur l'ensemble des places de la commune. Questionne sur la place de la voiture, nécessaire pour les déplacements sur le territoire. Ces espaces peu sécurisant impact sur la qualité de vie des habitants, ne donne pas envie de vivre en centre-ville. Impact sur l'attractivité de la ville.

Un travail est en cours par la municipalité pour le réaménagement de la place de la Cathédrale, la partie haute sera piétonisée et la place fera l'objet d'un traitement paysager.

Toutes ces questions seront également abordées dans le cadre du programme Petite Ville de Demain pour améliorer l'attractivité du centre-ville de Saint-Jean-de-Maurienne.

Echange sur les îlots dégradés du centre-ville, îlots abandonnés tel que l'îlot Cartman ou Tabellion. Donne une image négative de la ville. Des gros potentiels de réhabilitation de logements sont présents sur la commune. Les logements anciens sont cependant difficiles à mobiliser : un travail est en cours par la ville et la 3CMA au travers du PLH pour débloquer la situation enlisée de ces îlots.

Patrimoine : explication du projet de la tour de la Corrérie, recréer un toit sur le gabarit de l'ancien avec une architecture moderne. Projet en analyse auprès de la DRAC, de nombreux financements à rechercher.

Echange sur le patrimoine de Saint-Jean-de-Maurienne, secteur ABF : il peut être parfois intéressant de détruire un bâtiment, îlots pour mettre en valeur ce qu'il y a autour. Les protections patrimoniales ne doivent pas empêcher les projets



Transmettre vos remarques, suggestions à

JE PARTICIPE.



Visite du territoire - Séminaire élus - 24 mai



Relevé des échanges

Saint-Jean-de-Maurienne : Carrefour OPINEL/ Future GareOrientation signalétique et image du territoire :

Echange sur la signalisation : difficultés de se repérer et de s'orienter dans la ville pour les personnes qui ne connaissent pas. Carrefour stratégique d'entrée sur le territoire en voiture mais également bientôt par le train, orientation difficile vers le centre-ville.

La question des entrées et traversées du territoire est importante pour l'image et l'attractivité du territoire, il est important de soigner ces espaces. Au quotidien, les espaces peu qualitatifs n'apparaissent plus pour les habitants mais il est important de regarder le territoire avec un regard neuf pour améliorer sa qualité.

Hermillon : Arrêt du nouveau lotissement de l'échaillonInsertion architecturale :

Ce secteur soulève la question de l'encadrement de l'architecture sur les projets d'urbanisation. Le secteur de l'échaillon est un secteur historiquement mité comprenant des architectures diverses. C'est un secteur en retrait ne présentant pas de co-visibilité sur le grand paysage ou vers d'autres communes. Accepter une diversité architecturale avec des architectures modernes sur le secteur est un choix de la municipalité.

La qualité architecturale et l'insertion paysagère de chaque nouveau projet d'urbanisation sera à regarder en détail, chaque site ayant sa propre histoire et son propre impact paysager.

Maîtrise des aménagements :

Ce secteur a été urbanisé par un Permis d'Aménager sur l'ensemble de la zone afin de gérer les accès voiries, réseaux d'eau et d'assainissement en commun.

Friches de l'échaillon et centre technique du département :

Deux secteurs sont à interroger sur la commune d'Hermillon :

« L'ancien centre de l'échaillon est aujourd'hui en ruine. Des projets sont en cours pour l'utilisation de la source de l'échaillon mais aucun projet n'est envisagé aujourd'hui pour traiter le bâtiment. Le traitement des friches est important pour l'image du territoire, elles transmettent une image dégradée et abandonnée, non attractive. Le bâtiment étant propriété de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne, le bâtiment serait mobilisable facilement.

« A l'entrée du secteur de l'échaillon, le département dispose d'un centre de dépôt de sel pour le déneigement. Le département cherche une nouvelle zone pour cette plateforme, le site sera à réinvestir pour la collectivité.

Saint-Julien-Montdenis :Patrimoine

Présentation du projet de centre bourg par M. le Maire : démolition d'un îlot ancien central pour créer une place de village et aérer le centre bourg. L'îlot sera prochainement démoli. Le projet a pour but de retrouver l'attractivité du centre bourg, envisager l'implantation de nouveau commerce, la création d'une halle et d'un espace public de qualité.

Projet qui a nécessité de nombreuses années et un engagement de la collectivité : acquisition de l'ensemble de l'îlot.

Le centre de Saint-Julien-Montdenis, a retrouvé une nouvelle dynamique avec la crise du Covid, tous les bâtiments du centre ancien qui ne trouvaient pas preneur ont été rachetés ces derniers mois. Il y a fort à espérer que le centre ancien soit rapidement réhabilité.

Agriculture et environnement :

Les thématiques environnementales, eaux, gestion des ressources, risques, agriculture, sont également essentielles pour orienter les choix d'aménagement.

Ils sont autant une contrainte (risque) qu'un vecteur à valoriser pour le cadre de vie, l'attractivité du territoire.

Annexe 6 : Compte-rendu des ateliers habitants sur le PADD



PADD Communauté de Communes Cœur de Maurienne – Arvan

Synthèse : orientations jugées prioritaires par thème

Thème 1 : UNE ARMATURE ENVIRONNEMENTALE GARANTE D'UNE QUALITE DE VIE

Pas d'orientation prioritaire

Thème 2 : SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ACCOMPAGNER SA DIVERSIFICATION

- Participer au positionnement de « plus grand domaine cyclable au monde » de la Maurienne
- S'inscrire dans les objectifs du SCoT en matière de création de lits durablement marchands
- Proposer une offre qui tienne compte :
 - o De la répartition spatiale par domaine prescrite au SCoT ;
 - o Des enjeux de préservation des ressources, en particulier de la ressource en eau
- Améliorer et diversifier l'offre d'hébergements touristiques sur l'ensemble du territoire
- Veiller à une offre d'hébergements adaptée pour les saisonniers
- Viser un développement touristique via des projets résilients permettant un positionnement concurrentiel en tant que destination responsable

Thème 3 : PRESERVATION ET RECONQUETE DU FONCIER AGRICOLE

- Lutter contre l'enfrichement ;
- Renforcer la diversité des activités agricoles (transformation, valorisation, agro-tourisme
- Accompagner les initiatives locales (agritourisme, diversification, valorisation énergétique

Thème 4 : UNE ARMATURE TERRITORIALE ADAPTEE AUX ENJEUX DU QUOTIDIEN ET DE LA TRANSITION (Mobilité)

- Créer et renforcer des continuités d'aménagements modes actifs en vallée
- Requestionner la desserte en vallée pour desservir les principales polarités : Villargondran, Saint-Julien-Mont-Denis, etc.
- Développer une offre saisonnière pour les excursionnistes
- Structurer une offre de covoiturage en vallée
- Faire connaître les solutions de mobilité à tous

Thème 5 : UNE ARMATURE TERRITORIALE ADAPTEE AUX ENJEUX DU QUOTIDIEN ET DE LA TRANSITION (Habitat)

- Promouvoir les formes d'accès sociale à la propriété pérennes pour lutter contre la mutation du parc résidentiel principal en résidences secondaires ;
- Poursuivre les efforts en matière de rénovation énergétique du parc de logement existant en vue d'éradiquer les passoires énergétiques.
- Traiter les situations d'habitat très dégradé en centre-villages et centre-ville de Saint-Jean-de Maurienne ;
- Encourager et soutenir les efforts d'adaptation et d'accessibilité des logements pour tenir compte de la problématique croissante de l'autonomie à la personne ;
- Pérenniser la Maison de l'Habitat et son rôle clé dans l'animation des politiques de réhabilitation, d'information et d'orientation en matière de parcours résidentiels et de projets de réhabilitation ;



Contributions par thème

UNE ARMATURE ENVIRONNEMENTALE GARANTE D'UNE QUALITE DE VIE

PROPOSITION	PRIORISATION	PRECISION	CONDITIONS DE SUCCES
Une trame verte et bleue à préserver et renforcer			
Identifier une trame verte et bleue qui intègre les espaces agricoles, naturels, forestiers, aquatiques ou humides à préserver		Il serait judicieux d'identifier une trame noire afin de limiter la pollution lumineuse émanant du chantier du Lyon - Turin	Préserver le secteur de l'Aiguille d'Arves, « seul secteur vierge »
Assurer une connexion ville/nature, y compris en secteur économique			Travailler les revêtements /perméabilisation des voiries
Identifier les enjeux de la végétalisation et de la perméabilité en zone urbaine			Imposer par ex. de planter autant d'arbres que de création de logements
Préserver la ressource en eau			
Définir le développement en fonction des capacités de la ressource en tenant compte des enjeux : o D'équilibre territorial o Des besoins résidentiels prioritaires		Pb du calcul du bilan : on a compté 14 000 lits à La Toussuire, mais pas tous occupés !	Favoriser la rénovation plutôt que la création de lits
Poursuivre les actions autour de la ressource en eau (qualité, risques, performance des réseaux)		Prendre en compte eau dans ses différents usages	Stockage eau de pluie / Retenues collinaires Végétalisation et cycle de l'eau Entretien des berges afin d'éviter les embâcles
Préserver et mettre en valeur la qualité, la spécificité et la diversité des paysages, supports d'identité du territoire			
Prendre en compte les structures paysagères liées au relief (sommet, col, lignes de crête, ruptures de pente et affleurements rocheux) dans les projets d'aménagement			
Affirmer les continuités éco-paysagères (en lien avec la trame verte et bleue) du territoire, des espaces agricoles et naturels jusque dans les cœurs bâtis			



Valoriser les sites et paysages remarquables notamment par la poursuite d'aménagement qualitatifs (bords de lacs ou de zones humides, belvédères)			
Préserver l'ouverture des paysages et la qualité des vues ;			
Intégrer les vues paysagères dans la programmation de chaque site de projet.			Ex. positif d'une construction TELT blanc et marron bien intégrée !
Composer la trame paysagère des espaces bâtis, bénéfique aux habitants et à la biodiversité			
Identifier et conserver les caractéristiques et la qualité du patrimoine bâti : formes urbaines et fronts bâtis remarquables, patrimoine architectural (maisons à colonnes, station du XXe siècle, architecture industrielle de fond de vallée), petit patrimoine (murets de pierres, lavoirs)		Ajouter : - Fours communaux - Greniers à grains dits « Mazots » - Les maisons à colonnes ou « maisons à jambes ».	
Accompagner l'évolution des bâtis patrimoniaux et chalets d'alpage Permettre le changement de destination pour favoriser la sauvegarde du patrimoine			Concernant les changements de destination : Reprendre les dispositions du PLU de Jarrier en ce qui concerne les greniers à grains dits « mazots ». Ces éléments de patrimoine sont souvent déplacés et réutilisés pour la production de logements (ce fut le cas dans certaines stations). Le PLU de Jarrier en recense 150 environ ; la spécificité est la suivante : ces éléments de patrimoine sont protégés en tant que meuble et non « immeuble ». Autrement dit, leur déplacement est autorisé au sein de la commune.
Agir pour une qualité paysagère, urbaine et environnementale des projets			
Soigner et préserver les interfaces paysagères (franges urbaines) entre urbanisation et espace agricole ou naturel ;			
Veiller au respect des formes urbaines caractéristiques (silhouettes et trames villageoises) et préserver les coupures vertes entre les villes et villages ;		On nous oblige à construire dans des lotissements, où manque d'harmonie entre les bâtiments (chalets, toits plats) Obliger toits 2 pans	Mais imposer deux pans limite la densité (combles pas aménageables)
Garantir une intégration paysagère qualitative des nouvelles constructions ;			Imposer des matériaux Encadrer et limiter les enrochements



Qualifier et valoriser les entrées de villes, villages et hameaux en particulier depuis Chambéry et Modane ou le Col de la Croix de fer ;		Ajouter : - Les entrées de stations - Les vallées industrielles	
Intégrer la dimension nature dans le paysage urbain en favorisant le développement d'espaces de nature, principalement en milieu urbain dense ;			- Végétalisation des cours d'école - Maintien des places de village « à l'ancienne » - Mise en valeur des quais de l'Arvan
Favoriser l'amélioration de la qualité paysagère des zones d'activités économiques ;		Également en lien avec mobilité : difficile d'aller dans les ZAE à pied ou vélo : pistes cyclables et chemins piétons seraient utiles	
Requalifier les sites ou paysages dégradés.			Encadrement des publicités et enseignes
Promouvoir un urbanisme sobre et durable			
Mettre en place un urbanisme de projet permettant de respecter les objectifs maximum de consommation foncière			Extension urbaine obligatoire sinon on n'aura plus d'habitants
Accompagner la mutation des espaces urbanisés		Planter des arbres dans les zones touristiques (chaleur en été) Mobiliser le bâti existant comme les anciennes constructions industrielles ou bien l'ancien collège Saint Joseph à St Jean de Maurienne	
Promouvoir des formes urbaines économes pour une densification réfléchie et acceptable			
Inscrire une ambition énergétique dans les choix d'aménagement : - Performance énergétique des bâtiments - Accompagnement des projets d'EnR			

SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ACCOMPAGNER SA DIVERSIFICATION

PROPOSITION	PRIORISATION	PRECISION	CONDITIONS DE SUCCES
Accompagner les efforts de développement et de diversification du tourisme			
Participer au positionnement de « plus grand domaine cyclable au monde » de la Maurienne ;	Prioritaire car le vélo est un facteur d'attractivité du territoire	Fort développement des gîtes en lien avec les cyclos	Problème de la dernière remontée en station : offre de TC Sécurisation des accès au col
Faciliter le maintien et l'amélioration de l'offre en activités physiques de pleine nature			
Moderniser, renouveler ou implanter des équipements de diversification susceptibles d'être utilisés en toute saison (y compris l'offre aquatique)			Attention à ne pas devenir des parcs d'attraction, maintenir le lien Village / Nature
Développer les services liés aux activités pratiquées sur le territoire : réparation de matériel, santé et bien-être, offre culturelle sportive ;		Beaucoup de choses sont en cours de création avec l'idée d'un parcours bien-être	
Permettre l'accessibilité, l'accueil sur site et la mise en valeur des plans d'eau ;			
Renforcer l'attractivité des stations de sports d'hiver et notamment permettre la liaison Albiez-Karellis ;		L'attractivité des stations de montagne et pas que sport d'hiver La montagne n'est pas que performance : bien-être, détente Tel qu'écrite, l'orientation est en désaccord avec la diversification visée. La liaison est pertinente en vue de la diversification et de son usage l'été (rando, vtt,...). Mais des groupes ne sont pas favorables à la liaison	Réinventer la station de montagne et son identité Attention aux sur-affluences du fait des reports de clientèle qui peuvent porter atteinte à l'attractivité
Poursuivre la modernisation et l'adaptation des domaines skiables, notamment au regard des enjeux du changement climatique ;		Supprimer notamment : essentiellement au regard des enjeux Attention à la cohérence avec le projet d'UTN ci-dessus.	Equiper l'Etendard pour aller chercher la neige plus haut / débat : ne pas équiper, la clientèle ira là où ce type d'équipement existe déjà. Tenir compte du report des flux vers les stations hautes.

PADD Communauté de Communes Cœur de Maurienne – Arvan

Améliorer et maintenir une offre d'hébergements touristiques en station et en vallée afin de pérenniser et dynamiser la fréquentation du territoire		Demande de logement avec beaucoup de services notamment de la part des touristes cyclo étrangers (spa, para hôtellerie) ;	Nécessite un développement conjoint avec la restauration
S'inscrire dans les objectifs du SCoT en matière de création de lits durablement marchands Comment définir les nouveaux objectifs?	La priorité est de réchauffer les lits froids	Attention à la ressource en eau. Mobilisation des acteurs nécessaires	La rénovation doit être prioritaire, réduire la constructibilité neuve. Associer les acteurs type affinité Flécher les lits au regard du changement climatique : vers les stations hautes, soumises à des plus fortes affluences. Sur ces stations on observe une évolution des lits froids en lits tièdes car davantage soumis à pression. Veille à une qualité de lits l'été.
Proposer une offre qui tienne compte : o De la répartition spatiale par domaine prescrite au SCoT ; o Des enjeux de préservation des ressources, en particulier de la ressource en eau	Enjeu très fort	L'enjeu de l'eau vaut pour la neige mais aussi l'agri et la lutte contre les incendies.	Les retenues collinaires sont à étudier. L'entretien des sources est indispensable.
Favoriser la réhabilitation de lits touristiques, en appréhendant des objectifs de requalification plus globaux qui incluent les logements touristiques, leurs espaces communs et les espaces publics de proximité ;			La réhabilitation doit être encouragée dans les villages, notamment énergétique.
Autoriser la création d'hébergements touristiques en vallée, notamment en lien avec les besoins des clientèles des activités cibles du territoire (cycloportifs, randonneurs)		Le lien avec le projet d'ascenseur valléen est important : redynamisation des commerces et la vie associative de la vallée	Tour des Aiguilles d'Arves : projet de création de refuge à Montricher dont une partie dédiée à l'accueil de touriste de passage (1 journée)
Permettre le confortement et le développement de l'offre en hôtellerie de plein air ;		Ex. Développement d'une aire de camping-car aux Karrelis	Permettre le développement des camping existant (rénovation notamment) + le développement d'une offre dédiée aux camping car, aire de passage etc Faciliter la construction avec les associations environnementales parfois trop bloquantes
Améliorer et diversifier l'offre d'hébergements touristiques sur l'ensemble du territoire.	Action prioritaire	Pertinente surtout pour le vélo	
Veiller à une offre d'hébergements adaptée pour les saisonniers.	Action très prioritaire (plébiscité par plusieurs groupes)	Véritable problème, qui pose des difficultés dans la conception des projets, dans la gestion future également	La maîtrise communale est la meilleure garantie de réussite Potentiel de rénovation dans les villages qui peut être une réponse en complément d'une extension des zones constructibles Penser ces logements pour du multiusage : classes vertes, colos etc

Page 6 sur 14

PADD Communauté de Communes Cœur de Maurienne – Arvan

			Concertation obligatoire des partenaires : remontées, communes, aménageurs etc... tous ont intérêt à ce que cela fonctionne
3.1 Viser un développement touristique via des projets résilients permettant un positionnement concurrentiel en tant que destination responsable	Prioritaire car nécessité de se réinventer L'inter station est importante : liaison + stratégie de diversification complémentaire (ne pas tous faire la même chose)	La création de circuits itinérants en VTT est à promouvoir Attention à la diversification : gros équipement qui peut défigurer la montagne Les liaisons inter stations sont nécessaires pour adapter la mobilité à l'enneigement en hiver mais aussi favoriser un parcours diversification Actions déjà en cours : exemple tour des aiguilles d'Arves avec création de refuge à Montricher	Accepter de sortir du cadre tout ski et élargir : vélo, VTT, culture, festival, ... Mobilisation de tous les acteurs : système économique global, local Diversification ne sera une réussite que si elle est complémentaire à l'échelle du pays de Maurienne. Attention, en hiver la population vient pour le ski, pas forcément ouverte à d'autres propositions de diversification Réorganiser la richesse issue du ski vers la diversification (culture, animation,...)
3.2 S'appuyer sur la gare internationale de Saint-Jean-de-Maurienne pour tisser un réseau de transports collectifs offrant une véritable alternative à la voiture individuelle et permettant de relier les sites touristiques entre eux.		Création d'un ascenseur valléen Mise en place d'une offre de mobilité pour la remontée en station avec des créneaux correctement pensés	S'assurer que le TGV s'arrêtera bien à Saint Jean.
3.5. Conforter et développer les équipements sportifs en appui du développement touristique et de la qualité de vie ;		Développement pour le vélo à renforcer avec offres de services adaptées	
3.6. Faciliter la rénovation énergétique des hébergements et infrastructures touristiques ;			Poursuite des démarches type AMI avec tout France (2 résidences visées à la Toussuire)
3.7. Maintenir voire améliorer la qualité des sites touristiques et des paysages, supports de l'offre touristique du territoire.		Attention à la diversification : respect des paysages !	S'assurer d'une bonne image l'été : des secteurs de la 3CMA sont jugés dégradés d'un point de vue paysager

PADD Communauté de Communes Cœur de Maurienne – Arvan

PRESERVATION ET RECONQUÊTE DU FONCIER AGRICOLE

PROPOSITION	PRIORISATION	PRECISION	CONDITIONS DE SUCCES
Identifier et préserver le foncier agricole stratégique et les terres propices pour de nouvelles activités ;		Les terres autour des exploitations doivent être identifiées Pérenniser les alpages	S'appuyer sur le diagnostic de la chambre d'agriculture
Limitier la consommation des espaces agricoles pour protéger l'outil de production ;		Pertinent mais doit s'accompagner d'une obligation de gestion de ces terrains par les exploitants concernés.	
Préserver les terres de proximité des exploitations			Faire respect les périmètres de réciprocité
Encadrer le développement des projets EnR en zone agricole ou naturelle, indépendamment des exploitations existantes (parc photovoltaïque de grande ampleur).		Les toitures doivent être prioritaires (pas de foncier agricole ou naturel)	
Permettre l'installation de nouvelles exploitations ;		Permettre également la modernisation des exploitations existantes Attention au respect des règles de réciprocité qui s'appliquent dans les deux sens. Attention à la nature des exploitations et la gestion des terrains (prés de fauche)	
Lutter contre l'enfrichement ;	Action prioritaire	Réel enjeu paysager et sanitaire (incendie) ; L'enfrichement est aussi lié à l'évolution de la taille des exploitations	Les AFP sont une solution mais la mise en œuvre reste compliquée. Obligation des propriétaires à faire respecter ; difficulté entre agriculteur locataire et le propriétaire.
Intégrer les enjeux de reprise à destination de jeunes exploitants dans les réflexions relatives aux bâtis d'exploitations			
Prendre en compte les conditions d'accès et les espaces de transition entre urbain et agricole		Attention aux conflits d'usage ; au respect des règles de réciprocité	
Maintenir un modèle agricole durable en Maurienne			
Renforcer la diversité des activités agricoles (transformation, valorisation, agro-tourisme) ;	Action prioritaire, réelle plus-value de la diversification agri-touristique / réel levier de diversification	Il y a un enjeu fort sur la cohabitation tourisme / agriculture avec des conflits d'usage mais aussi des potentiels importants de diversification	Plus de sensibilisation des touristes pour une meilleure compréhension du lien entre activité agricole, pastorale et le paysage, l'entretien des pistes hivernales etc. Attention à la cohabitation avec les parcs, patous : réels enjeux de cohabitation.
Favoriser les circuits courts ;			
Accompagner les initiatives locales (agritourisme, diversification, valorisation énergétique	Agri-tourisme : action pertinente	Dans quelle mesure est-il possible de mobiliser davantage les chalets d'alpages et notamment les ruines accolées aux chalets existants qui pourraient permettre de diversifier ?	



PADD Communauté de Communes Cœur de Maurienne – Arvan

UNE ARMATURE TERRITORIALE ADAPTEE AUX ENJEUX DU QUOTIDIEN ET DE LA TRANSITION

PROPOSITION	PRIORISATION	PRECISION	CONDITIONS DE SUCCES
Développer la pratique des modes actifs			
Développer un réseau cyclable à Saint-Jean-de-Maurienne	Sécuriser Entrée Nord pour les vélos Sécuriser entrée Sud (travaux TELT)		
Réinterroger la place de la voiture et du stationnement, notamment en cœur de bourgs, pour apaiser la voirie	En priorité secteur St Jean, hôpital et cimetière, EPHAD		Aménager itinéraire piéton agréable Attention si parkings à la périphérie, difficulté pour rejoindre l'hôpital à pied pour les personnes âgées Définir une politique de stationnement qui permette une rotation du stationnement Attention à l'équilibre des usages
Créer et renforcer des continuités d'aménagements modes actifs en vallée	Priorité aménagement entrée Sud Liaisons inter-communes d'altitude	...Et en altitude	
Poursuivre et accompagner le développement du vélo à assistance électrique	Développer une offre en libre-service VAE avec parking relais		Installer des bornes de recharge en station
Développer le stationnement vélo sur chaque commune et polarité		Stationnement sécurisé	
Redistribuer les offres de service			
Requestionner la desserte en vallée pour desservir les principales polarités : Villargondran, Saint-Julien-Mont-Denis, etc.	Priorité au développement des liaisons avec communes périphériques (personnes sans voiture, âgées)		Offre qui fonctionne toute saison
Questionner les choix d'aménagement (résidentiel, économique, touristique, équipement) au regard des capacités de desserte en transports collectifs			
Développer une offre saisonnière pour les excursionnistes	Priorité		





PADD Communauté de Communes Cœur de Maurienne – Arvan

Faire du pôle d'échange multimodal une porte d'entrée qualitative et support de la multimodalité			
Penser l'aménagement du PEM de manière fonctionnelle: gestion des échanges, stationnement, etc.	Priorité au stationnement, actuellement pas assez de place	Problématique du stationnement des tours operators Ascenseur valléen Prendre en compte déplacements des travailleurs	Proposer des services (restauration rapide, bagagerie) en gare ou à proximité Proposer plus de dessertes en direction des stations à partir du PEM
Développer les liaisons cyclables et piétonnes du PEM vers les secteurs générateurs de flux			
Proposer des services et produits aux voyageurs en correspondance pour leurs séjours touristiques		Ascenseur valléen Multiplier les rotations entre vallée et stations Navettes électriques	Proposer une offre qui convienne aussi aux locaux avec des tarifs abordables Proposer plus de dessertes en direction des stations à partir du PEM
Créer les conditions d'une mobilité solidaire, efficace et plus vertueuse			
Accompagner le covoiturage spontané sur les bourgs, hameaux et en stations			
Structurer une offre de covoiturage en vallée	Prioritaire	Voiture indispensable sur les communes périphériques	Agrandir aire de covoiturage spontanée au départ route de Jarrier Créer aire de covoiturage aux endroits stratégiques (tourisme et locaux)
Faire connaître les solutions de mobilité à tous	Prioritaire		Recenser les réseaux sociaux qui proposent localement du transport (cf. Albiez) Bulletin spécial – guide mobilités
Encadrer de manière cohérente le développement des bornes de recharge pour véhicules électriques sur les centralités			



Page 10 sur 14

PADD Communauté de Communes Cœur de Maurienne – Arvan

Planifier un développement résidentiel en cohérence avec l'ambition d'attractivité démographique du territoire et l'armature territoriale			
S'inscrire dans les objectifs du PLH et poursuivre les efforts d'accueil pour renouer avec une dynamique démographique positive : +900 habitants d'ici 2035		+ effets Lyon-Turin	
Définir des objectifs de production de logements par commune, suivant des critères d'attractivité objectifs et partagés (capacité foncière, niveau de services et d'équipements, ambition touristique...)			
Maîtriser le développement de l'habitat et accompagner la transition énergétique du territoire			
Favoriser les programmes qualitatifs et économes en foncier et le développement de formes d'habitat intermédiaire		Maisons mitoyennes avec bouts de jardin	
Promouvoir un habitat diversifié pour mieux répondre aux objectifs de mixité sociale et de cadre de vie de qualité : promouvoir les formes d'habitat intermédiaires et l'habitat participatif et permettre des opérations d'ensemble de haute qualité urbaine et environnementale ;		La qualité de vie se dégrade à Jarrier, qui devient une « cité dortoir » Envie de faire des jardins, éventuellement partagés Participatif oui Activités à proximité	Problématique du coût des matériaux durables/sains
Promouvoir les formes d'accession sociale à la propriété pérennes pour lutter contre la mutation du parc résidentiel principal en résidences secondaires ;	Nécessaire pour les stations ++	Les jeunes locaux ne peuvent plus loger /rester Garder familles	Partenariats bailleurs sociaux Etudier l'outil du « Bail réel Solidaire »
Poursuivre les efforts en matière de rénovation énergétique du parc de logement existant en vue d'éradiquer les passoires énergétiques.	Indispensable y compris RS	Interdiction de louer les passoires thermiques	Simplifier les démarches (urbanisme, aides, accompagnement)



Page 11 sur 14

Renforcer l'attractivité résidentielle des centres-bourg et plus particulièrement de Saint-Jean de Maurienne en s'appuyant sur le programme Petites Villes de Demain et sur la future gare internationale			
Traiter les situations d'habitat très dégradé en centre-villages et centre-ville de Saint-Jean-de-Maurienne ;	++ problématique mise en sécurité		Problème de patrimoine. Dans les zones classées, c'est bloquant Contraintes imposées sont décourageantes
Poursuivre l'incitation à la réhabilitation du parc de logements existants ;		Réhabilitation des bâtis anciens vides Aussi pour les résidences secondaires pour les proposer aux saisonniers (bcp de bâtiments à rénover dans les hameaux de stations) Souvent besoin d'un accompagnement technique, avant d'un appui financier	Frein : indivisions et transformation e RS
Programmer une offre de logements neufs qualitatifs et abordables concourant au renouvellement de la ville sur elle-même		Lien avec démolition de bâtiment dégradé	Pb mobilisation des dents creuses Qualitatif et abordable difficile à concilier
Améliorer le parc social existant		Aussi dans les communes rurales	
Répondre aux besoins des publics spécifiques			
Soutenir les initiatives en faveur du logement des saisonniers ;			Prévoir du logement pour les saisonniers quand création de lits touristiques Problématique moindre rentabilité pour les propriétaires Complicé par rapport aux places de parking Aires de camping-car adaptées aux saisonniers
Encourager et soutenir les efforts d'adaptation et d'accessibilité des logements pour tenir compte de la problématique croissante de l'autonomie à la personne ;	Habitat partagé Maintien à domicile dans les villages	Parc ancien/pas adapté Besoins aussi en dehors de Saint-Jean	Coûts importants Intégration/architecture
S'assurer d'une offre suffisamment dimensionnée à destination des plus fragiles (jeunes et démunis en particulier) ;		Toussuire, bâtiment OPAC rempli	

Aménager une aire d'accueil des gens du voyage conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage.			
Une politique locale de l'habitat lisible et visible			
Pérenniser la Maison de l'Habitat et son rôle clé dans l'animation des politiques de réhabilitation, d'information et d'orientation en matière de parcours résidentiels et de projets de réhabilitation ;	A faire connaître	Difficulté obtention des aides	Simplifier les démarches Diffuser infos, que les professionnels soient prote d'entrée et renvoyer les porteurs de projet vers la MH Communiquer sur le fait que les aides pas seulement au Lyon-Turin

Annexe 7: Compte-rendu des ateliers partenaires PADD

Mobilité



PLUi-HD

Atelier d'approfondissement des orientations du PADD : Mobilité

Compte-rendu des principaux échanges

Jeudi 13 Juin 2023

Développer la pratique des modes actifs (1/2)

Compte-rendu

	①	②	③
PROPOSITION	ADAPTATION	PRIORISATION	PRÉCISIONS
Créer et renforcer des continuités d'aménagements modes actifs en vallée	Créer et renforcer des continuités cyclables en vallée	+++	L'aménagement de la V67 est prévu pour 2026 (1^{ère} tranche). Aujourd'hui, la circulation à vélo est problématique sur le tronçon Saint-Jean-de-Maurienne <-> Saint-Michel-de-Maurienne, ce qui affecte les liaisons entre St-Jean-de-Maurienne et St-Julien-Mont-Denis. Pour le moment, aucune liaison prévue en rabattement sur Saint-Julien-Mont-Denis sur la V67. => Connecter Saint-Julien-Mont-Denis à Saint-Jean-de-Maurienne, en se rabattant sur la future V67 => Proposer des rabattements à partir de la V67 (Trimet notamment) Sur les autres secteurs, la pratique est moins évidente (notamment lié à la topo ou l'état des routes), mais l'usage touristique pourrait être couplé, dans la mesure du possible, à un usage utilitaire avec le développement du VAE. Il est évoqué la réussite du Gravel. => Conforter la place du vélo dans les accès aux pieds des cols et dans les ascensions (bande cyclable, etc.) => Le développement cyclable doit s'accompagner d'une démarche sur la signalétique
Développer un réseau cyclable à Saint-Jean-de-Maurienne	Développer les cheminements piétons et vélos à Saint-Jean-de-Maurienne	++	De nombreux cheminements piétons existants, mais peu développés et peu signalés => Jalonner davantage les cheminements existants L'aménagement de la V67 constitue une opportunité pour la ville de se connecter à la vallée. En ce sens, la commune de Saint-Jean-de-Maurienne a programmé des aménagements cyclables. => Connecter le centre-ville de Saint-Jean-de-Maurienne à la V67

Développer la pratique des modes actifs

(2/2)

Compte-rendu

PROPOSITION	ADAPTATION	PRIORISATION	PRÉCISIONS
Réinterroger la place de la voiture et du stationnement, notamment en cœur de bourgs, pour apaiser la voirie	Redistribuer le stationnement automobile en bordure du centre-ville de Saint-Jean-de-Maurienne, pour apaiser la voirie	++	Le stationnement à Saint-Jean-de-Maurienne est relativement aisé, voir surdimensionné malgré des perceptions parfois différentes liées au fait que le stationnement n'est pas forcément en pied de commerce. La redistribution du stationnement permettrait de mieux guider le trafic automobile, d'éviter la circulation en cœur de ville, et de rendre ces secteurs plus praticables pour les usages piétons et vélo.
Poursuivre et accompagner le développement du vélo à assistance électrique	-	++	Actuellement, l'aide à l'achat de VAE est plafonnée à 400€/habitant, sous conditions de revenus. Cette aide est bien utilisée, puisque 44% de la population sur Saint-Jean-de-Maurienne est éligible => Reconstituer l'aide à l'achat, réfléchir à une modulation selon les ressources, une location longue durée de VAE et à du prêt de vélo solidaire
Développer le stationnement vélo sur chaque commune et polarité	-	+	Le déploiement d'arceaux est en cours, mais il n'y a que peu de consignes sécurisées (piscine et gare) => Déployer davantage de stationnement vélo sécurisé et adapté aux VAE => S'appuyer sur les obligations réglementaires de neutralisation du stationnement automobile en amont des traversées piétonnes pour déployer du stationnement vélo

Redistribuer les offres de service

Compte-rendu

PROPOSITION	ADAPTATION	PRIORISATION	PRÉCISIONS
Requestionner la desserte en vallée pour desservir les principales polarités : Villargondran, Saint-Julien-Mont-Denis, etc.	Déployer des services de transports collectifs sur les secteurs les moins desservis	+++	Le service de TAD permet de desservir les communes en vallée et balcon non desservies par le réseau urbain régulier. Actuellement le service est opéré par un seul conducteur et un seul véhicule. La fréquentation du TAD est très bonne, davantage que l'ancienne ligne régulière qui desservait Saint-Julien-Mont-Denis. => Déployer le service de TAD sur les communes non desservies : Jarrier, Saint-Pancrace
-	Adapter l'offre estivale aux besoins de déplacement	+++	L'offre de transports touristiques estivale permet de desservir les stations uniquement depuis Saint-Jean-de-Maurienne, et ne permet pas des déplacements entre les différents sites touristiques => Mettre en œuvre une solution de déplacement à la journée ou la demi-journée entre différents sites d'intérêts (lien avec une offre vélo) : proposition de boucle Saint-Jean-de-Maurienne, Albiez, Fontcouverte
Développer une offre saisonnière pour les excursionnistes	Adapter l'offre aux clientèles locales	++	Une offre en transports touristique développée mais centrée principalement sur la clientèle en intermodalité. => Etudier l'opportunité d'un ascenseur valléen entre Saint-Jean-de-Maurienne et La Toussuire => Proposer une offre à destination des saisonniers et locaux adaptée pour des déplacements à la journée ou demi-journée => Questionner la variation de la tarification entre l'été et l'hiver (proposition de la région)
Questionner les choix d'aménagement (résidentiel, économique, touristique, équipement) au regard des capacités de desserte en transports collectifs	-	+	Densification de l'habitat sur Jarrier autour du chef-lieu

Faire du pôle d'échange multimodal une porte d'entrée qualitative et support de la multimodalité

Compte-rendu

PROPOSITION	ADAPTATION	PRIORISATION	PRÉCISIONS
Penser l'aménagement du PEM de manière fonctionnelle: gestion des échanges, stationnement, etc.		++	
Développer les liaisons cyclables et piétonnes du PEM vers les secteurs générateurs de flux		++	
Proposer des services et produits aux voyageurs en correspondance pour leurs séjours touristiques		++	
-	Adapter la tarification ferroviaire régionale pour améliorer la compétitivité du train	+++	Lobbying à mettre en lien avec un effort de la collectivité pour déployer des services/aménagements pour rejoindre la gare de Saint-Jean-de-Maurienne. L'accent doit être mis sur les trajets occasionnels (vers Chambéry, Modane, Grenoble, Lyon, etc.).
			Le transport par câble est évoqué de nouveau vers la vallée de l'Arvan ; Une étude de faisabilité a été menée en 2010. Les Sybelles étudient de nouveau la question. Inddigo indique que si le projet reste a priori pertinent il doit être réfléchi en termes de faisabilité opérationnelles et financière.

VERDI

ALBIEZ-LE-JEUNE - ALBIEZ-MONTROND - FONT-COUVERTE-LA-TOUSSURE - JARRIER - LA-TOUR-EN-MAURIENNE - MONTRICHER-ALBANNE - MONTVERNIER - SAINT-JEAN-D'ARVES - SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE - SAINT-JULIEN-MONTDENIS - SAINT-PANCRACE - SAINT-SORLIN-D'ARVES - VILLAREMBERT - VILLARGONDRIAN

15



Créer les conditions d'une mobilité solidaire et efficace Favoriser l'usage partagé des véhicules

Compte-rendu

PROPOSITION	ADAPTATION	PRIORISATION	PRÉCISIONS
Structurer une offre de covoiturage en vallée		++	En vallée, les pratiques de covoiturage sont structurées par le réseau routier, avec des itinéraires et des points de rabattement bien identifiés: => Identifier et aménager les aires de covoitages informelles : jalonnement, visibilité, services, etc. => Participer aux frais des covoitureurs (incitation financière de la collectivité, démarche en projet au SPM)
Accompagner le covoiturage spontané sur les bourgs, hameaux et en stations		+	Il existe aujourd'hui plusieurs systèmes de covoiturage : RezoPouce ou des systèmes moins formels par des communautés Facebook. Le système RezoPouce est pertinent mais demande une forte communication et de l'animation tout au long de son fonctionnement. => Relayer RezoPouce sur des structures existantes et connues : « Yatou en Maurienne »
-	Faire émerger un service de partage de moyens de déplacement	+	L'autopartage est adapté pour les ménages multimotorisés souhaitant se libérer d'un véhicule. L'offre est très faible sur la 3CMA (quelques véhicules partagés par des particuliers), et l'existence du réseau Citiz sur la Région est une opportunité pouvant être développée. => Faire émerger un service d'autopartage sur le territoire D'autres formes d'autopartage peuvent être mises en place, notamment à vocation plus solidaire, avec le partage de vélo.

VERDI

ALBIEZ-LE-JEUNE - ALBIEZ-MONTROND - FONT-COUVERTE-LA-TOUSSURE - JARRIER - LA-TOUR-EN-MAURIENNE - MONTRICHER-ALBANNE - MONTVERNIER - SAINT-JEAN-D'ARVES - SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE - SAINT-JULIEN-MONTDENIS - SAINT-PANCRACE - SAINT-SORLIN-D'ARVES - VILLAREMBERT - VILLARGONDRIAN

16



Créer les conditions d'une mobilité solidaire et efficace

Compte-rendu

PROPOSITION	ADAPTATION	PRIORISATION	PRÉCISIONS
-	Accompagner le développement d'une mobilité solidaire	++	Il existe une structure associative « Les ateliers de Maurienne » qui propose un accompagnement pour un déplacement aux personnes dans la demande. Ce système s'apparente à du covoiturage solidaire, mais la tarification est importante (compter une vingtaine d'euros pour la course)
Faire connaître les solutions de mobilité à tous		+++	Plusieurs services ne sont pas connus, à l'image du TAD ou des navettes marchés.

Proposer une mobilité plus verte

PROPOSITION	ADAPTATION	PRIORISATION	PRÉCISIONS
Encadrer de manière cohérente le développement des bornes de recharge pour véhicules électriques sur les centralités	-	-	Orientation moins prioritaire pour le territoire

ALBES-LE-JEUNE - ALBES-MONTBON - ECHICOURT-LE-TOUSSIER - JABRIER - LA TOUZE-EN-MAURIENNE - MONTICHEL-ALBAINNE - MONTIVERVER



SUJET	ECHANGES
Modes actifs	F. ROVASIO : il y a un problème de stationnement à Saint-Jean INDDIGO : si le projet est lié à la voiture, il faut revoir le PADD ; sinon l'orientation est de redistribuer l'espace de stationnement, accepter de marcher ou emprunter le bus pour ceux qui ont du mal à se déplacer. D'ici 2026, il y aura obligation de supprimer toutes les places de stationnement à moins de 5m d'un passage piéton. La discussion porte sur les voies cyclables existantes et potentielles : la voie cyclable entre Saint-Jean et Saint-Michel existante ; raccordement à Saint-Julien avec la V67. Mais les possibilités ailleurs sont limitées car on est en montagne. La priorité est l'axe Saint-Jean-Saint-Julien, où il y a le plus de potentiel. Le point noir se trouve au pont à la sortie de Saint-Julien, qui est très dangereux pour les cyclistes.
Transports en commun	MP. CLEVY : En hiver les bus gare-station et les navettes fonctionnent bien. Les points moins bien traités sont : l'accès à la journée pour les locaux ; l'accès pour les saisonniers car les horaires sont peu adaptés et le coût perçu comme élevé (60€/mois) ; les liaisons entre les hébergements en vallée et les sites touristiques à la journée. Le projet de téléporté est évoqué, qui n'apparaît pas dans le PADD : le modèle serait idéal d'un point de vue des mobilités décarbonées, mais l'investissement serait-il rentable ? Une étude d'opportunité et de faisabilité serait intéressante à inscrire dans le PADD. M. MASSON : il faudrait qu'il satisfasse les besoins des locaux également, pas seulement ceux des touristes.
Modes partagés	Rezopouce : il s'agit d'un covoiturage « spontané », déjà mis en place. Mais la communication ne suffit pas pour faire augmenter les utilisations, il faut une animation permanente. INDDIGO : il existe différentes formes de covoiturage. Par ex. recruter un conducteur bénévole sur le mode du TAD (« covoiturage solidaire »).

Economie



PLUi-HD **Atelier d'approfondissement des orientations du PADD : Économies**

Mardi 03 Octobre 2023



Garantir les vocations foncières sur les sites stratégiques : industrie / commerce / tertiaire / mixité



PROPOSITION	1 ADAPTATION	2 PRIORISATION	3 PRÉCISIONS
Conforter des pôles d'activités structurants déjà identifiés		1) Prioriser la définition d'une vocation à l'entrée de Nord	ZA des Plantains : Côté roche Noire Industrie / BTP côté route Artisanat Entrée Nord : sanctuariser sur du tertiaire en cohérence avec PVD et le centre de St Jean. Mixité pertinente pour les flux et la sécurité.
Conforter l'offre foncière économique en l'adaptant aux besoins ;			Ne pas déshabiller les commerces du centre ville ;
Conforter la mixité fonctionnelle dans les centres villes, villages et bourgs et en particulier dans le centre de Saint-Jean-de-Maurienne en cohérence avec le programme Petites Villes de Demain ;			
Promouvoir un développement d'activités tertiaires ciblées : o Mobiliser les secteurs de bonne mobilité (gare) ; o Intégrer ce développement dans les centralités des villages dans des logiques de revitalisation ou d'espaces partagés (co-working).			M. Durbet : être plutôt permissif Maire ST JU : pas forcément Ok Sur St Jean : <u>Evêché</u> / et ?? Entrée Nord : rester souple



Optimiser et adapter l'offre foncière au développement économique



PROPOSITION	1 ADAPTATION	2 PRIORISATION	3 PRÉCISIONS
Quantifier et mobiliser prioritairement les surfaces disponibles au sein des zones existantes			
Identifier les friches du territoire et favoriser leur reconversion : Requalification économique, renaturation,...			
Optimiser le foncier économique en articulant les enjeux de densité et de perméabilité			En cours sur l'entrée Nord, CBS, Densité, stationnement, limiter la hauteur à différencier selon les zones.
Intégrer les enjeux de la mobilité et notamment du stationnement dans les logiques d'optimisation foncière		1	
Etudier les potentiels développements selon les prescriptions du SCoT et au regard des évolutions de projets, notamment le pôle tertiaire de la gare			Pas d'autres projets que ceux engagés (entrée, plantains et épine)
Tenir compte des besoins locaux en petite zone d'activité en proposant un maillage concerté à l'échelle de l'intercommunalité et tenant compte des conditions de desserte, des logiques de moindre consommation et de l'armature résidentielle mise en place.			
VERDI FONTICOUVERTE-LE-TOUSSUIRE - JARRIER - LA TOUR-EN-MAUBERTENNE - MONTRICHER-ALBANNE - MONTVERNIER SAINT-JEAN-D'ARVES - SAINT-JEAN-D'ENFER - SAINT-JULIEN-MONTDENIS - SAINT-PANCRACE - SAINT-SORLIN-D'ARVES - VILLAREMBERT - VILLARGONDRAN 10			

Accompagner les besoins liés au grand chantier et plus largement au BTP



PROPOSITION	1 ADAPTATION	2 PRIORISATION	3 PRÉCISIONS
Intégrer les besoins liés aux fonciers temporaires ;			
Intégrer le phasage du grand chantier dans les opérations d'aménagement du territoire et notamment autour de l'entrée Nord.			Les secteurs affectés au grand chantier sont hors ZA ; A terme potentiellement repris dans un zonage éco, y compris les fonciers de délaissés aux abords du faisceau temporaire
			Adéquation dépt pop / emploi / lgt : programme immo déjà identifié pour y répondre mais en renouvellement

Favoriser la qualité des zones économiques et leur desserte

PROPOSITION	1 ADAPTATION	2 PRIORISATION	3 PRÉCISIONS
Favoriser la qualité des zones d'activités, en termes : - D'intégration paysagère et urbaine ; - D'accessibilité y compris numérique ; - D'offre immobilière ; - De signalétique.			Pas de besoin de visibilité ; Entrée Nord surtout volonté d'une image positive de l'entrée et empêcher les nuisances ; Pas d'ambition la signalétique mais plutôt plan d'entrée ; plus de demande des entreprises ; Lien avec le Schéma vélo en cours de préparation
-Encourager le développement d'activités générant des emplois sur le territoire et dont l'implantation tient compte des enjeux de desserte et moyens de transport ; - S'appuyer sur la gare existante pour promouvoir des espaces de travail (bureaux ou artisanat) ; - Poursuivre l'amélioration de la desserte numérique : qualification des zones mais			
FONTICOUVERTE-LE-TOUSSUIRE - JARRIER - LA TOUR-EN-MAUBERTENNE - MONTRICHER-ALBANNE - MONTVERNIER SAINT-JEAN-D'ARVES - SAINT-JEAN-D'ENFER - SAINT-JULIEN-MONTDENIS - SAINT-PANCRACE - SAINT-SORLIN-D'ARVES - VILLAREMBERT - VILLARGONDRAN 11			

Envoyé en préfecture le 01/03/2026

Reçu en préfecture le 01/03/2026

Publié le

ID : 073-200070464-20260212-20260212_10B2-DE



Accompagner la gestion de la ressource minérale



PROPOSITION	1 ADAPTATION	2 PRIORISATION	3 PRÉCISIONS
Anticiper les évolutions des périmètres d'exploitation ;			
Tenir compte des enjeux de nuisances et d'intégration paysagère dans la définition des développements.			Evolution du PLU de St J qui intègre l'extension de la carrière de Gypse avec des prescriptions très spécifiques pour encadrer le développement.
Définir, en concertation avec les acteurs, les secteurs liés à la gestion des déchets inertes.			Augmentation de la capacité d'Apprin, décalage de son exploitation au Sud, partie Nord visée pour la gestion des déchets inertes.

3.3 Accompagner les efforts de développement et de diversification du tourisme



PROPOSITION	1 ADAPTATION	2 PRIORISATION	3 PRÉCISIONS
Permettre l'accessibilité, l'accueil sur site et la mise en valeur des plans d'eau ;			La valorisation peut concerner les retenues collinaires autorisées ;
Renforcer l'attractivité des stations de sports d'hiver et notamment permettre la liaison <u>Albiez-Karellis</u> ;			Positionnement du MO pour valider le maintien de la liaison ; DDT : modification de la formulation « permettre » car l' <u>UTNs</u> n'est plus valide. En l'état le PLUi ne peut pas permettre mais prévoir les conditions de sa mise en œuvre.
Poursuivre la modernisation et l'adaptation des domaines skiables, notamment au regard des enjeux du changement climatique ;			La liaison A-K constitue une adaptation des domaines skiables au réchauffement climatique (accès versant Nord) ; à préciser dans la formulation.

3.3 Accompagner les efforts de développement et de diversification du tourisme



PROPOSITION	1 ADAPTATION	2 PRIORISATION	3 PRÉCISIONS
Participer au positionnement de « plus grand domaine cyclable au monde » de la Maurienne ;			
Faciliter le maintien et l'amélioration de l'offre en activités physiques de pleine nature			Projet de développement de voie verte le Corbier et la Toussuire (usage touristique / quotidienne et sécurisation de la RD)
Moderniser, renouveler ou implanter des équipements de diversification susceptibles d'être utilisés en toute saison (y compris l'offre aqualudique)			Interrogation sur le développement éventuel des refuges ; Quid de l'articulation entre l'offre <u>aqualudique</u> et les enjeux liés à l'eau (capacité de la ressource existante)
Développer les services liés aux activités pratiquées sur le territoire : réparation de matériel, santé et bien-être, offre culturelle sportive ;			
			Evocation d'un ascenseur <u>valléen</u> ; Usage touristique et quotidien ;

3.4 Améliorer et maintenir une offre d'hébergements touristiques en station et en vallée afin de pérenniser et dynamiser la fréquentation du territoire



PROPOSITION	1 ADAPTATION	2 PRIORISATION	3 PRÉCISIONS
S'inscrire dans les objectifs du SCoT en matière de création de lits durablement marchands Comment définir les nouveaux objectifs?			- Projets réguliers en station, nécessaire pour l'économie, <u>vs</u> lits chauds - Objectif de <u>réhab</u> + objectifs de lits marchands <u>Pbl</u> des lits en résidence de tourisme (fin de baux) : est ce que l'objectif est de compenser ?
Proposer une offre qui tienne compte : o De la répartition spatiale par domaine prescrite au SCoT ; o Des enjeux de préservation des ressources, en particulier de la ressource en eau			Aller au-delà car le nombre de lit est aussi un facteur de l'attractivité ? DDT : <u>obj</u> à voir au regard des enjeux des mobilité / eau-<u>ass</u> / foncier Possibilité de flécher lorsque c'est possible la réalisation dans la PAU
Favoriser la réhabilitation de lits touristiques, en appréhendant des objectifs de requalification plus globaux qui incluent les logements touristiques, leurs espaces communs et les espaces publics de proximité ;			Maintien d'un objectif de réhabilitation ;

PROPOSITION	1 ADAPTATION	2 PRIORISATION	3 PRÉCISIONS
Autoriser la création d'hébergements touristiques en vallée, notamment en lien avec les besoins des clientèles des activités cibles du territoire (cycloportifs, randonneurs)			
Permettre le confortement et le développement de l'offre en hôtellerie de plein air ;			
Améliorer et diversifier l'offre d'hébergements touristiques sur l'ensemble du territoire.			
Veiller à une offre d'hébergements adaptée pour les saisonniers			Difficulté à mixer clientèle et saisonnier ; Potentiel à créer deux bâtis sur un même tènement avec % affecté pour définition de

PROPOSITION	① ADAPTATION	② PRIORISATION	③ PRÉCISIONS 
3.1 Viser un développement touristique via des projets résilients permettant un positionnement concurrentiel en tant que destination responsable			
3.2 S'appuyer sur la gare internationale de Saint-Jean-de Maurienne pour tisser un réseau de transports collectifs offrant une véritable alternative à la voiture individuelle et permettant de relier les sites touristiques entre eux.			
3.5. Conforter et développer les équipements sportifs en appui du développement touristique et de la qualité de vie ;			Et/ou
3.6. Faciliter la rénovation énergétique des hébergements et infrastructures touristiques ;			
3.7. Maintenir voire améliorer la qualité des sites touristiques et des paysages, supports de l'offre touristique du territoire			Attention sur la rédaction de cette orientation qui remet en cause potentiellement les projets ;

Reconquête des terres agricoles



PROPOSITION	① ADAPTATION	② PRIORISATION	③ PRÉCISIONS
Permettre l'installation de nouvelles exploitations ;			
Lutter contre l'enfrichement ;			Enjeu des indivisions qui rendent complexes la lutte contre l'enfrichement
Intégrer les enjeux de reprise à destination de jeunes exploitants dans les réflexions relatives aux bâtis d'exploitations			

Maintenir un modèle agricole durable en Maurienne



PROPOSITION	① ADAPTATION	② PRIORISATION	③ PRÉCISIONS
Renforcer la diversité des activités agricoles (transformation, valorisation, agro-tourisme) ;			
- Favoriser les circuits courts ;			
Accompagner les initiatives locales (agritourisme, diversification, valorisation énergétique			Attention pertinence des projets, notamment au regard des usages des sols antérieurs



SUJET	ECHANGES
ECONOMIE	
ZAN	F. ROVASIO : quelle incidence de la volonté du Président de Région de ne pas intégrer objectifs du ZAN dans le SRADDET ? ⇒ Si le SRADDET n'inscrit pas d'objectifs ZAN, c'est au SCoT de le faire ; si le SCoT n'inscrit pas d'objectifs, c'est au PLU(i) de le faire . ⇒ Les projets d'envergure nationale seront imputés au SCoT et donc comptent dans le bilan foncier. C'est très pénalisant. ⇒ D'autres collectivités continuent l'élaboration de leur document d'urbanisme même avec ces incertitudes, car le cap général reste identique, qu'il faudra éventuellement ajuster ensuite.
Vocations foncières sur les sites stratégiques	E. VAILLAUT : pas toujours évident de distinguer zones artisanales et zones industrielles. Ex. les Plantins, en partie industrie et en partie artisanat/commerce. R. ANDRE : le PLU donne généralement des exigences sur l'aménagement des zones. Faut-il davantage orienter sur des vocations ? E. VAILLAUT : exemple sur l'Entrée Nord, sanctuarisée pour du tertiaire. ⇒ La question est de savoir si on souhaite restreindre les vocations autorisées ou non. R. ANDRE : souvent la programmation des ZA dépend de la perception des « nuisances » que peut apporter telle ou telle activité. N. VARNIER : c'est en effet ce qui a pesé dans les choix faits pour l'Entrée Nord ; le tertiaire et son aménagement paysager permet une image plus positive de l'entrée de ville. La proximité de la gare a joué également. P. SOYER : ce n'est pas forcément une mauvaise chose que les zones deviennent mixtes (si on ne restreint pas les vocations) ; cela permet par ex. une utilisation optimale des places de stationnement. N. VARNIER : de plus la mixité crée du réseau entre les entreprises. Y. DURBET : souhaite être plutôt « permissif » pour ne pas passer à côté d'opportunités. Les entreprises ont des idées arrêtées sur là où elles souhaitent s'implanter. Si on les contraint, elles risquent de partir. R. ANDRE : situation particulière de Saint-Jean-de-Maurienne, car il y a PVD. Il s'agit d'éviter la concurrence entre les commerces du centre et de la périphérie. P. SOYER : l'intention est louable mais dans les faits difficile à traduire dans un règlement, puisqu'on ne peut pas interdire sur la base du type de commerce (au-delà d'une destination ou sous-destination). C'est également compliqué à mettre en œuvre dans les tissus déjà aménagés (ex. Plantins). ⇒ On peut par exemple définir des surfaces max, pour écarter certains types de commerces. R. ANDRE : les services ne créent pas de flux contrairement aux commerces en centre-ville. Il s'agit de préserver ces cellules commerciales. Plusieurs pôles tertiaires peuvent néanmoins être créés (ex. Tabellion, ancien évêché) P. SOYER : le PLU « fixe » une stratégie dans le temps et ne permet pas de poser des options et de faire évoluer la stratégie en fonction des contraintes qui peuvent apparaître. ⇒ Il est possible d'apporter des modifications aux PLU.
Foncier	Quelle capacité de cibler des zones pour atteindre des objectifs de densification ? R. ANDRE : les zones de chantier, de même que le faisceau ferroviaire, reviendront ensuite à des vocations économiques. P. FONTAINE : où va-t-on pouvoir localiser le surcroît d'activités lié à la création de la gare ?

Signalétique	P. SOYER : la signalétique des ZA n'est jamais à jour, mais les entreprises et les visiteurs n'en sont plus vraiment demandeurs. On fait juste un plan à l'entrée.
Carrières	Question des zones de dépôt. Y. DURBET : on a demandé à Apprin de pouvoir utiliser la partie Nord de la carrière pour des dépôts de déchets inertes.

TOURISME	
Diversification/cyclo	E. SCRIBOT : le vélo est l'élément le plus différenciant du territoire en termes de diversification ; le territoire a d'importants atouts. Ce sujet n'appelle pas de commentaires de la part des participants.
Diversification/activités de pleine nature	P. FONTAINE : projet de voie verte entre le Corbier et La Toussuire, pour le tourisme et le quotidien. Répond à un objectif de sécurisation. R. ANDRE : également projet de voir verte entre le Tilleret et Gévoudaz. Refuges : cf. UTN, à identifier dans le PLU.
Diversification/activités aquatiques	S. VERNEY : cela va à l'encontre des objectifs actuels de préservation de la ressource en eau. Mais cela dépend des endroits, si la ressource est présente ou non. Il y a également contradiction avec les objectifs du Département, qui ne souhaite pas communiquer sur les petits plans d'eau.
Conforter l'équipement sportif pour le tourisme et la qualité de vie	S. VERNEY : il ne faut pas que cela soit imposé. Noter plutôt « et/ou ».
Attractivité des stations (hiver)	Liaison Albiez-Karellis : Y. DURBET : à maintenir dans le PADD, tant que le maître d'ouvrage ne s'est pas positionné. S. VERNEY : la réalisation de la liaison pourrait être mise en relation avec l'objectif d'adaptation au changement climatique (accès à la neige pour Albiez). JP. HATIER : éviter le terme « permettre » sachant qu'il n'y a plus d'UTNs. Ecrire plutôt « prévoir les conditions pour... ». Concernant l'adaptation au changement climatique, bien préciser dans le PADD que cela peut concerner la liaison Albiez-Karellis.
Hébergements	E. SCRIBOT : il n'est pas obligatoire de préciser un volume de lits dans le PADD, mais une consommation foncière. Interrogations sur ce que le SCoT va définir : Y. DURBET : le TA a surtout reproché de ne pas avoir localisé les lits et d'avoir laissé entendre que l'objectif était d'étendre. G. TEMPELAERE : le TA a reproché la stratégie touristique dans son ensemble et qu'il y avait peu de rénovation prévue. S. VERNEY : c'est la rénovation qui oblige à créer des lits supplémentaires (agrandissement des chambres revenant à une perte de lits). P. FONTAINE : Le Corbier a des projets uniquement de lits chauds E. SCRIBOT : depuis 6 ans, plus de 5000 lits ont été créés, c'est beaucoup. Les résidences de tourisme finissent également par devenir des lits tièdes ou froids. Est-ce que des besoins supplémentaires ont été identifiés ? P. FONTAINE : des projets arrivent tous les jours et la station en a besoin pour se développer. JP. HATIER : il faut également prendre en compte les enjeux liés à l'eau potable, à l'assainissement et aux déplacements. Y. DURBET : sans déterminer de nombre de lits, on pourrait indiquer que les créations resteront dans l'enveloppe urbaine existante. S. VERNEY : le problème est que tout est déjà densifié.

Logements saisonniers	S. VERNEY, P. FONTAINE : il n'est pas souhaitable de mélanger les saisonniers et les touristes (décalage des horaires, nuisances). E. SCRIBOT : il existe cependant des possibilités d'aménager les bâtiments pour faciliter la cohabitation.
-----------------------	---

Habitat

Atelier 1

Amélioration du parc existant



Quelles réponses aux enjeux d'amélioration* du parc de logements existants, privés et publics ?

* les questions d'adaptation des logements à la perte d'autonomie seront davantage traitées dans l'atelier 3

Amélioration du parc existant : objectifs prioritaires =



- Objectif 1 : Poursuivre l'amélioration de l'habitat en veillant à ne pas chasser les ménages modestes
- Objectif 2 : donner une suite au PIG Grand Chantier sur la 3CMA, car il y a une demande croissante de bailleurs qui souhaitent investir.
- Objectif 3 : une stratégie foncière à définir sur les îlots les plus dégradés de la ville centre
- Objectif 4 : plan d'ensemble pour améliorer l'espace public et les façades
- Objectif 5 : Mettre fin aux passoires thermiques des logements locatifs
- Objectif 6 : Répondre aux besoins croissants des personnes âgées (adaptation des logements)
- Objectif 7 : Transformer certains lits froids en offre nouvelle (gîte, habitat insolite) pour contribuer au développement sur 4 saisons.

Amélioration du parc existant : Les préconisations



Essayons	Allons-y vite
Des coopératives d'habitants / de l'habitat participatif	- La rénovation énergétique accompagnée - La reconversion des secteurs en friche sur le centre ville
N'insistons pas	Faisons-le
RAS	- Poursuivre sur le long terme les programmes qui sont été lancés (conseil, aides à la rénovation, PIG Grand chantier sur la 3CMA visant les bailleurs) - L'amélioration de l'espace public (à partir d'une stratégie d'ensemble, d'une charte paysage, etc..) - Inciter (financièrement) les bailleurs à rénover le parc énergivore qu'ils souhaitent vendre afin d'éviter de créer des copropriétés sociales fragiles.

Atelier 2

(juin 2022)

Développement de l'offre nouvelle



Comment mieux orienter la construction neuve ?

Comment impulser une offre économe en foncier, abordable et attractive ?

Comment favoriser le renouvellement urbain et la mobilisation des friches ?

En réponse à l'enjeu de production, comment mieux maîtriser et mieux organiser le développement ?

objectifs prioritaires =

- Défendre une vision de territoire : viser une harmonisation réglementaire tout en conservant les spécificités de chaque site
- Economiser/rationaliser le foncier tout en apportant une réponse aux besoins réels des habitants. Que souhaitent vraiment les habitants ? Ne pas réfléchir sur le territoire sans identifier les paramètres de l'attractivité .
- Partager la vision du territoire et les enjeux (pédagogie) pour que les propriétaires fonciers puissent percevoir l'intérêt commun





En réponse à l'enjeu de production, comment mieux maîtriser et mieux organiser le développement ?

Les préconisations

Pertinence	Essayons	Allons-y vite
	Expérimenter le Bail Réel Solidaire (BRS) en station pour développer une offre résidentielle permanente non concurrencée par le marché touristique, ou s'inspirer du bail à construction.	Traduire les objectifs de maîtrise des formes architecturales dans les OAP tout en s'inscrivant dans une démarche de souplesse pour ne pas bloquer les porteurs de projets
Efficacité	N'insistons pas	Faisons-le
		"Qui maîtrise le foncier, maîtrise l'aménagement" : quid d'une politique foncière sur la 3CMA ? Des partenariats à développer avec l'EPFL73 ? Encourager les communes à prévoir des périmètres de ZAD, ZAC, voire de DUP réserve foncière ?



Atelier (juin 2022)

Les publics spécifiques

Quels enjeux relatifs au logement des salariés du Grand Chantier ?

Quels enjeux relatifs aux plus démunis ? aux jeunes ?

Quels enjeux relatifs aux seniors en perte d'autonomie ?

LES PUBLICS SPÉCIFIQUES objectifs prioritaires =



▪ Objectif 1 : Poursuivre et renforcer la communication et les partenariats

- Sur les aides mobilisables
- Sur la réglementation et les nouvelles règles qui entrent en vigueur
- Sur les droits du locataire
- Sur les conditions pour bénéficier d'un logement social

>> Des dispositifs méconnus par certains sur lesquels communiquer : Louer pour l'emploi, Aides d'Action Logement, garantie Visale...
>> Formations possibles au niveau des collectivités et acteurs

▪ Objectif 2 : Réfléchir au développement d'une offre de logement modulable dans le temps

- Répondre en priorité aux besoins en petits logements.
- Réfléchir à de nouvelles formes d'habitat
>> Des logements comprenant des espaces extérieurs communs. Répondre aux parcours des gens solos et penser aux besoins de demain / à l'évolution du parc : aujourd'hui, besoins importants de logements adaptés pour les personnes âgées... pour les salariés du Grand Chantier Lyon Turin à moyen terme... Sur le long terme : des besoins permanents pour les saisonniers/ les nouveaux habitants, les touristes...

▪ Objectif 3 : Articuler l'offre de logements des saisonniers et des salariés du Lyon Turin

- Mettre en relation les propriétaires et occupants
- Repenser l'habitat pour les besoins de court/moyen terme des salariés et besoins à long terme des saisonniers. Repenser à de la colocation entre salariés (comment mettre en relation l'offre et la demande ? les colataires ?...), offre avec le bail réel solidaire, créer des logements de petite taille avec des règles précises (exemple : logement réservé pour les saisonniers...)

LES PUBLICS SPÉCIFIQUES



Les préconisations

Pertinence	Essayons	Allons-y vite
	- Innover / proposer des petits logements modulables avec des espaces extérieurs - Développer une application de mise en relation pour les déplacements - Développer une application pour mettre en relation propriétaire et locataire	- Mobiliser les aides et outils disponibles (louer pour l'emploi) - Communiquer via différents moyens sur les aides / droits... - Mobiliser le logement vacant de petite taille
Efficacité	N'insistons pas	Faisons-le
	Développer des logements pour personnes âgées qui ne répondent pas aux attentes	- Poursuivre le travail de la maison de l'habitat - Enquêter pour recueillir les besoins en logements - Renforcer les partenariats entre acteurs via des réunions / rencontres / formations

1^{ère} tour de table

Maîtriser le développement de l'habitat et accompagner la transition énergétique du territoire

- Echanges et débats pour enrichir les orientations stratégiques sur le volet habitat
- Quels objectifs prioritaires ? Quelles pistes d'actions ?

2^{ème} tour de table

Renforcer l'attractivité résidentielle des centres-bourg

- Echanges et débats pour enrichir les orientations stratégiques sur le volet habitat
- Quels objectifs prioritaires ? Quelles pistes d'actions ?

3^{ème} tour de table

Grand chantier et publics spécifiques

- Echanges et débats pour enrichir les orientations stratégiques sur le volet habitat
- Quels objectifs prioritaires ? Quelles pistes d'actions ?

Introduction

Suite à l'introduction par **Sophie Verney**, les élus interrogent l'incidence de l'annulation du SCoT sur l'élaboration du PLUi-HD.

Sophie Verney indique qu'il n'y a pas de remise en cause du PADD dans la mesure où cela reste aux élus de se fixer la direction à donner. Si des choix différents de ceux du SCoT sont effectués des échanges avec la DDT seront nécessaires.

Pour rappel, la révision du SCoT est en cours et va se poursuivre en parallèle de l'élaboration du PLUi.

L'enjeu restera dans l'avancement simultané pour assurer la compatibilité. L'absence de SCoT permet en revanche plus de liberté dans les discussions à venir.

Sophie Verney rappelle également que le PLUi peut être mené en l'absence de SCoT, il sera en revanche soumis à dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation.

Célia Coronel rappelle toutefois les limites posées par la Loi Climat et Résilience et notamment l'objectif de réduction de 50% de consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers d'ici 2031. Les élus indiquent qu'il serait important de connaître les valeurs de consommation pour chaque commune.

Orientation 1 : améliorer la réponse aux besoins

Célia Coronel précise que l'orientation relative à la diversification des formes de logement suppose une inflexion de la production actuelle qui est orientée vers du logement individuel. L'inscription tel quel dans le PADD appelle des traductions réglementaires concrètes qui suppose une évolution des modes de faire.

De la même manière sur la sortie de vacance, cela suppose de donner une priorité à cet objectif.

M. le Maire de **Jarrier** indique qu'il vaut mieux questionner l'attractivité du territoire.

Il interroge également la politique d'accueil des personnes âgées et la vie sociale qui y est associée. Les moyens pour les accueillir sont trop limités.

Sur l'ambition démographique, il est rappelé que l'objectif restait ambitieux.

L'élue de **St Jean de Maurienne** indique que la rénovation est essentielle sinon on tombera dans l'insalubrité.

M. le Maire de **Jarrier** questionne l'adéquation d'un logement en centre bourg au regard de la demande actuelle.

M. le Maire de **Saint-Julien-Montdenis** prend l'exemple de la requalification de son centre-ville qui a permis une redynamisation. La revitalisation des centres est essentielle pour faire vivre les territoires.

La commune indique également que les prix restent relativement élevés et les logements requalifiés en centre sont des produits pertinents.

La commune interroge le bureau d'études sur le Bail Réel Solidaire. Urbanis indique qu'il s'agit d'un bail rechargeable d'une durée de 99 ans qui peut être transmis aux héritiers. Il est accessible sous condition d'éligibilité (plafonds de ressource légèrement inférieur aux plafonds HLM « PLS »). Le Bail est porté par un office foncier solidaire. La plupart sont des émanations des bailleurs.

Souvent le prix est de 30% moindre que le prix du marché puisqu'il n'y a pas le foncier. Le foncier est amorti sur une durée très longue par l'office. Le bien peut être acquis et revendu mais il n'y a pas de spéculation possible.

Sur le secteur Rhône-Alpes, plusieurs Offices de Foncier Solidaires (OFS) opèrent, principalement en secteur tendu.

Une commune peut se rapprocher d'un OFS.

Sophie Verney questionne la pertinence de l'outil dans la mesure où un foncier communal est vendu ou cédé à l'office. L'outil repose sur la capacité à assurer l'équilibre financier de l'opération. Le coût du foncier, la densification y est pertinente.

Madame le Maire de Saint-Jean-d'Arves critique les orientations globales de l'habitat et notamment l'attribution des aides relatives à la rénovation.

Jean-Luc Langain (Maison de l'habitat) indique que seules les aides du Lyon-Turin ne peuvent pas être mobilisées pour la station. L'ensemble des autres aides sont mobilisables. Le retour d'expérience montre cependant que la grande majorité des salariés du Lyon-Turin cherchent en priorité un logement en ville, proche du chantier, d'où le ciblage sur un périmètre autour de Saint-Jean-de-Maurienne.

Sophie Verney ajoute qu'il est en effet souhaitable de viser en priorité la ville centre, mais qu'il serait certainement pertinent d'élargir le périmètre d'éligibilité de ces aides (ex. Jarrier).

Madame le Maire de Saint-Jean-d'Arves témoigne de la difficulté pour les jeunes de rester sur la commune et prend l'exemple de l'employé communal qui ne trouve plus de logement pour sa famille.

Les élus de **Saint-Julien-Montdenis** questionnent la capacité à mobiliser les résidences secondaires en réponse aux besoins locaux. Et soulignent la difficulté à mener des rénovations au vu de leur coût très élevé.

Urbanis indique que beaucoup de communes œuvrent par le biais des servitudes de mixité sociale et d'emplacements réservés afin de s'assurer d'une production de logements en habitat permanent. Il est rappelé que seuls les logements locatifs sociaux ou BRS permettent de s'assurer d'une destination pérenne en résidence principale. Urbanis cite les pratiques observées sur le secteur des Vallées de Thônes (74) où les contraintes de mixité sociales affichées dans les PLU permettent de s'assurer d'une part de logements à vocation pérenne en habitat permanent.

Madame le Maire de Saint-Jean-d'Arves indique la capacité financière n'est pas du tout la même entre ces communes et celles de la 3CMA. **Urbanis** précise que ces modes de production d'une offre sociale n'impliquent pas d'intervention systématique de la collectivité dans la mesure où l'opérateur constructeur intègre dans son bilan une moins-value qu'il répercutera sur ses prix de ventes en libre (principe de péréquation).

Sophie Verney indique que l'enjeu est bien l'accueil des saisonniers, le maintien des locaux. Il y a un vrai besoin de disposer d'outils pour aider les élus dans une politique de l'habitat. Sa tentative passée de mobiliser un BRS a été infructueuse.

M. le Maire de **Jarrier** questionne la capacité du centre-bourg à apporter une réponse au besoin des saisonniers notamment au regard du coût des logements en station.

Les élus mettent en avant la nécessité :

- D'un meilleur équilibre des aides entre vallée et station
- De trouver des outils adaptés à ces enjeux
- De formuler une politique répondant aux besoins des publics spécifiques (en particulier personnes âgées).

Célia Coronel pointe donc la nécessité de mettre en évidence dans le PADD ces enjeux de maîtrise foncière en vue de la diversification et la nécessité de disposer d'outils adaptés.

Orientation 2 : attractivité résidentielle

Les élus débattent autour de la notion de centre-bourg et la nécessité d'une vitalité de celui-ci. La ville centre est perçue comme en déclin, ce qui est une fragilité si l'on veut accueillir de nouveaux habitants, Saint-Jean-de-Maurienne étant souvent une première étape de logement pour de nombreux ménages. Il ne faut pas que le centre ancien nuise à l'image du territoire.

Le centre-bourg est souvent concerné par du locatif privé, avec des enjeux de maintien et d'amélioration.

M. le Maire de Jarrier remet en cause l'incidence des Architectes des Bâtiments de France dont les prescriptions pénalisent le coût des rénovations. Urbanis indique qu'une aide va être déclinée dans le cadre de PVD (OPAH-RU en cours de définition sur le périmètre centre ancien de St Jean de Maurienne).

Le BE rappelle qu'il est possible de redéfinir les périmètres ABF dans le cadre d'un (Plan délimité des Abords). Ce plan redéfinit les limites au regard de la réalité des Co visibilitées.

Des élus de stations regrettent le manque d'aide sur ces sujets. Le BE indique qu'en dehors de cas très spécifiques (PVD), plusieurs communes de taille réduite engagent d'elles-mêmes des études de revitalisation en misant sur un investissement à long terme.

Orientation 3 : réhabilitation, publics spécifiques, visibilité de la politique

Sophie Verney indique que le sujet de l'aire d'accueil des gens du voyage est susceptible d'aboutir dans les prochains mois.

Sophie Verney remet en évidence le sujet du maintien des saisonniers dans les stations. Ne serait-ce que dans un objectif de décarbonation, ne pas seulement miser sur du logement en vallée.

Madame le Maire de **Saint-Jean-d'Arves** met en évidence que les publics en difficulté se trouvent désormais dans toutes les communes, y compris en station. Les élus souhaitent que soit précisé le terme démunis.

Une étude du CIAS a mis en évidence que 14 % des foyers saint-jeannais sont en dessous du seuil de pauvreté.

Martine Masson (Saint-Julien-Montdenis) évoque le rôle important des logements sociaux. Les bailleurs privés étant souvent réticents à louer, il s'agit de développer le parc social. Pour les publics en difficulté il s'agit par ailleurs de promouvoir un parcours de logement.

Les formes d'habitats partagés / autres modes d'habitat (colocation), notamment intergénérationnels, ainsi que les résidences pour seniors (« foyer-logement ») peuvent être des solutions intéressantes, en particulier dans un contexte où de moins en moins d'EPHAD sont construits. Ces solutions sont à mieux faire connaître.

M. le Maire d'Albiez met en évidence l'importance que revêt la dimension sociale dans cette thématique habitat, dans un contexte de population vieillissante

Les débats portent beaucoup sur les enjeux des aides, financements, plafonds et la définition des publics démunis.

Conclusions

Les élus confirment leur volonté de poursuivre dans le cadre des ambitions du SCoT (croissance démographique de + 0,4 %/an). L'ambition reste en grande partie associée au développement du Lyon-Turin qui ne connaît pas encore son pic d'activité.

La commune de **Saint-Jean-d'Arves**, questionne les notions de SCoT inscrites dans le PADD. Le BE indique que ces mentions seront ôtées. Sur les enjeux relatifs au logement, à l'économie, au foncier il est probable qu'ils puissent être repris tel quel dans le PADD car ils n'ont pas été au cœur des raisons de l'annulation. En revanche, la question des lits touristiques va supposer des discussions plus importantes avant de reprendre les objectifs tels quels. La révision du SCoT en parallèle va également inciter à une cohérence à l'échelle de la Maurienne.

Environnement



PLUi-HD Atelier d'approfondissement des orientations du PADD : Environnement

Mercredi 04 Octobre 2023



Une trame verte et bleue à préserver et renforcer



PROPOSITION	1 ADAPTATION	2 PRIORISATION	3 PRÉCISIONS
Identifier une trame verte et bleue qui intègre les espaces agricoles, naturels, forestiers, aquatiques ou humides à préserver ;	Réflexion sur trame <u>noir</u> à ajouter éventuellement (« trame étoilée ») « Continuités écologiques » au lieu de « TVB » pour englober l'ensemble des trames		- Possibilité d'une portée réglementaire pour les nouvelles constructions avec prescriptions sur l'éclairage (type, hauteur...) - Adaptation de l'éclairage aux usages et besoins Cf. schéma directeur de l'éclairage SJM
Assurer une connexion ville/nature, y compris en secteur économique ;	L'entrée par les « services écosystémiques de la TVB » peut être plus parlante		- Comment concilier projets de dev et connexions éco? De quelle manière l'aménagement peut contribuer à construire les connexions? Secteurs à cibler: - Axe Albiez-St Julien ruptures; axe le Sapey-Hermillon - Voie verte vers La Combe = connexion ville-nature - Secteur sensible avec l'Echillon rupture renforcée par le Lyon Turin
Identifier les enjeux de la végétalisation et de la perméabilité en zone urbaine.			- Quelles possibilités de désimperméabiliser les places de stationnement? - Traiter les îlots de chaleur

Préserver la ressource en eau



PROPOSITION	1 ADAPTATION	2 PRIORISATION	3 PRÉCISIONS
Poursuivre les démarches d'élaboration des schémas directeurs ;			
Définir le développement en fonction des capacités de la ressource en tenant compte des enjeux : o D'équilibre territorial o Des besoins résidentiels prioritaires	Faire ressortir l'ensemble des usages (agri, indus, tourisme...)		Eau est aussi une ressource économique (Tourisme, agriculture, industrie)
Poursuivre les actions autour de la ressource en eau (qualité, risques, performance des réseaux) ; Poursuivre les actions autour de la ressource en eau (qualité, risques, performance des réseaux) ;	Ajouter le volet microcentrale et les réseaux de chaleur		Réseaux de chaleur géothermique : permettre dans la phase réglementaire d'imposer le raccordement



Préserver et mettre en valeur la qualité, la spécificité et la diversité des paysages, supports d'identité du territoire



PROPOSITION	1 ADAPTATION	2 PRIORISATION	3 PRÉCISIONS
Prendre en compte les structures paysagères liées au relief (sommets, col, lignes de crête, ruptures de pente et affleurements rocheux) dans les projets d'aménagement ;	Retirer sommet etc.		Ce niveau de précision est dommageable notamment au regard de l'aménagement des domaines skiables
Affirmer les continuités éco-paysagères (en lien avec la trame verte et bleue) du territoire, des espaces agricoles et naturels jusque dans les cœurs bâtis ;			
Maintenir la lisibilité des structures urbaines dans le paysage.			Pas forcément limiter la hauteur des constructions, cela dépend des secteurs
Valoriser les sites et paysages remarquables notamment par la poursuite d'aménagement qualitatifs (bords de lacs ou de zones humides, belvédères) ;			
Préserver l'ouverture des paysages et la qualité des vues ;			Enjeu important mais travail nécessaire avec l'agriculture (AFP, maîtrise du foncier agricole...)
Intégrer les vues paysagères dans la programmation de chaque site de projet.	A assouplir		Complicé à mettre en œuvre

Composer la trame paysagère des espaces bâtis, bénéfique aux habitants et à la biodiversité



PROPOSITION	1 ADAPTATION	2 PRIORISATION	3 PRÉCISIONS
Identifier et conserver les caractéristiques et la qualité du patrimoine bâti : formes urbaines et fronts bâtis remarquables, patrimoine architectural (maisons à colonnes, station du XXème siècle, architecture industrielle de fond de vallée), petit patrimoine (murets de pierres, lavoirs).			Ajouter greniers
Accompagner l'évolution des bâtis patrimoniaux et chalets d'alpage	Bien différencier bât agricoles isolés et chalets d'alpage		
Permettre le changement de destination pour favoriser la sauvegarde du patrimoine.			Attention au « pastillage » sans vérifier accès et réseaux!

VERDI

ALBIEZ-LE-JEUNE - ALBIEZ-MONTROND - FONTCOUVERTE-LA TOUSSUIRE - JARRIER - LA TOUR-EN-MAURIENNE - MONTRICHER-ALBANNE - MONTVERNIER
SAINT-JEAN-D'ARVES - SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE - SAINT-JULIEN-MONTDENS - SAINT-PANCRACE - SAINT-SORLIN-D'ARVES - VILLAREMBERT - VILLARGONDREAN

13

Agir pour une qualité paysagère, urbaine et environnementale des projets



PROPOSITION	1 ADAPTATION	2 PRIORISATION	3 PRÉCISIONS
Soigner et préserver les interfaces paysagères (franges urbaines) entre urbanisation et espace agricole ou naturel ;			
Veiller au respect des formes urbaines caractéristiques (silhouettes et trames villageoises) et préserver les coupures vertes entre les villes et villages ;			
Garantir une intégration paysagère qualitative des nouvelles constructions ;			
Qualifier et valoriser les entrées de villes, villages et hameaux en particulier depuis Chambéry et Modane ou le Col de la Croix de fer ;			
Intégrer la dimension nature dans le paysage urbain en favorisant le développement d'espaces de nature, principalement en milieu urbain dense	Traiter les îlots de chaleur		- Qualité des ZA notamment par l'usage des enrobés ; - Désimperméabiliser places de stationnement - Perméabilité pose aussi la question de la gestion de l'eau (usage des noues ?)
Favoriser l'amélioration de la qualité paysagère des zones d'activités économiques ;			
Requalifier les sites ou paysages dégradés			Il s'agit des friches industrielles

VERDI

ALBIEZ-LE-JEUNE - ALBIEZ-MONTROND - FONTCOUVERTE-LA TOUSSUIRE - JARRIER - LA TOUR-EN-MAURIENNE - MONTRICHER-ALBANNE - MONTVERNIER
SAINT-JEAN-D'ARVES - SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE - SAINT-JULIEN-MONTDENS - SAINT-PANCRACE - SAINT-SORLIN-D'ARVES - VILLAREMBERT - VILLARGONDREAN

14

Promouvoir un urbanisme sobre et durable



PROPOSITION	1 ADAPTATION	2 PRIORISATION	3 PRÉCISIONS
Mettre en place un urbanisme de projet permettant de respecter les objectifs maximum de consommation foncière à 10 ans inscrits au SCoT			
Accompagner la mutation des espaces urbanisés			Dents creuses/renouvellement/densification
Promouvoir des formes urbaines économes pour une densification réfléchie et acceptable			
Inscrire une ambition énergétique dans les choix d'aménagement : - Performance énergétique des bâtiments - Accompagnement des projets d'EnR	- Aller plus loin dans la formulation des possibilités pour anticiper d'éventuels projets - Sobriété d'abord		- Lien avec orientation « eau » - Réseaux de chaleur à ajouter - Comment préserver les terres agricoles du développement de projet photoV, attention aux projets faussement vertueux /comment les contrer

VERDI

ALBIEZ-LE-JEUNE - ALBIEZ-MONTBOND - FONTCOURTE-LE-TOUSSURE - JARRIER - LA TOUR-EN-MAURIENNE - MONTRICHES-ALBAINNE - MONTIVERNER - SAINT-JEAN-D'ARVES - SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE - SAINT-JULIEN-MONTDENIS - SAINT-PANCRACE - SAINT-SORIN-D'ARVES - VILLAREMBERT - VILLARGONDAN

15

SUJET	ECHANGES
Trame verte et bleue (TVB)	Sophie VERNEY : préciser le 2^{ème} objectif « assurer une connexion ville/nature ». Est-ce une obligation d'indiquer un tel objectif ? ⇒ Quelques exemples : l'Arvan qui traverse la ville, les franges des lotissements, en limite de zones agricoles, le traitement des clôtures... Il s'agit de voir de quelle manière les projets d'aménagement peuvent prendre en compte ces connexions écologiques, voire en recréer. Romarc ANDRE : cet objectif doit permettre de porter un projet, pas de créer de nouvelles contraintes. Philippe ROLLET : il n'y a pas de gros enjeux en matière de connexions écologiques à l'échelle du territoire, mais il peut y en avoir projet par projet. Par ex. le chantier du Lyon Turin amplifie ces coupures. On peut ainsi identifier certains axes ou certains secteurs où un travail plus spécifique serait à mener. Ex. l'axe Albiez-Saint-Julien, l'axe Sapey-Hermillon. Jean-Philippe HATIER : la voie verte vers la Combe est une possible connexion ville/nature. Nathalie VARNIER : de même la trame paysagère du futur projet de l'Entrée Nord comme élément de la TVB. Philippe ROSSI : « Identifier les enjeux de la végétalisation et de la perméabilité en zone urbaine » : dans les ZAE, les places de stationnement sont en enrobé, quelles possibilités de désimperméabiliser ? ⇒ C'est possible techniquement, les pays du Nord le font depuis des années. Possible de rédiger des prescriptions pour les nouveaux aménagements. Nathalie VARNIER : comment la TVB s'articule avec les zones de compensation environnementale ? ⇒ Elle n'est pas liée à un projet. Le PLU ne peut pas définir de telles zones. La trame noire est évoquée (réseau écologique propice à la vie nocturne, sans pollution lumineuse). Au-delà des extinctions réalisées par les communes, il peut être envisagé que le règlement prescrive des types d'éclairage, leur hauteur etc. ; prescriptions qui peuvent être différenciées selon les zones. Nathalie VARNIER indique que Saint-Jean-de-Maurienne est en train d'élaborer son Schéma directeur de l'éclairage public. Eric VAILLAUT : « trame étoilée » serait plus vendeur.
Paysages et espaces bâtis	Sophie VERNEY : sur la base d'objectifs tels que « prendre en compte les structures paysagères liées au relief dans les projets d'aménagement, plusieurs projets de remontées mécaniques ont déjà été bloqués. Il faut à minima adoucir la formulation, en retirant les mentions « sommet, col et lignes de crête », sinon les projets seront empêchés.

	Philippe ROLLET : est-ce que « intégrer les vues paysagères dans la programmation des sites de projet » limitera la hauteur des constructions ? ⇒ Cela dépend du règlement, en fonction des endroits et de l'enjeu de préserver les vues. Il faut également concilier cela avec les objectifs de densification, sur les sites où il est possible d'augmenter la hauteur des constructions. Philippe ROLLET : est-ce que « veiller au respect des formes urbaines caractéristiques » peut bloquer les toits plats ? ⇒ Pas forcément, cela dépend du règlement. Romarc ANDRE : comment gérer le traitement de différents sites, parfois très petits (dents creuses) au sein d'une commune ? ⇒ Il est possible d'élaborer des OAP « multisites » Eric VAILLAUT : « préserver l'ouverture des paysages » implique de travailler sur l'agriculture.
Patrimoine	Jean-Philippe HATIER : attention, la réglementation est différente pour les chalets d'alpage et les bâtiments agricoles isolés, ces derniers concernés éventuellement un changement de destination (« pastillage » sur le règlement graphique). Ce « pastillage » doit être bien réfléchi, il faut notamment vérifier l'existence d'un accès hivernal et le raccordement aux réseaux.
Energies renouvelables	Florian PERNET : peut-on protéger des terres agricoles de l'installation de photovoltaïque ? ⇒ Le règlement peut introduire des critères à respecter (preuve du maintien d'une activité agricole etc.) Philippe ROLLET : on rencontre quand même des aberrations (ex. produire du maïs pour alimenter un méthaniseur). La priorité est de consommer moins d'énergie, ensuite de produire des énergies renouvelables.
Ressource en eau	Philippe ROLLET : considérer les différents usages de l'eau (industrie, tourisme...), et notamment pour l'hydroélectricité. De nouveaux projets sont possibles mais sont souvent bloqués.
Eaux pluviales	Le PLU peut aller assez loin dans les prescriptions (gérer l'eau à la parcelle, que chaque construction ait sa cuve de récupération, définir un débit de fuite des EP etc.) Sophie VERNEY : Ce règlement se fait au cas par cas, selon les communes, les secteurs, parfois il est pertinent de favoriser l'infiltration, parfois au contraire de récupérer l'eau, comme à Montricher.

Annexe 8 : Compte-rendu de l'atelier partenaire POA habitat

	Compte-rendu Présentation du Programme d'Orientations et d'Actions (Volet Habitat du PLUiHD) aux partenaires Jeudi 6 mars 2025 – 14h30 Salle Croix des têtes – St Julien Montdenis
---	--

<u>Présents</u>	GAUDIN Franck (EPFL73) DUPONT Magalie (DDT73) BOUYGE Lucas (DDT – service habitat) AXELRAD Thiphaine (OPAC Savoie) BOUCHE Philippe (Architecte Conseil) LAURENT Ingrid (AURA Entreprises) ANSELME Magali (ADIL) TOCHON Marie (UNITOIT) CHERIGUI Aline (UNITOIT) LHUISSIER Alice (CD73 – Maison Sociale)	BONNAFFOUS Fabien (SCOT SPM) MARGUERON Jean-Paul (Président 3CMA) VERNEY Sophie (VP Habitat-Urbanisme 3CMA) MASSON Martine (VP 3CMA) FONTAINE Patrice (Maire Villarembert) BOURGOIN Marielle (3CMA) CORONEL Célia (3CMA) ANDRE Romaric (3CMA) LANGAIN Jean Luc (3CMA) DINTRE Grégory (URBANIS)
<u>Excusés</u>	VAILLAUT Eric MUGNIER Delphine (ASDER) BARNEOUD Bernard (CD73 – DGC)	DEGIOVANNI Julie (CIAS – foyer Jean Baghe) MOULY Nicolas (OPAC Savoie) DARMENDRAIL Xavier (TELT)

Ordre du jour :

Présentation du Programme d'Orientation et d'Actions (volet Habitat du PLUiHD) aux partenaires

Le support de réunion (diaporama) est joint au présent relevé des échanges.

Sujet /Questions	Echanges
INTRO	S. Verney rappelle le contexte d'élaboration du PLUiHD dans lequel est construit le POA et précise qu'il s'inscrit dans la continuité des 2 précédents PLH de la 3CMA. C. Coronel précise où l'on se situe dans la démarche d'élaboration du PLUiHD. M. Bourgoïn rappelle les objectifs de la réunion et souligne l'importance de recueillir les avis et remarques des partenaires identifiés pour rendre ce programme plus réaliste et opérationnel. Il est précisé que dans le calcul du besoin en logements, la répartition des objectifs de production de logements par commune est aussi fonction du potentiel foncier existant.
AXE 1 : Stratégie foncière	L'EPFL 73 confirme que l'action présentée s'inscrit dans le cœur de métier de l'EPFL qui a été créé pour accompagner les collectivités dans leur politique habitat notamment : portage, négociation, appui ingénierie, outils MCMA (mieux connaître pour mieux agir), étude de gisements.
AXE 2 : Action 2.1 Développement de l'offre de logement et besoins en logements	T. Axelrad (OPAC Savoie) précise que la vacance du parc social s'est résorbée sous l'impulsion du projet Lyon-Turin, mais la demande émanant de ménages "permanents" demeure faible. L'OPAC témoigne des difficultés à trouver des candidats et se questionne vis à vis d'une politique de développement de l'offre sociale dans le neuf (les demandeurs ont actuellement le choix entre plusieurs logements qui leur sont proposés), alors que des besoins de réhabilitation/restructuration constituent la priorité de l'organisme HLM. L'OPAC appelle à ne pas produire plus de logements que de besoin. Il est souligné que même s'il existe de la vacance sur le parc réhabilité, la nécessité d'adapter le parc au besoin et de le requalifier perdure et permettrait d'améliorer son image et de le rendre plus attractif.

Action 2.2 Régulation des meublés de tourisme	S. Verney ajoute que les typologies des logements disponibles de l'OPAC ne correspondent pas toujours à la demande. G. Dintre indique qu'effectivement la tension est modérée, mais que l'on pressent une dynamique nouvelle. En parallèle, il existe une volonté politique de croissance démographique retrouvée et il est important de développer une offre sociale même minime (10% de la production de logements). La vente HLM est une option qui permettrait de réaliser de l'accession sociale et de permettre en parallèle aux bailleurs de dégager des financements pour produire du neuf. La 3CMA rappelle qu'en tant qu'employeur, elle observe des difficultés de recrutement du fait que les candidats ne trouvent pas à se loger sur le territoire dans le parc privé. Et c'est aussi un constat pour d'autres employeurs du territoire. Il est précisé que cette tension (dans le parc locatif notamment) est observée également au niveau des agences immobilières et par les élus locaux. Les règles de mixité sociale qui permettent de rendre opérationnelle dans les documents d'urbanisme la nécessité de produire du logement social, ne seront pas systématiques dans les OAP, mais ciblées là où cela correspond à un besoin et où il y a proximité des services, commerces... L'instauration de Secteurs Réservés « résidences principales » (rendus possibles par la loi « Airbnb ») sera étudiée, pour être éventuellement intégrée lors d'une révision du PLUi. La commune de Saint-Julien Montdenis observe un fort accroissement des locations de meublés de tourisme sur sa commune et se questionne sur les leviers disponibles pour leur encadrement. La DDT73 précise que les communes peuvent instaurer un contrôle sur les changements d'usage. C'est une piste à creuser pour le POA. Il n'existe pas de calibrage précis ou point d'équilibre défini entre RP, RS et logement saisonnier en station. Cela dépend de plusieurs facteurs et du modèle économique de chaque station.
Action 2.4 Soutien aux projets d'habitat innovant	L'association Unitoit intervient en faveur des projets d'habitat participatifs. L'action relative à la mise en place d'un fonds de soutien est très pertinente pour permettre aux projets d'aboutir. Unitoit précise que l'association intervient également en assistance à maîtrise d'usage (volet social et interconnaissance)
AXE 3 : Organisation des copropriétés	L'association Unitoit demande des précisions vis-à-vis de ce qui est entendu par "organisation des copropriétés". Il est précisé qu'il s'agit des préalables juridiques nécessaires à toute copropriété : règlement de copropriété, état descriptif des divisions... Et que l'ADIL est ciblé comme partenaire sur cette action pour accompagner les copropriétés. M. Anselme (ADIL) ajoute que l'ADIL accompagne les copropriétés qui ne sont pas structurées juridiquement, pour permettre le vote des travaux. L'association Unitoit n'intervient pas sur les volets juridiques mais offre un service d'animation entre copropriétaires en faveur du rapprochement des habitants et d'actions favorables au bon voisinage.
AXE 4 : Réponse aux besoins des gens du voyage	Le CD73 demande des précisions sur le rôle du centre social proposé par La Sasson. M. Bourgoin précise qu'il s'agit d'une solution itinérante qui se déplace sur les aires d'accueil et terrains familiaux afin de créer un lien pour les questions de scolarisation, d'intégration, d'acceptation de la part des riverains. Ils sont déjà intervenus sur le territoire malgré l'absence d'aire d'accueil. R. André interpelle la DDT afin de s'assurer qu'en cas de non inscription au PLUiH d'un terrain fléché pour l'aire d'accueil prévue au SDAGV, la procédure d'approbation du PLUiH ne sera pas fragilisée. M. Dupont (DDT) répond qu'a priori ce ne sera pas le cas. Toutefois une vérification sera faite par ses soins. Il est prévu de faire en sorte que certaines zones permettent la réalisation d'une aire d'accueil.



	JP. Margueron rappelle que cela fait plus de 10 ans que l'on cherche un terrain adapté, en vain.
AXE 5 : Observation des loyers	M. Anselme rappelle que l'ADIL est structure porteuse d'un OLL sur Chambéry-Aix. La méthode normée impose que cette démarche soit mise en œuvre sur un territoire disposant d'une offre locative conséquente. Un OLL sur le seul périmètre de la 3CMA n'est pas envisageable. La bonne échelle est a minima celle du SPM.
Questions diverses – autres échanges Prise en compte des contraintes patrimoniales dans les projets de réhabilitation	P. Bouche, architecte conseil souligne que la rénovation de l'habitat est un axe majeur de la politique locale de l'habitat qui peut jouer un rôle important pour l'attractivité du territoire. Néanmoins les rénovations sont très coûteuses dès que le bâti est concerné par des enjeux patrimoniaux. Une piste de réflexion serait de s'emparer de ces projets complexes en proposant une approche innovante et mieux intégrée : par exemple en mobilisant les acteurs de l'habitat participatif/ partagé pour accompagner les porteurs de projet tout en étant sécurisés juridiquement par l'ADIL. Cela permettrait de donner la priorité à la réhabilitation qui concourt à la qualité de l'habitat et in fine à l'attractivité du territoire. Aussi, il est observé des difficultés face aux problèmes structurels des bâtis anciens, particulièrement en secteur montagne. Le territoire gagnerait à financer un accompagnement en ingénierie (type bureau d'études structure) auprès des porteurs de projet, y compris à destination de ménages hors cibles Anah. Cela permettrait de lever certains freins à la requalification du patrimoine.
OAP et besoin en logements	F. Bonnaffous interroge sur le degré de précision que l'on peut donner dans une OAP (dans la définition des logements attendus, en termes de typologie, surfaces, loyers...) : on peut être aussi précis qu'on le souhaite, mais il faut que cela reste réaliste. P. Bouche souligne à ce sujet qu'il faut être vigilant dans la rédaction des OAP, afin que cela reste opérationnel et réalisable.

Annexe 9 : Compte-rendu de l'atelier partenaire OAP mobilité

	Compte-rendu Atelier partenaires « Mobilités » – PLUi HD Mercredi 10 décembre 2025 – 14h00 Salle Croix de fer – maison de l'Intercommunalité
---	--

<u>Présents :</u>	BONNAFOUS Fabien, SPM CLEVY Marie-Pierre, 3CMA CORONEL Célia, 3CMA LACHAT Florence, Région AURA (en visio) MALEYSSON Bruno, Faure Savoie PERNET Florian, VP Mobilités 3CMA RAUX Julie, SPM TEMPELAERE Guillaume, VERDI VOISIN Adeline, CIAS
--------------------------	--

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation du volet Mobilité du PLUiHD

Le support de réunion est joint au présent relevé.

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR	ECHANGES
OAP thématique	F. BONNAFOUS demande jusqu'à quel niveau de détail et d'opérationnalité une OAP thématique peut aller. ➤ Une OAP thématique est plus souple qu'une OAP sectorielle. Mais elle n'a pas le même niveau d'opérationnalité ; elle ne contient pas de budget par exemple. Sur le volet Mobilité, la réflexion n'est pas encore aussi mûre que sur l'habitat notamment.
Axe 1 de l'OAP : Développer la pratique des modes actifs	J. RAUX indique qu'il faudrait préciser les objectifs de report modal. Elle transmettra par ailleurs la version la plus récente du Schéma cyclable de Maurienne.
Axe 1 de l'OAP : Adapter l'offre de service à la diversité de la demande et du territoire	F. PERNET fait remarquer que la faible densité et le bassin de population restreint limite les possibilités de développer le transport en commun. M.P. CLEVY souligne que le service de Transport à la demande (TAD) fonctionne bien et répond à une demande. Concernant les liaisons vallée-stations, M.P. CLEVY explique que si elles existent, la tarification est un frein pour la population locale (pas pour les visiteurs). La Région a ajouté un train TER supplémentaire depuis le 20 novembre 2025. Pour organiser la liaison par navette vers les stations, il est nécessaire d'avoir l'information suffisamment tôt.
Axe 3 de l'OAP : Faire du pôle d'échange multimodal une porte d'entrée	J. RAUX demande s'il est prévu une vélo-station à côté du PEM ? oui

qualitative et support de l'intermodalité	
Axe 5 de l'OAP : Créer les conditions d'une mobilité solidaire et efficace	J. RAUX suggère, à la place d'un guide mobilité, d'utiliser des outils numériques, type MaaS. La « Mobilité comme service » (en anglais : Mobility as a Service), plus communément appelé le MaaS, permet à ses utilisateurs de planifier, réserver et payer un trajet intermodal sur une même plateforme numérique. ➤ A indiquer comme option, mais voir les retours d'expérience (niveau d'utilisation, bugs éventuels...) A. VOISIN estime que sur la mobilité solidaire, un Maas ne serait pas forcément l'outil le plus pertinent. Le CIAS va bientôt lancer une nouvelle analyse des besoins sociaux, qui permettra d'alimenter la réflexion sur les objectifs de mobilité.
Autres sujets non abordés par l'OAP	F. LACHAT demande si le transport de marchandises est abordé dans l'OAP. ➤ Non, ce volet sera plutôt abordé à travers le règlement écrit et graphique. Le SCoT aborde la logistique dans un chapitre spécifique.
Gouvernance de l'OAP	F. LACHAT relève que les modalités de gouvernance ne sont pas présentées dans l'OAP. ➤ A ajouter en effet

Annexe 10 : Compte-rendu des réunions publiques



Réunions publiques – PLUiHD

Mardi 9 décembre 2025 à Fontcouverte-La Toussuire et mercredi 10 décembre 2025 à Saint-Jean-de-Maurienne

Compte-rendu

Questions et observations :

Les règlements des communes membres de la 3CMA pouvant être différents, élaborer un nouveau règlement commun à toutes les communes n'est pas forcément pertinent.

- ⇒ Globalement, les règles de différentes communes ont été conservées et les spécificités des communes n'ont pas été gommées. En revanche, on a mis en commun ce qui pouvait l'être afin de faciliter la lecture du règlement ; quand des règles étaient très proches elles ont pu être harmonisées. Souvent les règles qui influent sur l'aspect global des groupes de constructions (recul par rapport aux voies, volumétrie...) se ressemblent fortement entre les communes du fond de vallée et entre les communes d'altitude. Ainsi, le règlement écrit sera divisé en deux plans de secteurs, un pour les communes de vallée, un pour les communes de stations, pour mieux traiter les différences et les similarités entre ces secteurs (zones agricoles et naturelles, tourisme, aspect extérieur des constructions...).

Le règlement ne doit pas être trop restrictif, notamment sur les pentes des toitures.

- ⇒ Le règlement prévoit comme règle générale des toitures à deux pans, sauf exceptions dans certaines communes. Les pentes de toitures sont reprises des PLU en vigueur.

Comment obliger à construire de la résidence principale plutôt que de la résidence secondaire ?

- ⇒ La loi Le Meur (2024) a instauré une servitude de résidence principale. Elle vise à imposer, pour certaines constructions et dans certaines zones, l'usage du logement en tant que résidence principale. Les communes ayant un PLU, et lorsque le taux de résidences secondaires est supérieur à 20 % de la totalité des immeubles d'habitation ou lorsque la taxe annuelle sur les logements vacants est applicable (il s'agit des zones tendues), peuvent instaurer la servitude de résidence principale dans leurs zones urbaines ou à urbaniser. Dans ces secteurs, depuis le 21 novembre 2024, le PLU peut imposer, pour les nouvelles constructions de logements, l'affectation exclusivement à usage de résidence principale. Les actes de vente et contrats de location sur les biens concernés par ce dispositif doivent mentionner l'existence de cette réglementation et ce, à peine de nullité du contrat.

Comment obliger à réhabiliter des logements vacants ?

- ⇒ Il n'existe pas d'outil permettant d'obliger un propriétaire à remettre en état et occuper ou louer un logement vacant. Il existe des outils incitatifs, par exemple fiscaux avec la taxe sur les logements vacants, ou des aides financières à la rénovation. La commune peut aussi acquérir le bien via une procédure des « biens sans maître » le cas échéant.

Le Coefficient d'Occupation du Sol n'existe plus dans les PLU. Quelle en est l'incidence sur les possibilités de construire ?

- ⇒ Le COS est un ratio qui détermine la densité de construction autorisée sur un terrain donné. Celui-ci a fait l'objet de critiques, en particulier car il était susceptible de freiner la densification et favoriser l'étalement urbain. Depuis le 27 mars 2014 (loi ALUR), le COS est supprimé, afin développer la densification du tissu urbain. Il existe d'autres règles, comme l'emprise au sol, la hauteur des constructions ou encore l'implantation de bâtiment par rapport aux limites séparatives qui peuvent impacter la constructibilité. La loi introduit aussi le coefficient de biotope qui désigne la part d'une surface aménagée qui sera en surface végétalisée et/ou favorable aux écosystèmes locaux et aux espèces locales.

Est-il possible de reconstruire un chalet d'alpage ?

- ⇒ Le code de l'urbanisme prévoit qu'en zones agricoles et naturelles peuvent être autorisées la restauration ou la reconstruction d'anciens chalets d'alpage [...] *dans un objectif de protection et de mise en valeur du patrimoine montagnard* et lorsque la destination est liée à une activité professionnelle saisonnière. L'autorisation est délivrée par la Préfecture après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS). La commission apprécie notamment si, « en raison de leur vétusté pouvant aller jusqu'à l'état de ruine, les anciens chalets d'alpage présentent encore un caractère patrimonial ou, au contraire, doivent être considérés comme de simples ruines non réutilisables. Une ruine, surtout si elle est isolée, ne paraît pas pouvoir être qualifiée de construction et encore moins faire partie du patrimoine et ne pourrait donc, dès lors qu'elle se ramène à un tas de pierres, faire l'objet d'une reconstruction ». « En règle générale, il conviendra que l'ancien chalet d'alpage fasse l'objet d'un volume et d'une affectation suffisamment lisibles. Le minimum paraît être les quatre murs (percés d'ouvertures, visiblement destinés à un habitat humain) et des éléments de charpente. Très exceptionnellement, pourrait être admise la reconstruction de ruines constituées au moins de fondations lisibles si des documents anciens (photos, gravures, éléments d'archive, actes de propriété ou de succession, rôle d'impôt...) permettent de reconstituer ce volume et la destination de la construction ».

Les périmètres de protection des monuments historiques sont-ils conservés ?

- ⇒ Oui, car ces périmètres sont définis par les services de l'Etat. Cependant depuis la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016, il est possible d'adapter le périmètre de protection à l'environnement et aux enjeux patrimoniaux de chaque monument historique, avec des périmètres délimités des abords (PDA). La procédure de création d'un tel périmètre associe l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et la collectivité, tous deux amenés à donner leur accord sur le projet de périmètre. Deux PDA sont en cours d'élaboration, à Jarrier et à La Tour-en-Maurienne, qui feront l'objet d'une enquête publique commune avec celle relative au PLUi HD.

Peut-on planter des arbres sur un terrain en zone agricole ?

- ⇒ Oui, car le PLU ne réglemente que les constructions.

Les Unités Touristiques Nouvelles (UTN) peuvent-elles concerner des remontées mécaniques ?

- ⇒ Les unités touristiques nouvelles (UTN) sont une des spécificités de l'urbanisme en zone de montagne. Il s'agit de projets de constructions, d'équipements ou d'aménagements touristiques dont la caractéristique principale est de pouvoir s'implanter sans être soumis au principe d'urbanisation en continuité, tout en respectant la qualité des sites et les grands équilibres naturels. Elles peuvent concerner des remontées mécaniques, qui créent un

domaine skiable alpin ou augmentent augmente la surface d'un domaine skiable alpin de plus de 10 ha.

Vous faites comme vous voulez pour choisir les sites à urbaniser ?

- ⇒ Plusieurs critères sont essentiels pour le choix des sites : le respect de la Loi Montagne et son principe de continuité d'urbanisation, l'étude des capacités de densification du tissu urbain existant, les impacts sur l'environnement, les impacts sur l'activité agricole. Les capacités de desserte et de raccordement, le transport, les capacités d'atteindre une certaine densité, de produire du logement social etc. sont également de critères pour évaluer l'intérêt général. Les projets en cours ou de court terme sont également pris en compte pour atteindre les objectifs de développement de la commune.

Que se passe-t-il si on achète un terrain constructible, qui avec le PLUi perd sa constructibilité ?

- ⇒ Le choix de zones à urbaniser dépend de critères évoqués plus haut. Si plusieurs terrains sont favorables à l'urbanisation, la commune doit faire des choix pour respecter les objectifs du Zéro Artificialisation Nette, qui limite fortement l'étalement urbain. Pour autant, l'ouverture à l'urbanisation prévue dans le PLU est valable pendant la durée du PLU. A terme, celui-ci doit être révisé et le cas échéant, peut prévoir de nouvelles ouvertures à l'urbanisation. Le zonage n'est donc pas complètement figé, du moins pour les terrains favorable et pertinents pour cette urbanisation. A noter également que les notaires ont l'obligation, lors des ventes, de signaler l'élaboration d'un PLU en cours, afin que les acquéreurs aient toutes les informations sur le devenir du terrain.

Où trouver le détail concernant le zonage de parcelles ?

- ⇒ Ces informations seront mises à disposition après l'arrêt du PLUi, et au moment de l'enquête publique.

Quelle est l'articulation du PLUi avec le SCoT, puisqu'il a été annulé ?

- ⇒ Le SCoT de Maurienne, approuvé par délibération du 25 février 2020 du Syndicat du Pays de Maurienne (SPM), avait en effet été annulé le 16 mai 2023 par le Tribunal Administratif de Grenoble, suite à des recours contentieux. Le SPM avait fait appel du jugement. La Cour Administrative d'Appel de Lyon a annulé, par arrêté du 9 juillet 2025, ce jugement du TA de Grenoble. Le SCoT approuvé en 2020 est donc redevenu exécutoire ce 9 juillet 2025, excepté pour 4 projets d'UTN structurantes. Le PLUi doit être compatible avec les orientations du SCoT.

Quand le dossier de PLUi sera-t-il rendu public ?

- ⇒ Le dossier devient public dès son arrêt. Des documents de travail, tels que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), des présentations synthétiques ayant servis aux expositions et les comptes-rendus des différents ateliers, sont déjà consultables sur le site Internet de la 3CMA. <https://www.coeurdeaurienne-arvan.com/vos-services/urbanisme/planification/plui-hd/>

Comment la commune va-t-elle voter pour approuver le PLUi ?

- ⇒ Le conseil communautaire délibère pour arrêter le projet de PLUi. Puis les communes vont se prononcer en conseil municipal, pour donner un avis.
Si au moins une commune émet un avis défavorable concernant un mesure la concernant, le conseil communautaire doit délibérer de nouveau, cette fois-ci à la majorité des deux-tiers.
Le conseil communautaire seul délibère ensuite pour approuver le PLUi, en ayant pris en compte les avis des communes, des services de l'Etat et de manière générale des Personnes Publiques Associées (Département, région, chambres consulaires...).

Annexe 11 : Panneaux de l'exposition

PLUi HD

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Habitat et Déplacements

CŒUR DE MAURIENNE ARVAN

Le territoire de la 3CMA

14 599 habitants
14 communes
41 rattachés
356 km² de superficie

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan exerce ses compétences dans les domaines suivants :

- Urbanisme
- Economie
- Logement
- Equipements
- Transport
- Eau
- Déchets
- Environnement

Une ville-centre : Saint-Jean-de-Maurienne

7 683 habitants
4 606 logements
5 361 emplois

7 communes de vallée et contreforts

Aloix-Montana, Fancouvertre-a-Tousuira, Saint-Jean-d'Arves, Saint-Pancrace, Saint-Sorlin-d'Arves et Villarembert

4 900 habitants
3 630 logements
1 492 emplois

6 communes supports de station

Aloix-Montana, Fancouvertre-a-Tousuira, Saint-Jean-d'Arves, Saint-Pancrace, Saint-Sorlin-d'Arves et Villarembert

2 016 habitants
9 863 logements
1 253 emplois

3CMA
Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan

PLUi HD

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Habitat et Déplacements

CŒUR DE MAURIENNE ARVAN

Les principaux documents cadres du PLUiHD

Le PLUiHD doit respecter des normes nationales et locales :

Il doit être compatible avec les principaux documents-cadres s'appliquant au territoire et notamment avec le SCOT (schéma de cohérence territoriale) du Pays de Maurienne et le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) Rhône-Méditerranée.

Il doit également prendre en compte les orientations du SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) Auvergne-Rhône-Alpes.

Le PLUiHD doit s'inscrire dans un contexte réglementaire, notamment issu des lois Grenelle, de la loi ALUR, plus récemment, de la Loi Climat et Résilience.

Le contexte réglementaire national

Loi Solidarité et Renouveau Urbain, Loi Climat Résilience, Loi Montagne, Grenelle I et II de l'environnement...

Prise en compte

SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) Auvergne-Rhône-Alpes.

Compatibilité

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), SDAGE (Schéma Directeur d'aménagement et de Gestion des Eaux), PDH (Plan Départemental de l'Habitat)...

PLUiHD de la 3CMA

ZOOM sur le SCOT du Pays de Maurienne

Il s'agit d'un document de planification supra-communal, garant de la cohérence des politiques publiques dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. La 3CMA est couverte par le SCOT du Pays de Maurienne, approuvé le 25 février 2020 et recouvrant 7 communautés de communes.

A l'instar du PLUiHD, il couvre différents thématiques et fixe notamment des objectifs en matière de développement économique et économique :

- Optimiser le foncier par de nouvelles formes urbaines
- Améliorer l'attractivité de la Maurienne par le renouvellement urbain des centres-bourgs

HABITAT

380 nouveaux logements / an répartis en fonction de l'amplitude territoriale ci-dessous : Amplitude urbaine du SCOT

ECONOMIE / COMMERCE

2 zones d'intérêt Maurienne (ZIM) à l'échelle de la 3CMA :

- 1 pôle tertiaire autour de la gare
- 1 pôle d'excellence et d'appel (Pôle de la Grande Vallée de l'Aiguille)

3CMA
Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan

PLU i HD

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Habitat et Déplacements

CŒUR DE MAURIENNE ARVAN

Un environnement exceptionnel à valoriser

DES PAYSAGES REMARQUABLES MARQUÉS PAR LE RELIEF ET LES ACTIVITÉS

Paysages de montagne diversifiés marqués par :

- des reliefs escarpés de 3000 m, pentes abruptes
- des multiples vallées et combes sculptées par le cours d'eau
- des écosystèmes alpins, villages, chalets, toits, alpages, hautes montagnes

On relève l'origine de points de vue et de panoramas sur le grand paysage

Un environnement marqué par des activités économiques, de loisir et d'un cadre de vie exceptionnel.

La vallée de l'Arv a été marquée par les grandes infrastructures (GEM, routes, câbles, grandes lignes, et matériel agricole).

Des randonnées et stations de sports d'hiver marquent le paysage.

Un territoire riche en ressources :

- Des paysages culturels liés à la montagne traditionnelle, chalets de bois, constructions généralement de pierre, alpages.
- Des usages industriels, liés aux activités industrielles et à la forêt.

UN PATRIMOINE VARIÉ MARQUEUR DE L'HISTOIRE DU TERRITOIRE

Un patrimoine historique riche mais dégradé, par délabrement, dans les villes et centres-bourgs (Saint-Jacques-de-Maurienne, Saint-Julien-Montlémans).

Des habitations de bois anciens et contemporains et de matériaux de construction (bois et pierre) à mettre en scène.

Un patrimoine industriel et de station, marqueur de l'identité du territoire.

DES ÉCOSYSTÈMES DIVERSIFIÉS PORTEURS DE BIODIVERSITÉS PROTÉGÉES

1 452 espèces végétales dont

- 24 protégées au niveau national
- 4 en danger au niveau régional

634 espèces animales dont

- 13 protégées au niveau national
- 2 en danger au niveau régional

31 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de Type 1 et 2

1 Site Natura 2000

139 Zones humides

CCMA
Communauté de Communes
Cœur de Maurienne Arvan

[illegible]

PLU i HD

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Habitat et Déplacements

CŒUR DE MAURICIENNE ARVAN

Des équipements et une accessibilité à maintenir

UNE OFFRE INTERCOMMUNALE COMPLÈTE À PRÉSERVER

Une offre capable de produire une offre d'équipements et services complète à l'échelle Mauricienne, support des grands équipements :
 - École, centre, rue commerciale, zone commerciale
 - 100 % des communes sont équipées de tous les équipements
 - 100 % de la commune est équipée de tous les équipements
 - 100 % de la commune est équipée de tous les équipements

Une offre capable de produire une offre d'équipements et services complète à l'échelle Mauricienne, support des grands équipements :
 - École, centre, rue commerciale, zone commerciale
 - 100 % des communes sont équipées de tous les équipements
 - 100 % de la commune est équipée de tous les équipements
 - 100 % de la commune est équipée de tous les équipements

Une offre capable de produire une offre d'équipements et services complète à l'échelle Mauricienne, support des grands équipements :
 - École, centre, rue commerciale, zone commerciale
 - 100 % des communes sont équipées de tous les équipements
 - 100 % de la commune est équipée de tous les équipements
 - 100 % de la commune est équipée de tous les équipements

Une offre capable de produire une offre d'équipements et services complète à l'échelle Mauricienne, support des grands équipements :
 - École, centre, rue commerciale, zone commerciale
 - 100 % des communes sont équipées de tous les équipements
 - 100 % de la commune est équipée de tous les équipements
 - 100 % de la commune est équipée de tous les équipements

UN TERRITOIRE BIEN DESSERVI

Des flux multiples, capillaires, très importants, capillaires vers l'ensemble de la commune
 - Les infrastructures de transport sont très importantes, capillaires vers l'ensemble de la commune
 - Les infrastructures de transport sont très importantes, capillaires vers l'ensemble de la commune
 - Les infrastructures de transport sont très importantes, capillaires vers l'ensemble de la commune

Des flux multiples, capillaires, très importants, capillaires vers l'ensemble de la commune
 - Les infrastructures de transport sont très importantes, capillaires vers l'ensemble de la commune
 - Les infrastructures de transport sont très importantes, capillaires vers l'ensemble de la commune
 - Les infrastructures de transport sont très importantes, capillaires vers l'ensemble de la commune

UN TERRITOIRE BIEN DESSERVI

Des flux multiples, capillaires, très importants, capillaires vers l'ensemble de la commune
 - Les infrastructures de transport sont très importantes, capillaires vers l'ensemble de la commune
 - Les infrastructures de transport sont très importantes, capillaires vers l'ensemble de la commune
 - Les infrastructures de transport sont très importantes, capillaires vers l'ensemble de la commune

Des flux multiples, capillaires, très importants, capillaires vers l'ensemble de la commune
 - Les infrastructures de transport sont très importantes, capillaires vers l'ensemble de la commune
 - Les infrastructures de transport sont très importantes, capillaires vers l'ensemble de la commune
 - Les infrastructures de transport sont très importantes, capillaires vers l'ensemble de la commune

[illegible]

PLU i HD

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Traduction réglementaire

CEUR DE MAURIENNE ARVAN

Au sein du PLUHD : il y a un règlement écrit en deux sections

- En pour les secteurs de stations
- En pour les secteurs de la Vallée

Actualité des dispositions réglementaires concernant :

- La création des logements
- Le dynamisme commercial
- Les zones industrielles
- La préservation des terres agricoles et forestières

De concert avec également :

- Le développement touristique, dont les infrastructures
- Les domaines résidentiels
- Les zones
- Etc.

LE PLAN DE ZONAGE

Il découpe le territoire en différentes zones selon 4 grandes familles : la zone (S) (S), la zone à (S) (S), la zone Agricole (S) (S) la zone Naturelle (S).

Il comprend également des éléments de zonage apportant des prescriptions réglementaires : Implantations éoliennes, services de santé sociaux, protection des composantes de la Trame Verte et Bleue, prise en compte des risques...

LES ZONES URBAINES (U)
Secteurs déjà urbanisés dont la capacité en équipement public existant est suffisante pour desservir les nouvelles constructions à espérer.

LES ZONES À URBANISER (AU)
Secteurs destinés à être ouverts à l'urbanisation sous réserve du respect des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et du respect de l'échelon de planification d'urbanisation.

LES ZONES NATURELLES (N)
Secteurs correspondant aux principaux éléments ou espaces naturels de la commune indiqués par des enjeux paysagers et/ou environnementaux.

LES ZONES AGRICOLES (A)
Secteurs exploités.

(Les zones A et H comportent également des habitats agricoles pouvant être objet d'évolution, extension et autres)

Concernant les zones U et AU, le projet de PLU définit 4 grandes vocations :

- Résidentielle
- Economique
- Touristique
- Équipement et services

Pour chacune des vocations, plusieurs sous-vocations sont matérialisées par une lettre (SA, SB, SC, SD, SE, SF, SG, SH, SI, SJ, SK, SL, SM, SN, SO, SP, SQ, SR, SS, ST, SU, SV, SW, SX, SY, SZ, TA, TB, TC, TD, TE, TF, TG, TH, TI, TJ, TK, TL, TM, TN, TO, TP, TQ, TR, TS, TT, TV, TW, TX, TY, TZ, UA, UB, UC, UD, UE, UF, UG, UH, UI, UJ, UK, UL, UM, UN, UO, UP, UQ, UR, US, UT, UV, UW, UX, UY, UZ, VA, VB, VC, VD, VE, VF, VG, VH, VI, VJ, VK, VL, VM, VN, VO, VP, VQ, VR, VS, VT, VV, VW, VX, VY, VZ, WA, WB, WC, WD, WE, WF, WG, WH, WI, WJ, WK, WL, WM, WN, WO, WP, WQ, WR, WS, WT, WV, WW, WX, WY, WZ, XA, XB, XC, XD, XE, XF, XG, XH, XI, XJ, XK, XL, XM, XN, XO, XP, XQ, XR, XS, XT, XV, XW, XX, XY, XZ, YA, YB, YC, YD, YE, YF, YG, YH, YI, YJ, YK, YL, YM, YN, YO, YP, YQ, YR, YS, YT, YV, YW, YX, YY, YZ, ZA, ZB, ZC, ZD, ZE, ZF, ZG, ZH, ZI, ZJ, ZK, ZL, ZM, ZN, ZO, ZP, ZQ, ZR, ZS, ZT, ZV, ZW, ZX, ZY, ZZ).

Source : COMMUNE DE LA COMMUNE D'URBANISME

Source : COMMUNE D'URBANISME

BCMA
Communauté de Communes
Cœur de Maurienne Arvan

PLU i HD

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Traduction réglementaire

CEUR DE MAURIENNE ARVAN

LES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES DU PLUHD

3 documents composent la partie réglementaire du PLU :

- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Le règlement écrit
- Le plan de zonage

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) permettent de définir les secteurs stratégiques et de l'impact de la production des orientations édictées dans le projet commun. Elles permettent d'encadrer et d'accompagner l'urbanisation des secteurs.

Les OAP sont opposables aux demandes d'urbanisme dans un rapport de compatibilité. Elles prennent la forme d'une partie écrite et d'un schéma illustratif.

Les Priorités édictées dans les OAP sont :

- ACCESSEMENT, VOIRIE ET DÉPLACEMENTS**
Principe de desserte automobile, enjeux de connexion modes doux, création de parking...
- QUALITÉ ARCHITECTURALE**
Aspect des constructions, implantation et orientation du bâti.
- PROTECTORIALE**
Vocation principale du site (habitat, activités, équipements...), nombre et type de logements.
- PAYSAGES ET ENVIRONNEMENT**
Bâtiments paysagers et plantations, raccordement aux réseaux...

Le PLU comprend également une OAP thématique relative à la prise en compte de la Trame Verte et Bleue, ainsi qu'une OAP mobilité.

LE REGLEMENT ECRIT

Le règlement écrit fixe les dispositions réglementaires applicables à l'intérieur de chacune des zones. Il définit les conditions de construction ou d'aménagement et garantit le respect des spécificités urbaines et paysagères propres à chacune d'elles. Les règles édictées doivent permettre à la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan de répondre aux enjeux actuels et futurs : perméabilité, performance énergétique, stationnement, etc.

Pour chaque zone, les règles sont structurées selon 3 grands chapitres :

- USAGES DES SOLS ET DESTINATIONS DES CONSTRUCTIONS**
 - Intendances de certains usages, affectations des sols, constructions et activités
 - Usages, affectations des sols, constructions et activités autorisées sous conditions
 - Règles de mixité fonctionnelle (coexistence des fonctions sur un même espace résidentiel, économique, culturel, social...) et de mixité sociale.
- CARACTÉRISTIQUES URBAINES, ARCHITECTURALES, ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGÈRES**
 - Règles de volumétrie et d'implantation des constructions (hauteurs, retrait, emprise au sol...)
 - Conditions de traitement des façades, toitures et clôtures
 - Performances énergétiques des constructions / traitement des abords des constructions
 - Obligations pour le stationnement automobile et deux roues
- ÉQUIPEMENTS ET RÉSEAUX**
 - Desserte par la voirie / principe d'accès
 - Tranchées aux différents réseaux (eau potable, assainissement, électrique, télécommunication...)

BCMA
Communauté de Communes
Cœur de Maurienne Arvan

Annexe 12 : Compte-rendu de la réunion de présentation des documents du PLUi HD de la 3CMA aux Personnes Publiques Associées



Compte-rendu de la réunion de présentation des documents du PLUi HD de la 3CMA aux Personnes Publiques Associées

12 janvier 2026, 15h00, salle Créapôle, Saint-Jean-de-Maurienne

Etaient présents :

- **3CMA** : Jean-Paul MARGUERON Président, Patrick SOYER Chargé de développement économie, Audric PETELLAZ Chargé Activités de Pleine Nature - Agriculture – Environnement, Marie-Pierre CLEVY Responsable Mobilités et Transports, Marielle BOURGOIN Responsable du service Habitat, Romaric ANDRE Directeur des services techniques et de l'aménagement, CORONEL Célia Responsable du service urbanisme
- **DDT** : Jean-Philippe HATIER Chargé de mission territoriale, Magali DUPONT Service Habitat et Construction (visio)
- **Région AURA** : Florence LACHAT (visio)
- **Département de la Savoie** : Frédéric VANHEMS Responsable de la maison technique du Département en Maurienne
- **Syndicat du Pays de Maurienne** : Fabien BONNAFFOUS Chargé de mission SCoT, Julie RAUX Chargée de mission Transition Energétique
- **CCI de la Savoie** : Isabelle PLAISANCE (visio)

Était excusée :

- **Sophie VERNEY**, VP 3CMA à l'urbanisme, au PLUi HD et à l'habitat.

Pièce jointe : Support présenté en séance.

Ce compte-rendu n'évoque pas l'ensemble des volets du PLUi HD abordés durant la réunion, mais uniquement les interrogations et les remarques des participants.

OAP Mobilités

La DDT salue le travail réalisé sur le volet mobilité, car la 3CMA n'étant plus AOM, les pièces relatives à ce volet (POA et OAP) ne sont pas obligatoires. Le fait d'élaborer une OAP thématique souligne la volonté de la 3CMA de se doter d'une politique mobilités.

OAP sectorielles

La réalisation des OAP peut engendrer, en dehors de son périmètre, des besoins en nouveaux équipements publics (ex. containers, arrêts de bus, cheminements). Comment cela est-il pris en compte dans la rédaction de l'OAP ?

Il est précisé que les seuls principes à intégrer correspondent au périmètre de l'OAP et aux conditions de sa réalisation. Les OAP ne peuvent pas remplacer des études urbaines qui pourraient être nécessaires en amont de l'élaboration de ces OAP.

Les OAP peuvent-elles constituer des outils pour faciliter la préemption des terrains ?

Ce n'est pas le cas, mais elles peuvent faciliter le dialogue avec les parties prenantes.

La mise en place d'un réseau de chaleur est envisagé à Saint-Jean-de-Maurienne. Peut-on imposer dans l'OAP un raccordement à celui-ci, lorsqu'il sera opérationnel ?

Il est plutôt conseillé d'intégrer cette obligation dans le règlement écrit, puisque qu'un projet de construction doit être conforme à ce règlement, mais seulement compatible avec l'OAP.

Volet économie

Concernant le commerce et la surface maximum autorisée de 300 m² de surface de vente en cœur de ville, est-ce que cela correspond bien aux besoins des commerces ?

Oui, d'après le Chargé de développement économique de la 3CMA. Mais répondre aux demandes est souvent compliquée car celles-ci peuvent être très diverses ; il faut souvent faire du cas par cas.

Les besoins spécifiques des entreprises dans le secteur du Plan Pinet et de la Goratière (notamment sur la hauteur des bâtiments) sont-ils bien pris en compte dans le règlement ? Oui, ils ont été pris en compte.

Il conviendrait d'ajouter un volet logistique au règlement, pour traiter la question des flux générés par l'installation de casiers de livraison en dehors du centre-ville.

Pour l'instant ce n'est en effet pas réglementé, mais il n'est pas sûr que cela puisse l'être, dans la mesure où ces casiers ne sont pas soumis à autorisation d'urbanisme. Il sera nécessaire de bien le vérifier.

Comment peut-on réglementer certaines destinations, par exemple des salles de sport, que l'on peut accepter dans certains secteurs des zones Ux mais pas dans d'autres ?

Pour cela, il faudrait éventuellement créer des sous-secteurs dans le plan de zonage.

La secteur de l'Entrée Nord de Saint-Jean-de-Maurienne comporte trois OAP sectorielles. La future ZAE correspond à une zone 2AU : pourquoi ce choix, qui obligera à modifier le PLUi pour son ouverture à urbanisation ?

L'étude de stratégie économie réalisée en 2024-2025 a montré qu'il n'existait pas de besoin immédiat. La modification du PLUi pourra intervenir en même temps que la DUP qui semble nécessaire, à travers une procédure de Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi.

Au final, il serait peut-être conseillé d'inscrire ce secteur en 1AU, puisque l'échéance de son aménagement n'est pas certaine et pourrait être plus rapprochée.

Un secteur en zone 2AU entre-t-il dans le bilan de consommation d'ENAF ?

Oui, car une zone 2AU est tout de même prévue pour être aménagée pendant la période de mise en œuvre d'un PLU. La différence entre une zone 1AU et 2AU ne porte pas sur le phasage des opérations d'aménagement ou leur report dans le temps, mais sur l'existence ou non de réseaux suffisants pour alimenter le secteur.

Un périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG) peut-il être pertinent pour le secteur de l'Entrée Nord ?

Il est précisé qu'un PAPAG est une servitude qui vise à interdire dans le périmètre concerné, des constructions ou installations pour une durée de 5 ans maximum. Cela a l'avantage de permettre de finaliser des études pour un projet en cours d'élaboration. Mais si le projet est peu avancé, 5 ans

peuvent souvent ne pas suffire. Dans ce cas, on risque de se retrouver avec un terrain constructible et dont l'aménagement et la constructibilité n'est pas encadrée.

Comment sont traités les sites TELT qui doivent ensuite revenir à la collectivité ?

Ils ne bénéficient pas d'un règlement particulier, mais il faudra faire évoluer le règlement graphique et écrit lorsque ces sites seront rétrocédés.

Volet touristique

L'UTN du Mollard à Saint-Sorlin-d'Arves est présentée comme la seule UTN du PLUi. Attention, c'est une UTN structurante, elle n'est donc pas portée par le PLUi mais par le SCoT. Il faut préciser simplement que le PLUi reprend cette UTN. A ce stade des études, le PLUi ne porte aucune UTN locale.

Volet agricole

Dans le règlement écrit, veiller à ce que certaines installations, notamment nécessaires aux maraichers (serres, stockage d'eau) soient autorisables.

Pour le stockage de l'eau, prévoir une formulation du type « exhaussement et affouillements autorisés si nécessaires pour les activités agricoles ».

A noter, dans les stations, une formulation similaire pour des stockages d'eau « si en multi-usages ».

Comment sont traitées les recommandations de la Chambre d'agriculture concernant l'agrivoltaïsme ?

A travers une trame.

Dans la mesure où ces recommandations peuvent évoluer, il serait plus judicieux de renvoyer au document-cadre en vigueur au moment de la demande d'autorisation d'urbanisme.

Volet habitat

Comment sont traitées les servitudes résidences principales ?

Pour l'instant elles ne sont pas intégrées au plan de zonage, cela reste à faire, notamment sur les OAP sectorielles et en particulier dans les communes où la proportion de résidences secondaires est forte.

Est-ce qu'un site est visé pour l'aire d'accueil des gens du voyage (AAGV) ?

Il existe plusieurs secteurs potentiels, mais ils ne sont pas repérés au plan de zonage. A noter que s'agissant d'équipements publics, les AAGV peuvent être autorisés dans toutes les zones du PLUi.